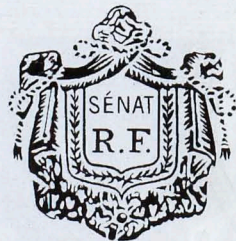


CHAMBRE DES PAIRS

94B197

BIBLIOTHEQUE DU SENAT



S0000000134113





141

COUR DES PAIRS.

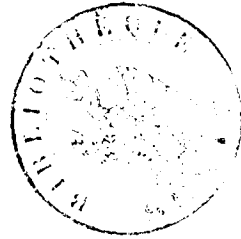
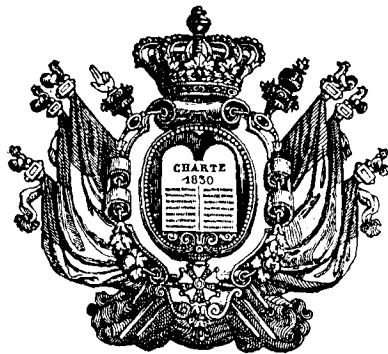
ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE 1841.

INTERROGATOIRES
DES INCULPÉS.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE 1841.

INTERROGATOIRES
DES INCULPÉS.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLI.

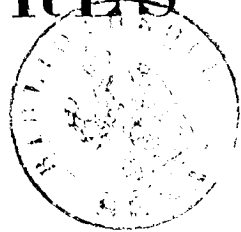
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030

COUR DES PAIRS.



ARRÊTÉ DU 13 SEPTEMBRE 1841.

INTERROGATOIRES DES INCULPÉS.



INTERROGATOIRES DE QUENISSET.

1^{er} interrogatoire subi sous le nom de *Jean-Nicolas Papart*, le 13 septembre 1841,
à 1 heure de relevée, devant M. Laumond, Commissaire de police.

D. Quels sont vos noms, âge, profession, lieu de naissance et domicile ?

R. *Papart (Jean-Nicolas)*, vingt-sept ans, né à la Rouilly (Vosges), ouvrier scieur de long, rue Popincourt, n^o 58, dans mes meubles.

D. Vous êtes inculpé d'avoir aujourd'hui tiré un coup d'arme à feu sur Monseigneur le duc d'Aumale, pendant que le régiment qu'il commande passait dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine ?

R. Non.

D. C'est en vain que vous nieriez ce fait: de nombreux témoins vous ont vu et vous reconnaissent maintenant pour vous avoir remarqué un pistolet à la main, et le coup ayant parti à leur côté. Que dites-vous ?

R. Je persiste et je prouverai que ce n'est pas moi.

En cet instant, nous avons mis *Papart* en présence de MM. *Heudier*,

brigadier de la garde municipale, 3^e escadron; *Dégardin*, garde à cheval au 2^e escadron; *Kaal*, garde à cheval, 2^e escadron; *Rivière*, brigadier, 3^e escadron; *Bignon*, commissionnaire, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n^o 2; *Leroy (Adrien)*, menuisier, rue de la Roquette, n^o 48; *Riandé (Nicolas)*, marbrier, rue des Fossés-Saint-Victor, n^o 19; *Signol*, sergent de ville, 8^e arrondissement : tous les dénommés ont reconnu *Papart* pour être l'individu qu'aujourd'hui, à midi vingt minutes environ, ils ont vu armé d'un pistolet et le tirer, et l'ont arrêté ou contribué à son arrestation.

D. Ainsi, vous le voyez, tous les témoins vous reconnaissent; il serait donc inutile de persister à nier le fait. Avouez-le; il y va de votre intérêt ?

R. Je persiste à dire que ce n'est pas moi.

D. Reconnaissez-vous le petit livret, ainsi que la baguette de jone qui a été trouvée sur vous au moment de votre arrestation ?

R. Je reconnais le registre, mais je n'ai jamais vu la baguette, qui ne m'appartient pas.

D. Vous niez la propriété de la baguette parce qu'à l'un de ses bouts elle porte la trace évidente de poudre. Persistez-vous ?

R. Oui, je persiste.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris ?

R. Depuis trois ans.

D. Où avez-vous couché cette nuit ?

R. Chez moi.

D. A quelle heure en êtes-vous sorti ?

R. A cinq heures.

D. Où êtes-vous allé en sortant ?

R. A la Grève.

D. Qu'êtes-vous allé faire à la Grève ?

R. Y chercher de l'ouvrage.

D. Vous êtes-vous trouvé hier et avant-hier dans les rassemblements qui ont eu lieu sur la place de Grève ?

R. Je ne suis point allé hier à la Grève, et ne me suis jamais trouvé dans les rassemblements.

D. Faites-vous partie de quelque société secrète ?

R. Non, Monsieur ; j'en ai bien entendu parler chez les marchands de vin, mais je ne sais pas ce que c'est.

D. Avez-vous déjà été arrêté ?

R. Jamais ; c'est-à-dire, je suis sorti le 18 septembre 1840, pour avoir fait un jugement de six mois, pour le premier et le dernier ; c'était pour batterie.

Lecture faite, il a persisté et a refusé de signer.

2^e interrogatoire subi sous le nom de *Papart*, le 13 septembre 1841, à deux heures et demie de relevée, devant M. Desmortiers, Procureur du Roi.

D. Où êtes-vous né ?

R. A la Rouilly, arrondissement de Neufchâteau.

D. Quelle est votre profession ?

R. Scieur de long.

D. Vous n'êtes point marié ?

R. Non, Monsieur.

D. Quels sont vos moyens d'existence ?

R. Mes travaux.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris ?

R. Depuis novembre 1837

D. Vous avez travaillé à Paris constamment depuis cette époque ?

R. J'ai travaillé dans les environs de Paris.

D. Faites-vous partie de quelque société politique ?

R. Non, Monsieur.

D. A quelle heure êtes-vous parti ce matin de chez vous?

R. A cinq heures.

D. Où êtes-vous allé de là?

R. A la Grève; j'ai descendu le faubourg, et je me suis trouvé dans la foule de monde.

D. Vous êtes inculpé d'avoir tiré un coup de pistolet sur S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale?

R. Ce n'est pas moi.

D. Un témoin déjà entendu déclare vous avoir vu tirer le coup de pistolet?

R. C'est faux.

D. Il n'est pas faux qu'il vous ait vu tirer, car il le déclare formellement?

R. Il est impossible qu'il m'ait vu tirer si ce n'est pas moi.

D. Ce même témoin ajoute que vous criez à chaque instant : *A bas le Roi! A bas les Princes!* Il ajoute encore que vous étiez pâle, et qu'au moment où vous avez voulu tirer votre coup, il s'est appuyé sur votre coude et a fait dévier le coup?

R. J'ai bien entendu crier tout autour de moi, mais ce n'est pas moi qui ai crié ni tiré.

D. Vous vous êtes assez longtemps débattu avec ce témoin, dans l'intention de vous sauver, ce qui ferait croire que c'est bien vous, en effet, qui auriez tiré sur le Prince?

R. Au moment où le coup est parti, plusieurs personnes ont cherché à se sauver, et avaient sans doute peur comme moi. Un homme m'a arrêté, et je me suis débattu avec lui.

D. Quand on n'a rien à se reprocher, on ne cherche pas à se sauver?

R. Quand on entend des coups de fusil, on a peur et on cherche à se sauver.

D. Il n'y a pas eu de coup de fusil de tiré, mais bien le coup de pistolet dont je viens de vous parler ?

R. Coup de fusil ou coup de pistolet, je ne sais pas ce que c'est.

D. Mais indépendamment de la personne qui vous a arrêté en premier lieu, il y a d'autres témoins également entendus, et avec lesquels vous avez été déjà confronté, qui ont déclaré vous reconnaître pour être celui qui a tiré sur le Prince ?

R. Ce n'est pas moi.

D. Il est impossible de croire que plusieurs personnes se trompent sur le même fait, et surtout sur un fait qui s'est passé à l'instant même sous leurs yeux ?

R. Je ne puis pas empêcher plusieurs personnes, agents du Gouvernement, de dire que c'est moi, dans l'intention d'avoir des grades.

D. Je dois vous faire remarquer que la première personne qui vous a arrêté est un maçon ?

R. Celui qui m'a arrêté s'est trompé : c'est pour avoir une récompense ; mais il n'en aura pas pour mon arrestation, car ce n'est pas moi.

D. Les autres personnes qui ont été témoins du fait n'ont, pas plus que le premier, de grade à espérer de personne ?

R. Alors ils se sont trompés.

D. Mais vous-même, dans un moment de repentir, avez fait l'aveu de votre crime ?

R. Moi ! je n'ai jamais fait d'aveu de mon crime ; je n'en ai pas commis !

D. Plusieurs personnes, qui ont entendu cet aveu, déclarent que vous êtes l'auteur du crime et que vous en avez fait l'aveu ?

R. Ils se trompent, où ils trompent la bonne foi, car le fait est faux.

D. Si une seule personne vous avait vu tirer sur le Prince, on pourrait croire, jusqu'à un certain point, qu'elle a pu se tromper ;

mais quand plusieurs personnes avec elles viennent attester le fait, il ne peut y avoir de doute ?

R. Il est impossible que plusieurs personnes disent que c'est moi qui ai tiré sur le Prince, ou ces personnes se trompent.

D. Je vous répète qu'une personne peut se tromper, mais qu'on n'admet pas que plusieurs personnes puissent se tromper sur un fait qui vient de se passer sous leurs yeux, sans quoi il n'y aurait pas de témoignage possible ?

R. Ce n'est pas moi.

D. Vos dénégations ne peuvent pas prévaloir contre la réunion de témoignages aussi concordants. Je vous engage donc à dire la vérité comme vous l'avez déjà dite ?

R. Ce n'est pas moi.

D. Vous avez professé, en plus d'une occasion, des idées républicaines ?

R. Je ne sais seulement pas ce que c'est que la république : je n'ai jamais vu cela.

D. Vous avez déjà été repris de justice ?

R. Oui, Monsieur ; j'ai été condamné à six mois pour voies de fait.

D. Plusieurs circonstances font connaître que vous avez en haine toute la Famille Royale ?

R. Oh, ma foi non ! Pourquoi l'aurais-je en haine.

D. La haine peut souvent n'avoir aucun motif, et celle que portent les républicains à la Famille Royale est de ce nombre ?

R. Je ne suis pas républicain, moi !

D. Je crains que, dans votre intérêt, vous ne vous avanciez trop, car les renseignements que j'ai recueillis vous présentent comme un républicain et un ennemi de la Famille Royale ?

R. C'est impossible ; vous êtes mal informé.

D. Quels sont les amis que vous fréquentez habituellement ?

R. Je fréquente l'un et l'autre : je ne peux pas vous les nommer dans ce moment.

D. Comment nommez-vous la personne avec laquelle vous vivez ?

R. *Marie-Louise-Françoise-Caroline Leplâtre.*

D. Vous avez un enfant de vos liaisons avec cette femme ?

R. Oui, Monsieur, et il a deux mois.

D. Si vous n'étiez pas l'auteur de l'attentat dont je viens de vous parler, comment se ferait-il qu'on vous eût arrêté ?

R. On s'est trompé.

D. Il ne suffit pas de dire qu'on s'est trompé, il faut le prouver ?

R. Comment voulez-vous que je le prouve ? Je n'ai pas pris de témoins avec moi pour aller me promener ?

D. Les témoins qui ont vu tirer le coup de pistolet ne pouvaient pas en arrêter d'autre que celui qui a commis le crime ?

R. Tout ce que je puis vous dire, c'est que ce n'est pas moi.

D. Encore une fois, si on ne vous eût pas vu commettre le coup, on ne vous aurait pas arrêté ?

R. C'est impossible qu'on m'ait vu, puisque ce n'est pas moi.

D. Chez quel maître avez-vous travaillé en dernier lieu ?

R. J'ai travaillé chez M. *Santilly*, à la Chapelle, et chez d'autres dont je ne connais pas les noms. J'ai été embauché à la Grève par plusieurs individus pour lesquels j'ai travaillé un ou deux jours : ils m'ont payé ; je ne me suis pas informé de leurs noms.

D. Il y a des personnes chez lesquelles vous avez travaillé plus longtemps que cela ?

R. J'ai travaillé en mars ou avril, pendant environ trois semaines, chez M. *Lemaitre*, marchand de vin et scieur de long, à Charenton. J'ai travaillé encore à Saint-Denis, chez M. *Maudonner*.

D. Vous avez bien entendu tirer un coup de pistolet sur le Prince ?

R. J'ai bien entendu tirer, mais j'ignore si c'est sur le Prince, et si c'est un coup de fusil ou un coup de pistolet.

D. Vous n'étiez pas seul au moment où le coup a été tiré, puisque celui qui vous a arrêté déclare qu'en cherchant à vous échapper de ses mains, vous avez crié : *A moi, mes amis!*

R. Il est impossible ; je n'ai point dit cela, car je n'avais aucune société avec moi.

D. Votre fuite, dans le moment, ne peut s'expliquer que par votre culpabilité ?

R. Quelle est la personne qui ne se serait pas sauvée en entendant tirer un coup de fusil si près ?

D. La foule elle-même, qui a entendu tirer le coup de pistolet, n'a pas pris la fuite : tout le monde a entendu tirer, et personne n'a pris la fuite, si ce n'est vous ?

R. J'en ai vu beaucoup d'autres qui se sauvaient, et j'ai voulu également me sauver.

D. La personne qui vous a arrêté n'a pas pris la fuite, elle ; et, comme elle était certaine que vous étiez le coupable, elle a voulu vous arrêter au moment où vous avez pris la fuite ?

R. Il est impossible qu'elle soit certaine que c'est moi, attendu que c'est faux.

D. Dans quelle prison avez-vous fait vos six mois ?

R. J'ai fait ma prévention aux Madelonnettes et mes six mois de condamnation à Sainte-Pélagie.

D. Reconnaissez-vous les deux pistolets que je vous représente pour vous appartenir ?

R. Non, Monsieur, je ne connais pas cela.

D. Reconnaissez-vous également le sac que je vous représente, et qui renferme en monnaie douze francs soixante et quinze centimes ?

R. Non, Monsieur.

D. Les deux pistolets et le sac d'argent ont été trouvés dans le lieu même où vous avez été arrêté ?

R. Ni l'argent ni les pistolets ne m'appartiennent.

D. On a trouvé sur vous une petite baguette blanche qu'on

suppose avoir servi à charger les pistolets, car elle porte des taches de poudre au bout?

R. On n'a rien trouvé sur moi.

D. Reconnaissez-vous également deux bandes en linge et un serre-tête que je vous représente, ainsi que ce mouchoir noué par les deux bouts, comme pour servir de coiffure?

R. Non, Monsieur, ce n'est pas de moi.

D. Reconnaissez-vous la veste que je vous représente pour vous appartenir, et qui a été également trouvée sur les lieux?

R. Non, Monsieur.

Nous avons apposé notre scellé sur chacun des objets ci-dessus, et nous avons demandé à *Papart* s'il voulait y apposer son cachet. Il a répondu qu'il n'avait point de cachet et qu'il ne voulait point signer le papier sur lequel nous avons apposé notre scellé, attendu que ces objets n'étaient point à lui.

Lecture faite du présent interrogatoire, l'inculpé a déclaré que ses réponses étaient vraies, qu'il y persistait, et a signé avec nous.

Signé : PAPART, DESMORTIERS.

D. Reconnaissez-vous les papiers que je vous représente pour avoir été saisis chez vous?

R. Oui, Monsieur, mais je me refuse à signer l'étiquette.

Lecture faite, il a refusé de signer.

3^e interrogatoire subi sous le nom de *François Quenisset*, le 13 septembre 1841, devant M. Desmortiers, Procureur du Roi.

D. Vous avez oublié de me dire vos prénoms et votre âge?

R. Je me nomme *Quenisset* (*François*), et je suis âgé de 27 ans.

D. Mais vous m'avez dit que vous vous nommiez *Papart*, et que vous aviez déjà été condamné sous le nom de *Jean-Nicolas Papart*?

R. Cela est vrai ; mais les noms de *Jean-Nicolas Papart* sont des noms supposés.

D. Où êtes-vous né ?

R. A Selle, canton de Vauvillers, arrondissement de Lure, département de la Haute-Saône.

D. Avez-vous encore votre famille dans cet endroit ?

R. Je n'ai plus que mon père, et il demeure à Selle.

D. Dans quel but aviez-vous changé de nom ?

R. Pour me soustraire aux yeux de la police dans ma désertion.

D. Vous avez donc été soldat ?

R. Oui, Monsieur.

D. Dans quel régiment avez-vous servi ?

R. Dans le 15^e léger.

D. Quelles sont les causes qui vous ont fait désertier ?

R. Je n'ai pas déserté du 15^e léger ; j'ai déserté des ateliers du Roi, à Bellecroix.

D. Comment vous êtes-vous trouvé dans ces ateliers ?

R. J'avais été condamné à cinq ans de fers, pour menaces envers mon caporal et rébellion envers la garde, et, par suite de cette condamnation, j'avais été conduit dans ces ateliers.

D. Combien y a-t-il de temps que cette condamnation a eu lieu ?

R. J'ai été condamné, le 11 août 1835, sous mes véritables noms.

D. Qu'êtes-vous devenu depuis votre désertion des ateliers du Roi ?

R. M'en retournant dans mon pays, je fus arrêté à Montmorillon, et là, je pris le nom de *Papart*, qui était celui d'un individu de ma connaissance, qui demeurait à la Rouilly, et que je savais être absent. Le procureur du Roi écrivit dans le pays, et, sur la réponse qu'on lui fit que *Papart* existait, on me donna un passe-port.

D. Qu'êtes-vous devenu ensuite?

R. Je suis allé voir mon père, et, dans la crainte de devenir suspect à la gendarmerie, je suis venu à Paris, où j'ai toujours resté depuis cette époque, sans être inquiété par qui que ce soit.

D. D'après ce que vous venez de me dire, vous n'auriez subi que deux condamnations?

R. Je n'en ai subi en effet que deux, l'une militaire et l'autre à la police correctionnelle. On a voulu me faire passer pour un voleur à la police correctionnelle, mais je n'ai jamais fait de tort à personne. Il est possible que *Papart* ait été condamné plusieurs fois, et c'est sans doute à cause de l'usurpation du nom qu'on me croyait un voleur.

D. Vous avez été grâcié par le Roi?

R. Ma peine a été commuée en trois ans de travaux publics, et j'ai fait deux années. Je n'ai pas fait la troisième, parce que la foudre est tombée sur mon dortoir, et que j'ai profité de cette circonstance pour me sauver.

D. En vous sauvant, où êtes-vous allé?

R. Je retournai dans mon pays, et c'est dans ce voyage qu'on m'arrêta à Montmorillon.

D. Toutes les circonstances que vous venez de me faire connaître prouvent que, dans votre précédent interrogatoire, vous ne m'avez pas dit la vérité. Maintenant que vous paraissez revenir à de meilleurs sentiments, je vous engage à me rendre compte de votre journée d'hier, et à ne plus tromper la justice?

R. Je suis allé à la Grève, comme je vous l'ai déjà dit; j'y suis arrivé un peu tard: n'ayant pas trouvé d'ouvrage, je suis revenu sur le boulevard, et je me suis trouvé dans la foule.

D. Je vous rappelle ici que plusieurs témoins déclarent formellement que c'est vous qui avez tiré sur le Prince?

R. Ce n'est pas moi.

D. La justice ne peut plus ajouter foi à votre réponse, puisque vous lui avez déjà caché la vérité?

R. Je ne puis pas dire ce que je ne sais. Si j'avais connu un complot, je le dirais la même chose.

D. Le même intérêt qui vous a porté hier à cacher vos véritables noms vous porte sans doute encore à nier l'attentat qui vous est imputé ?

R. Je voulais, en changeant de nom, cacher ma désertion, mais ce n'est pas moi qui ai tiré sur le Prince.

D. Le fait de votre attentat est clairement établi par les témoins, et vous ne pouvez qu'aggraver votre position en soutenant, comme vous faites, que ce n'est pas vous qui avez tiré sur le Prince ?

R. Je soutiens que ce n'est pas moi.

D. A quelle occasion votre condamnation à cinq ans de fers a-t-elle été commuée ?

R. Le conseil qui m'a condamné, ayant reconnu dans mon affaire des circonstances atténuantes, a demandé ma commutation, et je l'ai obtenue.

D. La personne avec laquelle vous vivez connaît-elle vos véritables noms ?

R. Oui, Monsieur ; elle voulait que je l'épousasse : comme je ne le pouvais pas, je lui ai confié mon secret.

D. Chez qui avez-vous travaillé la veille de votre arrestation ?

R. C'était dimanche, je n'ai pas travaillé ; je n'ai pas travaillé non plus le samedi précédent : j'ai passé une partie de ma journée chez *François Martin*, marchand de vin, qui demeure en face de chez moi, et j'ai dépensé sept francs avec un jeune homme que je ne connais que de vue.

D. Pour dépenser sept francs en un jour, il vous fallait de l'argent ; où l'avez-vous pris ?

R. Je n'avais point d'argent sur moi, le marchand de vin m'a fait crédit ; je lui dois encore les sept francs, et je le payerai quand je sortirai.

D. Quelle est la personne chez qui vous avez touché de l'argent en dernier lieu ?

D. Chez M. *Leray*, qui demeure derrière le Louvre : j'ai touché dix francs, et puis j'ai touché trois francs soixante et quinze centimes, prix d'une journée que j'ai faite vendredi dernier chez M. *Santilly*, maître scieur de long, à la Chapelle.

D. Quel costume aviez-vous dimanche ?

R. Dimanche, je n'ai point changé d'habillement ; j'avais un bourgeois et un chapeau de paille. Ces objets sont restés au poste Saint-Antoine.

4^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 15 septembre 1841, devant M. Perrin.
Juge d'instruction.

D. Vous êtes, comme vous le savez, inculpé d'avoir, le 13 de ce mois, commis un attentat sur la personne de M^{gr} le duc d'Aumale. Après avoir nié jusqu'ici ce crime, n'êtes-vous pas disposé à en faire aujourd'hui l'aveu ?

R. Je sais que c'est moi qui ai fait feu sur l'état-major, mais je ne connais pas le Prince ; je ne l'ai jamais vu ; on me le fit voir, mais je ne le connaissais pas.

D. Votre intention n'a-t-elle pas été de tirer sur le Prince, et n'est-ce point pour cela qu'on vous l'a désigné, comme vous le dites ?

R. Mon intention était de faire comme beaucoup d'autres, de faire feu sur le cortège qui passait.

D. Plusieurs personnes devaient donc faire feu en même temps que vous ?

R. Oui, Monsieur.

D. Il y avait donc un complot arrêté entre vous et les autres personnes qui devaient faire feu, et qui, heureusement, se sont abstenues ?

R. J'ai été retenu par le complot, et forcé de le faire.

D. Faites connaître comment vous avez été poussé à ce crime ?

R. Je ne puis pas ici vous faire connaître de noms, parce que j'ai une femme et un enfant à sauver, et qu'ils seraient égorgés ; je les

ferai cependant connaître, si vous voulez me répondre que ma femme et mon enfant ne tomberont point entre les mains de ces scélérats-là.

D. Je dois, à cet égard, vous rassurer complètement. La fille *Leplâtre*, qui est sans doute la femme dont vous parlez, sera, ainsi que son enfant, placée sous la protection de la justice; expliquez-vous donc sans crainte.

Ici l'inculpé verse des larmes et s'explique ainsi qu'il suit :

J'appartiens à la société des Ouvriers égalitaires. Il y a trois fractions, les Égalitaires, les Communistes et les Réformistes.

Il y a environ six semaines, j'ai rencontré le nommé *Prioul* dans la rue Saint-Antoine; il était accompagné du nommé *Martin*: il me dit bonjour et me parla des événements qui pourraient survenir à l'occasion d'un complot qui se préparait; il me proposa en même temps de me faire entrer dans une société. Il ajouta qu'il ne se couchait pas depuis quelque temps et qu'il faisait des cartouches; je lui répondis que je n'avais pas le temps de lui tenir conversation plus longtemps, et que plus tard nous nous reverrions. *Martin* me dit à peu près les mêmes choses, et ajouta que *Prioul* était bon pour un coup de feu, mais qu'il causait trop; je les quittai sans prendre de rendez-vous, et j'allai souper chez moi.

Environ quinze jours après, je travaillais rue Moreau, chez M. *Mouton*, menuisier en meubles, je passais rue Traversière pour aller à mon ouvrage; je rencontrai le nommé *Martin* devant la porte du marchand de vin, n° 21, M. *Colombier*: il me fit entrer là pour prendre un verre d'eau-de-vie; il me fit promettre de me rendre le lundi suivant chez ce M. *Colombier*; je le lui promis. Il me dit : « Tâche d'être accompagné de trois ou quatre camarades, nous boirons bouteille ensemble. » Je m'y rendis avec le nommé *Boucheron*, scieur de long, avec qui j'avais travaillé. En arrivant, nous avons trouvé les nommés *Martin*, *Just*, *Auguste*, *Dufour*, que j'ai aussi entendu nommer *Frémont*. Il y avait aussi un nommé *Chasseur*, un nommé *Napoléon*, *Jean-Marie*, *Mallet*, et plusieurs autres que je ne me rappelle pas ou dont je ne sais pas les noms.

Lorsqu'on eut bu chacun une chopine, ou trois demi-setiers, le nommé *Auguste* fit fermer la porte de la chambre dans laquelle

nous étions tous bien gênés, et il nous fit un sermon. Il dit : « Citoyens, vous devez vous apercevoir que nous sommes très-mal gouvernés, que ce n'est que des tyrans qui tiennent les rênes de l'État ; qu'il n'y a que la police, que des avocats qui peuvent gagner de l'argent ; un Roi à qui nous donnons vingt-quatre millions par an , un grand nombre de gens comme lui , qui gagnent de l'argent à ne rien faire et qui nous rendent très-malheureux ; car voyez, des paysans qui sont moins éclairés que nous ont aujourd'hui l'esprit de se rendre révolutionnaires, et nous qui sommes ouvriers plus ou moins civilisés, nous devons sentir que tous ces tyrans nous oppriment. C'est dans ce but que nous sommes ici réunis. Je vous déclare que moi et mes concitoyens sommes révolutionnaires, non point de ces révolutionnaires qui veulent le mal, mais le bien de tous les ouvriers, car je vous déclare ici que nous sommes ouvriers égalitaires. Une partie d'entre nous comprend ce que veut dire le mot d'*ouvriers égalitaires*, mais d'autres ne le comprennent pas ; je vais vous le faire comprendre en très-peu de paroles : c'est que nous, après avoir fait échouer le trône, nous formerons des ateliers nationaux, des écoles mutuelles et autres établissements du même genre. Ces ateliers nationaux, il y en aura un dans chaque département ; l'ouvrier n'aura pas besoin de s'inquiéter d'ouvrage ; il sera payé un prix taxé par la loi, qui sera bien plus élevé que celui où nous travaillons aujourd'hui, et il ne travaillera que huit heures par jour. Mes concitoyens, que pensez-vous de ces ateliers nationaux ? » Tous ceux qui étaient là ont répondu : « Très-bien. » Je ne puis assurer que le discours ait été tenu comme je le rapporte, mais toutes les paroles ont été dites. Je n'ai pas assez de talent pour mettre les points et les virgules comme le faisait l'orateur, qui a encore ajouté ce que je vais vous dire :

« Citoyens, quant aux écoles mutuelles, vous comprenez-bien de la manière dont elles seront composées : ce sera un instituteur salarié du comité ou gouvernement, qui n'aura rien à réclamer aux pères de famille, et qui prendra autant de soin des enfants de prolétaire comme l'on prend soin de ceux des princes du sang aujourd'hui. Car parmi vous, chers citoyens, vous avez des enfants qui naissent, et qui ne naissent pas pour rester toujours ensevelis dans l'ignorance ; qui sont nés, peut-être, pour faire des grands hommes, et, faute de fortune, ils sont obligés de labourer la terre ! Pour cela, il ne nous manque que de la force. Renversons le trône, et vous

verrez que tout est formé; les lois sont faites; il n'y a rien qu'à remplacer, comme qui dirait : *mort le Roi, vive le Roi!* Lequel de parmi vous se refuserait d'entrer dans notre société? »

Alors on avait bu un coup, tout le monde a dit : *oui!* Le discours fini, les nommés *Dufour, Napoléon* et *Auguste*, autant que je me le rappelle, se sont détachés pour monter dans une chambre au-dessus. Ensuite, *Chasseur* et *Martin* firent monter deux à deux, sur le carré, cinq ou six ouvriers. Je montai en même temps que *Boucheron*; *Chasseur* me banda les yeux sur le carré, et il me fit entrer dans la chambre. *Napoléon*, faisant la voix sonore, me dit, ainsi qu'à *Boucheron*, « Citoyen, que penses-tu du Gouvernement actuel? Penses-tu que nous sommes mal gouvernés? » Je lui répondis que oui. Il dit : « Tu sais que nous sommes révolutionnaires; tu vas lever la main et jurer sur ta tête que tu te dépouilleras de tes biens et de ta fortune, et que tu quitteras ta femme et tes enfants, si tu en as, et que tu te trouveras dans la rue au premier cri d'alarme; que tu te battras sans compter le nombre de tes ennemis. Tu jures, aussi sur ta tête, que tu ne révéleras jamais un mot de ce que tu entends dire : pour être révolutionnaire comme nous, il faut que tu jures de ne craindre ni la mort, ni la prison. Tu le jures? Fais attention à ce que tu dis, il en va de ta tête. »

Comme j'avais les yeux bandés et que je ne savais pas ce qu'il pouvait avoir à la main; que cela pouvait être un pistolet ou un poignard, j'ai dit : « Je le jure ». J'ai omis de dire qu'auparavant il m'avait demandé mon nom, ma demeure et ma profession.

Avant de me débander les yeux, celui qui faisait le sermon m'a dit que ma femme et mes enfants, si j'en avais, courraient la même peine que moi si je révélais un mot de ce qu'il venait de me dire; que je garde bien le secret à l'égard de ma femme; de temps en temps l'autre, placé dans un coin de la chambre, faisait une voix sonore et disait : « Tu l'entends, tu l'as juré! » Ils m'ont aussi recommandé de me rendre le plus souvent que je le pourrais chez M. *Colombier*.

Après que tout cela fut dit, *Mallet*, qui était aussi dans la chambre, me débanda les yeux. Les uns après les autres sont venus m'embrasser et m'ont dit : « Citoyen, nous te reconnaissons pour être un des membres de notre société. » *Mallet*, que je n'avais pas embrassé, me dit : « Citoyen, tu m'oublies donc; » et il vint m'embrasser. Je n'étais pas plus hardi qu'il ne faut ce jour-là.

Après cela je retournai chez moi, et je remarquai qu'un individu, dont je n'ai pas vu la figure, me suivait à une quarantaine de pas; comme il était environ minuit ou une heure, je n'ai pas voulu chercher à le reconnaître, mais je suis certain qu'il sortait de la réunion à laquelle je venais d'assister.

En rentrant chez moi, ma femme voulut pénétrer le secret de savoir d'où je venais, m'accusant d'être allé voir des femmes, et j'ai enduré cela plutôt que de lui dire d'où je venais.

Comme je travaillais dans le quartier et que je ne pouvais pas faire autrement que de passer devant la maison de *Colombier*, j'y entrais tous les matins, et j'y entendais lire le *Journal du Peuple*, quelquefois le *National*, le *Commerce* et le *Populaire* (une fois seulement), qui ne paraît que tous les mois. C'était ordinairement le nommé *Cornu* qui faisait cette lecture, parce qu'il lisait très-bien, et, comme il est mal embouché, au lieu de dire préfet, il disait *porc frais*. Le maître serrurier qui demeure à côté de chez *Colombier* faisait aussi très-souvent la lecture.

Samedi dernier, 11 du courant, n'ayant pas d'ouvrage, j'allai trouver *Boucheiron* au faubourg Saint-Antoine, pour lui demander s'il pourrait m'en procurer; il m'envoya chez M. *Benoît*, marchand de bois, que je ne trouvais pas, et je me rendis chez *Colombier* avec *Désiré*, que j'avais rencontré à la Grève, et qui ne fait pas partie de la société: on ne lisait pas le journal, parce que ce n'était pas le jour. *Colombier* me dit qu'il n'y avait rien de nouveau, mais qu'il y en aurait bientôt, parce qu'il devait aller le lendemain dimanche au carré Saint-Martin, pour nommer des chefs dans ce quartier, qui n'en avait pas et qui était très-enthousiasmé. Il ajouta qu'on était déjà organisé au faubourg Antoine et au faubourg Marceau, mais qu'on n'était pas en nombre pour attaquer. Il m'invita à venir avec lui le lendemain au carré Saint-Martin: je le lui promis; mais je ne lui tins pas parole, parce que je préférais rester chez moi pour garder ma petite fille.

Le lundi 13, je me levai à cinq heures du matin, et je fus à la Grève, où j'ai trouvé très-peu de mes camarades, dont il était trop tard. Alors j'ai trouvé un nommé *Amant*, qui n'est pour rien dans cette affaire; il paya environ trente sous de vin à trois que nous étions, lui, un nommé *Marin* et moi. *Marin* vint avec moi au faubourg Antoine, dans l'intention de trouver de l'ouvrage. Chemin

faisant, nous avons rencontré le nommé *Durville* dit *Laurent*, de Versailles, qui avait été reçu à la société le même jour que moi. Il me dit de passer chez son maître, qui me donnerait de l'ouvrage, et il nous quitta.

Je me rendais avec *Marin* à la barrière des Amandiers, lorsque nous avons rencontré *Martin* au coin de la rue Traversière. Il me dit qu'il était en train de convoquer ses hommes et il m'engagea à me rendre chez *Colombier*. Il me quitta et je me rendis chez *Colombier* avec *Marin*; nous y trouvâmes une douzaine d'individus qui discutaient la chose pour se battre ou pour rester tranquilles, et dont plusieurs avaient déjà reçu des cartouches. Il y avait entre autres un maître d'escrime, dont je ne me rappelle pas le nom, mais qui a donné un assaut rue de Cotte, il y a eu dimanche huit jours; il avait un trophée d'armes formé d'espadons en bois, de cannes, de bâtons et de plusieurs fleurets. On jugea à propos de démoucheter des fleurets pour en faire des poignards, mais on y renonça parce qu'on pensa que cela serait trop embarrassant. En ce moment, *Dufour* me dit d'aller chercher mon ami *Boucheiron*, que je trouvai à son chantier, prêt à reconduire une voiture de bois d'acajou dans la rue Saint-Nicolas. Je l'aidai à conduire sa voiture, qu'il ne déchargea pas, et il vint avec moi chez *Colombier*. Là, *Dufour* demanda si tout le monde avait des armes. Je répondis que je n'avais que mon compas, ce qui n'était pas une arme. Un autre répondit qu'il n'avait que son couteau. *Jean-Marie* dit : « Comment des armes ! n'en avons-nous pas tous ? Chacun de nous n'a-t-il pas de quoi servir un homme ? Le régiment n'a-t-il pas des armes ? Elles sont à nous. Mes hommes sont déjà postés et ils m'attendent ; l'heure sonne, je ne veux pas me faire brûler la cervelle pour quelques minutes de retard, comme je la brûlerais à celui qui serait en retard. » Sur ces paroles il sortit vif comme un éclair, et je sortis après lui pour lui demander quelques explications, parce que je ne savais pas encore de quoi il s'agissait : je n'eus pas le temps de le questionner, et il me dit : *Viens, suis moi*. Je ne pouvais pas le suivre, car il se sauvait comme un fou et ne me disait rien.

Alors je rentrai chez *Colombier*. J'y trouvai *Dufour* qui faisait aux hommes une distribution de cartouches ; comme il n'en donnait que deux à chacun, je lui dis que ce n'était pas assez. Il m'en fit prendre deux en me disant que le magasin était parti d'avance et que j'étais en retard. Je fis rentrer, sur sa demande, tous les ouvriers de la rue

Traversière qui se trouvaient devant la porte, et il leur remit à chacun deux cartouches. C'est alors que je lui demandai de quoi il s'agissait. Il me répondit qu'il s'agissait d'une révolution; qu'il s'agissait d'arrêter le 17^e léger et de le désarmer; il ajouta: « Tu connais tes chefs, tu feras ce qu'ils te commanderont. Rappelle-toi ce qu'on t'a dit, et surtout ne tire pas sur un simple soldat. » Alors, mon camarade *Boucheiron* voulut retourner à son chantier, pour donner des notes d'ouvrage à son camarade *Cossard*: je l'accompagnai. Au moment où j'entrais dans le chantier où travaillait *Cossard*, *Marin* me remit les deux cartouches qu'on lui avait données et il s'en alla sans rien dire. Je me trouvais avec quatre cartouches et point d'armes; je dis à *Boucheiron*: « Tiens, *Marin* est parti, j'en suis content: je l'estimerai toute ma vie; c'était avec peine que je voyais un camarade qui n'avait pas juré comme moi s'engager dans la peine. » Comme *Colombier* avait dit qu'il avait le magasin d'armes pour armer encore quatre hommes, je retournais chez lui avec *Boucheiron*, lorsque nous rencontrâmes *Just* et *Auguste*, qui nous demandèrent si nous étions prêts; nous leur répondîmes que nous étions prêts, que nous avions des cartouches, mais que nous n'avions pas d'armes.

Alors *Just* m'emmena chez un marchand de vin de la rue Traversière, et je laissai *Boucheiron* avec *Auguste*. En entrant chez le marchand de vin, *Just* me dit de poser mon chapeau sur une table, parce qu'il ne voulait pas que je fusse remarqué dans la maison; il me fit ensuite monter dans sa chambre, où se trouvait un grand jeune homme que je ne connais pas, et à qui *Just* dit: « Vous n'êtes point encore à la fête? Le voilà qui passe, descendez vite si vous le voulez voir. » Il lui disait cela pour l'engager à sortir. Le jeune homme partit promptement; alors *Just* ouvrit un des tiroirs de la commode, placée, je crois, entre deux croisées, et en retira une paire de pistolets, qui sont bien ceux qui ont été ramassés près de moi au moment de mon arrestation, et qui m'ont depuis été représentés par M. le procureur du Roi. Je reconnais sur votre bureau ces deux pistolets, et voici (en indiquant l'un des deux) celui dont je me suis servi. Après avoir retiré ces pistolets du tiroir, *Just* en déposa un sur la commode, et il essaya l'autre; voyant qu'il ne faisait pas feu, il me demanda un sou pour tailler la pierre; je lui en remis un et il amorça la pierre, et lorsqu'il vit qu'elle faisait bien feu, il me remit le pistolet en me disant de le charger. Pour que je

pusse le faire, il coupa une baguette de jonc qui se trouvait chez lui, le bout que je reconnais sur votre bureau et que j'ai laissé tomber de ma poche en me débattant lorsqu'on m'a arrêté; c'est à l'aide de cette baguette que j'ai chargé le pistolet avec une des quatre cartouches qui m'avaient été remises, tant par *Dufour* que par *Marin*. Pendant que je faisais cette opération, *Just* amorçait la pierre du second pistolet, qu'il me remit également en me disant que ce serait pour mon camarade *Boucheron*, et que, si ce dernier n'en avait pas besoin, je les garderais tous les deux; je chargeai également ce second pistolet avec la même baguette et avec une de mes cartouches; *Just* coupa un second bout de baguette destiné à charger plus tard un des deux pistolets, et j'emportai les deux pistolets et les deux baguettes. Lorsque je quittai *Just*, il me dit : « Tu t'en serviras, ou bien, si tu ne t'en sers pas, tu sais que nous en avons d'autres, et qu'on te tiendra ce qu'on t'a promis. » Il me fit tâter sa poitrine, et je sentis une paire de pistolets placée sous sa blouse, qui était entrée dans son pantalon, et il me recommanda de placer de même mes deux pistolets; et lorsque je l'eus fait, il s'assura qu'on ne pouvait pas les voir, et il me dit : « C'est bien, c'est tout comme moi. » Je le quittai avec l'intention d'aller me battre avec les autres contre le régiment qui devait passer, et sans avoir la pensée de tirer plutôt sur le duc d'Aumale que sur les hommes de son régiment, car je ne savais même pas que c'était le duc d'Aumale qui était à la tête de ce régiment; je n'avais jamais vu le duc d'Aumale et je ne savais pas que c'était lui qui passait.

En quittant *Just*, je me trouvais en retard; j'entrai dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, où je n'aperçus aucune de mes connaissances; je me rendis alors à la barrière de Charenton, après avoir fait le tour de l'état-major qui attendait à la barrière du Trône. *Jean-Marie* m'avait dit que ses hommes étaient placés à la barrière Charenton, et c'est pour cela que j'y allais; cependant je n'y trouvai personne. Je demandai à un passant si le cortège avait défilé, mais la personne à qui je m'adressais, étant aussi mal informée que moi, m'ayant dit : « Il y a longtemps qu'il est passé! » je me suis dit : « Je suis fait, je vais avoir la cervelle brûlée pour avoir manqué à mon poste. » J'allais retourner à la barrière du Trône, lorsque je rencontrai *Boucheron* qui, comme moi, était inquiet et exalté comme un homme désespéré; il me dit que, n'ayant pas d'armes, il était allé à son chantier chercher son compas; il me demanda un

de mes pistolets, et je lui en remis un. Nous suivîmes le boulevard extérieur pour revenir à la barrière du Trône, et, chemin faisant, nous entrâmes chez *Barthélemy*, marchand de vin, pour boire un canon. Arrivés à la barrière du Trône, où se trouvait toujours l'état-major, nous n'aperçûmes aucun de nos camarades, et nous ne cherchâmes pas même à en trouver, parce qu'il était dix heures du matin, que nous n'avions pas déjeuné, et que nous avions faim. Je proposai à *Boucheron* de venir déjeuner au *Petit-Chapeau*, chez M. *Capel*, qui me faisait crédit; il accepta: le déjeuner coûta vingt-quatre sous qui lui sont encore dus.

Je ne puis pas dire au juste combien de temps nous avons mis à déjeuner; mais au moment où nous revenions à la barrière du Trône, le cortège arrivait; il entra par une des grilles de la barrière, et nous sommes entrés par une autre. Nous suivîmes l'état-major jusqu'à la rue Traversière. Arrivés au corps de garde qui fait le coin de la rue de Reuilly (poste de Montreuil), je rencontrai *Martin*, à qui je dis : *Vous n'attaquez donc pas?* Il faisait la poste, c'est-à-dire qu'il courait chez l'un et chez l'autre pour rassembler son monde. Il me répondit : *Va de l'autre côté; ils sont auprès de la rue Traversière et de la rue Saint-Nicolas; fais attention, ils sont là.* Alors je traversai le cortège entre l'état-major qui était en avant et le Prince qui suivait à la tête de son régiment. Je ne connaissais pas ce Prince; j'avais même demandé à *Boucheron*, un instant auparavant, si *Louis-Philippe* était là; il m'avait répondu que c'était un général. Lorsque j'eus traversé le cortège, je trouvai *Just*, *Auguste*, *Jean-Marie*, *Mallet*, et beaucoup d'autres jeunes gens que j'avais vus le matin recevoir des cartouches. *Boucheron*, qui avait traversé le cortège avec moi, était à ma droite; ils se mirent à crier : *Vive le 17^e! à bas Louis-Philippe! à bas Guizot! à bas la Famille Royale et les Princes!* *Just* me dit, en me montrant le corps d'officiers devant lequel j'avais traversé : *C'est-là qu'il faut tirer, au milieu.* Alors je tirai de la main gauche, de dessous ma chemise, le pistolet qui m'était resté après avoir donné l'autre à *Boucheron*, et je le déchargeai de la même main gauche dans la direction qui m'était indiquée. Je n'ajustai personne, parce que je n'en avais pas le temps et que, d'ailleurs, je ne connaissais pas ces messieurs. Personne ne chercha à me déranger le bras au moment où je lâchai le coup, et j'avais déjà fait deux ou trois pas pour me sauver, lorsqu'un

homme me prit par derrière par mon bourgeron pour m'arrêter. Je me débattis avec lui, mais mes camarades furent assez lâches pour ne pas me défendre. Alors je dis aux personnes qui m'arrêtaient : *C'est moi ; tuez-moi !* On m'emporta au poste de la place de la Bastille, et à moitié chemin on me laissa marcher. Au poste, je fus interrogé par le commissaire de police. Lorsqu'on m'eut fait monter en voiture pour me conduire chez moi, où perquisition a été faite, j'aperçus *Jean-Marie*, qui me fit signe de sauter par la portière. Pensant qu'il était armé, et qu'il aurait peut-être le courage de venir à mon secours avec les autres camarades, je me lançai sur la portière pour profiter du reste d'espoir qui me restait, ou bien me faire tuer sur la place ; mais les agents de police qui étaient dans la voiture, ayant vu mon mouvement, me maintinrent et m'attachèrent les mains.

D. Il est dans le récit que vous venez de faire un point qui paraît expliqué d'une manière inexacte. Vous déclarez avoir déchargé votre pistolet au hasard sur un groupe d'officiers, sans viser aucun d'eux, et surtout sans avoir l'intention de donner la mort au duc d'Aumale, que, dites-vous, vous ne connaissiez pas : or, il semble aussi déraisonnable que criminel d'avoir ainsi déchargé votre arme au hasard ; il y a tout lieu de croire que le colonel du régiment vous avait été désigné, et que c'était sur lui que vous vouliez faire feu. C'est, au surplus, dans la direction où il se trouvait que le coup est parti, puisque la balle a atteint et tué le cheval du lieutenant-colonel *Levaillant*, placé à côté du Prince ?

R. *Just*, qui m'a dit : « Tire au milieu, » ne m'a désigné personne ; je ne savais pas s'il y avait là un Prince. Je voyais bien qu'il y avait là des généraux, mais je ne connaissais personne.

D. Avez-vous tiré votre coup de pistolet obliquement, ou bien à angle droit, sur l'état-major défilant devant vous ?

R. J'ai tiré à angle droit, de manière à frapper dans le côté gauche une personne passant devant moi.

D. Savez-vous que la balle a atteint à la tête le cheval du lieutenant-colonel *Levaillant*, et avez-vous vu tomber le cheval ?

R. J'ai entendu dire au poste que j'avais atteint le cheval, mais je ne l'ai pas vu tomber.

D. Si vous avez tiré votre coup de pistolet au hasard, quel effet en attendiez-vous donc? En supposant que vous ayez donné la mort à l'un des officiers généraux composant le groupe sur lequel vous tiriez, que devait-il en arriver, d'après vos prévisions ou celles de *Just*, qui vous conseillait?

R. Comme je vous l'ai déjà dit, toutes les personnes du complot devaient en faire autant; c'était une révolution qu'on voulait faire pour renverser le trône. Au surplus, je n'étais pas dans toutes leurs confidences; j'étais comme une machine que l'on fait tourner.

D. De quoi avez-vous donc personnellement à vous plaindre, et comment pouvez-vous désirer la révolution dont vous parlez?

R. Je vous expliquerai que je ne sais pas ce que c'est qu'une révolution; mais dans la position où je me trouvais, étant déserteur depuis quatre ans, ces gens-là n'ont pas eu de peine à me gagner. Quand ils m'ont fait prêter serment, je leur ai dit que j'étais déserteur; ils m'ont répondu que c'était une affaire arrangée et que la révolution ferait qu'il n'en serait rien du tout. Je suis allé là comme un mouton, dans l'espérance de faire changer ma position, qui était insupportable; car je m'attendais tous les soirs à trouver deux gendarmes chez moi. La preuve que je n'avais point envie de me faire révolutionnaire, c'est qu'avant d'avoir fait connaissance avec ces gens-là, j'avais formé le projet d'aller finir mon temps à mon régiment; je m'étais adressé à mon père pour qu'il fit une démarche auprès du maire, afin que ce dernier certifiât que mon père était septuagénaire et infirme, ce qui pouvait me faire obtenir mon congé. Vous trouverez, dans les papiers qui ont été saisis chez moi par M. le procureur du Roi, la réponse de mon père, qui me fait connaître le refus du maire. Sans cela, je ne me serais jamais mis dans ces sociétés; je n'avais pas besoin de cela pour vivre. Je n'aurais pas voulu déshonorer ma famille, sur laquelle il n'y a pas la moindre tache. Je gagnais bien ma vie; je n'ai jamais été dérangé que par ces gredins-là.

D. Ne portez-vous pas depuis long-temps le nom de *Papart*?

R. Oui, Monsieur, depuis le 2 septembre 1837, jour de mon arrestation à Montmorillon. Ce nom de *Papart* m'a été indiqué par un individu que j'ai rencontré dans une auberge, et à qui j'avais fait connaître ma position de déserteur. J'ignorais que *Papart* était un

voleur; et lorsque, plus tard, j'ai été arrêté, j'ai souffert qu'on me fît passer moi-même pour un voleur.

D. Ne vous êtes-vous pas laissé condamner sous ce nom de *Papart* le 28 mars 1840?

R. Oui, Monsieur; si j'eusse voulu donner mon vrai nom, il m'eût été bien facile de me faire acquitter; car, autant je suis coupable aujourd'hui, autant alors j'étais innocent, n'ayant fait que me défendre contre quarante personnes.

D. Votre famille ne vous donnait-elle pas le nom de *Papart*?

R. Oui, Monsieur, mais seulement sur l'adresse de mes lettres, et parce que je lui avais fait voir le passe-port qui m'avait été délivré à Montmorillon.

D. La fille *Leplâtre*, avec qui vous vivez, vous connaissait-elle sous votre véritable nom?

R. Oui; elle m'a même engagé plusieurs fois à aller finir mon temps aux travaux publics, auxquels j'étais condamné.

D. Pendant que vous étiez au service, avez-vous eu occasion de connaître le lieutenant-colonel *Levaillant*?

R. Non, Monsieur; le colonel du 15^e léger, dans lequel j'étais, était *M. Parchape*, le lieutenant-colonel *M. Gachaux*, et mon capitaine était *M. Guérin*.

D. Avez-vous eu à vous plaindre de quelques-uns de vos chefs?

R. Je n'ai jamais eu à me plaindre d'aucun d'eux. Je n'ai eu de querelle qu'avec mon caporal, et c'est cette affaire qui a donné lieu à ma condamnation à cinq ans de fers, commuée en trois ans de travaux publics. Je n'ai, du reste, conservé aucun ressentiment envers mon caporal.

D. Comment se fait-il, lorsque vous aviez donné un de vos pistolets à *Boucheron*, qu'ils aient été retrouvés ensemble, et à terre, dans l'endroit même où vous avez été arrêté?

R. Au moment où j'ai tiré, *Boucheron* était à côté de moi; je l'ai vu mettre la main à son pistolet: je pensais qu'il allait tirer en même temps que moi; mais, comme je tirai avec trop de précipitation, l'explosion l'effraya sans doute, et, au lieu de tirer, il laissa probablement tomber son pistolet. Je n'ai pas son cœur dans ma main, pour pouvoir expliquer autrement son intention.

D. Indépendamment des pistolets, on a trouvé à terre, sur le lieu de votre arrestation, un mouchoir à carreaux, un serre-tête, une veste en drap, un sac contenant 12 fr. 60 cent., et des bandes-lettes de linge. Tous ces objets vous ont été représentés par M. le procureur du Roi ?

R. Je n'ai aucune connaissance de ces objets, dont aucun ne m'appartient; les seules choses m'appartenant qu'on aurait pu retrouver, sont mon compas et les deux cartouches qui m'étaient restées après avoir chargé les pistolets.

5^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 16 septembre 1841, devant M. *Perrin*, Juge d'instruction.

D. Persistez-vous dans les déclarations que vous avez faites hier; avez-vous quelque chose à y ajouter ?

R. Je persiste et je peux bien encore ajouter quelque chose.

Il y a environ un mois j'étais convoqué chez *Colombier*, ainsi que les autres personnes dont j'ai parlé. Quand on fut arrivé au rendez-vous, *Colombier* dit qu'il n'y avait rien de nouveau et il nous engagea à revenir; je m'en allais avec les autres, lorsque *Colombier* me rappela et me dit : « Tu n'es pas de trop, toi, on peut te tout dire; nous avons quelque chose à faire pour aujourd'hui, on veut nommer des chefs. » Au même instant on sortit pour se rendre dans la rue Saint-Antoine, où nous nous rendîmes deux à deux pour ne point attirer l'attention; *Martin*, dont j'ai parlé hier, était avec nous. On se rendit au coin de la rue Lenoir pour attendre un autre *Martin*, qui est agent révolutionnaire des Communistes pour le faubourg Saint-Marceau. Lorsqu'il fut arrivé, on se rendit chez le marchand de vin qui demeure en face de la rue de Charonne, et l'on monta dans une chambre au premier, où se trouvèrent réunis *Colombier*, *Chasseur*, *Mallet*, *Auguste*, *Just*, le *Martin* du faubourg Saint-Marceau, un jeune homme grêlé, dont je ne sais pas le nom, qui a dit appartenir à la septième; j'ignore ce que veut dire cette septième. Le *Martin* de la société des Égalitaires ne se trouvait pas à la réunion, parce qu'il n'avait pas voulu venir, disant qu'il n'avait pas d'argent. On attendit *Dufour* pendant environ une demi-heure, et à son arrivée *Auguste* fit un sermon dans lequel il dit : « Citoyens, peut-être ne savez-vous pas pourquoi nous sommes réunis ici. Nous

« sommes composés de trois fractions, les Égalitaires, les Réformistes
 « et les Communistes; ces trois fractions sont également révolution-
 « naires, mais elles agissent isolément et ne communiquent point
 « ensemble, et on se fait écraser l'un après l'autre. Tâchons de
 « pouvoir correspondre ensemble, de manière qu'à la première lutte
 « que nous aurons avec le pouvoir, il ne puisse avoir aucun succès
 « sur nous. Pour cela il faudrait nommer un comité dans chaque
 « fraction.

Martin, du faubourg Saint-Marceau, dit qu'en effet il était urgent de nommer un comité, parce qu'il ne savait pas si celui auquel il avait à faire n'était pas payé par la police. *Mallet* prit la parole et dit qu'il serait bien de nommer trois agents révolutionnaires dans chaque fraction, pour que chacun se fasse rapport du travail qui se faisait dans les fractions. Le nommé *Martin* répondit que c'était assez de nommer deux agents révolutionnaires dans chaque fraction, parce que deux feraient l'ouvrage tout de même et qu'on serait moins suspect. Cet avis fut adopté par tous ceux qui étaient là; on demanda du papier: j'offris à *Dufour* mon carnet que je vois sur votre bureau, et il en déchira une feuille avec laquelle il fit quatre petits billets, parce qu'ils n'étaient que quatre de la société des Égalitaires, savoir: *Just*, *Auguste*, *Chasseur* et *Colombier*; nous étions bien cinq en me comptant, mais on ne me comptait pas, parce qu'on me regardait comme une machine. On mit sur chacun des billets la première lettre de chaque nom, et *Just* fit le tirage dans une casquette: ce furent *Chasseur* et *Auguste* qui tombèrent agents révolutionnaires; après cela on dit qu'il était urgent de parler d'autre chose. Je ne me rappelle pas lequel prit la parole et dit: « Nous ne sommes pas riches en matériel; il serait bon de mettre quelque chose à la masse, et en mettant seulement dix sols, si nous sommes 300, cela ferait 150 francs, avec lesquels on pourrait fabriquer de la poudre et des balles. Je répondis que je ne mettrais point d'argent parce que je n'en avais pas, mais que je viendrais avec eux; que, si j'étais armé, ils me prendraient; que, si je ne l'étais pas, ils me prendraient tout de même: je savais bien que je ne pouvais pas m'armer. Après cela, *Colombier* dit qu'il avait encore 60 cent. provenant du quartier Popincourt, et il offrit de les mettre à la masse; il ajouta qu'il revenait encore à leur comité une somme de soixante-seize francs et quelques centimes d'une cotisation qu'ils ont faite, à ce qu'il paraît,

il y a environ deux ans ; *Just* lui dit : « Tâche que tu les auras, ceux-là ! » Il répondit : « Faut bien qu'il nous les donne, c'est à nous, c'est sacré. »

Après cela on fit le compte de quatre litres de vin qu'on avait bus ; il était dûs trois francs quatre ou douze sols ; *Colombier* paya pour moi et chacun se retira. Je m'en allai tout seul, et en détournant sur la place de la Bastille, pour m'en aller chez moi par le canal, je vis un individu bien habillé qui me dit : « Où vas-tu, citoyen ? » Je lui répondis que je n'avais pas l'honneur de le connaître ; il me dit : « Je te connais bien, moi, tu viens d'avec *Colombier* ; tu n'as pas besoin de craindre, c'est moi qui correspond directement avec le comité. » Il m'invita à prendre un canon, ce que j'acceptai. En sortant il me dit : « On te soupçonne de n'être pas bien *chouette*, mais tu ne m'as pas l'air d'un méchant garçon, et tu sais que si tu révélais quelque chose tu risquerais ta vie. » Il me donna une poignée de main en me disant : « Nous nous reverrons bientôt, » et je le quittai parce qu'il était environ onze heures du soir. A mon retour chez moi, ma femme voulut encore pénétrer mon secret et me dit que je venais de voir des femmes ; j'aimai mieux endurer cela que de révéler ce que je savais.

Il y a trois semaines ou un mois, je ne me rappelle pas au juste l'époque, *Colombier* me fit signer un papier imprimé, qu'il m'a dit être, je crois, une proclamation adressée à la garde nationale de Toulouse pour l'encourager. Je n'ai pas voulu chercher à lire cet imprimé, parce que, n'étant pas dans tous leurs secrets et pensant qu'on pouvait se méfier de moi, je n'ai pas voulu avoir l'air de chercher à pénétrer dans tout. Cet écrit était signé par un grand nombre de personnes ; *Leclair*, marchand de vin en face des Enfants-Trouvés, a signé en ma présence.

Il y a environ quinze jours, j'allai chez *Colombier* un matin ; on y parlait du recensement, et l'on disait qu'il faudrait qu'on le fît à Paris, parce qu'on se battrait ; je leur dis : « Puisqu'on ne le fait pas, faites-le. » *Cornu*, qui lisait le journal, dit que ce ne serait pas déjà si bête ; mais *Colombier* me fit taire, et me dit : « Nous avons un bien plus beau plan d'attaque que je te dirai plus tard. »

Quelques jours après, et c'était en allant à la réunion où, comme je l'ai dit tout à l'heure on tira les agents révolutionnaires, *Colombier* me fit connaître son but d'attaque ; il me dit : « Ne sais-tu donc pas qu'ils ne peuvent pas nous échapper ? ils marchent à leur perte : par un

beau matin, il ne sera plus question d'eux à midi ; on se rassemblera le soir et l'on se tiendra prêt dans la nuit ; sur le coup des trois heures on attaquera ; nous avons la demeure de tous les commissaires de police de chaque arrondissement, les maires, les adjoints, beaucoup de colonels logés en ville et bien des généraux, les ministres, et, de tout cela nous en ferons une Saint-Barthélemy. Ensuite, plus de ministres, plus de commandement, nous nous trouverons tous à la fois sur les Tuileries. » Plus tard *Just* et *Auguste* m'ont répété la même chose ; on ne parlait que de cela chez *Colombier*, celui qui en disait le plus était le mieux venu. *Colombier*, *Just* et *Chasseur*, et plusieurs autres que je ne puis pas connaître, ont souvent dit : « Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant. » Ce sont les grosses légumes que je ne puis pas connaître, si je savais leurs noms, je les dirais bien ; ils venaient de temps en temps chez *Colombier*, en beaux habits, et ces messieurs faisaient des embarras ; ils commandaient les autres.

Ce qui s'est passé à l'égard du 17^e régiment n'est qu'une révolution avortée, on n'était pas prévenu pour ce jour-là ; la moitié des hommes n'était pas prévenue, ils n'ont pris que ceux qu'ils ont trouvé sous leurs mains : malheureusement je n'avais pas d'ouvrage, et il a fallu marcher.

Le lundi matin, avant qu'on fit, chez *Colombier*, la distribution des cartouches pour attaquer le 17^e léger, le nommé *Couturat* ou *Couturier*, qui m'a fait l'effet d'être tailleur et qui appartient à la société des Communistes, se trouvait devant la porte de *Colombier* ; et comme il était question d'attaquer le 17^e, il disait : « Faites ce que vous voudrez, mais croyez-moi, nous ne sommes point en mesure d'attaquer aujourd'hui. » Il ajouta qu'il ne demandait pas six mois, qu'il n'en demandait pas deux, et qu'avant quinze jours il serait en parallèle avec la force de la capitale, parce qu'avec 25,000 hommes on pourrait se mettre en face ; on ne l'écouta pas, et c'est après cela qu'on fit la distribution des cartouches, à laquelle il n'assistait pas, ou du moins je ne l'ai pas vu.

D. Vous avez jusqu'ici cité un assez grand nombre de noms ; ne pourriez-vous pas faire connaître aussi les ouvriers de la rue Traversière et des rues voisines qui ont participé à la distribution de cartouches, dont le but aurait été d'attaquer le 17^e régiment.

R. Je suis arrivé tard et beaucoup de cartouches étaient déjà distribuées ; *Jean-Marie* m'a même dit qu'il avait déjà des postes formés. J'ai vu distribuer des cartouches à 50 ou 60 ouvriers, dont une grande partie demeurent dans la rue Traversière, mais il m'est impossible d'indiquer leurs noms parce que je ne les connais que de vue ; on pourrait, sans craindre de se tromper, arrêter une grande partie de la rue Traversière.

D. La distribution de cartouches dont vous avez parlé n'avait, d'après vos déclarations qu'un seul but, celui d'attaquer actuellement le 17^e régiment ; peut-il rester quelques doutes à cet égard ?

R. Je ne connais pas d'autre but que celui-là.

D. Puisque telle était l'intention des meneurs du complot ils ont dû donner des instructions positives à tous les hommes qu'ils employaient, à vous notamment, et vous ne vous êtes pas suffisamment expliqué à cet égard.

R. Je n'assure point de connaître entièrement leurs intentions, attendu que je n'étais point dans toutes leurs confidences, mais tout ce que j'ai déclaré jusqu'à présent n'est que la pure vérité.

D. On n'a pas pu vous délivrer des cartouches sans vous dire positivement quel usage il en fallait faire, et sans vous assigner un poste ?

R. Je vous observe que, quand j'ai eu reçu les cartouches, je suis parti avec mon camarade *Boucheon* et *Marin*, sans attendre *Dufour*, qui m'avait dit : « Tu me suivras. »

D. A-t-il été question, lors de la distribution des cartouches, de tirer sur les Princes ?

R. On ne me dit point précisément qu'il fallait tirer sur les Princes, mais on me répéta ce qu'on m'avait déjà dit plus de quinze jours auparavant : « Il ne faut pas faire feu sur le soldat. »

D. Vous avez dit que vous ignoriez que le duc d'Aumale était, comme colonel, à la tête du 17^e régiment ; or, cette déclaration paraît absolument inadmissible ; depuis longtemps le public s'entretenait de la marche du Prince, et son entrée dans Paris était annoncée depuis plusieurs jours.

R. Je vous ai déjà observé que, dans les huit jours qui ont précédé le 13 septembre, je n'ai eu aucune relation politique, parce que j'ai travaillé pendant quatre jours pour M. *Leray* dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et que j'ai fait une autre journée à Montmartre, pour M. *Santilly* de la Chapelle; je ne suis venu chez *Colombier* que le samedi (11 septembre), et ce jour-là on n'a pas lu de journaux, parce qu'il n'y en avait pas ce jour-là.

D. Connaissez-vous un scieur de long que l'on nomme *Barbiche*, nom qui paraît être un sobriquet?

R. Je ne le connais pas.

D. N'êtes-vous pas intimement lié avec un nommé *Félix Fabre*, dont vous avez fait la connaissance aux Madelonnettes?

R. Oui, Monsieur; c'est un compagnon boulanger qui demeurait rue Tiquetonne, n° 23, et qui est parti pour Marseille il y a environ trois mois. S'il fût resté à Paris, je n'aurais peut-être pas eu occasion de fréquenter ces gens-là qu'il ne connaissait pas.

D. Avez vous quelque chose à ajouter à ce que vous venez de dire?

R. Si le maire de mon pays eût consenti à signer la pétition que mon père lui a présentée, mon intention était de la porter moi-même au préfet de police, et d'obtenir ma grâce en dénonçant tous ces gens-là, que je connaissais de vue mais qui ne m'avaient point encore reçu dans leur société. C'est donc le maire qui est le premier auteur de mon malheur.

6° Interrogatoire subi par *Quenisset*, le 22 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argoult, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Quels sont vos noms et prénoms?

R. *Quenisset* (*François*).

D. Vous avez pris d'abord un autre nom?

R. Oui, Monsieur.

D. Pourquoi aviez-vous pris un autre nom ?

R. C'était pour me déguiser aux yeux de la police, à cause de ma désertion.

D. C'est vous qui, le 13 de ce mois, avez tiré un coup de pistolet sur les Princes marchant à la tête du 17^e régiment d'infanterie légère ?

R. C'est moi qui ai tiré un coup de pistolet sur le cortège qui passait, sur l'état-major.

D. Vous ne pouviez pas ignorer que le duc d'Aumale faisait partie de ce cortège et était à la tête de son régiment ?

R. Je vous demande pardon ; je ne savais pas que c'était le duc d'Aumale ; je ne le connaissais pas. Je savais bien qu'il devait y avoir un prince, mais je ne savais pas lequel.

D. Est-ce qu'il n'y a pas un individu qui vous a désigné M. le duc d'Aumale ?

R. On m'a montré où il fallait tirer, sans désigner le nom de personne.

D. Depuis combien de temps méditez-vous ce mauvais coup-là ?

R. Ce mauvais coup-là n'était pas prémédité ; c'était comme une révolution avortée, mais je faisais partie du complot depuis six semaines ou deux mois au plus.

D. Quel était le but de ce complot ?

R. Le but de ce complot était de faire une révolution et de renverser le trône, à ce que l'on a toujours dit.

D. A quelle époque précise êtes-vous entré dans le complot ?

R. Environ sept semaines ou deux mois, au plus, avant le 13 septembre, je ne pourrais pas bien spécifier l'époque.

D. Qui est-ce qui vous y a fait entrer ?

R. C'est le nommé *Martin*, ouvrier serrurier.

D. La société dans laquelle vous êtes entré avait-elle un nom?

R. Elle se nommait la Société des Ouvriers égalitaires.

D. Où se tenait cette société?

R. Habituellement chez M. *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière, n° 21. Il y avait quelquefois aussi d'autres réunions ailleurs. Quand il y avait quelque chose de plus secret, ils ne se le communiquaient pas là.

D. C'est donc chez *Colombier* que vous avez été initié?

R. Ce n'est pas chez lui, mais c'est dans la même maison, dans la chambre du nommé *Chasseur*, où l'on nous a fait un discours dont j'ai rendu compte le mieux que j'ai pu. Le même soir, un de mes camarades, le nommé *Laurent Durville*, a prêté serment, en bas, dans un cabinet noir, chez le marchand de vin *Colombier*; on n'a pas pris le temps de monter en haut; on lui a fait prêter serment là. Moi, je ne savais pas d'abord où j'étais, en haut, parce que j'avais les yeux bandés; mais je l'ai bien vu quand on m'a débandé les yeux.

D. De combien de personnes se composait la société dans laquelle vous avez prêté serment?

R. Il y avait une quinzaine de personnes, à peu près, toujours approchant le même nombre, parce que les uns sortaient, les autres rentraient. Il y avait un certain nombre de personnes dont je ne pourrais vous dire les noms.

D. Quelles sont celles dont vous pouvez dire les noms?

R. Il y avait le nommé *Colombier*, le nommé *Auguste*, le nommé *Just*, le nommé *Chasseur*, le nommé *Mallet*, le nommé *Jean-Marie*, dont j'ai donné le nom, mais il paraît que ce n'est pas son vrai nom; il y avait *Boucheiron*, *Martin* et moi.

D. Quelle est la teneur du serment que vous avez prêté?

R. Quand j'ai été en haut, on m'a fait jurer sur ma tête que je me battrais contre le Gouvernement pour renverser le trône, sans compter le nombre des ennemis, et cela au premier cri d'alarme: que je quitterais ma femme et mes enfants pour me battre. On me

disait que, si je ne me battais pas, il y allait de ma vie. Comme j'avais les yeux bandés et que je ne savais pas si ceux qui me faisaient prêter serment avaient à la main des pistolets ou des poignards, j'ai été obligé de prêter serment. On me l'a fait répéter au moins vingt fois.

D. Après vous avoir fait prêter serment, ne vous a-t-on pas indiqué quelque action qu'il fallût plus particulièrement commettre dans ce moment-là?

R. Non, Monsieur.

D. Combien de fois, depuis cette époque, vous êtes-vous trouvé dans cette même réunion?

R. Dix-huit ou vingt fois environ. J'ai travaillé quinze jours rue Moreau; c'était mon chemin pour aller travailler. Les uns, les autres m'appelaient, et j'entrais boire un coup, mais il n'y avait pas réunion toutes les fois que j'entrais; malgré cela, le marchand de vin me recevait bien chaque fois. Sa femme, qui ne me connaissait pas, me recevait aussi très-bien; elle m'embrassait comme si j'avais tenu l'un de ses enfants ou si elle avait été amoureuse de moi; elle m'embrassait comme s'il y avait cent ans qu'elle m'eût connu.

D. De quoi s'entretenait-on habituellement dans ces réunions, quand vous y alliez?

R. De crimes. On ne parlait que de renverser le trône, d'assassiner les agents du Gouvernement, enfin de verser le sang. On lisait *le National*, *le Journal du peuple*, *le Populaire*; je n'ai entendu lire ce dernier qu'une fois, parce qu'il ne paraissait que tous les mois. On avait aussi *le Commerce*, mais je crois que ce n'était que pour la frime.

D. Qui est-ce qui vous fournissait ces journaux?

R. C'était M. Colombier.

D. Les lisait-on à haute voix?

R. Oui, Monsieur; je ne les ai jamais lus, moi, mais on avait toujours occasion de les entendre lire.

D. Qui est-ce qui les lisait le plus habituellement ?

R. C'était un vieux qui s'appelle *Cornu*, et un serrurier voisin de *M. Colombier*, qui s'appelle, je crois, *Boulay*. C'est ce serrurier qui m'a lu le *Populaire*. Il lisait : « Des bastilles, des bastilles ! Ah ! si nous avions eu des bastilles à Toulouse ! » C'était lui qui électrisait l'âme des jeunes gens.

D. Vous souvenez-vous de quelques-uns des articles les plus remarquables que vous ayez entendu lire, qui vous aient le plus frappé ?

R. Oui, Monsieur ; il était fort question de bastilles et de Toulouse. « Journalistes, Journalistes, disait-on, laissez-nous finir nos bastilles. » Il était aussi question d'un général dont le nom va me revenir, qui, pour n'avoir pas voulu obéir à un ordre tyrannique, pour n'avoir pas voulu tirer sur un peuple qui défendait sa liberté, avait été suspendu sur-le-champ et remplacé. Ils crossaient le Gouvernement de toutes les manières ; c'était abominable et ne pouvait manquer de perdre ceux qui entendaient cela.

D. Avez-vous su si *Colombier* était abonné à ces journaux ou si on les lui apportait gratis ?

R. C'est ce que je ne lui ai jamais demandé.

D. N'y avait-il pas quelquefois dans la société des délibérations plus secrètes que celles qui avaient lieu chez *Colombier* ?

R. Oui, Monsieur, il y en avait plusieurs ; mais comme je n'étais pas dans toutes leurs confidences, je n'ai assisté qu'à une seule de ces réunions, qui s'est tenue rue du Faubourg-Saint-Antoine en face de la rue Charonne, chez un marchand de vin, et dans laquelle on a nommé des agents révolutionnaires.

D. La société des Ouvriers égalitaires, dans laquelle vous êtes entré, ne correspondait-elle pas avec d'autres sociétés ?

R. La réunion plus secrète que les autres à laquelle j'ai assisté avait précisément pour but de délibérer si la société formerait une coalition avec les autres fractions, si les trois fractions correspondraient entre elles.

D. Quelles étaient les trois fractions qu'il s'agissait de réunir ?

R. Les Ouvriers égalitaires, les Communistes et les Réformistes.

D. Ces trois sociétés avaient-elles des représentants dans la réunion dont vous venez de parler, et qui se serait tenue chez un autre marchand de vin que *Colombier* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Quels étaient les représentants de la fraction communiste ?

R. *Martin*, du faubourg Saint-Marceau.

D. Était-il seul ?

R. Il y avait aussi *Mallet*, mais je ne sais pas bien s'il est communiste ou réformiste; il y avait aussi un autre jeune homme, dont je n'ai pu retrouver le nom dans mon premier interrogatoire, et qui était réformiste.

D. Êtes-vous bien sûr que *Mallet* fût ce jour-là dans la réunion dont vous parlez ?

R. Oui, Monsieur, et il était aussi là le 13 septembre, parmi les Ouvriers égalitaires qui devaient attaquer le 17^e léger. Le nom de *Fournerat* me revient maintenant à l'esprit: je l'ai souvent entendu prononcer chez *Colombier*; je crois que c'est le nom du jeune homme qui était le représentant des Réformistes.

D. Vous avez dit, dans votre premier interrogatoire devant M. le juge d'instruction, qu'un nommé *Prioul* avait coopéré à votre réception ?

R. Oui, Monsieur; c'est lui qui m'a mis en rapport avec *Martin*; même ce jour-là il m'a dit qu'il ne se couchait pas souvent, parce qu'il faisait des cartouches pendant la nuit.

D. *Prioul* était-il de la réunion où l'on s'est occupé de nommer des agents révolutionnaires ?

R. Non, Monsieur; je ne l'ai même plus revu depuis le jour où il m'a fait faire la connaissance de *Martin*.

D. Où avez-vous fait la connaissance de *Prioul* ?

R. A Sainte-Pélagie, où je suis resté six mois pour m'être battu.

D. Vous souvenez-vous des autres personnes qui faisaient partie avec vous de cette réunion où l'on a nommé des agents révolutionnaires ?

R. Il y avait *Colombier, Just, Auguste, Dufour, Chasseur, Mallet, Martin, Fournerrat*, celui dont je ne trouvais pas le nom. Je crois qu'il demeure du côté du carré Saint-Martin; il disait qu'il appartenait à la septième, et je ne savais pas ce que cela voulait dire.

D. Qu'entendez-vous par ces mots, que *Fournerrat* appartenait à la septième ?

R. Je ne sais pas ce que cela signifie; c'est *Fournerrat* qui disait cela.

D. A-t-on, en effet, nommé des agents révolutionnaires dans cette réunion ?

R. Oui, Monsieur, après une longue discussion pour savoir si l'on nommerait des agents pour chaque fraction, ou s'il n'y aurait qu'un seul comité pour les trois fractions réunies. On décida qu'il valait mieux nommer deux agents révolutionnaires pour chaque fraction, et que ces agents se réuniraient à des jours fixes, pour se rendre compte mutuellement du travail qui aurait été fait dans les autres fractions. Nous étions cinq de la fraction des Ouvriers égalitaires: *Just, Auguste, Dufour, Chasseur* et moi. Eux autres me laissèrent de côté; ils mirent des petits morceaux de papier dans un chapeau, et tirèrent au sort à qui des quatre serait agent révolutionnaire. Le sort tomba sur *Auguste* et *Chasseur*. Les autres firent aussi leurs nominations de leur côté, et moi je m'en retournai chez moi. C'est à ce moment-là que, près du canal, je rencontrai un individu qui m'insinua encore qu'il fallait me battre, ou qu'il m'arriverait malheur si je ne me battais pas.

D. Avez-vous su quels avaient été les agents révolutionnaires choisis par les autres fractions ?

R. Non, Monsieur, parce que je n'ai pas revu les individus après.

D. Pendant que vous avez fait partie de la société des Travailleurs égalitaires, est-ce qu'on ne vous a pas fait des distributions de réglemens, de papiers ou d'écrits ?

R. Non, Monsieur.

D. Ne se faisait-il pas des distributions d'argent dans la société ?

R. Non, Monsieur ; je n'en ai jamais vu faire, et l'on ne m'en a jamais fait à moi.

D. N'y avait-il pas des chefs supérieurs ?

R. On m'en a parlé, mais je ne les connaissais pas.

D. Comment vous en a-t-on parlé ?

R. On parlait d'un comité composé d'hommes supérieurs, plus expérimentés qu'eux, mais je n'ai pas entendu citer de noms, à l'exception d'un seul, celui d'*Arago*, que j'ai entendu prononcer plusieurs fois ; mais je ne sais pas quel usage ils voulaient faire de ce nom.

D. Est-ce qu'il n'y avait pas, dans le faubourg Saint-Antoine, quelque personnage plus important que d'autres, et de qui la société recevait la direction ?

R. Il pourrait bien se faire qu'il y en eût, mais je ne les connais pas, parce que je n'étais pas dans toutes leurs confidences ; quand ils avaient quelque chose à se dire de plus secret qu'à l'ordinaire, ils se parlaient tout bas à l'oreille. J'ai vu venir chez *Colombier* des individus bien vêtus, qui donnaient des poignées de main aux uns, aux autres ; qui parlaient aux hommes les plus importants qui étaient là, et qui se retiraient au bout de cinq ou dix minutes. Je ne sais pas les noms, mais je les reconnaîtrais bien si je les voyais, et je saurais bien leur dire : « Vous avez fait ceci et cela. » Il fallait bien qu'il y en eût, puisque *Colombier* faisait signer des proclamations qu'il envoyait à Toulouse et dans beaucoup d'autres villes ; ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'y avait pas eu d'autres personnes plus importantes que lui dans ces affaires-là.

D. Parmi les personnes bien vêtues qui venaient chez *Colombier*, n'y en a-t-il pas une que l'on désignait sous le nom de *mon officier* ou de *docteur* ?

R. Je ne sais pas, je n'en ai entendu nommer qu'un, c'est le nommé *Couturat*.

D. Qui est-ce que c'est que *Couturat* ?

R. C'est un homme qui est venu le 13 au matin pour empêcher

ce qui s'est fait. Il a dit que c'était un coup imprévu, qu'il n'avait pas pu donner des ordres pour nous soutenir; qu'il ne fallait pas attaquer ce jour-là, qu'on serait écrasé; il était bien vêtu: il portait un habit bleu, un pantalon de drap à côtes et des bottes fines, et il avait un habit ou une redingote, je ne sais pas lequel, dans un foulard, soit que ce soit un tailleur, ou pour tout autre motif; je crois que c'est un communiste. J'ai vu le moment où les ouvriers voulaient lui faire un mauvais parti, parce qu'il parlait de ne pas attaquer ce jour-là, attendu qu'on n'était pas en force; puis, comme par dédain, ils l'ont laissé aller au moment où le sieur *Dufour* a distribué les cartouches.

D. Ne faisait-on pas des cotisations par mois ou par semaine dans la société?

R. On a parlé de cela dans la réunion où l'on a nommé des agents révolutionnaires. Il était question de donner chacun dix sous. Une supposition que l'on serait trois cents, plus ou moins, cela ferait cinquante écus; c'était pour acheter de la poudre. Moi j'ai dit que je ne donnerais pas d'argent, attendu que je n'en avais pas, et que ce que je gagnais me suffisait à peine pour nourrir ma femme et mon enfant.

D. Savez-vous si vos camarades avaient beaucoup de cartouches?

R. Je ne peux pas savoir au juste la quantité, mais j'ai entendu dire à un individu, et même *M^{me} Colombier* se serait vantée à une autre femme qu'on travaillait à force et depuis longtemps à faire des cartouches.

D. Et des armes, en avait-on beaucoup?

R. Je n'ai jamais vu d'armes que deux pistolets, que *Colombier* avait un jour, et qui, je le crois bien, sont les deux mêmes que je vois là. Le 13 au matin, j'ai entendu *Colombier*, et *Boucheron*, qui était là, l'a entendu comme moi, dire que *Just* avait le magasin d'armes et qu'il avait encore de quoi armer quatre hommes. En revenant du chantier avec mon camarade, je suis monté chez *Just*; il y avait un grand jeune homme qui était là et qui est sorti. *Just* m'a remis le pistolet comme je l'ai expliqué l'autre jour; il en a d'abord amorcé un, puis un autre, pendant que je les chargeais successive-

ment avec un bout de baguette qu'il avait coupée; puis il m'a dit de les mettre dans ma chemise, sur ma poitrine, comme lui-même portait les siens, qu'il me fit voir, ajoutant qu'il lui en restait encore d'autres, voulant sans doute me faire entendre que j'aurais affaire à eux si je ne me servais pas, pour me battre, des armes qu'il me remettait. *Just* me dit aussi de donner le second pistolet à mon camarade, s'il n'avait pas d'arme, et il me donna pour lui une petite baguette pareille à celle avec laquelle j'avais chargé le premier pistolet.

D. Vous venez de dire que *Couturat* était venu pour vous dissuader d'attaquer; qui est-ce qui vous avait donné à vous l'ordre d'attaquer?

R. *Just*, *Auguste*, *Dufour*, *Colombier*, enfin les principaux qui étaient là. C'est *Martin* que j'ai rencontré le premier le matin et qui m'a dit d'aller chez *Colombier*, qu'il allait y avoir une affaire. J'allai en effet chez *Colombier*, où l'on se disputait pour savoir si on attaquerait ou si on n'attaquerait pas. *Jean-Marie* rompit la conversation et partit comme un furieux, en disant que ses hommes étaient déjà postés à la barrière de Charenton; qu'il n'avait pas envie de se faire brûler la cervelle, en restant en arrière, comme lui-même la brûlerait à ceux qui seraient en retard. Il me dit même de le suivre; mais comme il ne me donnait aucune explication, je ne le suivis pas. Si *Couturat* apportait d'un comité supérieur l'ordre de ne pas attaquer ce jour, c'est ce que je ne sais pas, parce que, je vous l'ai déjà dit, je n'étais pas dans tous leurs secrets.

D. A quelle heure êtes-vous sorti de chez vous le 13?

R. Je suis sorti de chez moi à cinq heures du matin.

D. Saviez-vous que le 17^e régiment d'infanterie légère devait entrer ce jour-là dans Paris?

R. Non, Monsieur.

D. Où l'avez-vous appris?

R. Chez *Colombier*. En sortant de chez moi j'allai à la Grève pour chercher de l'ouvrage. Comme il était déjà un peu tard, je ne trouvai pas beaucoup de camarades; j'ai rencontré *Amand*, qui a payé

pour trente sous de vin à trois, lui, moi et *Marin*. J'ai invité *Marin* à venir avec moi jusqu'au faubourg, croyant trouver de l'ouvrage chez mes connaissances, et *Amand* nous a suivis jusque dans la rue Saint-Antoine, où nous avons rencontré un camarade qui nous fit boire un verre de vin avec lui. J'ai rencontré là le nommé *Laurent Durville*, qui me dit : « As-tu de l'ouvrage ? » je lui dis : « Non. Il me dit : « Tu iras chez *Jean*, entre la barrière des Amandiers et la barrière Popincourt; là tu trouveras de l'ouvrage; » lui-même travaillait dans cette maison. Je lui dis : « C'est bien; comme nous sommes de la même société, ce sera plus commode pour nous réunir s'il y a quelque chose. » Après cela j'allai trouver *Boucheron* pour savoir s'il y aurait de l'ouvrage à transporter ce jour-là; il me dit que non; nous bûmes un verre de vin ensemble. Je lui dis : « Je vais chez *Colombier*; » c'est quelques instants après que je recontraï le nommé *Martin*, qui me dit d'aller vite chez *Colombier*, qu'il y aurait un coup de feu à faire; et j'allai chez *Colombier*, comme je vous l'ai dit plus haut.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé chez *Colombier* ?

R. Il était environ huit heures, huit heures et demie.

D. A quelle heure en êtes-vous sorti avec les armes ?

R. Je ne pourrais préciser l'heure. Les armes ne m'ont pas été remises chez *Colombier*, mais chez le marchand de vin à côté. Après avoir fait beaucoup de chemin, après avoir rejoint *Boucheron* et déjeuné avec lui, nous sommes entrés ensemble par la barrière du Trône en même temps que le cortège.

D. Vous ne vous êtes plus quittés, *Boucheron* et vous, depuis ce moment-là ?

R. Non, Monsieur; nous ne nous sommes quittés que quand j'ai été arrêté.

D. A quelle heure et à quel endroit avez-vous remis à *Boucheron* l'un de vos pistolets ?

R. Il était dix heures et demie, onze heures moins un quart, entre la barrière Picpus et la barrière Charenton, dans un petit chemin de ronde, entre deux murs, près d'un marchand de vin qui a un jeu de siam devant la porte. Je remis à *Boucheron* l'un de mes pis-

tolets qu'il m'avait demandé. Avant de le lui remettre, je m'aperçus que la transpiration de ma poitrine avait un peu endommagé la poudre; j'amorçai le pistolet pour m'assurer qu'il ferait feu, et j'ajoutai un peu de poudre à celle qui était déjà dans le bassinet.

D. Une fois entré dans Paris avec le régiment, vous ne l'avez plus quitté?

R. Non, Monsieur.

D. De quel côté du régiment étiez-vous?

R. En entrant dans Paris, j'étais du côté opposé à celui où j'ai tiré; près du poste Montreuil je rencontrai *Martin* qui faisait la poste, occupé à rallier son monde, allant de l'un à l'autre. Je lui dis: «Eh bien! vous n'attaquez donc pas?» Il me dit: «Je n'ai pas d'ordre à donner ici. Va-t-en au coin de la rue Traversière, c'est là qu'est le rassemblement. Sans doute on attaquera avant qu'ils ne soient sortis du faubourg.» Je courus du côté de la rue Traversière; en passant entre les deux états-majors, au coin de la rue Traversière, je vis *Just*, *Auguste*, et beaucoup d'autres jeunes gens que j'avais vus le matin recevant des cartouches. Je dis: «Attaque-t-on?» *Just* me dit: «Oui.» Il chercha ses pistolets, mon camarade apprêta le sien sous sa blouse, moi je saisis le mien sous ma chemise; il était armé. *Just* me dit: «Tiens, c'est là qu'il faut tirer.» Je tirai mon coup, je croyais que tous les autres allaient en faire autant; mais il m'ont fait mordre à l'hameçon et ils m'ont laissé là, les brigands!

D. Votre récit, qui paraît sincère sur beaucoup de points, ne l'est pas sur un point très-important. Il est impossible que vous et vos camarades vous ayez pu songer à attaquer un régiment tout entier sous les armes. Quel résultat pouviez-vous vous en promettre? Vous pouviez vous figurer, au contraire, qu'en tirant sur les Princes et en les atteignant, vous pouviez produire un très-grand événement. Ne vous a-t-on pas, en effet, dit de tirer sur les Princes, et n'est-ce pas sur eux que vous avez tiré?

R. Je savais bien qu'il y avait un prince à la tête, mais je ne savais pas son nom. *Just* me dit: «Tire là, tire au milieu,» mais il ne me désigna pas le Prince par son nom; s'il me l'eût désigné ainsi, je vous le dirais. Ces gens-là m'ont perdu; je n'ai donc pas de mé-

nagements à garder avec eux ; je me fais un plaisir de dénoncer le complot : c'est le désir de rendre service à ma patrie qui m'y pousse, et le regret de l'avoir si mal servi. Je ne peux pas connaître les secrets de mes camarades, parce que je n'ai pas leur cœur, mais je vous dis ce que j'ai fait et comment je l'ai fait. Je ne peux pas vous en dire plus que je n'en sais ; je mentirais à ma conscience.

D. Précisez bien la situation des personnes qui étaient à côté de vous quand vous avez tiré.

R. *Boucheron* était à ma droite ; il avait son pistolet dans la ceinture. Je lui vis mettre la main sur la crosse du pistolet ; sans doute il n'a pas eu le courage de tirer, et il a laissé tomber son arme. Il a mieux fait que moi.

Représentation faite à l'inculpé des deux pistolets ramassés sur la voie publique, au lieu même où le crime a été commis, il déclare les reconnaître tous les deux, savoir : celui qui est déchargé, comme ayant été tiré par lui-même, et celui qui est encore chargé, comme ayant été remis par lui en cet état à *Boucheron*. Il a signé avec nous et le greffier en chef, adjoint les étiquettes indicatives qui sont attachées à chacun des deux pistolets dont il s'agit.

D. Qui est-ce qui était à votre gauche ?

R. *Just*, qui me montra où il fallait tirer, *Auguste*, et nombre de jeunes gens que j'avais vus recevant des cartouches.

D. Au moment où vous avez tiré, n'y avait-il pas devant vous deux personnes qui se sont écartées pour vous laisser tirer ?

R. Non, Monsieur ; il n'y avait à ce moment-là devant moi que deux petits enfants qui pouvaient avoir huit ou dix ans.

D. Avant que vous tiriez, ne se poussait-il pas autour de vous des cris de différentes natures ?

R. Oui, Monsieur ; on criait : *Vive le 17^e ! à bas les Princes ! à bas la Famille royale ! à bas Guizot !*

D. Et vous-même, est-ce que vous n'avez pas aussi crié quelque chose ?

R. Je ne sais pas ; j'étais si exalté, que je ne sais pas si j'ai crié,

ou non; si je m'en souvenais, je vous le dirais; je ne voudrais pas qu'on pût soupçonner ma sincérité. Je suis coupable, je le sais. J'ai eu le tort de me laisser entraîner par ces gens-là; mais, que voulez-vous? je croyais à des hommes établis qui ne me disaient seulement pas que je faisais mal. Je veux du moins dire toute la vérité, mais je n'étais pas dans tous les secrets; je ne puis pas en dire plus que je n'en sais.

D. De quels hommes établis voulez-vous parler?

R. J'ai travaillé quinze jours chez *M. Mouton*, marchand de meubles, rue Moreau. Cet homme paraissait prendre un grand intérêt à la société. Il m'en parlait souvent; il me disait : « Eh bien! quand attaquez-vous? » Je lui dis : « Vous savez bien que nous autres nous serons prévenus seulement deux heures d'avance. » « On attaquera bientôt, me dit-il, je le sais. Cela va bien : vous étiez, il y a deux mois, quinze mille, vous êtes maintenant vingt-cinq mille. » C'est à ce sujet qu'il fut question d'une Saint-Barthélemy de fonctionnaires, ainsi que je l'ai déjà déclaré. Je demandai à *M. Mouton* d'où il savait tout cela; il me dit qu'il le savait d'un jeune homme, chef des Communistes, qui demeure dans la même maison que lui; mais à vous, je ne pourrais vous dire le nom. Si cet homme m'avait donné un bon conseil, s'il m'avait seulement dit un mot pour me détourner, comme aurait dû faire un bon citoyen, au lieu de m'encourager et de m'exciter, comme il le faisait, il n'y a pas de doute que je me serais tiré de là, et je n'en serais pas où j'en suis maintenant.

D. Combien y avait-il, à peu près, de personnes que vous supposez qui devaient tirer en même temps que vous?

R. Peut-être une soixantaine, peut-être davantage. Relativement à *M. Mouton*, je voudrais ajouter quelque chose. La preuve que les paroles que je viens d'avancer sur *M. Mouton* sont la vérité, c'est que lui-même m'a offert son fusil pour m'en servir au besoin, et que son cousin m'a offert un petit pistolet qu'il avait, et qu'il voulait me vendre sept francs. J'ai refusé de le prendre, en disant que je n'avais pas besoin de payer ce prix-là un mauvais pistolet, quand je pourrais avoir des armes beaucoup meilleures qui ne me coûteraient rien. J'ai vu et tenu ce pistolet, et mon camarade l'a vu comme moi. On le trouverait sans doute encore dans la maison.

D. Le fusil que M. *Mouton* vous offrait était-il un fusil de garde national ?

R. Oui, Monsieur.

D. Savez-vous le nom de ce cousin de M. *Mouton*, dont vous venez de parler ?

R. Je ne l'ai jamais entendu nommer que *Jean*. Il n'y a pas longtemps qu'il a quitté le service, et son cousin l'a fait venir chez lui, où il demeure, pour lui apprendre son état d'ébéniste.

D. Vous avez parlé de personnes établies qui ne vous auraient pas détourné du complot : pouvez-vous en nommer d'autres que M. *Mouton* ?

R. J'ai parlé particulièrement de M. *Mouton* parce que j'ai travaillé chez lui ; j'avais confiance en lui ; je lui faisais part de tout ce que je savais, et il paraissait s'intéresser beaucoup à ces choses-là. J'ai voulu aussi parler de gens qui venaient chez *Colombier* et qui étaient établis ; ainsi, le serrurier à côté, et d'autres que je savais bien qui travaillaient à leur compte.

D. Vous avez dit que vous ne saviez pas que le duc d'Aumale était à la tête de son régiment. Je vous fais remarquer que, depuis la barrière du Trône jusqu'au moment où vous avez tiré, vous n'avez pas quitté le régiment. Comment, pendant le trajet, n'auriez-vous pas entendu crier : *Vive le duc d'Aumale* ?

R. J'étais si exalté que je n'entendais rien. J'étais poussé par le crime, et par ces ignobles figures que je vois encore là sous mes yeux. Si j'avais eu le sang-froid de penser au duc d'Aumale, j'aurais pensé à quelqu'un qui m'était plus proche, à ma femme, à mon enfant. Si j'avais pu penser à eux, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. J'en ai regret, mais il est trop tard. Celui qui doit tomber dans le malheur ne va pas à l'abîme, il y court.

7^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 25 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi, Persil, Pairs de France; et confrontation entre cet inculpé et les inculpés *Boucheron* et *Brazier dit Just*.

D. N'avez-vous rien à ajouter à vos précédentes déclarations?

R. C'est sur un article que vous m'avez demandé si je savais qu'on dût attenter à la vie du Prince. Ce serait en vain que je ferais cette dénégation : il est bien vrai que, chez *Colombier*, ils ont dit qu'il devait y avoir un Prince, et qu'on ferait tout le possible pour qu'il ne se promenât plus avec le 17^e dans Paris.

D. Vous souvenez-vous des noms de ceux qui vous ont dit cela?

R. Presque tous. Je dis à *Colombier* que je ne connaissais pas le Prince; il me dit : « Tu connais tes chefs, cela suffit, et tu ne feras feu que d'après leurs ordres. » Je l'avais communiqué au nommé *Boucheron*, et je lui dis, ainsi qu'à d'autres de mes camarades qui étaient là, que j'aimais mieux cela; que j'aimais mieux attaquer un état-major et tout un régiment que d'aller, la nuit, surprendre et assassiner des fonctionnaires du Gouvernement, des femmes, des enfants, comme eux voulaient le faire; j'aimais mieux me battre en plein jour que de faire un coup pareil.

D. Pourriez-vous donner exactement l'adresse du marchand de vin dont vous avez parlé, et chez lequel on aurait nommé des agents révolutionnaires?

R. C'est rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne; il est très-facile à trouver.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Boucheron*, et nous avons adressé à *Quenisset* la question suivante, en lui montrant *Boucheron* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente?

R. Oui, Monsieur; c'est *Boucheron*.

A *Boucheiron*, en lui montrant *Quenisset*, dit *Papart* :

D. Reconnaissez-vous cette personne?

R. Oui, Monsieur, c'est *Nicolas Papart*.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Boucheiron* a été reçu en même temps que vous dans la Société des Travailleurs égalitaires?

R. Oui, Monsieur.

A *Boucheiron* :

D. Q'avez-vous à dire?

R. C'est vrai, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, le 13 au matin, vous avez rencontré *Boucheiron* près de la barrière du Trône; qu'il vous a dit qu'il n'avait d'autre arme que son compas, et que vous lui avez remis l'un de vos pistolets?

R. Ce n'est pas à la barrière du Trône que j'ai rencontré *Boucheiron*, c'est à la barrière de Charenton. Je lui ai, en effet, remis l'un de mes pistolets, et je l'ai armé.

A *Boucheiron* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. *Papart* ne m'a pas remis de pistolets; c'est faux.

Quenisset dit : Tu feras mieux d'avouer, crois-moi.

Boucheiron dit : Je ne peux pas convenir de ce qui n'est pas.

Quenisset dit : Tu feras mieux d'avouer, je te le dis. Il y a des témoins qui sont libres et qui te vendront. Crois-moi, conviens du fait. Diras-tu aussi que tu n'as pas reçu de cartouches? avoue, je te dis, et tu feras bien.

Boucheiron dit : Je nie tout cela.

Quenisset dit : Ton cœur doit battre bien fort de nier cela.

Boucheiron dit : Oui, mon cœur bat de m'entendre dire des choses pareilles. J'aurais bien mieux fait de ne pas te suivre.

Quenisset dit : Je n'ai pas eu de peine à me faire suivre par toi ; allons, dis donc la vérité. *M. Pascal*, chez qui j'ai bu, et à qui j'ai fait sentir comme j'avais chaud, a dû sentir un pistolet sur mon flanc ; mais il n'en a senti qu'un ; j'avais donné l'autre à *Boucheron*, et il en était porteur. Voyons, où étais-tu quand j'ai tiré ?

Boucheron dit : J'étais bien loin de toi à ce moment-là.

Quenisset dit : Tu dis que tu étais bien loin de moi ! tu étais au contraire tout près de moi, puisque tu me touchais. Tu ferais mieux d'en convenir ; moi, je ne te charge pas, puisque je dis que je t'avais donné l'un de mes pistolets et que tu ne t'en es pas servi.

A *Quenisset* :

D. Vous persistez donc à dire que, depuis le moment où vous avez rencontré *Boucheron* jusqu'à celui où vous avez tiré, vous ne vous êtes pas quittés ; que vous lui aviez donné l'un de vos pistolets ; qu'il était près de vous au moment de l'attentat, et qu'il a laissé tomber, à ce moment-là, le pistolet que vous lui aviez donné ?

R. Oui, Monsieur ; il était tout près de moi, à ma droite, quand *Just* m'a montré l'endroit où il fallait tirer.

A *Boucheron* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je n'étais pas là. Il y avait *Jean-Marie*, qui était à côté de toi, et qui dira qu'il ne m'a pas vu.

Quenisset dit : *Jean-Marie* et vous avez eu le temps de convenir ensemble de vos faits. Allons, *Boucheron*, conviens donc de ce que tu as fait, puisque je prends tout sur ma responsabilité. Tu n'es pas coupable, toi ; c'est moi qui t'ai armé, c'est moi qui ai tiré ; tu as mieux fait que moi, tu as laissé tomber ton pistolet. Que veux-tu ? nous n'avions pas assez d'esprit pour nous maintenir ; je périrai, moi. Ils ont dressé la potence pour moi, les lâches ! mais je ne les ménagerai pas ! Quant à toi, tu t'en tireras. Tu sais bien, toi, qui est-ce qui m'a donné les cartouches ; tu connais celui qui m'a remis le pistolet ; tu connais celui qui m'a montré du doigt où il fallait tirer ; tu le connais bien, puisque c'est lui qui est l'auteur de tout.

S'il devait m'en coûter un bras pour ne pas t'avoir amené avec moi, je le donnerais, car il n'y a que toi que je plains là-dedans. Les autres sont des misérables qui ne respirent que le crime et le sang. Mais toi, tu as laissé tomber tes armes, on verra ton repentir, on t'en tiendra compte.

A Boucheron :

D. Qu'avez-vous à dire à tout cela ? *Quenisset*, vous le voyez, prend tout sur lui, et il vous donne le meilleur conseil que vous puissiez suivre.

R. Eh bien ! oui, Monsieur, c'est vrai.

D. Vous avez suivi un bon conseil ; et certes vous ne pouviez mieux faire.

Boucheron dit :

J'aurais bien mieux fait de ne pas aller avec eux.

Quenisset dit :

Et moi, est-ce que je ne suis pas bien malheureux ? N'ai-je pas une femme et un enfant, tandis que toi tu es seul. J'aurais bien mieux fait de me brûler la cervelle, quand il m'a dit où il fallait tirer, que de faire ce que j'ai fait ; on aurait eu pitié de ma femme et de mon enfant, tandis qu'on n'y aura aucun égard. J'ai déshonoré ma famille ; oui, j'aurais bien mieux fait de me tuer à ce moment-là.

A Quenisset :

D. Je vous ai déjà représenté le pistolet avec lequel vous avez tiré, et vous l'avez reconnu ; le reconnaissez-vous encore ?

R. Oui, Monsieur.

A Boucheron :

D. Je vous représente le pistolet que *Quenisset* dit vous avoir remis et qui est encore chargé ; le reconnaissez-vous ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez dit que *Jean-Marie* était à côté de *Quenisset* quand il avait tiré ; savez-vous exactement où il était ?

R. Il était tout près de *Quenisset*, car il m'a dit depuis que la poudre lui avait brûlé la figure quand *Quenisset* avait tiré.

D. Vous devez avoir vu *Just*, qui était aussi à côté de *Quenisset*?

R. Je ne sais pas son nom.

Quenisset dit : Tu sais bien celui qui m'a emmené pour me donner les pistolets et qui m'a montré où il fallait tirer ?

Boucheron dit : Je n'y ai pas fait attention.

Quenisset dit : Attends, je m'en vais te faire voir cela. Tu sais bien, quand nous avons été chez *Colombier*, nous avons rencontré deux individus; ils nous ont dit : Êtes-vous prêts? J'ai dit : Oui, nous avons des cartouches, mais nous n'avons pas d'armes. Alors il m'a emmené. Eh bien! celui-là, avec sa barbiche rouge, c'est *Just*, celui qui était à ma gauche et qui m'a montré du doigt où il fallait tirer, en me disant : Tiens c'est là qu'il faut viser, au milieu. L'autre, c'est *Auguste*, qui devait te donner une arme, et comme il ne l'en a pas donné, je t'ai remis l'un de mes pistolets.

A *Quenisset* :

D. Est-ce qu'il y aurait deux individus du nom de *Jean-Marie*?

R. Oui, Monsieur; il y a *Jean-Marie* qu'on appelle, parmi les ouvriers, *Jean-Marie l'Arsoille* : c'est celui dont *Boucheron* parlait tout-à l'heure, et dont la poudre de mon pistolet a brûlé le visage; celui-là est innocent de tout et n'est pour rien dans l'affaire. Il y a un autre *Jean-Marie*, c'est *Jean-Marie Jarrasse*; c'est celui qui a dit le matin qu'il allait rejoindre ses hommes, parce qu'il ne voulait pas se faire brûler la cervelle, comme il la brûlerait lui-même à ceux qui seraient en retard. Voyons, *Boucheron*, l'as-tu entendu dire cela?

Boucheron dit : Oui, c'est vrai.

Quenisset dit : Allons, je suis bien aise que tu conviennes de cela.

A *Boucheron* :

D. Où vous a-t-on donné des cartouches?

R. Chez *Colombier*.

D. Quelle heure était-il ?

R. Il était neuf heures.

D. Qui est-ce qui les a distribuées ?

R. C'est un gros ; je ne sais pas son nom.

Quenisset dit : Tu te rappelles bien celui qui a dit, en partant, au marchand de vin, que ce qui restait dû, c'étaient les républicains qui le payeraient ?

Boucheron dit : Oui, c'est celui-là qui a distribué les cartouches.

Quenisset dit : C'est *Dufour*, un gros, à peu près de cinq pieds un pouce, qui a la voix très-sonore, cheveux et barbe noirs, une moustache très-rude et qui ne pourrait pas s'abattre, le front très-découvert. Va, *Boucheron*, il est bien heureux pour nous de n'avoir fait que ce que nous avons fait, plutôt que d'avoir fait comme ils le voulaient, les misérables, un *Saint-Barthélemy* des ministres, des maires, des adjoints, des commissaires de police, en un mot, de tous les agents. On est coupable, sans doute, d'attaquer un état-major et un régiment ; mais on ne l'est pas autant que de donner la mort à coups de poignard à des gens qui ne peuvent pas se défendre.

A Boucheron :

D. Avez-vous entendu, en effet, former des projets de cette nature ?

R. Oui, Monsieur.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Just Brazier*, et nous avons adressé à *Quenisset* la question suivante, en lui montrant *Just* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Oui, Monsieur ; c'est *Just*.

A Just, en lui montrant *Quenisset* dit *Papart* :

D. Connaissez-vous cette personne ?

R. Je connais cette personne de vue, pour l'avoir vue passer rue Traversière ; mais je ne sais pas son nom.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Just* aurait assisté à votre réception dans la société des Travailleurs égalitaires ?

R. Oui, Monsieur, il était là présent quand on me fit prêter serment et jurer sur ma tête.

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je ne fais partie d'aucune société, et je n'étais pas présent quand monsieur a été reçu, faut croire, puisque je ne suis pas de cette société.

A *Quenisset* :

D. Dans quel endroit a eu lieu votre réception ?

R. Dans la chambre d'*Auguste*, où l'on arrive par une allée attenante à la maison du marchand de vin. Il y avait là des individus qui n'ont pas voulu prêter serment, et qui ont demandé la huitaine ; ceux-là pourront dire qu'ils ont vu monsieur. Quand on est lâche pour une chose, il faudrait au moins avoir du courage pour une autre.

D. Cette chambre était-elle celle d'*Auguste* ou celle de *Chasseur* ?

R. Je ne sais pas quel est celui des deux qui avait loué la chambre à son nom, parce que je n'étais pas dans toutes leurs confidences ; mais je sais bien qu'*Auguste* et *Chasseur* étaient présents tous les deux : c'est *Chasseur* qui m'a bandé les yeux.

D. Persistez-vous à dire que *Just* a fait partie d'une autre réunion de la même société qui a eu lieu chez un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, dans le courant du mois d'août, et que c'est lui qui a dépouillé le scrutin qui aurait eu lieu pour la nomination d'agents révolutionnaires ?

R. Oui, Monsieur ; c'est lui qui les a tirés dans une casquette, à ce que je crois.

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à répondre ?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Just* vous a fait connaître le plan d'attaque qui avait été concerté et arrêté, en ajoutant : Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant.

R. Oui, Monsieur ; *Just* et *Colombier*, et *Auguste* et *Mallet*, les quatre ou cinq principaux l'ont toujours dit.

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Just*, vous ayant rencontré dans la matinée du 13, vous demanda si vous aviez des armes, et sur votre réponse négative, vous emmena chez lui, en passant par la boutique d'un marchand de vin, où il vous fit laisser votre chapeau de paille; qu'il vous conduisit dans sa chambre, et là vous remit deux pistolets ?

R. Oui, Monsieur; et même il y avait dans sa chambre un grand jeune homme à qui il dit, pour le faire descendre : Vous ne descendez pas, vous; allez-donc vite, le cortège va passer ?

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Just* vous a fait toucher deux pistolets qu'il tenait cachés sous sa blouse ?

R. Oui, Monsieur; il me les fit sentir, en me disant que de cette manière-là on n'y voyait rien.

Just dit :

De la manière dont j'avais ma blouse, il aurait bien été impossible que je puisse porter des pistolets.

Quenisset dit :

Je n'avais pas de blouse, moi, et j'avais bien deux pistolets! Vous avez dressé la guillemine pour moi, lâches que vous êtes; mais vous ne vous échapperez pas non plus. Vous êtes là une douzaine qui m'avez perdu. Vous auriez bien fait de me tuer sur le coup. Quand on conduit un bœuf à la boucherie, il faudrait au moins avoir le courage de le tuer.

A *Just*.

D. Q'avez-vous à dire?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire qu'au moment où le régiment est arrivé à la hauteur de la rue Traversière, vous avez vu là *Just* et *Auguste*, et d'autres jeunes gens qui avaient reçu le matin des cartouches chez le marchand de vin?

R. Oui, Monsieur, j'y persiste.

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, se trouvant à côté de vous au moment de l'attentat, *Just* vous dit de tirer au milieu de l'état-major, en vous montrant où il fallait tirer?

R. Oui, Monsieur.

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Just* était l'un de ceux qui avaient donné l'ordre d'attaquer?

R. Oui, Monsieur.

A *Just* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Non, Monsieur.

Confrontation de *Quenisset* et *Boucheron* avec *Just Brazier*.

Et de suite nous avons fait ramener devant nous le nommé *Boucheron*, que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui montrant *Just Brazier* :

D. Connaissez-vous l'individu ici présent?

R. Oui, Monsieur.

D. Comment s'appelle-t-il?

R. Je ne sais pas son nom.

A *Just*, en lui montrant *Boucheron* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente?

R. Non, Monsieur.

Quenisset dit : Il la connaît cependant bien. Ce serait un méchant berger, que celui qui ne connaîtrait pas ses moutons!

A *Boucheron* :

D. Où avez-vous vu cet individu (en lui montrant *Just*)?

R. Monsieur, je l'ai vu chez le marchand de vin, chez M. *Colombier*.

A *Just* :

D. Vous souvenez-vous de vous être rencontré avec *Boucheron* chez *Colombier*?

R. Il est possible que je m'y sois trouvé avec lui; mais tous les jours on se rencontre chez un marchand de vin sans pour cela se connaître.

A *Boucheron* :

D. Est-ce dans la matinée du 13 que vous avez rencontré cet individu?

R. Je l'avais vu auparavant.

D. Mais l'avez-vous vu encore dans cette matinée-là ?

R. Oui, Monsieur.

A *Just* :

D. Vous souvenez-vous d'avoir vu *Boucheron* dans cette matinée ?

R. Non, Monsieur.

A *Boucheron* :

D. Où avez-vous vu *Just* le 13 ?

R. Je l'ai vu d'abord chez *Colombier*, et ensuite dans le haut de la rue *Traversière* ; je crois même que c'est lui qui s'est en allé avec *Papart* quand nous nous sommes séparés.

Quenisset dit : Oui, c'est monsieur qui m'a emmené pour me donner des pistolets.

A *Just* :

D. Vous avez entendu ce que *Boucheron* vient de dire ? Il dit vous avoir vu deux fois dans la matinée du 13, d'abord chez *Colombier* et ensuite dans la rue, vous en allant avec *Papart* ?

R. Je ne me rappelle pas avoir rencontré monsieur dans la matinée du 13.

A *Boucheron* :

D. Vous étiez sur le lieu de l'attentat, à côté de *Quenisset* quand il a tiré son coup de pistolet ? Vous souvenez-vous d'avoir vu *Just* à côté de lui, de l'autre côté ?

R. Oui, Monsieur, je pense qu'il y était.

A *Just* :

D. Vous venez d'entendre que *Boucheron* déclare qu'il pense que vous étiez à côté de *Quenisset* quand il a tiré ?

R. Je n'étais pas près de l'endroit où l'on a tiré.

A *Boucheron* :

D. Avez-vous remarqué, à côté de *Quenisset*, un homme qui levait le bras pour montrer à celui-ci l'endroit où il fallait tirer ?

R. Non, Monsieur, je ne peux pas dire avoir vu cela.

A *Quenisset* :

D. Je vous représente deux pistolets, les reconnaissez-vous comme étant ceux que *Just* vous aurait donnés au moment où vous dites qu'il vous en a remis deux ?

R. Oui, Monsieur, et lui aussi il les connaît bien.

A *Just* :

D. Reconnaissez-vous ces pistolets comme ayant été en votre possession et comme étant ceux que vous auriez remis à *Quenisset* ?

R. Non, Monsieur.

D. Persistez-vous dans toutes les dénégations que vous venez de faire ?

R. Oui, Monsieur.

3^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France; et confrontation des inculpés *Quenisset* et *Boucheron* avec les inculpés *Petit dit Auguste*, *Launois dit Chasseur*, et *Jarrasse dit Jean-Marie*. — Ledit interrogatoire suivi des confrontations de *Quenisset* et *Boucheron* avec les nommés *Petit dit Auguste*, *Launois dit Chasseur*, et *Jarrasse dit Jean-Marie*.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à vos précédentes déclarations ?

R. Je me rappelle qu'un jour *Martin*, le serrurier du faubourg Saint-Antoine, me dit « qu'ils devaient attaquer le 1^{er} mai, le jour « de la Saint-Philippe; que quinze jeunes gens s'étaient réunis à cet « effet chez un marchand de vin de la place de la Bastille dont une « porte regarde le corps de garde et l'autre regarde l'éléphant. *Martin* « me dit que le maître de ces jeunes gens leur avait fourni à chacun « cent cartouches. *Martin*, en buvant ensemble chez un épicier, me « montra ce marchand de vin. Plus tard il me dit que le maître de « ces jeunes gens, ayant vu qu'on n'attaquait pas le 1^{er} mai, avait « vendu son fonds et était parti pour l'Angleterre. »

Lecture faite, etc., a signé.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Auguste Petit*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu :

R. Oui, Monsieur; c'est *Auguste*.

A *Auguste Petit*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Et vous, *Auguste*, connaissez-vous l'individu ici présent?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire qu'*Auguste* avait présidé la réunion dans laquelle vous avez été reçu membre de la société des Ouvriers éga-
litaires, et qui se serait tenue dans la chambre de *Chasseur* ou dans la sienne?

R. Oui, Monsieur.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne sais pas ce que cela veut dire, je ne connais pas monsieur; je ne l'ai jamais vu, jamais fréquenté.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire qu'*Auguste* a fait partie d'une autre réunion qui s'est tenue chez un marchand de vin rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, et dans laquelle il s'agissait de nommer des agents révolutionnaires?

R. Oui, Monsieur; et même ce jour-là il a été nommé agent révolutionnaire; c'est lui qui, avant cela, avait fait la prédication chez *Colombier* dans la réunion où j'ai été reçu. Il nie maintenant, mais il est trop tard : quand on a le courage de perdre les autres, on devrait avoir celui de se perdre soi-même.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Monsieur a peut-être une haine, et il veut se venger.

Quenisset dit :

Quelle haine voulez-vous que j'aie contre vous, puisque, suivant vous, je ne vous connais pas?

Auguste dit :

Il n'est pas besoin de se connaître pour se haïr : peut-être que mes principes ne sont pas les vôtres; moi, j'ai toujours été pour le travail.

Quenisset dit :

Moi aussi; il n'y a qu'à voir mes mains, elles sont plus dures que les vôtres; quant à vos principes, malheureusement pour moi je les ai partagés pendant six semaines, et c'est beaucoup trop.

A *Quenisset* :

D. N'avez-vous pas déclaré aussi qu'*Auguste* vous avait fait connaître le plan d'attaque qui était adopté par la société?

R. Oui, Monsieur.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Je n'ai jamais parlé à monsieur.

A *Quenisset* :

D. *Auguste* ne vous a-t-il pas dit à ce sujet : Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas dit qu'étant avec *Boucheron*, dans la matinée du 13, vous aviez rencontré *Just* et *Auguste*?

R. Oui, Monsieur; *Auguste* s'en est allé avec *Boucheron*, et moi j'ai suivi *Just*, qui m'a remis une paire de pistolets.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne connais pas ce nom de *Boucheron*; je ne l'ai jamais vu non plus. Je n'aurais pas pu parler de pistolets à une personne que je ne connaissais pas.

Quenisset dit :

Ce n'est pas vous qui m'avez donné des pistolets, c'est *Just*. Mais vous, chez *Colombier*, vous m'avez montré un jour comment on tirait un pistolet. Vous m'avez tendu un piège et j'y suis tombé; mais je n'y tomberai pas seul.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, plus tard, lorsque vous êtes revenu près de la rue Traversière, vous avez trouvé, en cet endroit, *Just*, *Auguste* et d'autres jeunes gens qui avaient reçu des cartouches le matin?

R. Oui, Monsieur; c'est la vérité.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire qu'*Auguste* est un de ceux qui ont donné l'ordre d'attaquer?

R. Oui, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire qu'il était près de vous au moment où vous avez commis l'attentat?

R. Oui, Monsieur.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. J'étais à trente pas devant ma maison.

Quenisset dit :

C'est faux; il était à trois pas de moi, au coin de la rue. Quand j'ai tiré, je venais de lui parler.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire qu'*Auguste*, dans ce moment-là, aurait crié : *Vive le 17^e ! A bas Louis-Philippe ! A bas Guizot ! A bas la Famille royale et les Princes !*

R. Oui, Monsieur; il avait même dit, le matin, qu'il payerait les gamins pour les faire crier.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Étant placé à trente pas, j'ai entendu crier : *Vive le 17^e !* et j'en ai fait autant.

Confrontation de *Boucheron* et *Quenisset* avec *Petit* dit *Auguste*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Boucheron*, à qui nous avons demandé, en lui montrant *Auguste Petit*, s'il le connaissait.

Boucheron dit :

Oui, Monsieur.

A *Auguste Petit*, en lui représentant *Boucheron*.

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

Auguste répond :

R. Non, Monsieur.

A *Boucheron* :

D. Où avez-vous vu la personne ici présente ?

R. Chez *Colombier*.

D. Combien y a-t-il de cela ?

R. Il y a environ cinq ou six semaines, le jour où j'ai été reçu dans leur compagnie : monsieur était présent.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Monsieur m'aura peut-être vu en bas, mais pas en haut.

Boucheron dit :

Vous avez monté aussi en haut.

Auguste dit :

Je suis bien sûr de n'avoir pas parlé à monsieur.

Boucheron dit :

Vous m'avez parlé le jour où j'ai été reçu.

A *Boucheron* :

D. Dans la journée du 13, n'avez-vous pas rencontré la personne que je viens de vous représenter ?

R. Je ne m'en rappelle pas.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à soutenir qu'étant avec *Boucheron*, dans la matinée du 13, vous avez rencontré *Just* et *Auguste* au coin de la rue Traversière ?

R. Oui, Monsieur.

Boucheron dit :

C'est vrai, je me rappelle que monsieur était là à ce moment-là, et même, quand *Quenisset* s'en est allé avec l'autre personne, nous avons marché quelque temps ensemble. Nous avons monté ensemble une partie du faubourg, et nous l'avons descendu ensuite, monsieur et moi, et même monsieur m'a parlé.

A *Auguste* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Il est possible que j'aie passé à côté de monsieur ; mais je ne lui ai jamais parlé, puisque je ne le connais pas.

A *Boucheron* :

D. Vous souvenez-vous d'avoir vu *Auguste*, au moment de l'attentat, à une assez petite distance de celui qui l'a commis ?

R. Non, Monsieur

Confrontation de *Quenisset* avec *Lannois* dit *Chasseur*.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Launois* dit *Chasseur*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le reconnaissait.

Quenisset répond : Oui, Monsieur, c'est *Chasseur*.

A *Launois dit Chasseur*, en lui représentant *Quenisset dit Papart* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Je ne remets pas bien monsieur. Où vous ai-je vu ?

Quenisset dit :

Vous m'avez vu chez *Colombier*, vous m'avez vu dans votre chambre.

Chasseur dit :

Il est possible que j'aie vu monsieur chez *Colombier*, s'il y va quelquefois, puisque je demeure dans la maison; mais monsieur n'est jamais monté chez moi.

Quenisset dit :

Vous ne vous souvenez pas de m'avoir bandé les yeux?... Vous m'avez vu aussi ailleurs.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Chasseur*, assisté de *Just*, d'*Auguste*, de *Mallet*, de *Colombier* et de plusieurs autres, vous a reçu dans sa chambre membre de la société des Ouvriers égalitaires, et que c'est lui qui vous a bandé les yeux ?

R. Oui, Monsieur.

A *Chasseur* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. J'ai à dire que c'est faux. S'il a été reçu, ce n'est pas chez moi.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Chasseur* s'est trouvé dans une autre réunion qui s'est tenue dans le courant du mois d'août chez un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, au coin de la rue de Charonne ?

R. Oui, Monsieur, et il a été nommé agent révolutionnaire là.

A *Chasseur* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je n'étais pas à cette réunion, et je ne connais pas plus la réunion qui a eu lieu que la société des Travailleurs.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Chasseur* vous a entretenu des plans d'attaque de la société, ajoutant : Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant.

R. Je suis bien sûr que d'autres ont dit cela, et qu'il était là quand on en a parlé ; mais je ne suis pas sûr que lui ait dit cela.

A *Chasseur* :

D. Je vous représente un portefeuille, Agenda parisien. Sur l'une des feuilles de cet agenda on trouve, écrits au crayon et d'une manière d'ailleurs assez peu lisible, les noms de *Chasseur* et de *Mallet* ; connaissez-vous cet agenda ?

R. Non, Monsieur.

Confrontation de *Boucheron* et *Quenisset* avec *Launoy* dit *Chasseur*.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Boucheron*, auquel nous avons demandé, en lui représentant le nommé *Launois*, dit *Chasseur* s'il le connaissait.

Boucheron répond :

Oui, Monsieur.

D. Comment s'appelle-t-il ?

R. Je ne sais pas son nom.

A *Launois* dit *Chasseur*, en lui montrant *Boucheron* :

D. Et vous, connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Non, Monsieur.

A *Boucheron* :

D. Où avez-vous vu l'individu que je viens de vous représenter ?

R. Chez M. *Colombier*.

Chasseur dit : Puisque j'y demeure.

A *Boucheron* :

D. Vous avez été reçu membre de la société des Ouvriers éga-
itaires, chez *Colombier*. Dans quelle chambre avez-vous été reçu?

R. Je ne sais pas dans quelle chambre, mais c'est monsieur qui
m'a fait monter avec un gros, un soir, et qui m'a bandé les yeux.

Chasseur dit :

Vous vous trompez, ce n'est pas moi.

Boucheron dit :

Si, monsieur, c'est vous.

Quenisset dit :

Ne faut-il pas qu'il joue son jeu? mais il y en a bien d'autres qui
étaient là et qui l'ont vu.

A *Boucheron* :

D. Avez-vous revu *Chasseur* quelque part depuis le jour de votre
réception?

R. Non, Monsieur.

Quenisset dit :

Tu ne te souviens pas de l'avoir vu un soir que nous étions chez
Colombier, et que, comme nous nous en allions, toi et moi, *Colom-
bier* m'a rappelé pour aller à cette réunion où tu n'es pas venu, toi,
et où l'on a nommé des agents révolutionnaires?

Boucheron dit :

Je me rappelle bien ce soir-là, mais je ne me souviens pas d'avoir
vu monsieur.

Confrontation de *Quenisset* avec *Jarrasse* dit *Jean-Marie*.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Jar-
rasse* (*Jean-Marie*), et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le recon-
naissait.

Quenisset répond :

R. Oui, Monsieur, je crois qu'il s'appelle *Jean-Marie*.

A *Jean-Marie*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Et vous connaissez-vous la personne ici présente?

R. Je crois avoir vu monsieur quelquefois chez *Colombier*.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Jarrasse* dit *Jean-Marie* a assisté, avec *Martin*, *Just*, *Auguste*, *Mallet* et plusieurs autres, à la réunion dans laquelle vous avez été reçu, chez *Colombier*, membre de la société des Travailleurs égalitaires?

R. Je ne peux pas dire d'une manière certaine qu'il fût présent le jour où j'ai été reçu; mais je l'ai vu chez *Colombier* bien d'autres fois où l'on parlait politique.

D. Savez-vous s'il faisait partie de la société?

R. D'après ce que je lui ai entendu dire, je pense bien qu'il en faisait partie comme moi.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne sais pas ce que monsieur veut dire. Je n'ai assisté à aucune réunion et je ne fais partie d'aucune société. Je connais monsieur pour l'avoir vu quelquefois chez M. *Colombier*, voilà tout.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, le 13 au matin, *Jean-Marie* se trouvait chez *Colombier* au moment où l'on a distribué des cartouches?

R. J'étais là, et monsieur aussi, au moment où l'on distribuait des cartouches. Sans attendre la fin, *Jean-Marie* m'a dit : Suis-moi. Il a ajouté que ses hommes étaient déjà postés à la barrière de Charenton; qu'il partait pour aller les rejoindre; qu'il ne voulait pas se faire brûler la cervelle pour dix minutes de retard, comme lui-même la brûlerait à ceux qui seraient en arrière.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. C'est faux.

A *Boucheron* :

D. Vous avez été reçu membre de la société des Ouvriers éga-
itaires, chez *Colombier*. Dans quelle chambre avez-vous été reçu?

R. Je ne sais pas dans quelle chambre, mais c'est monsieur qui
m'a fait monter avec un gros, un soir, et qui m'a bandé les yeux.

Chasseur dit :

Vous vous trompez, ce n'est pas moi.

Boucheron dit :

Si, monsieur, c'est vous.

Quenisset dit :

Ne faut-il pas qu'il joue son jeu? mais il y en a bien d'autres qui
étaient là et qui l'ont vu.

A *Boucheron* :

D. Avez-vous revu *Chasseur* quelque part depuis le jour de votre
réception?

R. Non, Monsieur.

Quenisset dit :

Tu ne te souviens pas de l'avoir vu un soir que nous étions chez
Colombier, et que, comme nous nous en allions, toi et moi, *Colom-
bier* m'a rappelé pour aller à cette réunion où tu n'es pas venu, toi,
et où l'on a nommé des agents révolutionnaires?

Boucheron dit :

Je me rappelle bien ce soir-là, mais je ne me souviens pas d'avoir
vu monsieur.

Confrontation de *Quenisset* avec *Jarrasse* dit *Jean-Marie*.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Jar-
rasse* (*Jean-Marie*), et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le recon-
naissait.

Quenisset répond :

R. Oui, Monsieur, je crois qu'il s'appelle *Jean-Marie*.

A *Jean-Marie*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Et vous connaissez-vous la personne ici présente?

R. Je crois avoir vu monsieur quelquefois chez *Colombier*.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Jarrasse* dit *Jean-Marie* a assisté, avec *Martin*, *Just*, *Auguste*, *Mallet* et plusieurs autres, à la réunion dans laquelle vous avez été reçu, chez *Colombier*, membre de la société des Travailleurs égalitaires?

R. Je ne peux pas dire d'une manière certaine qu'il fût présent le jour où j'ai été reçu; mais je l'ai vu chez *Colombier* bien d'autres fois où l'on parlait politique.

D. Savez-vous s'il faisait partie de la société?

R. D'après ce que je lui ai entendu dire, je pense bien qu'il en faisait partie comme moi.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne sais pas ce que monsieur veut dire. Je n'ai assisté à aucune réunion et je ne fais partie d'aucune société. Je connais monsieur pour l'avoir vu quelquefois chez M. *Colombier*, voilà tout.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, le 13 au matin, *Jean-Marie* se trouvait chez *Colombier* au moment où l'on a distribué des cartouches?

R. J'étais là, et monsieur aussi, au moment où l'on distribuait des cartouches. Sans attendre la fin, *Jean-Marie* m'a dit : Suis-moi. Il a ajouté que ses hommes étaient déjà postés à la barrière de *Charonton*; qu'il partait pour aller les rejoindre; qu'il ne voulait pas se faire brûler la cervelle pour dix minutes de retard, comme lui-même la brûlerait à ceux qui seraient en arrière.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. C'est faux.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Jean-Marie* aurait répondu à *Dufour*, qui demandait si tout le monde avait des armes : Comment ! chacun de nous n'a-t-il pas de quoi servir un homme ? Le régiment n'a-t-il pas des armes ? Elles sont à nous.

R. Oui, Monsieur.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je n'ai jamais dit cela.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Jean-Marie* aurait quitté comme un furieux la réunion qui se tenait chez *Colombier*, en disant que ses hommes étaient déjà postés à la barrière de Charenton, et qu'il ne voulait pas se faire brûler la cervelle en restant en arrière, comme lui-même la brûlerait à ceux qui seraient en retard ?

R. Oui, Monsieur, certainement.

Jean-Marie dit :

Rien n'est plus faux.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Jean-Marie* aurait été placé à peu de distance de vous au moment de l'attentat ?

R. Oui, Monsieur.

Jean-Marie dit :

C'est faux.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire qu'il a crié à ce moment-là : *Vive le 17^e ! A bas Louis-Philippe ! A bas Guizot ! A bas la Famille royale et les Princes !*

R. Je ne peux pas affirmer s'il a crié, parce que je n'avais pas la tête à tout ; mais je pense bien qu'il aura crié comme les autres.

D. Persistez-vous à dire que, se trouvant sur votre passage, il vous a fait signe de sauter par la portière de la voiture, et vous aurait fait entendre que les amis étaient là pour vous délivrer?

R. Oui, Monsieur; et il aurait pu être remarqué par les personnes qui étaient dans la voiture avec moi.

Jean-Marie dit :

Je pense que monsieur se trompe.

Quenisset dit :

Je ne me suis pas trompé quand j'ai donné votre signalement.

Confrontation de *Boucheron* et *Quenisset* avec *Jarrasse* dit *Jean-Marie*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Boucheron*, auquel nous avons demandé, en lui montrant *Jarrasse* (*Jean-Marie*), s'il le connaissait.

Boucheron répond :

Oui, Monsieur.

D. Comment s'appelle-t-il?

R. Je ne sais pas son nom.

Et vous, *Jean-Marie*, connaissez-vous la personne ici présente (en lui montrant *Boucheron*)?

Jean-Marie répond :

Je crois que je connais monsieur comme scieur de long. Je les connais presque tous de vue, mon père étant depuis quarante-cinq ans maître scieur de long dans le faubourg.

A *Boucheron* :

D. Où avez-vous vu *Jean-Marie*, ici présent?

R. Chez M. *Colombier*.

D. A quelle occasion l'avez-vous vu chez *Colombier*?

R. Je l'ai vu le 13. Il est parti de chez *Colombier* disant qu'il avait

des hommes qui l'attendaient à la barrière de Charenton. Alors il est parti pour aller les rejoindre.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Oui, Monsieur. J'ai dit que j'allais à la barrière de Charenton pour rejoindre les autres ouvriers de mon atelier, comme je vous l'ai déclaré.

Quenisset dit :

Les ouvriers ne brûlent pas la cervelle pour manquer à un rendez-vous.

A *Boucheron* :

D. Vous souvenez-vous des paroles que *Jean-Marie* aurait ajoutées en disant qu'il allait rejoindre ses hommes à la barrière ?

R. Oui, Monsieur ; il a dit qu'il ne voulait pas avoir la cervelle brûlée, comme lui-même la brûlerait à ceux qui viendraient à manquer.

A *Jean-Marie* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. C'est faux ; je n'ai pas dit cela.

A *Boucheron* :

D. Vous souvenez-vous que *Jean-Marie* aurait eu une conversation au sujet des armes et des moyens de s'en procurer ?

R. Je ne peux pas dire que je me rappelle cela.

D. Avez-vous revu *Jean-Marie* depuis le moment où il est parti, pour aller rejoindre ses hommes à la barrière de Charenton ?

R. Non, Monsieur.

9^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 30 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le comte de Bastard, Pair de France ;

Et confrontation avec l'inculpé *Dugas*.

D. Vous avez parlé de témoins qui pourraient déposer sur les faits à l'égard desquels vous avez été interrogé : Quels sont ces témoins ?

R. Il y a *Marin*, dont j'ai parlé, que j'avais trouvé le matin à la Grève, que j'ai mené avec moi chez *Colombier*, qui a reçu deux cartouches, et qui me les a rendues, ne voulant pas s'en servir; il reste aux environs de la Grève. A l'époque, nous devions nous embaucher chez M. *Petit-Gas*, scieur de long, qui demeure entre la barrière des Amandiers et celle de Ménilmontant; mais je ne sais pas s'il y est allé: on le trouverait facilement sur la Grève. Il y a ensuite un nommé *Désiré* dit *Manceau*, qui reste rue des Écluses, n° 59, chez des blanchisseuses: celui-là pourrait dire que *Colombier* m'a invité à aller un dimanche au carré Saint-Martin. *Marin*, lui, pourrait bien reconnaître *Couturat*: il était avec nous quand *Couturat* est venu le matin.

D. N'avez-vous pas parlé de deux individus qui n'ont pas voulu signer le jour de votre réception?

R. Je ne pourrais vous dire leurs noms; ils avaient l'air d'ouvriers tailleurs; ils étaient habillés bien proprement, très-petits de taille. L'un d'eux était comme contrefait; il avait l'air d'avoir des capacités, il parlait bien et il a demandé huit jours pour réfléchir. *Boucheron* pourrait aussi déposer de ces faits. M. *Rollin*, qui demeure dans la même allée que *Colombier*, et qui n'est pour rien dans ces affaires, se trouvait avec nous à boire le jour où j'ai été reçu, mais il n'est pas monté en haut. Un jour, en travaillant chez M. *Mouton*, il me dit que sa ménagère lui avait dit qu'on fabriquait des cartouches chez *Colombier*.

D. Connaissez-vous un nommé *Dugas*, ouvrier mécanicien dans le faubourg Saint-Antoine?

R. Il est possible que je le connaisse, mais je ne sais pas son nom.

D. *Auguste Thomas*, le connaissez-vous?

R. Pas par son nom.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Dugas*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu:

Non, Monsieur.

Nous avons demandé à *Dugas* s'il reconnaissait *Quenisset* dit *Papart*, que nous lui avons représenté.

Dugas a répondu :

Non, Monsieur.

A *Dugas*.

D. Connaissez-vous un nomme *Auguste Thomas* ?

R. Je l'ai connu quand j'ai été arrêté dans les affaires de mai.

D. L'avez-vous revu depuis ?

R. Non, Monsieur.

D. Ne l'avez-vous pas vu le lendemain de l'attentat ou le surlendemain ?

R. Non, Monsieur; je ne pense pas l'avoir vu du tout.

D. Où demeure-t-il ?

R. Je ne pourrais pas bien vous le dire.

D. Mais vous avez été chez lui ?

R. Oui, Monsieur; mais il y a longtemps de cela.

D. Où demeurait-il dans ce temps-là ?

R. Il demeurait rue de Bondy.

Lecture faite, ont signé.

A *Quenisset* :

D. Vous avez dit qu'on vous avait parlé à plusieurs reprises du plan d'attaque qui avait été arrêté par la société, quelles sont les personnes qui vous en ont parlé ?

R. *Colombier* m'en a parlé le premier; c'est lui qui m'a mis dans la confiance en allant à la réunion de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne. Depuis, j'ai entendu dire la même chose par *Just*, par *Auguste*, par *Mallet*, par *Chasseur*, par *Martin*, par tous les principaux : on causait de cela quand il n'y avait là personne d'étranger à la société et qui aurait pu jaser.

D. Vous ont-ils dit précisément quel jour on devait attaquer ?

R. Non, Monsieur.

D. Mais est-ce qu'on ne devait pas attaquer un peu plus tard ?

R. Oui, Monsieur; le complot était mûr, la chose était comble, on ne devait pas tarder à attaquer, mais il n'avait pas d'abord été question d'attaquer ce jour-là; la promenade du Prince était inattendue; c'est ce qu'ils appellent une imprudence, que j'aie fait feu; il y en a beaucoup qui auraient mieux aimé attaquer comme je vous l'ai dit, et assassiner les gens pendant la nuit, parce que cela leur paraissait infaillible.

10^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 1^{er} octobre 1841, devant M. Bouloche, juge d'instruction délégué; et confrontation entre cet inculpé et l'inculpé *Mouton*.

D. Reconnaissez-vous l'homme que je vous représente ?

R. Oui Monsieur; c'est M. *Mouton*, dont j'ai déjà parlé.

D. Et vous, *Mouton*, reconnaissez-vous l'inculpé ici présent ?

R. Oui Monsieur, je le reconnais, parce qu'il a travaillé pour moi pendant trois semaines.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous dans les déclarations que vous avez faites en ce qui concerne *Mouton* ?

R. Oui Monsieur, j'y persiste : j'ai dit que pendant trois semaines environ que j'avais travaillé chez le sieur *Mouton*, il m'avait plusieurs fois parlé des Travailleurs égalitaires, mais je n'ai pas dit qu'il en faisait partie; loin de là, puisque je ne l'y ai jamais vu. Sur diverses questions qu'il m'a adressées, je lui ai fait connaître que j'avais été reçu avec des camarades, et comment cela s'est fait; je lui ai appris aussi qu'il y avait eu une réunion chez un marchand de vin, pour nommer des agents révolutionnaires; je lui ai parlé d'une Saint-Barthélemy de fonctionnaires. Je ne sais trop ce qu'il m'a répondu à tout cela; je me rappelle qu'il m'a demandé combien nous étions dans ma société : sur ma réponse que je n'en savais rien, il m'a dit qu'il savait par un communiste qui demeure dans sa maison que nous étions bien quinze mille. Je lui ai demandé : Si l'on vous demandait

vosre fusil, le donneriez-vous? Il a répondu : Si on venait me le demander, je ne pourrais pas faire autrement. A peu près dans le même temps, peut-être un ou deux jours après, *Cellard*, cousin de *Mouton* et son apprenti, m'a offert de me vendre un petit pistolet.

Mouton, interpellé de s'expliquer sur la déclaration dont il est l'objet a dit : Je n'ai jamais fait partie d'aucune société secrète; je n'ai jamais pris part à aucun complot, ni à l'attentat du 13 septembre. J'ai bien pu faire à *Quenisset* des questions sur les sociétés secrètes et sur leurs projets; l'intérêt de mon commerce m'y engageait, parce que j'avais des fonds à faire rentrer. J'avais entendu parler de la société des Travailleurs égalitaires par un jeune homme dont je ne me rappelle pas le nom; c'est cette même personne qui m'a dit qu'elle se composait de plusieurs milliers d'individus, peut être quinze mille. En parlant de mon fusil, j'ai dit que si on venait me le prendre de force, je serais bien obligé de le donner, mais sans cela je ne me laisserais jamais désarmer.

Quenisset a dit : Vous voyez par la réponse de *Mouton* que tout ce que j'ai dit sur son compte est de la plus grande vérité. Je répète qu'il n'est pas à ma connaissance qu'il appartienne à des sociétés secrètes et qu'il ait pris part à l'attentat. Je ne sais à quelle cause attribuer toutes les questions qu'il m'adressait; ce n'était peut être que par curiosité ou par intérêt pour son commerce, ou par intérêt pour une autre société: je ne peux pas savoir ce qu'il pense. Quant à son fusil, nous travaillions chacun de notre côté lorsqu'il en était question: le bruit de son marteau et celui de ma scie m'ont peut-être empêché de bien entendre. Voilà ma vraie pensée; je ne veux pas faire de mal à un homme qui ne le mérite pas, et qui ne m'en a jamais fait.

A *Mouton* : Pourquoi, dans la position particulière dans laquelle vous vous trouvez, ne faites-vous pas connaître le nom du communiste qui vous aurait appris que les Travailleurs égalitaires étaient au nombre de quinze mille.

R. C'est parce que je ne le sais pas; je me rappelle seulement qu'il demeurait dans ma maison, rue Moreau, 58, et qu'il a déménagé.

Lecture faite, etc., ont signé.

11° interrogatoire subi par *Quenisset*, le 2 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le Comte de Bastard, Pair de France.

Le prévenu ayant demandé à s'expliquer de nouveau sur les circonstances qui l'ont amené à faire partie d'une société secrète, dit :

Ni *Prioul*, ni *Martin*, ne m'avaient fait aucune promesse d'argent, de titre ou d'autre chose; mais j'étais dans une situation d'esprit qui m'a conduit à entrer dans une société qui devait attaquer les agents du Gouvernement. Ayant un ardent désir de donner un père à mon enfant, et un mari à la femme avec laquelle je vivais, je me trouvais cependant dans l'impossibilité de me marier, attendu le refus qui m'avait été fait du certificat que j'avais prié mon père de demander au maire de ma commune. J'avais regardé ce refus comme une grande injustice; j'en ai été exaspéré, et c'est ce qui m'a poussé à faire ce que j'ai fait.

12° interrogatoire subi par *Quenisset*, le 9 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué; et confrontation entre cet inculpé, les inculpés *Brazier*, *Petit*, *Colombier*, *Mallet* et les femmes *Poilroux*.

D. Faites connaître avec exactitude les noms des individus qui, dans le courant d'août dernier, ont assisté avec vous à une réunion qui a eu lieu chez un marchand de vin, en face la rue Charonne, et dans laquelle il aurait été procédé à l'élection d'agents révolutionnaires?

R. Il y avait d'abord M. *Colombier*, *Just*, *Auguste*, *Chasseur*, *Mallet*, *Dufour*, *Martin*, que je crois être du faubourg Saint-Marceau, l'individu à qui j'ai donné le nom de *Fournerat*, et moi.

Dans ce moment, les dame et demoiselle *Poilroux*, marchandes de vin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 74, en face la rue de Charonne, ayant été amenées, nous les avons fait entrer séparément; leur ayant successivement représenté les inculpés détenus, nous leur avons demandé si elles les reconnaissaient pour les avoir vus chez elles à une époque quelconque, et particulièrement dans le courant d'août.

Ayant représenté *Quenisset*, la dame *Poilroux* a dit :

Je ne connais pas du tout cet homme ; je ne me rappelle pas l'avoir vu chez moi à aucune époque, soit en haut, soit en bas. Peut-être, cependant, serait-il venu à notre comptoir dans un autre costume ; mais je ne le reconnais pas du tout.

Quenisset a dit : Je reconnais très-bien madame, et je vais lui rappeler un fait : deux ou trois jours avant la réunion, j'avais bu à son comptoir avec un nommé *Nicolas*, Allemand, qui a raconté qu'il venait de plaider contre un homme qui avait voulu séduire sa sœur.

La dame *Poilroux* répond : Je n'ai point connaissance de cette conversation : elle n'a point eu lieu devant moi ; elle pourrait avoir été tenue devant ma fille.

Quenisset a repris : Je vais vous faire voir que je connais bien votre maison, et que c'est chez vous que la réunion a eu lieu. Le comptoir est à droite, en entrant dans la boutique ; l'escalier est droit en face de la porte. La chambre où la réunion a eu lieu est située au premier étage ; pour y entrer, il faut tourner à droite ; à droite dans cette chambre, le long du mur, est une table. Cette chambre est éclairée par une grande croisée qui donne en face la rue Charonne ; une table est placée près de cette croisée. Nous avons occupé la plus grande table, celle qui était le long du mur. Il y a une sonnette, mais je ne me rappelle pas bien dans quelle partie de la chambre.

La dame *Poilroux* a dit : Cette désignation est on ne peut plus exacte, tant pour la boutique que pour la chambre, et néanmoins je ne me rappelle pas avoir vu l'inculpé *Quenisset*.

Quenisset ajoute : Ce n'est pas madame qui est montée près de nous, c'est son garçon, qui peut avoir dix-huit à dix-neuf ans ; il est bien monté quatre à cinq fois, mais *Dufour*, qui était en faction à la porte, a fait faire silence toutes les fois que ce jeune homme s'est présenté.

La dame *Poilroux* s'étant retirée, nous avons fait entrer dans

notre cabinet la demoiselle *Rosalie Poilroux*, et l'ayant mise en présence de *Quenisset*, nous lui avons demandé si elle reconnaissait cet inculpé pour l'avoir vu chez sa mère dans le courant d'août dernier; elle a dit : Je ne connais pas monsieur du tout.

Quenisset reprend : Je connais bien mademoiselle. Trois jours avant la réunion, je l'avais vue à son comptoir avec sa mère. Je ne me rappelle pas si elle y était le jour de la réunion. Dans de pareilles circonstances, on passe rapidement; je n'y ai pas fait attention; d'ailleurs j'étais vêtu tout autrement que je ne suis; il est bien possible que c'est pour cela que mademoiselle ne me reconnaît pas.

La demoiselle *Poilroux* persiste à soutenir qu'elle ne reconnaît pas l'inculpé.

Ayant fait retirer *Quenisset*, nous avons fait amener devant nous *Just Brazier*, et l'ayant mis en présence de la dame *Poilroux*, avons demandé à celle-ci si elle le reconnaissait pour l'avoir vu chez elle dans le courant d'août dernier; elle a répondu : Je ne le connais pas; je n'ai jamais vu monsieur.

L'inculpé interpellé a dit : Je ne connais pas madame.

Ayant fait entrer la demoiselle *Poilroux* et l'ayant mise en présence de *Just Brazier*, nous lui avons adressé la même question qu'à sa mère; elle a répondu : Je ne connais pas monsieur; sa figure ne m'est pas connue.

Just Brazier s'étant retiré, nous avons fait amener le nommé *Auguste Petit*, que nous avons mis en présence de la dame *Poilroux*, qui a dit qu'elle ne reconnaissait pas l'inculpé, qu'elle ne l'avait jamais vu.

La demoiselle *Poilroux* étant entrée, elle a répondu en voyant l'inculpé qu'elle ne l'avait jamais vu et qu'elle ne le connaissait pas.

Petit, de son côté, a dit qu'il ne connaissait pas non plus les témoins.

Ayant fait retirer le nommé *Petit* (*Auguste*), nous avons fait ame-

ner devant nous le nommé *Colombier*; mis en présence de la dame *Poilroux*, celle-ci a dit :

Je connais cet homme pour l'avoir vu aller et venir dans le faubourg. Je ne pourrais cependant pas dire son nom. Il est possible que deux ou trois fois il soit venu boire au comptoir, mais je n'ai pas connaissance qu'il ait jamais assisté chez moi à aucune réunion.

L'inculpé *Colombier* a répondu :

Je connais aussi madame, puisque j'ai bu quelquefois à son comptoir avec le sieur *Poilroux*, son beau-frère, et le sieur *Bidaut*, neveu de son mari.

La demoiselle *Rosalie Poilroux*, ayant été introduite au lieu et place de sa mère, a dit en voyant l'inculpé :

Je ne connais pas cet homme; je ne l'ai jamais vu.

Sur notre observation qu'il était difficile de croire à la sincérité de sa déclaration, puisque l'inculpé lui-même reconnaissait que plusieurs fois il était venu boire dans le cabaret de sa mère avec les nommés *Bidaut* et *Poilroux*, elle a répondu :

Il y a quatre ans que mon oncle *Poilroux* n'est venu boire à la maison. Il y a deux ans que je n'ai vu mon cousin *Bidaut*.

Colombier, interpellé, a dit qu'il ne connaissait pas la demoiselle *Poilroux*, qu'elle n'avait pas l'habitude de se tenir au comptoir, et que d'ailleurs il ne faisait pas attention au monde.

Nous avons ensuite fait amener devant nous le nommé *Mallet*, après avoir fait retirer l'inculpé *Colombier*, et l'ayant mis en présence de la dame *Poilroux*, celle-ci a dit :

Je ne connais pas monsieur; je ne peux pas dire une chose qui n'est pas; je ne l'ai jamais vu. Je n'ai aucune connaissance qu'il soit venu même boire à mon comptoir.

La demoiselle *Rosalie Poilroux* étant entrée après la sortie de sa mère de notre cabinet, elle a dit en voyant *Mallet* :

Je ne connais pas cet homme; je ne l'ai jamais vu.

13^e interrogatoire, subi le 13 octobre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction délégué ;

Et confrontation entre cet inculpé et les inculpés *Hermann* et *Laflotte*.

D. Persistez-vous à dire que le 13 septembre, lorsque *Just Brazier* vous amena dans sa chambre pour vous remettre les deux pistolets, vous avez trouvé dans cette chambre un jeune homme que *Brazier* fit partir en lui disant : « Vous n'êtes point encore à la fête ? le voilà qui passe ; descendez vite si vous voulez le voir ? »

R. Oui.

D. Si ce jeune homme vous était représenté, le reconnaîtrez-vous ?

R. Je ne l'ai vu que très-peu ; cependant je pourrais peut-être le reconnaître.

De suite nous avons fait entrer le nommé *Hermann*, et l'ayant placé en présence de *Quenisset*, nous avons demandé à ce dernier s'il le reconnaissait pour être le jeune homme dont il s'agit.

R. C'était un jeune homme à peu près de la taille de monsieur, et comme monsieur il n'avait pas de barbe. Cependant je ne puis pas reconnaître monsieur, et je crois même que ce n'est pas lui. Le jeune homme que j'ai vu a répondu quelques mots à *Just*, et il ne m'a pas paru avoir un accent étranger, tandis que celui qui vient de parler a l'accent allemand ; cependant le jeune homme logeait dans la chambre, car il m'a semblé lui voir prendre des effets et mettre sa casquette sur sa tête.

A *Hermann*, en lui désignant *Quenisset* :

D. Connaissez-vous la personne qui se trouve en votre présence ?

R. Non, Monsieur, je n'ai jamais vu cet homme-là.

D. Le 13 septembre au matin, vous étiez la seule personne qui habitiez la chambre avec *Just* ; vous seul pouviez donc vous y trouver vers neuf heures et demie du matin, lorsque *Just* est rentré avec *Quenisset*, que vous voyez ici : cela est d'autant plus vraisemblable, que le jeune homme qui était dans la chambre a pris se

casquette pour descendre et a manié divers effets. Je vous engage à bien recueillir vos souvenirs, afin de vous rappeler si vous ne seriez pas revenu dans la chambre le 13 septembre, vers neuf heures et demie du matin, contre votre habitude?

R. Il était à peu près neuf heures quand j'ai quitté la salle à manger de mon logeur, chez qui j'ai déjeuné comme à mon habitude, mais j'avais quitté la chambre à sept heures du matin, et je n'y suis plus revenu que vers midi avec *Laflotte*. *Just*, de son côté, est sorti de la chambre vers sept heures du matin avec le jeune homme qui est venu le faire lever; et depuis ce moment je ne l'ai pas revu jusqu'à onze heures et demie ou minuit, lorsqu'il est revenu se coucher avec un homme qui n'était pas le même que celui du matin.

Quenisset dit : J'ai vu si peu le jeune homme que je ne puis pas reconnaître monsieur; mais ce qu'il y a de certain c'est que, quand je suis arrivé avec *Just*, la porte de la chambre était ouverte, et que le jeune homme qui se trouvait dans cette chambre finissait de s'habiller et paraissait se disposer à sortir.

Ensuite nous avons fait entrer le nommé *Laflotte*, et avons demandé à *Quenisset* s'il reconnaissait ce jeune homme.

Quenisset a dit : Je l'ai vu si peu de temps que je ne puis en dire davantage que pour l'autre.

A Laflotte :

D. Connaissez-vous la personne que l'on vous représente?

R. Non, Monsieur, je n'ai jamais vu cet homme.

D. A quelle heure, positivement, êtes-vous entré dans la chambre où couchait *Hermann*, dont vous êtes venu partager le lit le même jour?

R. C'était après l'entrée du régiment; il pouvait être une heure et demie.

14^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 16 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

D. Lorsque, dans les premiers jours de septembre dernier, vous travailliez chez *Moulton*, avez-vous parlé à quelques personnes du régiment dans lequel vous aviez servi des causes qui avaient déterminé la condamnation prononcée contre vous par un conseil de guerre? qu'avez-vous dit à cet égard, et dans quels termes vous êtes-vous expliqué?

R. J'ai tenu à cet égard beaucoup de paroles en l'air, qu'il me serait impossible de rappeler; on conçoit bien que je n'ai jamais fait connaître ma véritable position, car si j'avais dit la vérité, ç'aurait été me signaler comme déserteur et me trahir moi-même.

J'ai dit que j'avais servi dans le 15^e léger, et non dans le 17^e, que je ne connais même pas; j'ai dit encore que j'avais été condamné par un conseil de guerre pour fait d'insubordination, mais je n'ai jamais fait connaître quel était ce fait. Je n'ai jamais pu dire que j'avais été condamné à mort; j'ai seulement parlé de la peine de cinq années de fers, qui avait été prononcée contre moi.

Le capitaine sous les ordres duquel je servais dans le 15^e léger était M. *Guérin*, un bien brave homme, un des meilleurs et des plus braves officiers de l'armée: je l'aimais trop pour en dire du mal ou pour lui faire des menaces; mais j'ai connu un autre capitaine du 18^e de ligne, M. *Bougeot*, rapporteur dans mon affaire: je lui en ai voulu beaucoup, parce qu'un jour, en m'interrogeant, il m'a reproché, à moi qui n'avais encore ni bu ni mangé de la journée, que j'étais soulé. Indigné d'un reproche aussi injuste, je lui ai répondu: *Mon capitaine, c'est l'un de nous deux, et je crois bien que c'est vous.* J'ai parlé de cela dans plusieurs circonstances, soit chez *Moulton*, soit ailleurs, et je me rappelle parfaitement avoir ajouté que, si jamais il tombait devant moi, je lui brûlerais la cervelle.

Lorsque j'ai tenu ce propos, je faisais déjà partie des Travailleurs égalitaires, je savais d'ailleurs parfaitement qu'il n'était pas avec le 17^e léger, parce qu'un sous-officier décoré, que j'avais rencontré dans le courant de juillet, à la barrière du Trône, m'avait appris que le capitaine *Bougeot*, qu'il connaissait, était en garnison à Metz ou à Nîmes, je ne sais pas laquelle de ces deux villes.

15^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 28 octobre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction délégué.

D. Connaissez-vous un nommé *Alexandre Jossier* dit *le Parisien*, scieur de long, demeurant rue Saint-Nicolas-Saint-Antoine, n^o 6? Vous êtes-vous trouvé avec lui dans la matinée du lundi 13 septembre dernier?

R. Je ne connais aucun scieur de long du nom de *Jossier Alexandre* dit *le Parisien*. Je n'ai vu, dans la matinée du 13 septembre dernier, qu'avec les personnes que j'ai indiquées, et qui sont *Boucheron, Marin, Amand* et *Bergeron*. Il se trouvait bien d'autres personnes au comptoir, mais je n'étais pas de leur société, et je n'en connais que quelques-unes de vue.

Ainsi que je l'ai déclaré au moment de mon arrestation, j'ai été tellement troublé, et dans un si grand état d'exaspération, que je n'ai plus vu personne, et que je n'ai appelé ni *Jossier*, que je ne connaissais pas, ni aucun autre par leur nom.

16^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 8 novembre 1841, devant M. Jourdain, Juge d'instruction délégué.

Quenisset, ayant demandé à être entendu, a déclaré ce qui suit :

En janvier 1840, j'étais détenu aux Madelonnettes; pendant ma détention, l'un des auxiliaires, nommé *Jacquin*, m'avait proposé d'être auxiliaire moi-même; il me disait que j'y trouverais l'avantage de n'être pas transféré dans une autre maison d'arrêt. Je refusai, disant que cela me ferait mal voir des autres détenus, et que je ne voulais pas être chargé de leur surveillance. Dans ce même temps, je fis connaissance des nommés *Mathieu, Tarlet, Boyer* et autres, détenus dans la même maison pour faits politiques (ce furent mes premières relations avec les républicains). *Mathieu* me rendit un service dans cette maison d'arrêt: il m'avait demandé si j'avais un avocat, je lui avais répondu que non, qu'il me demanderait trop d'argent; mais il me dit qu'il m'en procurerait un qui ne serait pas exigeant, et il m'en indiqua en effet un qui me défendit bien et se

contenta de peu de chose. J'avais eu des relations avec *Mathieu* à cette occasion, parce que je voyais qu'il prenait intérêt à mon affaire, mais je me liai davantage avec lui après ma condamnation. Bientôt il y eut une rixe entre les voleurs et les républicains : les voleurs, qui étaient bien plus nombreux, appelaient les autres bêtes à plumes et voulaient les battre; ceux des républicains que je connaissais me demandèrent si je voulais les soutenir; je répondis que je ferais tout pour *Mathieu*. Je me plaçai près de lui, parce qu'il avait une jambe de moins et qu'il n'aurait pas pu bien se défendre. Les voleurs ne leur firent rien. A peu près dans le même temps, *Mathieu* me dit qu'ils avaient formé un projet de révolte contre les gardiens, et que, comme j'avais paru partager leurs principes, qui étaient les bons, ils avaient pensé que je consentirais à les aider; je lui répondis qu'il m'avait rendu un service et que je consentirais à l'aider. Alors il me dit qu'il savait que j'avais refusé d'être auxiliaire, parce que cela pourrait me faire mal voir, que j'avais eu raison; mais que mon acceptation n'aurait plus cet inconvénient, si c'était dans leur intérêt. Il me dit d'ailleurs que, si le parti républicain venait à triompher, il serait certainement quelque chose dans le nouveau gouvernement et qu'il me donnerait une place de cinq mille francs, et il ajouta : « Si vous êtes auxiliaire ici, je vous ferai directeur de la Roquette. Là, nous mettrons les gros matadors, et nous sommes sûrs que vous les tiendrez bien, comme ils nous tiennent ici. » En conséquence, je demandai à être employé comme auxiliaire; mais on me répondit que l'ordre de mon transfèrement était arrivé, qu'il était trop tard. Je fus en effet transféré à Sainte-Pélagie; là je trouvai le nommé *May*, pour lequel *Mathieu* m'avait donné des commissions.

Plus tard, les nommés *Mathieu*, *Tarlet* et autres, qui avaient rappelé, vinrent à Sainte-Pélagie, ainsi que le nommé *Prioul*, qui, je crois, venait de la Force. Ils furent mis dans la même chambre, ou au moins dans le même corridor. Comme ils avaient des permis de communiquer au greffe, ils étaient plus à même que moi de connaître ce qui se passait au dehors, et je me glissais près d'eux quand je le pouvais, afin d'avoir des nouvelles. Ils me disaient que le complot se confirmait plus que jamais. (Il s'agissait alors du complot des ouvriers qui a éclaté en septembre 1840.) Pendant les deux mois que j'ai passés à Sainte-Pélagie, ils m'entretenaient con-

tinuellement de leurs doctrines républicaines, et me pétrissaient de manière à faire de moi un homme d'action ; ils me dirent qu'on devait venir du dehors pour nous aider à nous évader. Ils m'engageaient à m'armer du mieux que je pourrais. Eux-mêmes, qui travaillaient de leur état de menuisier, se disposaient à se servir du valet de leur établi pour enfoncer les portes ; ils s'étaient pourvus de tire-points, de poignards et de couteaux, qu'ils s'étaient fabriqués. Le nommé *Boyer*, un de ces détenus, dont le père était un ancien républicain, me disait qu'au jour du combat son père ne le laisserait point en prison, qu'il viendrait lui-même, à la tête d'un groupe, pour le délivrer. Je me fis un poignard avec un crochet de chaussonnier, dont je cassai le crochet ; mais, l'affaire n'ayant point eu lieu, j'enfonçai ce poignard dans une des planches qui servait à supporter le lit où je couchais, et en dessous. Je couchais alors sur la cour de la Dette, je crois au n° 13. Au surplus, le gardien *Delporte* pourra vous l'indiquer. Si on ne trouve pas cet instrument dans l'endroit où je l'ai mis, on pourra y voir encore le trou qu'il y a fait. *Prioul* était un de ceux qui avaient travaillé à me plier à leurs doctrines, et qui m'avaient parlé de l'insurrection projetée des ouvriers ; et, comme je lui faisais observer que je ne pourrais pas aller me battre avec l'habit de la maison de détention que je portais, il me prêta un pantalon qui était très-petit, et dans lequel je me suis logé comme j'ai pu.

Je croyais alors, d'après tout ce qu'on m'avait dit, l'attaque si prochaine, que pendant trois jours je me couchai sans me déshabiller. Je connus là aussi un nommé *Troncin*. A l'expiration de ma peine, ce dernier, auquel *Mathieu* m'avait fait connaître, me chargea de lettres pour le nommé *Antoine*, chef de la société de secours pour les tailleurs, rue Mondétour. Il désirait avoir des témoins à décharge pour son affaire. Avant mon départ de Sainte-Pélagie, et lorsque *Mathieu* fut transféré à Doullens, ce dernier dit à *Prioul*, en me désignant, que j'étais un homme d'action auquel on pouvait se fier ; qu'ils pouvaient faire de grands sacrifices pour moi, parce que je pourrais leur être très-utile ; mais qu'il ne fallait pas me manquer, parce que je ne les manquerais pas. *Mathieu* dit, en outre, à *Prioul* qu'il ne pouvait pas me témoigner ses amitiés avant de partir ; il le pria de le faire pour lui. *Prioul*, en effet, s'acquitta de cette commission envers moi. Lorsque l'heure de ma liberté fut arrivée,

Prioul, qui s'était confié à moi, me remit une lettre pour *Leclerc*; je l'apportai à ce dernier, sans savoir ce qu'elle contenait; mais, plus tard, *Mallet* me dit, en parlant de l'affaire, que ce dernier, s'étant retiré de la politique, n'avait point voulu lire la lettre de *Prioul*, et qu'il la lui avait portée. Ce ne fut qu'environ dix mois après ma sortie de Sainte-Pélagie que je vis *Prioul*, que je rencontrai dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine avec le nommé *Boggio* dit *Martin*, qui ne me fut alors désigné que sous le nom de *Martin*, et que je ne connaissais pas. A cette époque, je venais de recevoir la nouvelle que le maire de ma commune avait refusé de certifier que mon père, qui n'a que moi de fils, avait plus de soixante et dix ans et était infirme, ce qui est exact; attestation dont j'avais besoin pour me libérer du service militaire, et, par suite, faire tomber les poursuites qui étaient dirigées contre moi comme déserteur, et aussi pour me marier et légitimer ainsi mon enfant. *Prioul*, en m'abordant, me frappa sur l'épaule, et me dit que les affaires allaient plus que jamais; que cela chauffait; qu'ils ne se cachaient presque pas; qu'ils fabriquaient des cartouches; et, en me désignant à *Martin*, il dit: *Voilà un bon camarade, un homme sur qui on peut compter*. Quant à ce qui s'est passé depuis, je n'ai rien à ajouter à mes précédents interrogatoires.

17^e interrogatoire subi par *Quenisset*, le 9 novembre 1841, devant M. Jourdain,
Juge d'instruction délégué (1).

D. Aviez-vous aiguisé dans une certaine longueur votre crochet à chaussonnier?

R. Je l'ai effilé dans une certaine longueur, mais je ne puis m'en rappeler au juste.

Représentation faite à *Quenisset* du crochet à nous déposé par M. le directeur de la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie, il a dit: C'est un crochet à peu près dans ce genre-là que j'ai aiguisé, et que j'ai ensuite piqué sous mon lit, comme je vous l'ai dit précédemment. Je l'ai aiguisé sur un pavé, mais comme il y a longtemps, je ne pourrais pas me rappeler si j'ai fait un tranchant; je ne crois cependant pas y avoir fait un tranchant, car je n'avais besoin que d'y

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, p. 359.

faire une pointe. Je l'ai piqué plusieurs fois sous mon lit, où je le mettais pour le cacher chaque fois que je revenais dans ma chambre. Pendant mon séjour à Sainte-Pélagie, j'étais dans le même corridor que les nommés *Mathieu*, *Prioul* et autres ; et comme à Sainte-Pélagie on déboucle les portes des chambres avant d'ouvrir les corridors pour descendre dans les cours, je me glissais dans cet intervalle du côté occupé par *Prioul* et autres, pour leur parler et avoir des nouvelles.

INTERROGATOIRES DE BOUCHERON.

BOUCHERON (Jean-Marie), âgé de 36 ans, scieur de long, né à Roullée (Sarthe), demeurant à Paris, rue de Lappe, n° 2.

1^{er} interrogatoire subi le 18 septembre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Quenisset* dit *Papart*, inculpé d'attentat sur la personne de Son Altesse Royale M. le duc d'Aumale, et quelles relations existaient entre vous ?

R. Je connais *Quenisset*, sous le nom de *Papart*, depuis deux ans, parce que nous sommes du même état et que nous avons travaillé ensemble. J'ai bientôt remarqué qu'il était un mauvais sujet, et je l'ai évité plus que je ne l'ai cherché.

D. Quels reproches aviez-vous donc à lui faire ?

R. Je savais qu'il s'était battu à Bercy, qu'il avait été condamné à six mois d'emprisonnement : il est turbulent, imbécile et à moitié fou ; il m'avait cherché de mauvaises querelles, il m'avait même menacé de me tuer, ainsi que mon camarade *Lapreau*, demeurant rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 77, et je ne me souciais pas de voir souvent un pareil homme.

D. Vous l'avez vu plus souvent que vous ne le prétendez. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice du crime qui lui est imputé et d'avoir, comme lui, fait partie d'associations illicites ?

R. Il est venu me trouver, il y a un mois, pour me prier de lui procurer de l'ouvrage. Je l'ai embauché avec le père *Roland*, demeurant rue Traversière ; ils ont travaillé pour le sieur *Bernier*, outilleur, cour de la Maison-Brûlée, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Il n'a fait qu'une semaine ; le maître l'a renvoyé parce qu'il fallait tous les jours

se disputer avec lui. Il est venu me retrouver, et n'ayant plus eu d'ouvrage à lui procurer, je ne sais où il est allé.

Un soir que nous étions en train, il m'a proposé de me faire entrer dans une société. Je me suis laissé entraîner; nous sommes allés ensemble chez le marchand de vin *Colombier*; j'ai trouvé là sept à huit personnes que je ne connaissais pas. Une d'elles a dit que le Gouvernement était égoïste, que le commerce n'allait pas, que les ouvriers étaient malheureux, que si je voulais entrer dans la société, je n'aurais plus besoin de travailler lorsque j'aurais quarante ans, parce qu'alors on prendrait soin de moi; j'ai accepté. On m'a demandé qu'est-ce qui nous gouvernait? J'ai répondu que c'était *M. Philippe*. Non, a repris celui qui portait la parole; c'est la bourgeoisie. Je n'ai pas bien compris tout ce qu'ils m'ont dit, et je ne me le rappelle pas. On m'a bandé les yeux, fait mettre à genoux, et j'ai juré de les suivre partout.

D. Faites connaître les noms des individus qui assistaient à cette réunion?

R. Je ne sais pas leurs noms, mais j'en reconnaîtrais plusieurs si je les voyais.

D. Combien de fois et dans quels lieux vous êtes-vous trouvé avec les individus dont vous venez de parler?

R. Je me suis trouvé trois fois avec eux chez *Colombier*, sans compter le jour de ma réception.

D. *Quenisset* était-il toujours avec vous?

R. Je ne l'y ai vu que deux fois.

D. De combien d'individus était composée chacune de ces réunions?

R. Huit, dix environ, et toujours les mêmes.

D. A quelle époque a eu lieu la dernière réunion?

R. C'est le lundi 13 de ce mois, entre neuf et dix heures du matin; *Quenisset* était avec nous.

D. Faites connaître avec vérité ce qui a été fait et ce qui a été dit dans cette réunion?

R. L'un de ces messieurs, que je ne connais pas, a dit : *Avez-*

vous des armes? L'un a répondu qu'il n'avait que son couteau, un autre un compas. *Si vous n'avez que cela*, a-t-il repris, *vous vous en servirez*. J'avais de l'ouvrage, je me suis en allé au chantier, et quand je suis revenu, *Colombier* m'a dit qu'ils étaient partis tous pour la barrière de Charenton.

D. Le marchand de vin *Colombier* prenait-il part aux réunions qui avaient lieu chez lui?

R. Quelquefois. Un soir, je suis allé chez lui, et je l'ai vu partir avec les autres et se diriger avec eux vers la grande rue du faubourg; il y a de cela trois à quatre semaines.

D. Si vous n'avez pas retrouvé les hommes que vous aviez laissés chez *Colombier*, il n'est pas possible, d'après ce qui s'était passé en votre présence et à votre égard, que vous ayez ignoré le projet du lundi 13?

R. Je ne sais pas s'ils tentaient à la vie du duc d'Aumale; ils ne me l'ont pas dit; *ils m'ont seulement fait connaître qu'il allait y avoir une révolution*.

D. Dans plusieurs de ces réunions et notamment dans celle du lundi 13, il a dû être question de l'entrée du Prince à Paris, à la tête de son régiment?

R. Ils n'ont parlé que de l'arrivée du 17^e léger; s'ils avaient prononcé devant moi le nom du Prince, je le dirais.

D. N'avait-on pas distribué des cartouches?

R. Je ne sais pas.

D. N'ayant plus trouvé chez *Colombier* les hommes que vous y aviez laissés, où êtes-vous allé les chercher et où les avez-vous rencontrés?

R. Je n'ai retrouvé que *Quenisset* près du poste Montreuil; je lui ai demandé s'il avait retrouvé les camarades; il m'a répondu qu'ils étaient par-là. Je l'ai quitté pour causer avec quelqu'un que je ne connais pas, et, dans ce moment, je l'ai vu traverser la rue entre l'état-major et le régiment, et il est allé se placer sur le trottoir de gauche.

D. Savez-vous dans quelle intention il se dirigeait de ce côté?

R. Je l'ignore ; j'étais à plus de cent cinquante pas de lui et près de la rue Sainte-Marguerite, lorsque j'ai entendu la détonation d'un coup de pistolet. Ce n'est que vingt minutes après que j'ai su que c'était *Quenisset* qui avait tiré.

D. Saviez-vous s'il avait des armes?

R. Je n'en savais rien.

D. Avez-vous vu les Princes et M. le duc d'Aumale à la tête de son régiment?

R. Oui, Monsieur, je les ai vus, et j'ai parfaitement reconnu le duc d'Aumale.

D. Avez-vous déjà été poursuivi?

R. Oui, Monsieur; et j'ai été condamné à six jours de prison pour coups. Je suis marié et n'ai pas d'enfants. J'ai servi pendant deux ans dans la garde municipale, et j'ai eu mon congé en 1834.

Je reconnais pour m'appartenir et avoir été saisis sur moi le compas, le portefeuille, le crayon et le couteau que vous me représentez. Je consens à signer et parapher les étiquettes apposées.

2^e interrogatoire, subi par *Boucheron*, le 22 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decaze, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Vous connaissez *Quenisset*?

R. Oui, Monsieur.

D. Depuis combien de temps?

R. Depuis deux ans et demi.

D. A quelle occasion l'avez-vous connu?

R. Comme travaillant dans le même état.

D. N'avez-vous pas fait partie avec lui d'une société?

R. Oui, Monsieur.

D. Depuis combien de temps ?

R. Depuis un mois.

D. Qui est-ce qui vous a présenté dans cette société ?

R. C'est lui.

D. Où se tenait la société quand vous avez été reçu ?

R. Rue Traversière, chez un marchand de vin nommé *Colombier*.

D. Quelles personnes composaient cette société quand vous y êtes entré ?

R. Je ne connaissais que le marchand de vin et *Nicolas Papart*.

D. N'avez-vous pas prêté un serment en entrant dans la société ?

R. Oui, Monsieur ; on m'a fait jurer de les suivre.

D. Et par conséquent de vous battre ?

R. Oui, Monsieur.

D. On vous a dit qu'il fallait renverser le Gouvernement ?

R. Non, Monsieur ; on ne m'a pas parlé de cela ; on m'a dit qu'il allait y avoir prochainement une révolution, et que j'aurais à les suivre.

D. A combien de réunions avez-vous assisté ?

R. J'y suis été trois fois et puis lundi dernier au matin.

D. Cela fait quatre fois en tout ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous vous y êtes toujours trouvé avec *Quenisset* ?

R. Non, Monsieur. Un dimanche j'y suis allé, il n'y était pas : il n'y a que cette fois-là que je ne me suis pas trouvé avec lui.

D. A quelle heure a eu lieu la dernière réunion à laquelle vous avez assisté le lundi 13 ?

R. Il pouvait être huit heures et demie quand j'y suis été.

D. Vous avez dû ce jour-là entendre parler des projets qui se préparaient pour la journée ?

R. Je n'ai rien entendu du tout. J'y suis resté très-peu de temps. En revenant de mon ouvrage, à neuf heures et demie, j'y suis retourné, mais je n'ai plus trouvé personne chez M. *Colombier*, qui m'a dit qu'ils étaient tous partis.

D. Est-ce que vous n'avez pas vu distribuer des cartouches?

R. Non, Monsieur.

D. Vous avez cependant retrouvé *Quenisset* dans cette journée?

R. Oui, Monsieur, je l'ai retrouvé à la barrière entre Bercy et la demi-lune.

D. Qu'est-ce que vous faisiez à cet endroit?

R. J'attendais pour voir passer le régiment.

D. Est-ce que vous n'avez pas suivi un peu les boulevards extérieurs avec *Quenisset*?

R. Non, Monsieur.

D. Est-ce que vous n'êtes pas allé avec *Quenisset* dans un chemin de ronde, entre deux murs, devant un marchand de vin, qui avait devant sa boutique un jeu de Siam? Est-ce que là *Quenisset* ne vous a pas donné un pistolet, que vous avez mis sous votre blouse?

R. Non, Monsieur.

D. Est-ce que vous n'êtes pas rentré avec *Quenisset* dans Paris? est-ce que vous n'avez pas, avec lui, passé entre les deux états-majors? est-ce que vous n'êtes pas venu vous placer près de lui? est-ce que vous n'étiez pas à ses côtés quand il a tiré?

R. Non, Monsieur; je n'étais pas à côté de lui à l'époque.

D. Je vous fais remarquer que *Quenisset* n'a aucun intérêt à déposer de ces faits. Vous serez confronté avec lui; il soutiendra sans doute ses dires, et vous aurez perdu le mérite d'un aveu sincère?

R. Je persiste à dire que je n'étais pas à côté de *Quenisset*; j'étais à plus de cent cinquante pas quand j'ai entendu la détonation d'une arme à feu. J'étais au milieu des curieux; voilà tout.

D. A qui persuaderez-vous que vous avez passé autant de temps

avec *Quenisset*, que vous ne l'avez quitté qu'au moment où il a tiré, et que vous n'avez pas connu ses projets?

R. Je n'ai pas passé autant de temps avec lui.

D. N'est-il pas allé vous chercher à votre chantier?

R. Oui, Monsieur; il est même venu deux fois.

D. Vous persistez à ne pas vouloir faire d'autre réponse?

R. Je n'en ai pas d'autre à faire.

D. Saviez-vous que *Quenisset* avait des pistolets?

R. Non, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas vu distribuer de cartouches?

R. Oui, Monsieur.

D. Si vous persistez à nier des faits avérés, on en conclura que vous aviez de très-mauvaises intentions, et que ce n'est pas volontairement que vous avez jeté votre pistolet?

Le prévenu garde le silence.

D. Vous connaissez le nommé *Just*?

R. Non, Monsieur.

D. Le connaissiez-vous sous le nom de *Brazier*?

R. Non, Monsieur; je ne connaissais que le marchand de vin et *Papart*.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter?

D. Non, Monsieur.

Après lecture, le prévenu a signé avec nous.

D. N'avez-vous pas été un soir chez *Colombier*, et ne l'avez-vous pas vu partir avec les autres membres et se diriger vers le faubourg, et prendre ensuite à droite?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez dit que vous n'aviez rien entendu du tout chez

Colombier le 13 au matin, et, dans un précédent interrogatoire, vous êtes convenu que vous aviez entendu dire qu'il allait y avoir une révolution ?

R. Oui, Monsieur; cela est vrai.

D. Comment expliquez-vous cette contradiction ?

R. Ils m'ont dit, le matin, qu'il fallait que je vienne pour partir avec eux.

D. Ne vous a-t-on pas demandé alors si vous aviez des armes ?

R. Oui, Monsieur.

D. Qu'avez-vous répondu ?

R. Les uns ont dit qu'ils avaient un compas, d'autres ont dit qu'ils avaient des couteaux. Il y avait là un grand qui a dit que chacun se servirait de ce qu'il avait.

D. Qui est-ce qui a dit qu'il avait un compas ?

R. C'est *Quenisset*.

D. *Quenisset* a, en effet, déclaré cela. Je vous fais remarquer que vos réponses sont conformes aux déclarations de *Quenisset*, excepté dans les points que vous croyez avoir intérêt à nier. Vous pourriez faire là un très-mauvais calcul. Vous avez dit que vous étiez allé à la société une fois sans *Quenisset*. Comment seriez-vous allé seul dans une société où, suivant vous, vous ne connaissiez personne ?

R. Ce jour-là, je n'ai parlé à personne. Quand j'ai vu que *Quenisset* n'y était pas, je me suis en allé.

D. Le soir où le marchand de vin est sorti avec les autres, avez-vous su ce qu'il allait faire ?

R. *Quenisset* m'a dit depuis qu'ils étaient allés pour parler à des confrères.

3^e interrogatoire subi par *Boucheron*, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Vous avez été sincère en partie; il faut l'être tout à fait, dans votre intérêt. Vous êtes convenu que vous étiez entré dans la société des Ouvriers égalitaires, où *Quenisset* vous a présenté. Vous êtes convenu l'avoir vu le 13 au matin, avoir été avec lui dans divers endroits; mais vous n'avez pas dit toute la vérité. Vous étiez près de *Quenisset* au moment de l'attentat; il vous avait remis un pistolet dont vous ne vous êtes pas servi : convenez-vous de ces faits?

R. Je ne puis convenir de cela, parce que cela n'est pas.

D. Je vous invite de nouveau à faire de sérieuses réflexions sur ce que je vous dis en ce moment ?

R. J'ai fait toutes mes réflexions; je ne puis dire que la vérité.

D. Ainsi vous persistez à ne vouloir rien dire ?

R. Je ne puis rien dire, puisque cela n'est pas.

D. Je vous ai déjà fait remarquer que l'action de ne pas vous être servi de votre pistolet, et de l'avoir jeté par terre au moment où *Quenisset* a tiré, si elle a été volontaire, peut vous être très-favorable, et que, par conséquent, vous avez un très-grand intérêt à en convenir. Persistez-vous dans votre dénégation ?

R. Oui, Monsieur.

4^e interrogatoire subi par *Boucheron*, le 25 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Rossi, Pair de France.

D. Je vous représente un habit veste ramassé, le 13 de ce mois, sur le lieu du crime; le reconnaissez-vous comme vous appartenant ?

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais eu d'habit comme cela.

D. Vous allez tout à l'heure être confronté avec *Papart*; croyez-

moi, dans votre intérêt, convenez de vous-même des faits sur lesquels je vous ai interpellé : donnez-vous au moins le mérite d'un aveu ?

R. Je ne peux pas convenir que *Papart* m'ait donné un pistolet.

D. Je vous répète ce que je vous ai dit l'autre jour : vous n'avez aucun intérêt à nier un fait qui viendrait à votre décharge, si vous n'aviez pas usé volontairement de votre arme, tandis qu'en vous obtenant à nier que vous en fussiez porteur, on devra croire que vous aviez de coupables intentions ?

R. Je ne peux pas avouer ce qui n'est pas.

INTERROGATOIRES DE COLOMBIER.

COLOMBIER (Jean-Baptiste), âgé de 43 ans, né à Saint-Julien-de-Tour-sac (Cantal), marchand de vin, demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 21.

1^{er} interrogatoire, subi le 16 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir participé à l'attentat commis, le lundi 13 de ce mois, sur Messieurs les duc d'Orléans, de Nemours et d'Aumale.

R. Ceci est aussi vrai comme je suis pape ; je ne pourrai pas m'expliquer, parce que je n'ai pas d'instruction, mais je vous jure que c'est bien faux.

D. Connaissez-vous le nommé *Quenisset* dit *Papart*, scieur de long, qui est inculpé d'avoir tiré un coup de pistolet sur le cortège, avec l'intention d'atteindre les Princes ?

R. J'ai vu sur le journal, le lendemain, que le nommé *Papart* avait tiré un coup de pistolet, mais je ne le connais pas.

D. Il y a lieu de croire cependant que cet individu est souvent allé chez vous, et vous sentez que, si vous êtes innocent, comme vous le dites, il n'y a pas de raison pour vous mettre en opposition avec la vérité sur un fait qui pourrait être tout naturel ?

R. Je ne dis pas que *Papart* ne soit pas venu chez moi, mais je ne le connais pas ; s'il fallait remarquer toutes les personnes qui viennent..... D'ailleurs les scieurs de long je ne les aime guère, ce sont de mauvaises payes.

D. Ce scieur de long a travaillé rue Moreau, et demeure rue Poinecourt, n° 58 ; cette indication peut-elle vous mettre sur la voie ?

R. Non, Monsieur ; je ne le connais pas du tout.

D. Connaissez-vous les nommés *Boucheron*, *Chasseur*, *Mallet*, *Jean-Marie*, *Just*, *Auguste Petit*, *Dufour*, *Prioul*, *Napoléon Bazin*, deux individus portant le nom de *Martin* ?

R. Je ne connais pas une de ces personnes par leurs noms ; si je les voyais , il serait possible que je les reconnusse.

D. Faites-vous partie d'une société secrète ?

R. Non, Monsieur, et n'en ai point envie ; j'aimerais presque autant me faire voleur.

D. Vous méprisez donc beaucoup les individus qui s'affilient à ces sortes de sociétés ?

R. Je ne les méprise pas pour cela ; il serait possible que ce soient de parfaits honnêtes gens, mais je n'aime pas cela.

D. N'êtes-vous pas abonné aux journaux *le National* et *le Peuple* ?

R. J'ai été abonné au *National*, et je suis maintenant abonné au *Peuple*, dont j'ai déjà payé deux trimestres.

D. Qu'est-ce qui vous a porté à choisir plutôt ces journaux que d'autres ?

R. Je ne sais pourquoi ; je sais à peine lire, et ne lis jamais les journaux, parce que je n'ai pas le temps. C'est le choix des buveurs, le choix du quartier.

D. N'a-t-on pas souvent fait à haute voix la lecture de ces journaux dans votre cabaret ?

R. Je ne m'en rappelle pas..... Quelquefois, bien sûr..... On ne fait pas attention.

D. Connaissez-vous le nommé *Cornu* ?

R. Je ne me rappelle pas ce nom-là ; je n'affirme cependant pas.

D. Avez-vous des réflexions à faire sur l'inculpation dont vous êtes aujourd'hui l'objet ?

R. Je n'ai point de réflexions à faire, car si j'avais pu penser que je serais inculpé, j'avais bien le temps de me sauver.

D. On a saisi chez vous des brochures révolutionnaires que je vous représente, ce qui donne à penser que vous faites partie d'une société secrète ?

R. Deux de ces brochures ont été déposées chez moi pour être

remises à quelqu'un dont je ne me rappelle pas le nom. Quant aux autres, elles ont été déposées chez moi sans que je le susse.

D. Des sociétés secrètes se réunissent-elles chez vous?

R. Je ne le pense pas; mais, après cela, je n'écoute pas les conversations des personnes qui viennent chez moi. On ne boit chez moi que dans deux chambres au rez-de-chaussée.

D. Ne logez-vous pas chez vous un nommé *Launois*?

R. Oui, Monsieur; c'est un monteur en cuivre.

D. N'est-il pas connu sous le sobriquet de *Chasseur*?

R. Je ne le connais pas sous ce nom-là.

D. Savez-vous s'il fait partie de quelque société secrète?

R. C'est ce que je ne vous dirai pas.

2^e interrogatoire subi par *Colombier*, le 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous n'ignorez pas que des personnes mal intentionnées se sont plusieurs fois réunies chez vous, pour tramer des complots contre la sûreté de l'État, et faire ce qu'ils appelaient une révolution. Faites connaître les noms de ces individus qui venaient le plus habituellement et que vous connaissez?

R. Il y avait d'abord celui qui a tiré le coup de pistolet. Il y avait *Dufour*, *Jarrasse* (*Jean-Marie*), *Mallet*; mais je ne l'assure pas pour ce dernier.

D. *Just* n'y était-il pas aussi?

R. *Just* n'était pas de cette société; il était communiste. Si vous me parlez de ceux qui venaient habituellement, *Just* et *Mallet* en étaient.

D. N'y avait-il pas aussi un nommé *Martin*?

R. Il y a un serrurier de ce nom qui venait assez souvent. D'autres venaient aussi; mais je ne savais pas leurs noms.

D. Ainsi le plus grand nombre de ces individus-là était de la société des Travailleurs égalitaires ?

R. Oui, Monsieur, en partie.

D. Ne s'est-il pas fait des réceptions dans la société, dans une chambre où l'on entre par une allée attenant à votre maison ?

R. Il s'en est fait une fois.

D. N'est-ce pas dans celle-là que *Quenisset* a été reçu ?

R. Je pense que oui.

D. Combien y a-t-il de temps que cela s'est passé ?

R. Il peut y avoir six semaines.

D. La chambre dans laquelle cette réception s'est faite n'était-elle pas celle de *Launois* dit *Chasseur* ?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas connaissance que ces individus se soient réunis plusieurs fois chez *Chasseur* ?

R. Je ne les ai vus que cette fois.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Cornu* ?

R. *Cornu* est un homme établi dans le Marais; je ne pense pas qu'il se mêle de ces choses-là.

D. Connaissez-vous *Durville* dit *Laurent de Versailles* ?

R. Il y a longtemps qu'il ne vient plus à la maison : je ne pense pas qu'il se mêle non plus de politique.

D. Le jour de l'attentat, à quelle heure s'est formée la réunion qui a eu lieu chez vous ?

R. Il était neuf heures, neuf heures et demie. La réunion ne se composait que de cinq ou six personnes.

D. Qu'est-ce qui s'est passé à cette réunion ?

R. Rien; ils sont partis tout de suite pour aller au-devant du régiment.

D. Qu'allaient-ils faire au-devant du régiment ?

R. Ils devaient crier : *A bas l'un, à bas l'autre !* c'est-ce que je sais.

D. Est-ce que vous n'avez pas su que, dans ce moment-là, il a été distribué des cartouches chez vous et autour de votre maison ?

R. Je ne sais pas si l'on a distribué des cartouches chez nous ; tout ce que je sais, c'est que je n'en ai pas vu distribuer.

D. Vous avez très-bien su que *Just* avait chez lui un dépôt d'armes ?

R. Je vous jure que je n'ai su que le lendemain que c'était lui qui avait prêté le pistolet à l'autre.

D. Comment l'avez-vous su le lendemain ?

R. Ce sont les scieurs de long, au comptoir, qui ont dit : Cet imbécile qui s'en va prêter un pistolet à cet animal : il devait bien prévoir qu'il n'en ferait qu'un mauvais usage, un fou comme cela !

D. Vous connaissez bien *Boucheron*, un scieur de long, ami de *Quenisset* ?

R. Un grand, c'est possible ; mais je ne le connais pas par son nom.

D. Est-ce que vous n'avez pas su que c'était *Boucheron* qui avait le second des deux pistolets remis par *Just* à *Quenisset*.

R. Je n'ai pas su cela du tout.

D. Ne connaissez-vous pas une autre société qui s'est formée aussi dans le faubourg, et qui serait distincte de la société des *Travailleurs égaux* ?

R. Il s'est formé une autre société, une espèce de cohorte organisée militairement : quatre hommes sont commandés par un caporal, dix hommes par un sergent, vingt hommes par un sous-lieutenant, quarante hommes par un lieutenant ; mais ils ne se connaissent que cinq.

D. Depuis combien de temps cette société s'est-elle formée ?

R. Depuis deux mois environ ; ils ne sont pas encore très-nombreux.

D. Connaissez-vous le chef de cette société ?

R. Je ne connais qu'un individu, celui qui m'en a parlé; c'est un nommé *Dugas*, menuisier, qui demeure rue de Charonne; je ne sais s'il en fait partie lui-même, mais c'est lui qui m'a dit cela; il m'a dit que cela se peuplait déjà.

D. Cette société-là devait sans doute aussi faire une révolution?

R. Ah! par exemple cela!... puisqu'ils se nomment *l'armée des bastilles*, vous pensez bien que ce n'est pas.....

D. Savez-vous s'ils ont des armes?

R. Je ne puis rien affirmer à cet égard. Je sais seulement qu'ils ne sont pas riches, ces ouvriers-là, et que, pour avoir des armes, il faut de l'argent.

D. N'a-t-on pas une fois colporté chez vous et signé une adresse aux habitants de Toulouse?

R. C'est le père *Mirouffe*, un ébéniste de la rue Moreau.

D. Est-ce qu'il faisait signer cette adresse dans le quartier?

R. Oui, Monsieur; il l'a fait signer dans tout le quartier, c'était une espèce d'adresse pour féliciter les habitants de Toulouse.

D. Avez-vous signé cette adresse, vous?

R. Non, Monsieur; on ne trouvera pas ma signature dessus.

D. Savez-vous si *Quenisset* l'a signée?

R. Je ne sais pas; le père *Mirouffe* quand il est venu chez nous, après midi, n'y a trouvé personne.

D. Quels étaient les journaux qu'on lisait chez vous?

R. Le *Commerce* et le *Peuple*, que j'avais pris en place du *National*, parce qu'ils étaient meilleur marché.

D. Ne faisait-on pas quelquefois la lecture de ces journaux à haute voix dans votre salle?

R. Quelquefois.

D. Qui est-ce qui faisait la lecture?

R. Le premier venu qui savait lire; ils étaient tous là qui attendaient le journal.

D. Je vous représente un fragment de papier saisi chez vous, commençant par ces mots : « Le soussigné citoyen, » et finissant par ceux-ci : « Malade ou peureux. » N'est-ce pas un fragment de l'adresse dont vous parliez tout à l'heure ?

R. Je ne sais pas ce que c'est que ce papier.

D. Connaissez-vous dans le faubourg Saint-Antoine un nommé *Mouton*, fabricant de meubles, rue Moreau.

R. Non, Monsieur; ce n'est pas de mes voisins.

D. N'y a-t-il pas un serrurier de vos voisins qui vient souvent chez vous ?

R. Il y a le père *Pierre*, un fabricant de petites serrures; mais celui-là ne vient chez nous que pour y boire: pourvu qu'il ait à boire, tout lui est égal.

3^e interrogatoire subi par *Colombier*, le 28 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France;

Suivi de confrontations entre les inculpés *Quenisset* et *Boucheron*, et les inculpés *Colombier*, *Mullet*, *Martin*, *Bazin*, *Couturat* et *Prioul*.

D. Vous êtes bien convenu que vous receviez habituellement *Quenisset*, *Dufour*, *Jean-Marie*, *Martin*, qui faisaient partie de la société des Travailleurs égalitaires, et *Just* qui était communiste, mais vous n'avez pas assez dit ce qui se disait dans ces réunions où l'on parlait sans cesse de renverser le trône, de verser le sang et de commettre de nombreux assassinats ?

R. J'ai bien entendu parler de révolution, mais je n'ai pas entendu parler d'assassinats.

D. Outre les individus que vous avez désignés, et qui venaient habituellement chez vous, ne venait-il pas quelquefois des gens mieux vêtus et qui communiquaient avec vos pratiques ?

R. Je n'ai pas connaissance de cela; je n'étais pas seul marchand de vin dans le quartier : peut-être allaient-ils chez d'autres.

D. Vous êtes bien convenu qu'il avait été fait une fois une réception

dans la chambre de *Launois* dit *Chasseur*, et que ce jour-là *Quenisset* avait été reçu membre de l'association ; mais, ce que vous n'avez pas dit, c'est que vous assistiez à cette réception ?

R. Non, Monsieur; je n'ai pas quitté le comptoir.

D. Ce même jour, il y a eu dans votre maison une autre réception, c'est celle de *Durville* dit *Laurent de Versailles*, qui a été reçu dans un cabinet noir à côté de votre boutique ?

R. Je ne connais pas du tout la personne dont vous me parlez.

D. Vous avez assisté avec *Quenisset*, *Chasseur*, *Mallet*, *Just*, *Auguste*, *Martin*, du faubourg Saint-Marceau, et *Fournerat* à une réunion qui s'est tenue dans le mois d'août, chez un marchand de vin en face de la rue de Charonne, et dans cette réunion on s'est occupé de nommer des agents révolutionnaires ?

R. Il est vrai que j'y ai été invité, mais je n'y ai pas été.

D. Qui est-ce qui vous avait invité ?

R. C'est eux tous.

D. Qui est-ce en particulier ?

R. Je ne connais pas ces noms-là.

D. Comment ! vous ne connaissez pas ces noms-là ? Connaissez-vous *Mallet* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Et *Chasseur* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Et *Just* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous voyez bien que vous connaissez bien du monde ; est-ce l'un de ces individus qui vous a invité ?

R. C'est l'un d'eux ; ils m'ont dit d'aller là parce qu'ils avaient quelque chose à faire ; mais il n'y en a pas un qui pourra dire que j'y suis allé.

D. Vous étiez si avant dans la connaissance des projets de la

société, que vous avez fait connaître à *Quenisset* le plan d'attaque qu'elle avait adopté, ajoutant : Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant ?

R. Je ne connaissais pas les projets de la société, puisque je n'en faisais pas partie.

D. La proclamation qui avait été faite pour être envoyée à Toulouse, et qui a été apportée chez vous par le père *Mirouffe*, vous l'avez fait signer par *Quenisset* et par d'autres individus ?

R. Non, Monsieur ; cela est moralement faux.

D. N'avez-vous pas eu chez vous deux pistolets qui depuis ont passé dans les mains de *Just* ?

R. Non, Monsieur.

D. Le 11 septembre, n'avez-vous pas dit à *Quenisset* qu'il n'y avait rien de nouveau, mais qu'il y en aurait bientôt ; que déjà l'on était organisé au faubourg Saint-Antoine et au faubourg Saint-Marceau, et vous l'avez engagé à aller avec vous le lendemain 12 au carré Saint-Martin, où l'on devait nommer des chefs ?

R. Ceci est une insigne calomnie.

D. Le 13 septembre au matin, n'avez-vous pas dit à *Quenisset*, en présence de *Boucheron*, que *Just* avait le magasin d'armes ?

R. C'est encore faux.

D. Vous êtes convenu que le 13 au matin il y avait eu chez vous une réunion qui, vous avez dit, n'était composée que de cinq ou six personnes, dans laquelle il ne se serait rien passé d'extraordinaire, et qui serait partie de chez vous pour aller crier : *A bas l'un, à bas l'autre* ?

R. Oui, ils devaient crier : *A bas Guizot ! A bas le ministère de l'étranger !* voilà tout ce que j'ai vu et entendu.

D. A cette réunion, beaucoup plus nombreuse que vous ne le dites, il a été distribué des cartouches, et c'est *Dufour* qui les a distribuées ?

R. Je ne sais pas du tout s'il a été distribué des cartouches.

D. Vous avez bien sûrement entendu dire dans cette réunion qu'il y aurait un Prince à la tête du régiment?

R. Je n'ai pas entendu dire cela du tout.

D. Non seulement on a dit qu'il y aurait un Prince, mais encore on a ajouté qu'on ferait tout le possible pour qu'il ne se promène plus dans Paris à la tête du 17^e?

R. Je n'ai pas entendu cela non plus; ils sont entrés dans la salle du fond, et dame! je ne sais pas ce qu'ils ont dit, moi, je n'étais pas avec eux.

D. *Quenisset* ayant à ce sujet objecté qu'il ne connaissait pas le Prince, vous lui auriez dit : Qu'est-ce que cela fait? tu connais tes chefs, et tu ne feras feu que sur l'ordre qu'ils te donneront?

R. C'est encore faux, puisque je ne lui ai pas parlé du tout à *Quenisset*.

D. Enfin, vous êtes l'un de ceux de qui est parti l'ordre d'attaquer?

R. Je n'ai pas d'ordre à donner, et l'on ne m'écoute pas.

Confrontation de *Colombier* avec *Quenisset*.

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Quenisset*, auquel nous avons demandé, en lui représentant *Colombier*, s'il le reconnaissait.

Quenisset a répondu :

Oui, Monsieur; c'est M. *Colombier*.

A *Colombier*, en lui représentant *Quenisset* :

D. Et vous, connaissez-vous l'individu ici présent?

R. Oui, Monsieur; je l'ai vu deux ou trois fois.

D. Comment s'appelle-t-il?

R. Je ne le connais que sous le nom de *Nicolas*: je n'ai su ses autres noms que le lendemain de l'affaire, par le journal.

A Colombier :

D. Vous êtes convenu que vous receviez habituellement chez vous *Quenisset, Dufour, Jean-Marie, Mallet, Martin*, qui faisaient partie de la *Société des Travailleurs égalitaires*, et *Just*, qui, avez-vous dit, était communiste ?

R. Je ne sais pas si *Martin* en faisait partie.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que dans ces réunions on ne parlait que de renverser le trône, d'assassiner les agents du Gouvernement et de verser le sang ?

R. Oui, Monsieur.

Colombier dit :

Je vous ai bien dit que j'avais entendu parler de révolutions, mais non d'assassinats.

A *Colombier* :

D. Vous êtes convenu qu'on lisait habituellement chez vous le *National* et le *Journal du peuple*, et que même on lisait ces journaux à haute voix : qui est-ce qui faisait ces lectures ?

R. Tantôt l'un, tantôt l'autre. Après cela, le *National*, il y a déjà longtemps que je ne l'ai plus.

A *Quenisset* :

D. Savez-vous qui est-ce qui faisait ordinairement ces lectures ?

R. C'était un nommé *Cornu*, et puis un serrurier.

A *Colombier* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je vous ai déjà dit que je ne connais pas *Cornu* ; je ne connais qu'un vieil asthmatique qu'on appelle *Claude*.

Quenisset dit :

C'est celui-là que je crois avoir entendu nommer *Cornu*.

Colombier dit :

Quant au serrurier, je ne sais pas qui c'est.

Quenisset dit :

C'est un nommé *Boulay*, votre voisin.

Colombier dit :

C'est un fabricant de roulettes.

Quenisset dit :

Serrurier, fabricant de roulettes, on peut s'y tromper.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que vous avez vu plusieurs fois chez *Colombier* des individus en beaux habits, se donnant des poignées de main, faisant des embarras, et ayant l'air de commander aux autres?

R. Oui, Monsieur; et, à ma connaissance, ils sont venus deux à différentes fois, et *Couturat* est venu le 13 au matin.

A *Colombier* :

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Je ne sais pas ce que monsieur veut dire; chez un marchand de vin il vient des gens en habit, il en vient en redingote; on ne les connaît pas.

A *Quenisset* :

D. Il paraît que vous avez toujours été très-bien accueilli chez *Colombier* toutes les fois que vous y allez, même les jours où il n'y avait pas de réunion?

R. Oui, Monsieur.

Colombier dit :

On ne peut pas dire des injures à une personne qui vous apporte son argent et qui vous prend des marchandises : c'est naturel cela.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Colombier* était présent lorsque vous avez été reçu membre de la société des *Travailleurs égaux*, dans la chambre de *Launois* dit *Chasseur*?

R. C'est lui qui nous a servis en bas, où la convenance fut faite ; mais je ne le vis pas en haut.

A *Colombier* :

D. Sur ce point vous êtes d'accord, puisque vous convenez que la réception a eu lieu ce jour-là dans cette chambre ?

R. Je le sais parce qu'ils me l'ont dit ; mais je n'étais pas présent.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, le même jour, *Durville dit Laurent*, de Versailles, a été reçu et a prêté serment dans un cabinet noir attendant au local occupé par *Colombier* ?

R. Oui, Monsieur.

Colombier dit :

Je n'ai rien su de cela.

Quenisset dit :

Je n'ai pas vu monsieur assister aux réceptions : il était à son comptoir ; mais il savait ce qui se passait.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Colombier* aurait assisté avec vous et avec *Chasseur*, *Mallet*, *Auguste*, *Just*, *Martin*, du faubourg Saint-Marceau, *Dufour* et *Fournerat*, à une autre réunion, qui a eu lieu dans le mois d'août, chez un marchand de vin, en face de la rue de Charonne, et dans laquelle on a nommé des agents révolutionnaires ?

R. Oui, Monsieur ; il y avait quatre scrutins dans une casquette ; celui de M. *Colombier* y était.

Colombier dit :

C'est faux.

Quenisset dit :

C'est vous qui êtes un faux : un vrai républicain devrait toujours dire oui.

Colombier dit :

Je n'étais pas à cette réunion.

Quenisset dit :

Vous y étiez si bien que c'est vous qui avez payé pour moi; je vous ai rendu cela plus tard, sur une pièce de quarante sous que ma femme m'a donnée le lendemain.

A *Colombier* :

D. N'avez-vous pas dit tout à l'heure que vous aviez été invité à cette réunion.

R. Oui, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Colombier* vous a fait connaître le plan d'attaque arrêté par la société, ajoutant : Vous autres, vous ne saurez le jour que deux heures auparavant ?

R. Oui, Monsieur; il me l'a dit en allant à cette réunion dont je vous parlais tout à l'heure; il marchait à côté de moi dans la rue et avait les bras nus.

Colombier dit :

C'est faux.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Colombier* vous a fait signer une proclamation adressée aux habitants de Toulouse, et qui se colportait chez lui ?

R. Oui, Monsieur; il me l'a fait signer sur son comptoir, et même il a tourné la feuille pour me la faire signer; c'est aussi lui qui l'a fait imprimer : je ne sais pas où, par exemple.

Colombier dit :

Ce n'est pas moi qui l'ai fait signer.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que vous avez vu chez *Colombier* les deux pistolets qui vous ont servi le 13 à commettre votre attentat ?

R. Oui, Monsieur; un soir *Colombier* les avait tous les deux dans les mains.

Colombier dit :

Je n'ai jamais tenu un pistolet de ma vie.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, le 11 septembre, *Colombier* vous aurait dit qu'il n'y avait rien de nouveau, mais qu'il y en aurait bientôt, que l'on était déjà organisé au faubourg Saint-Antoine et au faubourg Saint-Marceau; et ne vous a-t-il pas invité à l'accompagner au carré Saint-Martin, où l'on devait s'occuper de nommer des chefs?

R. Oui, Monsieur; et même je n'étais pas seul à ce moment-là : il y avait avec nous mon petit camarade qui est libre, qui n'est pour rien dans tout cela, et qui pourra servir de témoin.

A *Colombier* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. C'est faux.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Colombier* vous aurait dit, le 13 au matin, en présence de *Boucheiron*, que c'était *Just* qui avait le magasin d'armes ?

R. Oui, Monsieur; il me dit que lui, *Colombier*, avait encore de quoi armer quatre hommes, et que c'était *Just* qui avait le magasin d'armes; c'est peu d'instant après que *Just* me remit les deux pistolets.

Colombier dit :

C'est faux.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que, le 13 au matin, une distribution de cartouches a été faite chez *Colombier* et que c'est *Dufour* qui l'a faite ?

R. Oui, Monsieur; il restait quelque chose à payer, *Dufour* a dit : « *Colombier*, c'est les républicains qui te payeront cela. »

Colombier dit :

Je n'ai pas eu connaissance de cette distribution de cartouches.

D. Avez-vous eu connaissance du propos tenu par *Dufour* ?

R. Je ne l'ai pas entendu, ou du moins je ne me le rappelle pas.

A Quenisset :

D. Persistez-vous à dire que presque tous ceux qui étaient là, le 13 au matin, disaient qu'il devait y avoir un Prince à la tête du régiment, et qu'on ferait tout le possible pour qu'il ne se promenât plus à la tête de ce régiment ?

R. Oui, Monsieur.

Colombier dit :

Je ne dis pas que cela n'ait pas été dit, mais je ne l'ai pas entendu.

Quenisset dit :

C'était bourdonné par tous ceux qui étaient là, et même par vous.

A Quenisset :

D. Persistez-vous à dire qu'ayant objecté que vous ne connaissiez pas le Prince, *Colombier* vous aurait dit : Tu connais tes chefs, cela suffit ; tu tireras quand ils te le diront ?

R. Oui, Monsieur, lui et les autres.

Colombier dit :

Je n'ai rien dit de pareil ; j'ai dit seulement : Soyez prudent.

Quenisset dit :

Ah ! c'est toujours quelque chose ! Soyez tranquille, vous y viendrez à dire la vérité.

A Quenisset :

D. Persistez-vous à dire que *Colombier* est l'un de ceux qui ont donné l'ordre d'attaquer ?

R. Il était certainement l'un des chefs, puisqu'il était l'un des quatre dont les noms ont été ballotés pour être agents révolutionnaires ; mais il n'est pas tombé au sort.

A *Colombier* :

D. Vous avez très-bien su que c'était *Just* qui avait remis à *Quenisset* les pistolets avec l'un desquels il a commis son attentat ?

R. Je vous ai dit que le lendemain j'avais entendu dire au comptoir que *Just* avait commis une grande imprudence en donnant une arme à l'homme qui avait fait le coup.

Quenisset dit :

C'était une grande imprudence, en effet; il valait bien mieux assassiner les agents du Gouvernement dans leur lit.

Confrontation de *Colombier* avec *Boucheron* et *Quenisset*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Boucheron*, que nous avons interpellé ainsi qu'il suit, en lui montrant *Colombier* :

D. Connaissez-vous l'individu qui est en face de vous ?

R. Oui, Monsieur; c'est M. *Colombier*.

A *Colombier*, en lui montrant *Boucheron* :

D. Connaissez-vous la personne qui est devant vous ?

R. Je connais Monsieur de vue, mais je ne savais pas son nom.

A *Boucheron* :

D. Quand vous avez été reçu dans la société des Travailleurs égalitaires, n'est-ce pas chez *Colombier* que votre réception a eu lieu ?

R. Oui, Monsieur.

D. Dans quelle chambre votre réception a-t-elle eu lieu ?

R. D'abord dans la chambre du fond; après cela je suis sorti pour aller dans une autre chambre, où l'on m'a bandé les yeux et où j'ai prêté serment.

A *Colombier* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Hors le jour où M. *Quenisset* a été reçu, je n'ai pas connaissance d'autres réceptions.

Quenisset dit :

C'est le même jour.

A *Boucheron* :

D. Est-il à votre connaissance que *Colombier*, en faisant connaître à *Quenisset* le plan d'attaque de la société, lui ait dit : Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant ?

R. Non, Monsieur.

D. Est-il à votre connaissance que *Colombier* ait dit à *Quenisset*, le 13 septembre, que *Just* avait le magasin d'armes ?

R. Je n'ai pas entendu cela non plus.

D. Est-il à votre connaissance qu'une distribution de cartouches ait eu lieu le lundi 13 chez *Colombier* ?

R. Oui, Monsieur.

A *Colombier* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Il est possible qu'on ait distribué des cartouches dans la salle de derrière, mais je n'en ai pas eu connaissance.

A *Boucheron* :

D. Qui est-ce qui faisait cette distribution ?

R. Un qui avait des moustaches . . . qui s'appelait, je crois, *Dufour*.

D. Où se faisait la distribution ?

R. Dans la salle du fond.

A *Colombier* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

Quenisset dit :

Le jour de cette réunion, où M. *Colombier* nie avoir été, nous

avons été convoqués chez *Colombier*, et je voudrais bien qu'on demandât à *Boucheron* si je n'ai pas été retenu par *Colombier* pour aller avec eux.

A *Boucheron* :

D. Vous souvenez-vous de cette circonstance ?

R. Oui, Monsieur; nous sommes sortis quatre ou cinq de chez *Colombier*, il y avait *Colombier*, *Papart* et deux autres personnes: nous avons remonté ensemble le faubourg, je les ai laissés aller et je me suis retiré.

Colombier dit :

Je ne me rappelle pas cela du tout.

Quenisset dit :

J'ai aussi déclaré que M. *Colombier* avait dit un jour qu'il lui restait encore de l'argent de leurs anciens comités, par suite de souscriptions qui avaient eu lieu.

Colombier dit :

Je n'ai aucune connaissance de cela.

Confrontation de *Quenisset* avec *Mallet*.

Et de suite nous avons fait amener le nommé *Mallet*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu :

Oui, Monsieur; c'est *Mallet*.

A *Mallet*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Connaissez-vous l'individu qui est devant vous ?

R. Je ne le connais pas; je ne sais pas si monsieur me connaît, mais moi je ne le connais pas du tout.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Mallet* est membre de la société des

Travailleurs égalitaires, et qu'il a assisté à votre réception, qui a eu lieu chez *Colombier*, il y a environ six semaines ?

R. Oui, Monsieur; il était dans la chambre quand j'ai été reçu, et quand on m'a débandé les yeux, il m'a embrassé; j'avais embrassé tous les autres, et il me dit : « Et moi, citoyen, tu m'oublies donc ? »

A *Mallet* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je ne sais pas ce que monsieur veut dire; je ne connais pas du tout cette réunion ni cette réception.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Mallet* a fait partie de la réunion de la même société qui a eu lieu dans le mois d'août chez un marchand de vin en face la rue de Charonne ?

R. Oui, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire que *Mallet* aurait pris la parole dans cette réunion, au sujet de la nomination d'agents révolutionnaires, et aurait demandé qu'on en nommât trois par chaque fraction ?

R. Oui, Monsieur.

A *Mallet* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je ne connais nullement ce que monsieur veut dire.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Mallet* était à peu de distance de vous au moment où vous avez commis votre attentat ?

R. Je ne pourrais préciser la distance, mais je sais bien qu'il était là avec les autres.

D. *Mallet* n'a-t-il pas crié : *Vive le 17^e ! A bas Louis-Philippe ! A bas Guizot ! A bas la Famille Royale et les Princes !*

R. Je ne sais pas s'il a crié.

A *Mallet* :

D. Étiez-vous effectivement auprès de *Quenisset* quand il a commis son attentat ?

R. Non, Monsieur, j'étais chez moi à cette heure-là. Je ne connais pas monsieur; je ne sais ce qu'il veut dire.

Quenisset dit :

Vous savez si bien ce que je veux dire, que quand *Couturat* est venu le matin chez *Colombier*, pour dire de ne pas attaquer ce jour-là, vous vous êtes emporté après lui et l'avez traité de mâchoire ?

Mallet dit :

J'aurai des témoins qui prouveront que le 13 au matin, à l'heure où l'on dit que j'étais chez M. *Colombier*, j'étais chez M. *Barré*, le marchand de vin de la maison où je suis portier.

Confrontation de *Quenisset* avec *Martin* (*Jean-Baptiste-Charles*).

Et de suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Martin*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu :

Oui, Monsieur, je le connais de l'avoir vu, mais je ne sais pas son nom.

D. Vous avez parlé d'un nommé *Martin* ?

R. Oui, Monsieur, mais ce n'est pas celui-là qui m'a fait recevoir dans la société.

D. Avez-vous vu ce *Martin*-là dans la matinée du 13 ?

R. Je ne pourrais pas l'affirmer.

D. L'avez-vous vu quelque part ?

R. Je l'ai vu chez *Colombier*.

D. A-t-il assisté à votre réception ?

R. Je ne peux pas le dire.

Apercevant une veste en drap foncé qui a été trouvée sur le lieu du crime, *Quenisset* dit : Je crois que cette veste, qui est là, appartient au nommé *Martin* dont je veux parler.

Confrontation de *Quenisset* avec *Bazin* dit *Napoléon*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Napoléon Bazin*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu :

Je me remets bien sa figure pour l'avoir vue, mais je ne sais pas son nom.

A *Napoléon Bazin*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Je ne remets pas Monsieur.

A *Quenisset* :

D. N'avez-vous dit qu'il y avait un nommé *Bazin*, dit *Napoléon*, qui avait assisté à votre réception comme membre de la *société des Travailleurs égalitaires* ?

R. Je n'ai pas nommé *Bazin*, mais *Napoléon*, parce que c'est de ce dernier nom que je l'ai entendu appeler ; je ne saurais vous dire si Monsieur était à ma réception : il faisait noir, je n'ai pas bien vu sa figure ce jour-là ; mais, par exemple, je suis certain d'avoir vu différentes fois Monsieur chez *Colombier*.

Bazin dit :

Je ne suis jamais allé dans cette maison-là.

Quenisset dit :

A votre voix, maintenant, je vous reconnais : c'est vous qui avez fait la prédication quand on m'a bandé les yeux.

Bazin dit :

Je ne peux pas me rappeler cela du tout ; c'est comme si vous disiez que c'est moi qui vous ai engagé à tirer sur le duc d'Aumale.

Quenisset dit :

Ce n'est pas vous, mais ce sont vos acolytes ; au reste, je n'ai pas été seul reçu ce jour-là, il y en a d'autres qui pourront vous reconnaître comme moi.

Confrontation de *Quenisset* avec *Couturat*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Couturat*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu :

Monsieur, je l'ai vu une fois.

D. Savez-vous son nom ?

R. Je crois qu'il s'appelle *Couturat*.

A *Couturat*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Connaissez-vous l'individu qui est devant vous ?

R. Non, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Couturat* se serait trouvé, le 13 au matin, en qualité d'affilié à la société communiste, chez *Colombier*, au moment où l'on distribuait des cartouches ?

R. Oui, Monsieur, et même il a défendu d'attaquer ce jour-là, parce que l'on n'était pas en mesure.

A *Couturat* :

D. Qu'avez-vous à dire ?

R. Cela n'est pas.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Couturat*, après avoir dit qu'on n'était pas en mesure, aurait ajouté qu'il ne demandait que quinze jours pour se mettre en parallèle avec les forces de la capitale ?

R. Oui, Monsieur.

Couturat dit :

Je nie cela.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que *Couturat* aurait dit le même jour devant vous, qu'il n'avait pas donné ses ordres, qu'on n'était pas en force ce jour-là, et qu'on serait écrasé ?

R. Oui, Monsieur.

Couturat dit :

Ce sont des faussetés insignes.

Quenisset dit :

Ce ne sont pas du tout des faussetés; vous aviez ce jour-là le même habit que vous portez aujourd'hui, et un paquet sous le bras; la preuve que ce que je dis est vrai, c'est que lorsque Monsieur prêchait la morale aux Ouvriers égalitaires réunis chez *Colombier*, *Mallet* lui reprocha de faire là un rassemblement, qu'ils étaient tous connus dans le quartier, et que cela pouvait attirer l'attention. On était alors sur la porte de *Colombier*; Monsieur fit l'observation qu'on n'était que sept à huit; *Mallet* dit : On ne serait que cinq, ce serait encore trop.

Confrontation de *Couturat* avec *Boucheon*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Boucheon*, à qui nous avons demandé, en lui montrant *Couturat*, s'il se souvenait de l'avoir vu quelque part ?

Boucheon a répondu :

Non, Monsieur.

D. Vous avez parlé d'un individu habillé en bourgeois, et qui serait venu, le lundi 13, dans la matinée, chez *Colombier*; reconnaissez-vous *Couturat* pour être cette personne ?

R. Je ne remets pas Monsieur, du tout.

D. Vous souvenez-vous d'avoir vu ce jour-là un individu qui aurait dit qu'il ne fallait pas attaquer encore, qu'il fallait attendre ?

R. Non, Monsieur.

Après lecture, chacun des inculpés a signé.

Au moment de signer, *Couturat* dit qu'il s'y refuse, ne voulant pas accoler sa signature à celle de *Quenisset*.

Confrontation de *Quenisset* avec *Prioul*.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Prioul*, et nous avons demandé à *Quenisset* s'il le connaissait.

Quenisset a répondu :

Oui, Monsieur, c'est *Prioul*.

A *Prioul*, en lui montrant *Quenisset* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Je ne connais pas positivement Monsieur, mais sa figure ne m'est pas inconnue.

A *Quenisset* :

D. Où avez-vous connu *Prioul* ?

R. A Sainte-Pélagie; quand je suis sorti de prison, Monsieur m'a donné une lettre pour la remettre à M. *Leclerc*, marchand de vin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face des Enfants-Trouvés.

D. Persistez-vous à dire que *Prioul* vous a engagé à entrer dans la société des *Travailleurs égalitaires*, et vous a mis à cet effet en rapport avec *Martin* ?

R. Monsieur m'a mis en rapport avec *Martin*, à qui il a dit en me frappant sur l'épaule : « Voilà un bon camarade. » *Martin*, depuis ce temps-là, ne m'a pas perdu de vue, et c'est lui qui m'a fait entrer dans la société.

A Prioul :

D. Connaissez-vous un nommé *Martin*, serrurier?

R. Non, Monsieur.

D. Ainsi, vous déclarez n'avoir pas mis *Quenisset* en relation avec *Martin* ?

R. Non, Monsieur; comment l'aurais-je mis en relation avec quelqu'un, puisque je ne l'ai pas revu depuis ma sortie de prison.

Quenisset dit :

La preuve que Monsieur m'a revu, c'est qu'il m'a dit un jour qu'il se couchait fort peu et qu'il passait une partie des nuits à faire des cartouches.

Prioul dit :

On ne pourra pas me prouver que j'ai fait des cartouches.

4^e interrogatoire subi, par *Colombier*, le 30 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le comte *de Bastard*, Pair de France.

D. Vous avez déjà fait quelques aveux lors de votre premier interrogatoire, mais depuis ce temps, les charges qui se sont accumulées contre vous sont si considérables et si accablantes, que ces aveux ne peuvent pas vous être comptés pour beaucoup. Je vous engage donc à être plus complètement sincère dans les réponses que vous allez avoir à me faire. Il est hors de doute que votre maison était le lieu de rendez-vous de la *société des Travailleurs égaux*, et qu'on y faisait les réceptions des membres qui se présentaient pour y être admis. Dites tous les individus faisant partie de cette société qui sont venus chez vous dans le but que je viens de vous exprimer?

R. Il y a *Jarrasse*, *Dufour*, *Mallet*, *Quenisset*. Il en venait d'autres, mais je ne sais pas leurs noms, ni d'où ils viennent. Ceux que je viens de dire là sont venus cette fois pour faire cette réception.

D. Est-ce que *Napoléon Bazin* ne venait pas chez vous habituellement ?

R. Je l'ai entendu appeler du nom de *Napoléon*, mais je ne le connais pas.

D. A quel propos avez-vous entendu parler de lui?

R. J'ai entendu dire par ces Messieurs *qu'ils avaient vu Napoléon*, voilà tout.

D. Et *Coulurat*, est-ce que vous ne le connaissez pas?

R. J'en ai entendu parler aussi, mais je ne le connais pas.

D. Parmi les ouvriers qui fréquentaient votre établissement, il s'est trouvé quelquefois deux individus mieux vêtus que les autres. Vous avez dû remarquer ces individus?

R. J'ai vu des hommes bien mis venir quelquefois demander les uns, les autres, et puis ils s'en allaient. Je n'en ai pas vu attablés, ou du moins je ne me le rappelle pas.

D. Ces individus bien mis ne passaient-ils pas habituellement dans votre pièce du fond?

R. Il est possible, mais je ne l'ai pas vu; vous pensez bien que je ne faisais pas attention à cela.

D. Vous connaissez le marchand de vin qui demeure rue du faubourg Saint-Antoine, en face la rue de Charonne, et chez lequel a eu lieu une réunion dans laquelle on a nommé des agents révolutionnaires?

R. Il y a deux marchands de vin en face de la rue de Charonne, il y a une femme veuve, madame *Poilroux*, puis un autre marchand dont je ne sais pas le nom.

D. Ces deux marchands de vin sont-ils très-rapprochés l'un de l'autre?

R. Il y a, je crois, un passage qui les sépare. Ils ne sont pas positivement en face de la rue.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas signé la proclamation adressée aux habitants de Toulouse?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous su par qui elle avait été rédigée?

R. Non, Monsieur.

D. C'est chez vous que s'est tenue, à neuf heures du matin, le 13, la réunion des membres de la société des *Travailleurs égalitaires* où a été prise la résolution d'attaquer le duc d'*Aumale*, marchant à la tête du 17^e léger. Vous n'avez jamais voulu dire complètement la vérité sur cette réunion; dites-là donc aujourd'hui, car cette réunion s'est passée sous vos yeux, et il est impossible que vous en ignoriez aucune circonstance. De combien de membres se composait cette réunion?

R. J'ai reconnu *Jarrasse*, *Dufour*, *Quenisset*; je n'ai pas vu les autres.

D. N'y avait-il pas un individu du nom de *Martin*?

R. Non, Monsieur, ou du moins je ne me le rappelle pas.

D. Cette réunion, d'après vous, n'aurait donc été composée que de trois personnes?

R. Ce matin-là, du moins, je n'ai vu que ceux-là parmi ceux que je connaissais.

D. Est-ce que ce jour-là vous n'avez pas vu *Couturat*?

R. Il est possible qu'il soit venu, je n'affirme pas qu'il n'est pas venu.

D. Vous le connaissez de figure?

R. Je ne sais pas trop si je le connaîtrais seulement.

D. Il s'est fait ce matin-là chez vous des distributions d'armes et surtout de cartouches. Il est impossible que vous ne l'ayez pas su, puisque les cartouches ont été distribuées publiquement par *Dufour*.

R. Je vous jure que je ne le savais pas avant que vous n'en ayez parlé.

R. En faisant des dénégations aussi évidemment fausses que celle-là, vous donnez lieu de penser que rien de ce que vous dites, avec intention de vous disculper, n'est vrai. Vous êtes convenu que vous aviez su le lendemain que c'était *Just* qui avait fourni à *Quenisset* ses

pistolets, mais vous le saviez dès le matin même du jour de l'attentat, car vous n'ignoriez pas que *Just* était dépositaire d'un certain nombre d'armes dont il devait faire le partage ?

R. Si je l'avais su je vous l'aurais dit comme je vous ai dit le reste.

D. Vous avez donné à connaître l'existence d'une société organisée militairement sous le titre de *société des Bastilles*, quels étaient les chefs principaux de cette société ?

R. Je vous ai dit que je ne connaissais pas les chefs. Je ne connais que *Lucas*, un grand jeune homme blond, qui travaille dans les filatures de coton. Un jour, en revenant du Père-Lachaise, de l'enterrement d'un de nos sociétaires, j'ai rencontré *Lucas* qui m'a conté cela, mais je ne sais pas même s'il en fait partie.

D. Qu'entendez-vous par un de vos sociétaires ?

R. Un membre de la société de secours mutuels des ouvriers en bois, dont je fais partie.

D. Connaissez-vous dans le faubourg une société connue sous le nom des *Icariens* ?

R. Oui, Monsieur, il y a plusieurs sociétés dans le faubourg. Il y a les *Humanitaires*, dont j'ai entendu parler ; il y a aussi les *Fouriéristes* ; mais ces derniers sont peu nombreux dans le faubourg, à ce que je crois. Ils se tiennent plutôt par ici, dans le faubourg Saint-Germain. Je ne connais personne dans les *Humanitaires*.

D. Est-ce que la *société des Humanitaires* n'est pas une section de la *société des Travailleurs égalitaires* ?

R. Je n'en sais rien.

D. Est-ce que *Napoléon Bazin* ne fait pas partie de la *société des Humanitaires* ?

R. C'est ce que je ne pourrais pas vous dire.

D. Persistez-vous à dire que vous n'étiez pas sur le lieu de l'attentat dans le moment où il s'est commis ?

R. Oui, Monsieur, et j'en donnerai des preuves.

D. Où demeure ce *Lucas*, dont vous venez de parler ?

R. Il demeure rue de Charonne, mais je ne sais pas son numéro.

D. Pouvez-vous dire l'adresse de *Dufour* ?

R. Il demeurait, il a six semaines, rue du Faubourg-Saint-Antoine, au-dessus de la rue Lenoir, près d'un pharmacien.

D. N'avez-vous pas connaissance qu'il y avait eu des projets formés pour un mouvement, à l'occasion de la fête du Roi ?

R. Ce n'était pas un complot, c'était une espèce de manifestation que voulaient faire les *Réformistes* ?

D. En quoi devait consister cette manifestation ?

R. Ils devaient, je crois, aller visiter quelques Députés, je ne sais pas qui.

5^e interrogatoire subi par *Colombier*, le 12 octobre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction délégué.

D. Vous avez, dans vos divers interrogatoires, parlé d'un nommé *Dugas*, qui vous aurait fait connaître l'existence d'une société secrète organisée militairement, sous le titre de *société des Bastilles*, expliquez-vous plus amplement à cet égard ?

R. On se sera trompé en mettant *Dugas*; je connais bien un fabricant de fauteuils de ce nom, mais ce n'est pas de lui dont j'ai entendu parler, mais d'un nommé *Lucas*, qui m'a dit être ouvrier menuisier employé dans les filatures; ainsi que je l'ai dit, je ne connais pas son adresse.

L'inculpé *Dugas* ayant été transféré dans une autre prison, la confrontation entre lui et *Colombier* sera faite ultérieurement.

6^e interrogatoire subi par *Colombier*, le 13 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Je viens voir si vous avez fait de salutaires réflexions, et je vous donne l'avertissement que tout, dans l'instruction, prouve à quel point vous êtes engagé dans le complot et dans l'attentat du

13 septembre. Vous n'avez qu'un moyen de rendre votre position moins mauvaise, c'est de dire la vérité?

R. Je vous ai dit la vérité. Je ne peux pas vous dire ce que je ne sais pas.

D. Vous ne pouvez pas ignorer que, le lundi 13, il a été fait chez vous une distribution de cartouches?

R. Je vous jure sur l'honneur que je n'en ai rien su.

D. Les dépositions les plus formelles établissent que vous faisiez partie de la réunion qui a eu lieu chez madame *Poilroux*, pour nommer des agents révolutionnaires?

R. Il y a au moins deux ans que je n'ai été chez madame *Poilroux*.

D. Vous avez cependant bien su que cette réunion devait avoir lieu?

R. On m'avait bien parlé d'une réunion, mais je ne savais seulement pas où elle devait se tenir; je n'y suis pas allé parce que ce soir-là j'avais affaire chez une de mes pratiques.

D. Vous savez bien que c'est vous qui avez invité *Quenisset* à aller à cette réunion?

R. Je ne l'ai pas invité du tout.

D. Persistez-vous à soutenir que vous ne faites pas partie de la *société des Communistes*?

R. Je ne fais partie d'aucune société.

D. Vous ne vous souvenez pas d'avoir signé, avec plusieurs autres individus, une lettre adressée à un journal, et dans laquelle on lui reproche de n'être pas assez communiste?

R. Je ne me rappelle pas avoir signé une lettre comme cela.

D. La même lettre est signée aussi par *Auguste Petit*, qui allait souvent chez vous?

R. Je ne connais pas ce nom-là.

D. Vous ne connaissez pas *Auguste*, l'amî de *Just*?

R. Je ne me le remets pas du tout.

D. Peut-être dites-vous que vous n'êtes pas communiste, parce que vous appartenez à la fraction des *Travailleurs égalitaires*?

R. Je ne fais partie ni de l'une ni de l'autre société. Ces gens-là venaient chez moi et y faisaient de la dépense; je ne voyais que cela, et ne me doutais pas de ce qui est arrivé.

D. Comment vous, qui avez été si bien informé de l'existence de la *société des Bastilles*, auriez-vous reçu de tels avertissements, si l'on n'avait pas connu vos opinions et votre situation dans la *société des Travailleurs égalitaires*?

R. Je vous ai dit comment j'ai su cela d'un jeune homme que j'avais rencontré deux ou trois fois.

D. Comment se fait-il que, vous étant engagé, au début de la procédure, dans la voie de la vérité et des révélations, vous ayez tout à coup changé de système, et qu'aujourd'hui vous ne vouliez plus convenir de rien, même des faits les plus avérés?

R. Je vous ai dit tout ce que je savais. Je ne peux pas vous en dire davantage. Si je connaissais ces gens-là comme ils me connaissent, je vous promets bien que je ne demanderais pas mieux que de dire ce que je saurais.

D. Vous connaissez *Boggio* dit *Martin*, ouvrier serrurier?

R. Oui, Monsieur.

D. *Martin* vous connaît bien aussi, et il a dit quelle était votre position dans la société; il a dit que vous étiez l'un des chefs.

D. Je n'avais pas de position dans la société, puisque je n'en faisais pas partie.

D. Vous persistez à ne vouloir rien dire de plus?

R. Je ne peux pas dire ce que je ne sais pas.

D. Il y a aussi quelque raison de croire que chez vous l'on faisait des cartouches?

R. Je n'ai pas connaissance de cela du tout. Après cela, je sortais

souvent, et il pouvait venir chez nous des gens que je n'aurais pas vus, mais je ne pense pas qu'ils y fissent des cartouches; s'ils en avaient fait, on m'en aurait peut-être bien averti, quand le diable y serait!

D. Qui est-ce qui avait apporté celles qui ont été distribuées chez vous le 13 au matin?

R. Je n'en sais rien.

7^e interrogatoire subi par *Colombier*, le 18 octobre 1841, devant M. *Boulloche*, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires; et notamment prétendez-vous encore n'avoir jamais appartenu à aucune société secrète?

R. Oui, Monsieur, je l'ai dit et je le soutiens toujours.

D. Reconnaissez-vous la lettre en date du 7 juin 1840, adressée au rédacteur en chef du *Journal du peuple*, et au bas de laquelle on lit un assez grand nombre de signatures?

R. Je n'ai pas vu cette lettre-là du tout, je n'en ai pas même entendu parler. Dans ce temps-là je n'étais pas abonné au *Peuple*, je ne l'ai pris que lorsqu'il est venu bon marché et qu'il a paru trois fois par semaine; c'est alors que j'ai abandonné le *National*.

D. Cependant votre signature est au bas de la lettre dont je viens de vous faire lecture.

R. Je ne le pense pas; je ne le crois pas, parce que je ne me rappelle pas cela du tout.

D. Examinez la signature que je vous représente, et dites si vous la reconnaissez pour être la vôtre?

D. Vous savez bien que je n'écris pas aussi bien que cela; vous pouvez confronter cette signature avec toutes celles que j'ai données depuis le procès, et vous verrez que ce n'est pas moi qui ai fait celle que vous me représentez.

D. Le rédacteur de cette lettre paraît être le nommé *Couturat*.

Entre autres signatures, on remarque celles des nommés *Piet*, *Mauglé*, *Mignotie*; quels rapports existaient entre vous et ces individus?

R. Parole d'honneur, je ne les connais pas; je n'ai entendu parler que de *Couturat* de droite et de gauche, mais je le verrais que je ne le connaîtrais pas. Je dois encore vous faire remarquer qu'il n'y a pas que moi de *Colombier* dans Paris; plusieurs autres personnes portent ce nom; il y a au moins deux ou trois *Colombier* qui sont, comme moi, marchands de vin.

Je sais bien que c'est un nommé *Dupoty* qui est le rédacteur en chef du *Journal du Peuple*; il n'est jamais venu chez moi, je ne l'ai jamais vu : ces gens-là sont trop grands pour venir dans un endroit comme le mien.

8^e interrogatoire subi par *Colombier*, le 20 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Ne connaissez-vous pas un soldat qui est en ce moment en garnison à Lyon?

R. Je ne me rappelle pas cela.

D. Ce soldat s'appelle *Gaublot*?

R. Je connais un *Gaublot*, un vieux marbrier.

D. Je ne vous parle pas d'un marbrier, je vous parle d'un soldat?

R. C'est peut-être le fils du vieux marbrier.

D. Est-ce que le fils de ce marbrier est soldat?

R. Je ne le connais pas.

D. Comment, si vous ne connaissez pas le soldat dont je vous parle, vous aurait-il écrit une lettre que je vous représente (1)?

R. Je ne connais pas du tout ce *Gaublot*-là.

D. Connaissez-vous un nommé *Dardenne*?

R. Oui, je le connais de vue.

(1) Voir cette lettre ci-après, page 132.

D. Vous savez où il demeure actuellement ?

R. Non, Monsieur ; sans mentir, il y a toujours bien six mois que je ne l'ai vu.

D. Ce *Gaublot*, que vous dites ne pas connaître, vous appelle *son cher ami*, et il vous charge d'une commission pour *Dardenne*, que vous convenez vous-même connaître ?

R. Je vous jure que je ne connais pas du tout *Gaublot*.

D. Est-ce que vous ne savez pas que *Dardenne* est de plusieurs sociétés, qu'il est communiste ?

R. *Dardenne* est marbrier ; il a travaillé presque en face de chez nous, chez le devancier du marbrier qui a arrêté *Papart* ; c'est comme cela que je l'ai connu, mais je ne sais pas s'il fait partie des sociétés.

D. Vous connaissez un nommé *Corbeau* ?

R. Oui, Monsieur, je l'ai connu.

D. Mais vous le connaissez encore ?

R. Il y a deux ans qu'il est parti. Je l'ai connu à cause de son père, qui jouait du violon en face de chez nous.

D. Connaissez-vous un nommé *Brunet* ?

R. Je connais un nommé *Brunet*, ébéniste, qui demeure cour du Chêne-Vert, rue de Charenton, en face de la rue Saint-Nicolas : c'est un homme de 55 ans, qui a une fille borgne.

D. Vous connaissez bien *Leclerc*, marchand de vin ?

R. Oui, Monsieur ; il n'est plus à Paris.

D. Vous connaissez, par conséquent, toutes les personnes dont il est question dans cette lettre ; d'où l'on peut conclure que vous n'êtes étranger à aucune des choses qui y sont contenues. Or, cette lettre est d'un individu qui ajoute à son nom la qualité de communiste, qui déclare lui-même qu'il est aussi avancé que possible dans les principes démocratiques, qui vous charge de faire des amitiés à tous les citoyens que vous avez connus ensemble, c'est-à-dire, sans doute, dans les sociétés dont vous faites partie l'un et l'autre ?

R. Je défie le premier venu de pouvoir dire que je fais partie d'une société quelconque.

D. Cet individu vous charge, en outre, de communiquer sa lettre à *Leclerc*, le marchand de vin ; et enfin, ce qui établit que vous êtes l'intermédiaire entre lui et la société dont vous faites partie, ainsi que lui, c'est que la lettre commence par ces mots : *Mes chers frères ?*

R. On peut peut-être bien me charger de remettre une lettre à quelqu'un. C'est un malheur pour moi d'avoir mis le pied dans le commerce des vins, on est assujéti à tout le monde.

D. Ce n'est pas une lettre qu'on vous charge de remettre, c'est plus que cela : c'est une lettre dont on vous charge de faire connaître le contenu, que vous pouvez bien communiquer aux personnes qu'elle intéresse, mais qui est bien pour vous ?

R. Je ne connais pas du tout cela.

D. Vous persistez à ne pas vouloir donner d'explications plus satisfaisantes ?

R. Que voulez-vous que je vous dise ? Je ne connais pas ce *Gaublot*. Je connais *Brunet*, mais celui-là, il est comme moi, il ne se mêle pas de politique. *Dardenne*, c'est différent ; peut-être bien qu'il fait partie des sociétés, mais je ne le sais pas. Je ne sais pas non plus si *Leclerc* est là-dedans ; je ne le crois pas. *Corbeau*, je sais bien que, dans le temps, on disait qu'il en était, mais je n'en suis pas sûr.

Interrogatoire subi par *Colombier*, le 22 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs (1).

D. L'autre jour vous êtes convenu que vous connaissiez le vieux *Gaublot*, marbrier ; quel jour l'avez-vous vu pour la dernière fois ?

R. Il y a un an que je ne l'ai vu. Il est venu boire un canon. Encore ne savais-je pas son nom ; c'est un autre marbrier qui l'a appelé devant moi : père *Gaublot*.

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, pag. 361.

D. Quel est le nom de ce marbrier dont vous venez de parler ?

R. Ma foi, je ne sais pas son nom.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Sellenet*, cordonnier ?

R. Non, Monsieur, je ne le connais pas.

D. Est-ce qu'il n'allait pas quelquefois boire chez vous ?

R. Il y en a encore plus de cinquante qui venaient boire chez nous, et que je ne connais pas.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Kuhn*, garçon boulanger, natif de Saarbruck ?

R. Non, Monsieur, je ne le connais pas.

D. Depuis que je vous ai interrogé, avez-vous fait quelques réflexions sur votre situation ?

R. Quelles réflexions voulez-vous que je fasse, puisque je vous ai dit ce que je savais ? Il venait du monde chez nous, je n'allais pas leur demander leurs noms.

INTERROGATOIRES DE GAUBLOT.

GAUBLOT (Pierre), âgé de 22 ans, né à Paris, marbrier, actuellement soldat au 29^e de ligne, en garnison à Lyon, demeurant en dernier lieu à Paris, rue de la Lippe, n° 8.

Interrogatoire subi, le 26 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France,
Président de la Cour des Pairs.

D. Demeuriez-vous chez votre père ?

R. Non, Monsieur.

D. Votre père n'est-il pas marbrier ?

R. Oui, Monsieur.

D. Depuis combien de temps faites-vous partie de la société secrète dans laquelle vous êtes engagé ?

R. Je ne fais partie d'aucune société secrète.

D. Je vous représente une lettre signée de vous, la reconnaissez-vous (1) ?

R. Je ne sais ni lire, ni écrire, ni signer mon nom.

Lyon, le 9 octobre 1841.

MES CHERS FRÈRES,

J'ai écrit deux lettres à Dardenne, et sur les deux il ne m'en est parvenu aucune : c'est pourquoi je récidive à lui écrire, pour savoir ce qu'il est devenu, lui et sa femme. Mon cher ami, je croyais qu'il aurait pensé qu'il avait encore un frère, et s'il n'est pas à Paris, il est toujours dans les mêmes convictions, et qu'il n'a jamais oublié les assemblées auxquelles nous nous sommes trouvés. Moi qui, d'après les principes, avais toujours marché dans les principes les plus avancés de la démocratie ; mon ami, je vais peut-être blesser ton amour-propre et travestir le système où nous marchons, mais enfin je suis obligé de m'informer si tu es toujours indépendant de ta personne ou si tu es par malheur renfermé sous les verroux ; mon ami, depuis que je suis au régiment, j'ai eu le bonheur de trouver un frère, ce qui me fait trouver le temps plus court. Je suis fâché de ne te pas avoir écrit plus tôt pour t'apprendre des nouvelles de Lyon ; malgré que nous sommes sous l'habit militaire, nous avons trouvé des frères, ce qui m'a bien consolé, car nous étions bien dans la détresse ; mon ami, quand je poursuivrais plus loin

D. Vous avez donc fait écrire cette lettre par quelqu'un ?

R. Non, Monsieur.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière-Saint-Antoine ?

R. Je ne le connais pas.

D. N'avez-vous pas un ami au régiment ?

R. Non, Monsieur. Au régiment, c'est tous Allemands; je n'ai pas de camarades du tout.

D. Vous connaissez un nommé *Dardenne*, marbrier ?

R. Je ne le connais pas.

D. Connaissez-vous un nommé *Leclerc*, marchand de vins dans le faubourg Saint-Antoine ?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous un nommé *Corbeau* ?

R. Non, Monsieur.

D. Et un nommé *Labrouste* ?

R. Je ne le connais pas.

D. Depuis combien de temps êtes-vous au régiment ?

mon entretien avec toi, ça ne nous avancera pas plus que nous sommes; tout ce que je peux t'apprendre de plus alarmant, c'est que les forts de Lyon sont presque finis; mais le plus consolant, c'est de voir cette jeunesse pleine de zèle et de courage, protestant contre toutes ces lois qui cherchent à nous enchaîner et ne voyant d'autres bases que l'égalité et fraternité, ou, comme l'a dit l'abbé *Constant* dans ses ouvrages, ou la mort; mon ami, rien autre chose à te communiquer; je te prie de me donner des nouvelles de *Broucy* et de *Corbot*. Je finis de t'écrire, en te faisant bien mes compliments, ainsi qu'à tous les citoyens que nous avons connus ensemble. Je me porte bien et je désire que la présente te trouve de même. Je prie *Colombier* de vouloir bien remettre la lettre à *Claire*, marchand de vin.

Adieu, mes confrères; je suis toujours un ami dévoué.

Adieu.

Signé GAUBLOT, communiste, 2^e bⁿ, 1^{er} comp^s, à Lyon, 29^e.

Suscription : M. *Colombier*, marchand de vin, n^o 21, rue Traversière, faubourg Saint-Antoine, à Paris, département de la Seine. (Timbrée de Lyon, 16 octobre 1841.)

Vu et paraphé. — 20 octobre 1841.

Signé COLOMBIER, PASQUIER, LÉON DE LA CHAUVINIÈRE.

R. J'ai quitté Paris le 3 juillet 1840.

D. Qui fréquentiez-vous à Lyon ?

R. Je ne fréquentais pour ainsi dire personne. Je n'avais pas d'amis attitrés.

D. Est-ce qu'il n'y a pas au régiment un individu auquel vous donnez le nom de *Frère*, quand vous parlez de lui ?

R. Non, Monsieur.

D. Persistez-vous à soutenir que la lettre que je vous représente n'a été ni écrite, ni dictée par vous ?

R. Ni écrite, ni dictée, ni signée par moi.

D. Mais vous savez bien ce qu'il y a dedans ?

R. Non, Monsieur, je n'en sais rien.

D. Je vais vous donner lecture de cette lettre, dans laquelle vous prenez le titre de *communiste*; peut-être vous rappellerez-vous le contenu quand je vous l'aurai lue ?

Après avoir entendu cette lecture, le prévenu dit : Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Il est évident, si vous ne savez ni lire ni écrire, que vous avez dicté cette lettre, et si vous n'en convenez pas, c'est que sans doute vous supposez qu'on ne saura pas quel est l'individu qui l'a écrite ?

R. Je n'ai dicté cette lettre à personne; je n'ai pas des capacités pour dicter des lettres.

D. N'avez-vous pas du moins dit à quelqu'un ce que vous vouliez à peu près que cette lettre contînt ?

R. Non, Monsieur; je n'ai écrit ni fait écrire à personne depuis que je suis au régiment.

D. De quel bataillon êtes-vous ?

R. Du 2^e.

D. De quelle compagnie ?

R. De la 1^{re}.

2^e interrogatoire subi par *Gaublot*, le 9 novembre 1841, devant M. Jourdain,
Juge d'instruction délégué.

D. Pendant votre séjour à Lyon, vous avez été visité par un soldat du 1^{er} régiment de ligne, qui était en congé de convalescence et qui allait en Afrique; quel est ce soldat ?

R. Je ne connais pas cela.

D. Cependant il résulte des renseignements qui ont été pris à Lyon qu'un soldat, en congé de convalescence, est venu vous y voir; que vous êtes allé avec ce soldat et le nommé *Mareine*, soldat dans le même régiment que vous, boire chez un marchand de vin, dans une petite rue conduisant au Jardin des plantes; que vous vous êtes plaint de ne pas recevoir des nouvelles de vos amis de Paris, et que vous avez dicté à ce militaire, en congé de convalescence, une lettre qui fut adressée à un marchand de vin du faubourg Saint-Antoine. Cette lettre n'est-elle pas celle datée de Lyon, le 9 octobre 1841, adressée à M. *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière, faubourg Saint-Antoine, et qui vous a été représentée par M. le Chancelier ?

R. Cela n'est pas; je n'ai pas dicté de lettre.

D. Cependant *Mareine*, interrogé par le colonel de votre régiment, qui savait que vous aviez des relations plus particulièrement avec lui, a déclaré que, du 9 au 12 octobre, vous aviez dicté à un soldat, en congé de convalescence, venant de Paris, une lettre qui fut adressée à un marchand de vin du faubourg Saint-Antoine, et il a donné, à cet égard, des détails circonstanciés : la date par lui indiquée se rapporte à celle de la lettre; la personne à qui, selon lui, elle était adressée, quoiqu'il n'en dise pas le nom, qu'il dit ne pas se rappeler, se rapporte à la suscription de la lettre saisie; et on ne comprendrait pas comment il aurait pu donner de tels détails s'ils n'étaient pas vrais, et dans quel but il aurait fait un tel mensonge ?

R. Je n'ai pas dicté de lettre.

D. A quelle époque avez-vous quitté Paris ?

R. Il y a environ seize mois.

D. Que faisiez-vous à Paris ?

R. J'étais marbrier.

D. Dans quel quartier demeuriez-vous ?

R. Dans le faubourg Saint-Antoine, rue de la Ligne, près le marché Lenoir.

D. Vous fréquentiez le cabaret du sieur *Colombier*, rue Traversière-Saint-Antoine ?

R. Non, Monsieur; je ne le connais pas.

D. Mais je vous ferai observer qu'il est impossible de croire qu'on ait écrit de Lyon une lettre signée de votre nom, au nommé *Colombier*, habitant le même quartier que vous aviez habité vous-même, sans votre participation: je vous engage à nous dire toute la vérité ?

R. Ce n'est pas moi qui ai dicté cette lettre.

INTERROGATOIRE DE MAREINE.

MAREINE (Jean), âgé de 23 ans, né à Orny (Moselle), fusilier à la 1^{re} compagnie du 2^e bataillon du 29^e régiment de ligne, en garnison à Lyon.

Interrogatoire subi, le 30 octobre 1841, devant M. le chevalier Michel, colonel du 29^e régiment de ligne.

D. Où avez-vous rencontré le soldat du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne?

R. Il est venu pour voir *Gaublot*, à la caserne des Bernardines.

D. Quel jour cette visite a-t-elle eu lieu?

R. Ce doit être du 9 au 12 octobre présent mois.

D. Comment la conversation s'est-elle engagée?

R. Je ne sais ce qu'ils se sont dit en s'abordant, parce que je n'étais pas présent; mais, à ce que je crois, c'est que leur rencontre a eu lieu vers onze heures : néanmoins ils sont venus me chercher vers deux heures, et m'ont emmené boire une bouteille de vin dans un cabaret de la petite rue conduisant au Jardin-des-Plantes; et là ils se sont mis à parler de Paris en lieux communs, et ensuite *Gaublot* s'est plaint de ne pas avoir reçu de lettre de ses amis depuis qu'il était arrivé au régiment, et il a prié le soldat du 1^{er} de ligne de leur écrire pour lui. Voici ce que je me rappelle du contenu de cette lettre: « Mon cher ami, je suis très-fâché de voir que, depuis que je suis au régiment, je n'ai reçu aucune nouvelle de toi; je pense présumer qu'il soit arrivé quelque accident à toi ou dans ta famille; si ce n'est pas ça, je t'accuse de négligence envers moi, et je ne te regarde plus pour un camarade. »

D. Vous rappelez-vous le nom et la profession de l'ami à qui *Gaublot* a fait écrire cette lettre?

R. Non.

D. Mais cependant on a mis l'adresse de l'individu sur cette lettre?

R. Oui, sans doute; mais n'y ayant fait aucune attention, je ne puis donner là-dessus d'autre renseignement, si ce n'est que ladite lettre était adressée à un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine.

D. Êtes-vous restés longtemps en compagnie dudit soldat, et, après l'avoir quitté, où êtes-vous allés?

R. Nous sommes restés avec lui environ une heure; après nous sommes rentrés au quartier.

D. *Gaublot* est-il resté avec lui?

R. Non, il est sorti avec moi.

D. Qui est-ce qui a mis la lettre à la poste?

R. C'est *Gaublot* lui-même.

D. Quel jour?

R. Le lendemain du jour où elle a été écrite.

D. Êtes-vous certain qu'il n'a pas revu seul ce soldat?

R. Je l'ignore.

D. Vous rappelez-vous le nom de ce soldat?

R. Non.

D. D'où venait-il, ce soldat?

R. Il venait de Paris.

D. Où allait-il?

R. Il rejoignait son régiment en Afrique.

D. Comment avait-il quitté son régiment?

R. Je n'en sais rien; il n'en a pas été question dans la conversation.

D. Êtes-vous bien sûr qu'il fait partie du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne?

R. Oui.

D. Où avait-il connu *Gaublot*?

R. Je crois que c'est à Paris.

D. Quelle profession exerçait-il avant d'entrer au service?

R. Je crois qu'il est serrurier, parce qu'il a beaucoup parlé de ce métier.

D. Combien de temps est-il resté à Lyon?

R. Je ne puis bien le préciser; mais il a au moins fait séjour en cette ville.

D. Dans quelle rue et chez qui était-il logé?

R. Il était logé aux Brotteaux; mais j'ignore le nom de la rue et celui de l'individu qui le logeait.

D. Comment avez-vous su qu'il logeait aux Brotteaux?

R. Parce que je le lui ai entendu dire dans le cabaret dont il est question plus haut.

D. Savez-vous à quels bataillon et compagnie il appartenait?

R. Non.

D. Donnez quelques détails sur son physique?

R. C'est un homme de petite taille (4 pieds 10 pouces à peu près), âgé de 22 à 23 ans, figure ronde, un peu colorée, petite bouche, nez ordinaire, yeux bleus; cheveux, sourcils bruns, point de moustaches ni de favoris.

D. Vous dites que *Gaublot* ne sait ni lire ni écrire, et cependant on croit avoir vu des chansons copiées ou annotées par lui?

R. Tout ce que je sais là-dessus, c'est qu'il n'a jamais fait que des jambages en suivant le cours d'écriture dans les chambres, d'après la méthode usitée au régiment.

D. Quel est le genre de vie que vous meniez ensemble? Comme étant son camarade le plus intime, vous pouvez donner là-dessus des détails?

R. Nous allons nous promener, tantôt à la Croix-Rousse, tantôt en ville, et quelquefois dans les champs. Nous buvions quelquefois aussi un verre de vin, quand nous avons assez économisé nos centimes de poche. Il ne m'a jamais parlé que de choses ordinaires.

Lecture faite, etc. a signé. .

INTERROGATOIRES DE BRAZIER DIT JUST.

BRAZIER dit Just (Just-Édouard), âgé de 28 ans, né à Amiens (Somme), menuisier, rue Traversière-Saint-Antoine, demeurant à Paris, n° 60.

1^{er} interrogatoire subi le 17 septembre 1841, devant M. Perrin. Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir pris part à l'attentat commis, le lundi 13 de ce mois, sur les Princes de la Famille Royale. Quelles explications avez-vous à donner ?

R. Je suis tout à fait innocent de cette affaire-là.

D. Dans quel endroit vous trouviez-vous au moment où un coup de feu a été tiré par le nommé *Quenisset* dit *Papart* ?

R. J'étais presque en face la grille des Enfants-Trouvés.

D. Ce point était-il éloigné de l'endroit où le coup a été tiré ?

R. Je ne peux pas donner la distance positive, mais j'étais à vingt-cinq ou trente pas environ ; il y avait une grande foule de monde et l'on était pressé.

D. Connaissez-vous *Quenisset* dit *Papart* ?

R. Non, Monsieur.

D. Il y a tout lieu de croire que vous le connaissez beaucoup ; et si vous êtes innocent, comme vous le dites, vous ne devez pas craindre d'avouer cette connaissance, qui ne saurait être, en elle-même, une charge contre vous. Je vous engage donc à ne faire aucun mensonge et à ne chercher votre justification que dans la vérité tout entière ?

R. Je ne connais même pas ce nom-là, je ne me rappelle pas même l'avoir entendu prononcer.

D. *Papart* est scieur de long ; il demeure rue de Popincourt, n° 58 : cette indication peut-elle vous mettre sur la voie ?

R. Je ne connais même pas le n° 58 de la rue Popincourt; c'est une rue que je fréquente très-peu; je ne me rappelle pas y être passé.

D. Ne faites-vous pas partie d'une société secrète?

R. Non, Monsieur; je ne sais même pas ce que c'est; je n'ai jamais fréquenté de sociétés secrètes.

D. Il paraît cependant que vous apparteniez à la société des *Égalitaires*?

R. Cela est faux.

D. N'êtes-vous pas intimement lié avec un nommé *Auguste Petit*, ébéniste, cour de la Bonne-Graine, n° 14?

R. Je ne connais pas du tout d'*Auguste Petit* : il serait possible que, si je le voyais, je le reconnusse pour l'avoir vu; mais je ne le connais pas, et je ne sais pas de qui vous voulez me parler.

D. Connaissez-vous le nommé *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière, n° 21?

R. Je le connais, équivoquement cependant, et seulement parce que nous demeurons près l'un de l'autre.

D. Allez-vous souvent boire chez ce marchand de vin?

R. J'y ai été quelquefois, mais équivoquement; tantôt une fois, tantôt deux fois, quelquefois plus, quelquefois moins, quelquefois pas du tout.

D. Avez-vous entendu la détonation du coup de pistolet?

R. Oui, Monsieur; je n'étais pas à une distance assez éloignée pour ne pas l'entendre.

D. Qu'êtes-vous devenu après cette détonation?

R. Je me suis enfui, comme beaucoup de personnes, et je suis revenu chez moi.

D. Avant de prendre la fuite, avez-vous vérifié la cause du coup de feu que vous veniez d'entendre?

R. Non, Monsieur; j'ai vu que la foule s'enfuyait de mon côté,

et je me suis enfui comme les autres, parce que je ne savais pas s'il y avait de la sûreté.

D. Cette fuite précipitée, de la part d'un jeune homme aussi valide que vous l'êtes, doit paraître étonnante : il était tout naturel de chercher à savoir ce qui se passait et pourquoi un coup de feu était tiré ?

R. La foule venait tellement fort que, quand j'aurais voulu m'en assurer, je ne l'aurais pas pu ; et je ne cherchais même pas à m'en assurer lorsque j'ai vu des femmes renversées par terre avec leurs enfants.

D. Avec qui vous trouviez-vous au moment de l'explosion ?

R. Je n'avais aucun camarade avec moi, j'étais seul.

D. Ce jour-là un jeune homme n'était-il pas venu vous prendre le matin chez vous ?

R. Non, Monsieur.

D. Ce même jour un autre jeune homme n'est-il pas venu partager votre lit ?

R. Non, Monsieur.

D. Vous paraissez avoir des opinions politiques fort exaltées ?

R. L'opinion politique que j'ai, c'est mon ouvrage et de pouvoir vivre en travaillant.

D. N'a-t-on pas saisi chez vous la conspiration de *Mallet*, et les deux almanachs que je vous représente ?

R. Oui, Monsieur, c'était dans ma chambre, mais ce n'est pas à moi ; je ne m'occupe pas de lecture, je ne lis jamais.

D. Le médaillon en plâtre que je vous représente, et qui a été saisi dans votre chambre, vous appartient-il ?

R. Il n'a pas été saisi en ma présence, mais j'en avais un semblable dans ma chambre.

D. Ne représente-t-il pas l'effigie de *Barbès* ?

R. Je ne connais pas le sujet : je l'ai acheté sur le boulevard ;

d'ailleurs je ne connais pas *Barbès*, parce que je ne suis arrivé à Paris qu'il y a un an, au mois de janvier dernier.

D. On a également saisi dans la chambre que vous habitez des matières propres à fabriquer de la poudre; ces matières sont renfermées dans les divers paquets que je vous représente?

R. Je ne reconnais pas cela pour avoir été saisi dans ma chambre: le commissaire de police me les avait présentées; mais il les avait saisies hors de ma chambre, et je ne sais dans quel endroit.

D. Ce qui doit faire penser que vous vous livrez à la fabrication de la poudre, et que les objets dont il s'agit vous appartiennent, c'est que sur l'un des papiers saisis à votre domicile se trouve une recette pour fabriquer de la poudre. Je vous représente cette recette?

R. Je vois bien que c'est une recette, mais je ne sais pas si c'est pour faire de la poudre.

D. Est-ce vous qui avez écrit cette recette?

R. Non, Monsieur : je ne sais pas par qui elle a été écrite ni comment elle a pu être chez moi; je ne sais même pas si le commissaire de police l'a trouvée dans ma commode.

D. Connaissez-vous les nommés *Boucheron*, *Launois* dit *Chasseur*, *Mallet*, *Jean-Marie*, *Dufour*, *Prioul*, *Cornu*, *Laurent*, *Durville* dit *Laurent*, de Versailles, deux individus du nom de *Martin*, et *Napoléon Bazin*?

R. Je ne connais pas une de toutes ces personnes.

D. On a saisi dans votre domicile le papier gris que je vous représente, et qui est évidemment destiné à faire des cartouches, car une partie est déjà disposée à cet effet, et même un carré de papier est déjà plié en forme de cartouche?

R. Ce papier a été saisi dans ma chambre, je ne puis pas dire autre chose; il ne m'appartient pas.

D. Vous avez cependant reconnu devant le commissaire de police qu'il vous appartenait, et vous avez même dit que vous vous l'étiez procuré pour emballer des jouets d'enfants?

R. Ce papier ne m'appartient pas; je n'ai pas dit cela au commissaire de police.

D. Ce même commissaire a remarqué qu'un tiroir à votre usage, dans lequel s'est trouvée partie des objets que je vous représente exhalait une forte odeur de poudre, ce qui doit faire penser d'autant plus que, comme je vous le disais tout à l'heure, vous vous livrez à la fabrication de la poudre?

R. Le commissaire s'est très-bien trompé, le tiroir n'exhalait pas d'odeur de poudre.

D. Comment vous êtes-vous procuré la chanson qui a été saisie à votre domicile et qui est intitulée: *Profession de foi électorale de feu Mahul*?

R. Je ne sais pas d'où cette chanson dérive; elle ne m'appartient pas, elle n'a pas été saisie dans ma chambre.

Jamais je n'ai été condamné.

2^e interrogatoire subi par *Brazier dit Just*, le 18 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Persistez-vous dans les déclarations que vous avez faites dans votre interrogatoire d'hier, et avez-vous quelque chose à y ajouter?

R. Je n'ai rien à changer à ce que j'ai dit.

D. Ainsi vous persistez à soutenir que vous ne faites partie d'aucune société?

R. Oui, Monsieur.

D. Lorsque vous avez été amené au dépôt de la préfecture de police, n'a-t-on pas saisi, dans la doublure de votre redingote, la lettre que je vous représente, laquelle vous a été adressée de Bruxelles par le nommé *Frédéric*?

R. Oui, Monsieur; elle était dans le bas du pan de ma redingote.

D. Pourquoi cachez-vous ainsi cette lettre et la procuration qui s'y trouve jointe, et qui vous est adressée par *Frédéric Grandrieu*, pour toucher de l'argent à la poste?

R. Je ne la cachais pas; je vous fais remarquer que la poche de ma redingote est percée : la lettre a coulé dans la doublure sans que je m'en aperçusse, je ne savais pas que je l'avais sur moi; au surplus, je ne vois pas en quoi cette lettre pourrait me porter préjudice.

D. Elle paraît être une preuve que vous êtes affilié à une société secrète, et, que *Frédéric Grandrieu* est allé à Bruxelles pour y faire des prosélytes; il vous dit, en effet, qu'il n'a trouvé que Bruxelles où il pût faire quelque chose; que le parti va assez bien, qu'il a été assez bien reçu par eux; que si vous pouviez lui faire passer quelque écrit, il en fera part aux amis; il vous charge de faire ses compliments aux amis, et il termine en vous donnant l'accolade fraternelle. Dans un *post-scriptum*, il va plus loin, car il vous dit : « Demain lundi, nous avons une réunion d'amis pour réorganiser la société; fais-moi réponse de suite, et tu me marqueras comme vont les affaires, pour que je puisse leur dire à la prochaine réunion. » Comment expliquez-vous une semblable lettre, si vous ne faites pas partie d'une société avec *Frédéric Grandrieu* ?

R. Je n'ai pas su comprendre le sens de cette lettre, puisque je ne lui ai même pas répondu. *Frédéric* a quitté Paris faute d'ouvrage, et j'ai compris sur la lettre qu'il n'avait pu en trouver qu'à Bruxelles.

D. Si cette explication, si peu naturelle, vous a satisfait, pourquoi n'avez-vous pas répondu à la lettre ?

R. Que voulez-vous que je réponde à un homme qui me dit qu'il a trouvé de l'ouvrage; je me suis dit : je lui répondrai quand j'aurai le temps.

D. Et les écrits qu'il vous demande pour en faire part aux amis ?

R. Je n'ai pas compris ce qu'il a voulu me dire par là; je n'ai pas d'amis en Belgique.

D. Vous avez dit hier, que vous ne connaissiez *Colombier* que équivoquement, seulement pour avoir été boire chez lui; on voit cependant que *Frédéric* vous parle de *Colombier* dans la lettre dont il s'agit : « Tu me marqueras, vous dit-il, si *Colombier* a reçu une lettre de moi, s'il l'a reçue tu la décacheteras, s'il y a de l'argent tu iras le recevoir à la poste; je t'envoie un écrit pour que tu le reçoives. »

R. Avec cette lettre-là, je pouvais bien me présenter chez *Colombier* et prendre la lettre qui lui était adressée pour *Frédéric*.

D. Cette lettre vous a été remise dans les premiers jours de septembre; avez-vous fait la commission de votre ami en allant réclamer de *Colombier* la lettre qu'il avait pu recevoir?

R. Oui, j'ai été voir, mais la lettre n'était point arrivée.

D. Le lundi, jour de l'attentat, n'avez-vous pas ramené dans votre logement et fait coucher avec vous un de vos amis?

R. Non, personne n'a couché avec moi le lundi.

D. Vous êtes, à cet égard, en contradiction avec les deux ouvriers qui couchaient dans la même chambre que vous.

R. Ces jeunes gens se sont trompés probablement, parce que je n'ai amené personne.

D. Le même jour, lundi, un autre de vos amis n'est-il pas venu dans votre chambre avant que vous ne fussiez levé, ne vous a-t-il pas pressé de vous habiller, et n'êtes-vous pas sortis promptement ensemble?

R. Non, Monsieur.

D. Vous êtes encore, à cet égard, en contradiction avec les ouvriers couchés dans la même chambre que vous, et il n'est pas possible qu'ils se soient aussi grossièrement trompés deux fois dans la même journée?

R. Cependant personne n'est venu me chercher.

3^e interrogatoire subi par *Brazier dit Just*, le 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, pairs de France.

D. N'alliez-vous pas assez souvent chez un marchand de vin nommé *Colombier*, rue Traversière-Saint-Antoine?

R. J'y allais de temps à autre, mais très-peu.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous un nommé *Launois*, dit *Chasseur*?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous ne connaissez pas un individu qui demeure près de *Colombier*, et dans la chambre duquel on arrive par une allée attenant à la maison de ce dernier?

R. Non, Monsieur.

D. Vous n'êtes jamais allé chez cet individu?

R. Non, Monsieur.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Quenisset*?

R. Je ne le connais pas non plus.

D. Vous savez bien que c'est lui qui a tiré le coup de pistolet?

R. Je ne le connais pas.

D. Le connaissez-vous sous le nom de *Papart*?

R. J'ai entendu prononcer ce nom pour la première fois quand je suis venu ici à l'instruction.

D. La société dont vous faites partie est-elle celle des Travailleurs égalitaires ou des Communistes?

R. Je ne fais partie d'aucune société.

D. Où étiez-vous dans la matinée du jour de l'attentat?

R. J'étais dans la rue du Faubourg.

D. A quelle heure y êtes-vous arrivé?

R. Un moment avant que le régiment n'arrive. J'étais là comme beaucoup de curieux.

D. Est-ce que vous n'avez pas commencé votre journée en allant chez *Colombier*?

R. Non, Monsieur, je n'y suis pas allé.

D. A quel endroit avez-vous rencontré le régiment?

R. Je ne suis pas allé au-devant du régiment; je l'ai attendu à son passage. Quand il a passé, j'étais entre la rue Traversière et les Enfants-Trouvés.

D. Avec qui étiez-vous à ce moment-là ?

R. J'étais seul.

D. Où étiez-vous au moment où le coup de pistolet a été tiré ?

R. J'étais entre la rue Traversière et la grille des Enfants-Trouvés, en montant le faubourg.

D. Il y a des témoignages bien positifs qui disent que vous n'étiez pas où vous dites, mais à la gauche de celui qui a tiré.

R. Ces témoignages sont faux.

Représentation faite à l'inculpé des deux pistolets ramassés sur le lieu du crime, il dit ne pas les reconnaître.

D. Ils ont cependant été à votre disposition, ainsi que deux autres pistolets que vous portiez sous votre blouse le jour et au moment de l'attentat.

R. Je n'ai jamais eu de pistolets à ma disposition ; je n'en ai jamais porté sur moi.

D. Il est cependant de notoriété publique dans le faubourg que c'est vous qui avez remis ces pistolets à l'auteur de l'attentat.

R. Je nie cela ; c'est faux.

D. Qu'avez-vous fait après la détonation du coup de pistolet ?

R. J'ai fait comme la foule qui se portait de mon côté et qui s'enfuyait : je me suis enfui.

D. Où êtes-vous allé en vous enfuyant ?

R. Je suis rentré chez moi.

D. Comment ! vous n'avez pas été curieux de savoir ce qui s'était passé ?

R. Je n'ai pas cherché à pénétrer ce que c'était : les femmes, les enfants se précipitaient les uns sur les autres ; il n'y avait rien là qui pût m'engager à pénétrer ce qui avait eu lieu.

D. Est-ce que vous ne vous souvenez pas, quand vous étiez auprès de *Quenisset*, au moment où il a tiré, d'avoir fait un geste pour lui indiquer où il fallait tirer ?

R. N'étant pas auprès de l'individu quand il a tiré, je n'ai pu faire le geste dont vous parlez.

D. Ne lui auriez-vous pas dit, en même temps que vous faisiez ce geste, c'est là qu'il faut tirer ?

R. Je suis positivement sûr de n'avoir pas proféré une seule parole à ce moment-là.

D. N'était-il pas venu le matin chez vous un jeune homme pour vous chercher ?

R. Non, Monsieur.

D. N'était-il pas venu quelqu'un chez vous ce jour-là, qui a partagé votre lit ?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous un nommé *Boucheron* ?

R. Non, Monsieur.

D. Et *Launois*, dit *Chasseur* ?

R. Non, Monsieur.

D. Et *Mallet*, *Dufour*, *Prioul*, *Durville*, dit *Laurent*, de Versailles, et deux individus du nom de *Martin* ?

R. Je ne connais aucune de ces personnes-là.

D. Ne vous êtes-vous jamais occupé de fabriquer de la poudre ?

R. Non, Monsieur.

D. On a saisi chez vous des objets qui semblent devoir servir à fabriquer des cartouches ?

R. La chambre n'était pas à moi seul, ces objets-là ne sont pas à moi.

D. Cet exemplaire de la conspiration de Mallet est-il à vous ?

R. Non, Monsieur.

D. Et l'Almanach populaire pour 1841 ?

R. Non, Monsieur.

D. Je vous représente un paquet de matières qui paraissent destinées à fabriquer de la poudre ?

R. Ces matières-là n'ont point été saisies chez moi.

D. Qui est-ce qui logeait avec vous dans la chambre ?

R. Il y avait deux personnes, dont l'une logeait depuis deux jours dans la chambre, l'autre était un allemand ; je ne sais pas leurs noms.

D. Il est évident que tous ces objets n'appartenaient ni à l'une ni à l'autre de ces deux personnes ?

R. Tout ce que je sais, c'est que ce n'est pas à moi.

D. Connaissez-vous un nommé *Frédéric Grandrieu* ?

R. Je ne le connaissais que sous le nom de *Frédéric* avant qu'il m'ait écrit la lettre qui a été saisie.

D. Est-ce que vous ne faisiez pas partie de la même société, ainsi que sa lettre semblerait l'indiquer (1) ?

R. Je vous jure que je ne fais partie d'aucune société ; cette lettre est la première que j'aie reçue de *Frédéric* ; je n'y ai rien compris.

D. Savez-vous pourquoi il est allé à Bruxelles ?

R. Pour chercher de l'ouvrage, n'en ayant pas à Paris.

D. Vous étiez dans une liaison très-intime avec lui, si j'en juge par la lettre que j'ai sous les yeux.

R. J'étais intime avec lui comme on l'est avec une personne avec laquelle on a été au bal ; voilà la seule liaison que j'ai eu avec lui.

D. Vous prétendez que vous n'êtes d'aucune société, et voici ce qu'on dit dans cette lettre : « Je te dirai que le parti va assez bien, j'ai été assez bien reçu parmi eux, si tu peux me faire passer quelque écrit, tu me fera bien plaisir et j'en ferai part aux amis. » Et plus loin : « Demain lundi, nous avons une réunion d'amis pour réorganiser la société ; fais-moi réponse de suite et tu me marqueras com-

(1) Voir cette lettre ci-après.

« ment vont les affaires, pour que je puisse leur dire à la première « réunion. » Il est évident, d'après cela, qu'il y a à Paris une société dont vous faites partie, qui voulait se mettre en rapport avec une société de même nature existant ou ayant existé à Bruxelles, et que *Frédéric* devait servir d'intermédiaire entre les deux sociétés.

R. Je vous jure que, quand j'ai lu cela, je n'ai pas compris du tout ce que *Frédéric* voulait me dire.

D. Vous avez dit que vous connaissiez peu *Colombier*, que vous alliez assez peu chez lui; et il résulte encore de cette lettre que vous connaissiez *Colombier* plus que vous ne le dites, puisqu'on vous parle d'une lettre que *Colombier* aurait reçue de *Frédéric*, et que vous deviez décacheter s'il l'avait reçue. S'il y avait de l'argent dans la lettre, vous deviez aller le recevoir à la poste?

R. Je n'ai pas reçu cet argent.

D. Êtes-vous allé chez *Colombier* demander s'il avait reçu la lettre qui vous était annoncée?

R. Oui, Monsieur, j'y suis allé le lendemain.

D. Cette lettre vous donne le caractère d'agent actif d'une société qui était ou qui voulait se mettre en rapport avec une semblable société existant à Bruxelles?

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune société.

D. Il semblerait que vous mettez du prix à nier les choses les plus simples. N'avez-vous pas nié qu'un jeune homme fût venu coucher chez vous dans la nuit du 12 au 13? N'avez-vous pas nié qu'un jeune homme fût venu vous chercher dans la matinée du 13? Et voilà que les deux ouvriers qui partageaient votre chambre déposent de ces faits?

R. Ces ouvriers se sont trompés.

D. De qui tenez-vous une pièce de vers intitulée : *Profession de foi électorale de feu Mahul*?

R. Cela n'est pas à moi.

Nous avons invité le prévenu à signer sur une feuille de papier blanc le nom de *Just*, ce qu'il a fait à l'instant même, et nous

avons reconnu que cette signature offrait la plus grande similitude avec ce même nom inscrit plusieurs fois sur l'un des papiers saisis chez lui.

Le prévenu persiste à dire que la chanson et les matières à fabriquer de la poudre n'ont pas été saisies chez lui, mais dans un corridor à côté.

D. Connaissez-vous beaucoup M. Simon, demeurant rue Traversière-Saint-Antoine, et chez lequel vous a été adressée la lettre de Frédéric ?

R. Il n'y avait que là que je pouvais faire adresser une lettre ; c'est le marchand de vin qui est au-dessous d'où je demeurais.

4^e interrogatoire subi par *Brazier dit Just*, le 14 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

Et aussitôt nous lui avons représenté un paquet enveloppé d'un torchon, sur l'étiquette duquel on lit : *Scellé, renfermant sept paquets de matières propres à fabriquer de la poudre, etc.*, et lui avons demandé s'il le reconnaissait pour avoir été saisi chez lui ; il a répondu : Oui, Monsieur, je le reconnais.

D. Vous reconnaissez également que les scellés apposés sont sains et entiers ?

R. Oui, Monsieur.

Nous avons ensuite rompu lesdits scellés, sous lesquels étaient sept paquets contenant, l'un, du sel de nitre, d'autres, diverses matières, et nous avons fait connaître à l'inculpé que le tout allait être soumis à l'examen d'experts commis à cet effet par la justice.

5^e interrogatoire subi par *Brazier dit Just*, le 22 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué (1).

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, p. 362.

D. Ces divers interrogatoires vous ont fait connaître que la justice avait acquis à votre charge la preuve de plusieurs faits très-graves, notamment :

- 1° Que depuis longtemps vous appartenez à des sociétés secrètes;
- 2° Que vous avez assisté à la réception de *Quenisset* et de *Boucheron* dans la société secrète des Travailleurs égalitaires;
- 3° Que vous avez encore assisté aux réunions qui ont eu lieu chez la veuve *Poilroux*, cabaretière, en face de la rue de Charonne, pour l'élection d'agents révolutionnaires;
- 4° Que vous avez parlé à *Quenisset* du plan d'attaque adopté par la société;
- 5° Que vous vous êtes trouvé le 13 septembre chez *Colombier*, lorsque *Dufour* a fait la distribution des cartouches; qu'après vous être assuré que tous vos hommes étaient armés, c'est vous qui avez conduit *Quenisset* dans votre chambre et qui lui avez remis deux pistolets;
- 6° Qu'enfin vous étiez sur le lieu de l'attentat, armé vous-même de deux pistolets, et que, placé à côté dudit *Quenisset*, vous lui avez dit de tirer au milieu.

Indépendamment de ces faits principaux que je viens de vous rappeler, je dois vous interpellé sur d'autres que l'instruction a récemment fait connaître. Avant de le faire, déclarez-vous de nouveau persister dans vos précédentes dénégations?

R. Oui, Monsieur; je n'ai dit que la vérité et je dois y persister.

D. N'est-ce pas le serment que vous avez prêté de ne jamais rien révéler, qui vous empêche encore en ce moment d'avouer avec franchise et loyauté les faits établis contre vous?

R. Je n'ai jamais appartenu à aucune société secrète et je ne suis tenu par aucun serment.

D. Reconnaissez-vous le poignard que je vous représente?

R. Je ne connais pas cela.

D. Ce poignard a été trouvé dans la fosse d'aisance de la maison

que vous habitiez, et l'on doit penser que c'est vous qui l'y avez jeté ?

R. Non, Monsieur.

D. Le 13 septembre, vers six heures du matin, *Jarrasse* n'est-il pas venu vous appeler dans votre chambre, en vous disant : *Dépêche-toi, dépêche-toi.*

R. Je n'ai pas vu du tout *Jarrasse* le jour de l'attentat.

D. Cependant le nommé *Hermann*, dont vous partagiez la chambre, a positivement reconnu dans *Jarrasse* l'individu qui, dès le matin du 13 septembre, est venu vous chercher.

R. Je ne me souviens pas d'avoir vu *Jarrasse* ni dans le jour, ni le matin.

D. Ainsi averti par *Jarrasse*, vous vous êtes empressé d'appeler *Martin* et *Fougeray* ; *Mallet* a été aussi averti ; vous êtes sorti avec *Martin* de chez *Barré* ; vous êtes allé chez *Colombier*, où *Jarrasse*, *Auguste Petit*, *Mallet* sont bientôt venus vous rejoindre.

R. Je ne connais rien de tout cela.

D. Dans ce premier moment on a agité chez *Colombier* la question de savoir si on ferait une manifestation quelconque ; rien n'a été décidé dans ce premier moment ; on a pensé qu'il fallait avertir des camarades et avoir leur avis. Vous êtes allé avec d'autres les chercher, et c'est alors qu'il a été décidé qu'on attaquerait.

R. Je n'y étais pas.

D. Après l'attentat, ne s'est-on pas encore réuni chez *Colombier* ?

R. Je n'en sais rien ; je ne suis pas allé chez lui ce jour-là.

D. Dans la même journée, vers deux heures, ne vous êtes-vous pas trouvé avec plusieurs de vos camarades à la pointe Saint-Eustache ?

R. Je ne sais pas où est la pointe Saint-Eustache.

D. Plus tard, vers quatre heures, ne vous êtes-vous pas trouvé dans un autre cabaret, près de la rue de la Lingerie, avec une ving-

taine de sociétaires? Le but de ces deux réunions n'a-t-il pas été de vous concerter sur les moyens à employer pour écarter de vous tous les soupçons dont vous pouviez être l'objet?

R. Non, Monsieur.

D. Les objets saisis à votre domicile ont été soumis à l'examen d'experts chimistes; le procès-verbal qu'ils ont dressé fait connaître :

1° Que le papier gris coupé en trapèze était sans doute destiné à faire des cartouches;

2° Que le morceau de charbon et les six petits paquets saisis chez vous présentent un ensemble de matières propres à fabriquer de la poudre;

3° Qu'enfin il n'est pas douteux que la recette saisie chez vous peut servir à fabriquer de la poudre de guerre.

R. J'ai déjà dit que ces matières n'avaient point été saisies chez moi, mais dans la maison que j'habite, ce qui est bien différent. Le papier gris, il est vrai, a été saisi dans ma chambre, et cependant il n'est pas à moi; je ne sais pas à qui il appartient. Il en est de même de la recette : j'ignorais que les matières indiquées pussent servir à faire de la poudre.

D. Il est à votre connaissance qu'il existait dans le faubourg un dépôt de munitions de guerre?

R. Non, Monsieur.

INTERROGATOIRES DE HERMANN.

HERMANN (Jacques), âgé de 19 ans, né à Harlisheim (Bas-Rhin), tourneur en bois, demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 60.

1^{er} interrogatoire, subi le 18 septembre 1831, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir pris part à l'attentat commis le lundi 13 de ce mois, dans la rue Saint-Antoine, sur les Princes de la Famille royale entrant dans Paris à la tête du 17^e régiment d'infanterie légère. Expliquez-vous.

R. Si brave que je suis, moi qui n'ai jamais fait de mal et qui ai de bons papiers, je ne comprends pas cela; je puis dire comment j'ai passé la journée du lundi, et que je n'étais pas à cette affaire-là.

Je ne suis sorti de chez M. *Georges*, mon logeur, qu'à neuf heures ou neuf heures et demie; de là je suis allé chez son frère, M. *Michel*, que je connais parce que nous sommes du même pays; nous avons été boire ensemble chez un marchand de vin que je ne connais pas et qui demeure faubourg Saint-Antoine, entre la barrière du Trône et la rue Traversière; nous sommes sortis de chez ce marchand de vin vers trois heures après midi, et nous sommes revenus chez lui pour y prendre son schako de garde nationale, dont il n'avait plus besoin, et qu'il voulait vendre à un de ses pays; je l'ai quitté vers quatre heures et demie pour aller voir un de mes pays qui se nomme *André* et demeure chez *Vincher*, rue Basfroid, n° 27. J'ai été au bal avec *André*, que j'ai quitté à 10 heures, pour venir me coucher.

D. Avez-vous vu passer le 17^e régiment?

R. Oui, Monsieur; j'étais placé devant la porte de M. *Michel*, au n° 68.

D. Avez-vous entendu le coup de pistolet?

R. Oui, il a été tiré à peu près à 150 pas de l'endroit où je me

trouvais ; j'avais vu passer déjà des généraux, et ceux sur lesquels on a tiré n'étaient pas encore passés.

D. Savez-vous par qui le coup de pistolet a été tiré ?

R. Non. On m'a dit qu'on avait arrêté l'homme tout de suite ; mais je ne le connais pas du tout : on ne m'a même pas dit comment il s'appelait.

D. Cet homme était connu sous le nom de *Papart* : avez-vous eu quelques relations avec un individu de ce nom ?

R. Non, je ne le connais pas.

D. Depuis combien de temps logez-vous chez *Georges* ?

R. J'y suis entré le 17 juin dernier, et après avoir habité pendant quinze jours une première chambre, on m'a placé dans celle où j'ai été arrêté. Le nommé *Just* occupait déjà cette chambre avec un nommé *François*, qui loge toujours dans le garni, mais dans la chambre à côté. J'ai couché pendant trois semaines avec ce *François* ; le lundi, jour de l'attentat, lorsque je suis allé chez *Michel*, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'y ai trouvé un ouvrier que je ne connaissais pas, et que j'ai depuis entendu nommer *Laslotte* ; il n'avait pas de garni et m'en a demandé un ; je lui ai indiqué le mien et il est venu coucher avec moi : nous n'avons couché ensemble que le lundi et le mardi. Nous avons été arrêté le mercredi matin, et je ne comprends pas pourquoi, car nous n'avons rien fait et l'on n'a rien trouvé dans nos effets ; c'est l'autre qui était couché dans notre chambre qui est un mauvais sujet, qui est cause que nous avons été arrêtés, parce qu'on a trouvé dans sa commode les papiers gris que je vois sur votre bureau. Un mois auparavant, je lui avais vu sur la commode un bien plus gros paquet de papier semblable. A cette époque ce papier était encore en feuille, il y en avait une grosse main d'au moins une trentaine de feuilles ; plus tard, il a enfermé ce papier dans la commode, et lorsqu'on l'en a retiré il était plié comme il l'est aujourd'hui. Cet individu rentrait souvent tard, quelquefois à minuit, à deux heures, à trois heures, et quelquefois pas du tout, ce qui lui est arrivé deux ou trois fois pendant environ deux mois et demi que nous avons couché dans la même chambre. De temps en temps il rentrait de bonne heure, et lorsqu'il venait se coucher

avant moi, je le trouvais lisant dans les brochures qu'on a saisies dans la commode et que je vois ici, surtout dans celle qui est couverte en papier bleu (*Conspiration de Mallet*). C'est à lui le portrait en plâtre qu'on a saisi dans la chambre; il l'a déclaré lui-même au commissaire de police. J'ai vu le commissaire rapporter dans la chambre différents objets qu'il a dit être destinés à faire de la poudre; j'ignore où il les avait saisis, et n'en avais aucune connaissance. Je ne sais pas ce que *Just* a dit sur ces objets, parce qu'on m'avait fait sortir de la chambre avec mon camarade de lit, mais je lui ai entendu dire que les livres n'étaient pas à lui, et cependant je l'ai vu souvent lire dedans.

D. Avez-vous vu des armes en la possession de *Just*?

R. Je lui ai vu, il y a environ quinze jours, un instrument triangulaire qui pouvait avoir environ dix pouces de longueur, emmanché dans un manche de cuivre : c'était comme un poignard fait comme pour tuer un homme. Je lui ai demandé si c'était à lui cet instrument, il m'a répondu que oui, sans m'en dire davantage, et au bout de deux ou trois jours je n'ai plus rien vu.

D. Il paraît que *Just* avait, dans la commode dont vous avez parlé, une paire de pistolets d'arçon?

R. Je n'en sais rien; je ne lui ai jamais vu de pistolets.

D. Le jour de l'attentat, au matin, avez-vous vu venir dans la chambre un jeune homme que vous auriez laissé avec lui?

R. Oui; vers sept heures du matin, un homme d'une trentaine d'années est entré pendant que *Just* était encore au lit, et l'a fait lever; il paraissait fort pressé, et il a dit : *Dépêche-toi ! dépêche-toi !* *Just* s'est habillé promptement et ils sont partis ensemble sans avoir rien dit.

D. Est-ce que vous n'êtes pas lié d'amitié avec *Just*?

R. Non, je n'ai jamais eu aucune relation avec lui; nous n'avons même jamais bu une seule goutte ensemble. Je le voyais rarement, car j'étais toujours levé le premier, et excepté le dimanche, je rentrais toujours avant lui. Nous n'avions pas occasion de nous lier, parce que nous n'étions pas du même état.

D. Appartenez-vous à quelque société secrète ?

R. Jamais je n'ai pensé à des affaires comme cela.

D. Savez-vous si *Just* appartenait à quelque société ?

R. Je l'ai souvent vu avec des camarades que je ne connais pas, mais je ne sais pas s'il est de quelque société; seulement, je pense qu'il avait des affaires comme cela, parce que je le voyais lire et rentrer tard.

D. Le jour de l'attentat n'est-il pas venu quelqu'un coucher avec *Just* ?

R. Oui; il a ramené coucher avec lui un homme d'une quarantaine d'années, taille de cinq pieds cinq pouces environ, figure maigre, sans barbe; j'étais couché depuis environ une demi-heure lorsqu'ils sont arrivés, et le lendemain ils sont partis vers cinq heures du matin. Je ne me suis réveillé que lorsqu'ils ont fermé la porte en s'en allant; comme je me suis endormi, je n'ai rien entendu de la conversation qu'ils ont pu avoir ensemble.

D. Connaissez-vous le cabaretier *Colombier*, rue Traversière, n° 21 ?

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais été boire dans la rue Traversière.

D. Le jour de l'attentat, ou le lendemain, *Just* ne vous aurait-il pas remis, pour les soustraire aux recherches de l'autorité, quelques objets dont il était embarrassé ?

R. Non; le lundi j'étais couché quand il est rentré; le mardi il est sorti avant que je fusse levé, et le soir je ne l'ai pas entendu rentrer.

2° interrogatoire subi par *Hermann*, le 26 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous dans les déclarations que vous avez faites lors de votre interrogatoire du 18 de ce mois ?

R. Je n'ai rien à dire de plus; car, depuis que vous m'avez remis

en liberté, je ne me suis occupé que de mon travail, et n'ai rien appris de nouveau.

D. Vous trouviez-vous dans votre chambre dans la matinée du jour de l'attentat, lorsque *Just* y est rentré avec *Quenisset* dit *Papart*, et vous aurait-il éloigné, en vous disant d'aller voir passer le cortège?

R. Je n'étais pas en ce moment dans la chambre; j'en suis sorti vers sept heures et demie du matin, après le départ de *Just*, qu'un individu dont j'ai parlé est venu chercher; je n'y suis revenu que vers deux heures après midi, pour faire voir la chambre à *Laflotte*, qui cherchait un logement.

D. Connaissiez-vous le petit placard qui se trouve dans le corridor, auprès de votre chambre, et dans lequel on a trouvé des matières propres à faire de la poudre?

R. Je n'avais jamais remarqué ce placard avant l'ouverture qui en a été faite par le commissaire de police.

D. Avez-vous vu dans votre chambre une baguette de jonc?

R. Je n'ai rien vu autre chose que le papier gris qui était sur la commode, et qui appartenait à *Just*. S'il y avait dans la chambre une baguette de jonc, je ne l'ai pas remarqué, et si elle était dans sa commode, je n'ai pas pu la voir, parce que je n'y ai jamais regardé.

D. A quelle heure avez-vous revu *Just* après l'attentat?

R. Je ne l'ai revu qu'à onze heures et demie du soir, lorsqu'il est rentré se coucher avec un camarade, et ils m'ont réveillé en entrant.

3^e interrogatoire subi par *Hermann*, le 13 octobre 1841, devant *M. Perrin*, Juge d'instruction délégué;

Et confrontation avec les inculpés *Boggio*, *Jarrasse*, *Petit*, *Launois*, *Colombier*, *Bazin*, *Couturat*, *Mallet* et *Boucheron*.

D. Persistez-vous à dire que le 13 septembre dernier, vers sept heures du matin, un homme d'une trentaine d'années est venu dans la chambre que vous habitez avec *Just*, et est parti avec ce dernier, après l'avoir fait lever à la hâte? Persistez-vous aussi à dire

que le même jour *Just* a ramené, à onze heures et demie du soir, un autre individu qui a couché avec lui ?

R. Oui, Monsieur, il y en a un qui est venu le chercher le matin et un autre qui est venu coucher avec lui le soir.

D. Si ces individus vous étaient représentés, les reconnaissez-vous ?

R. Je reconnaîtrais fort bien celui qui est venu le matin; mais je ne reconnaîtrais pas aussi bien celui qui est venu le soir, parce qu'il faisait nuit lorsqu'il est entré, et que le lendemain il est parti avant que je ne fusse éveillé; il m'a même réveillé en fermant la porte.

De suite nous avons fait amener devant nous le nommé *Boggio* dit *Martin* et avons demandé à *Hermann* s'il le reconnaissait pour être l'un des deux individus dont il vient de parler;

Il a répondu que ce n'était certainement ni l'un ni l'autre.

Ayant fait retirer *Boggio*, nous avons fait amener *Jean-Marie Jarrasse*, et à peine était-il entré qu'*Hermann* a dit : « C'est celui-là qui est venu le matin du 13 septembre dans la chambre. Je le reconnais très-bien, mais je ne sais pas comment il s'appelle. »

A Jarrasse :

D. Connaissez-vous la personne qui est en votre présence (en lui montrant *Hermann*) ?

R. J'ai vu Monsieur quelque part dans le faubourg, mais je ne pourrais pas dire positivement où je l'ai vu.

D. Le 13 septembre, jour de l'attentat, n'êtes-vous pas allé trouver, dans sa chambre, *Just Brazier*, qui n'était point encore levé, et après l'avoir fait habiller précipitamment, ne l'avez-vous pas emmené avec vous ?

R. Non, ce jour-là je ne suis pas monté chez *Just*; mais j'y étais monté environ six semaines auparavant, parce qu'il était malade, et maintenant je me rappelle que c'est ce jour-là que j'ai vu Monsieur dans la chambre.

Hermann dit : Pendant tout le temps que j'ai habité la chambre avec

Just, je ne l'ai jamais vu malade; mais je me rappelle bien vous avoir vu venir deux ou trois fois dans la chambre; je vous avais aussi vu plusieurs fois dans la rue Traversière, mais je ne savais pas votre nom.

A *Hermann* :

D. Persistez-vous à dire que c'est bien cet homme qui, le 13 septembre est venu faire lever *Just* et l'a emmené ?

R. Oui, je l'ai vu entrer dans la chambre et il est ensuite parti avec *Just*, mais je ne sais pas où ils ont été; c'était bien le jour de l'attentat.

A *Jarrasse* :

D. Vous voyez qu'*Hermann* vous reconnaît bien positivement pour être l'individu qui est venu chercher *Just* le 13 septembre, au matin; cette reconnaissance paraît mériter d'autant plus de confiance, que déjà il vous connaissait de vue. Je dois donc vous engager à ne pas persister dans une dénégation qui vous constitue en état de mensonge, et à faire connaître quelle affaire vous aviez avec *Just* dans cette matinée du 13 septembre. Il s'agissait sans doute de quelque chose de très-pressé, car vous lui auriez dit : Dépêche-toi, dépêche-toi !

R. Je vous assure que monsieur se trompe : je ne suis pas monté chez *Just* ce jour-là; il y avait au moins six semaines que je n'y étais monté, car je n'y suis pas monté depuis le jour de l'enterrement de *M. Garnier-Pagès*; je suis allé lui demander s'il voulait venir voir cela.

D. Quel intérêt preniez-vous aux funérailles de *M. Garnier-Pagès* ?

R. C'était, comme tout le monde, pour voir un grand enterrement. Il est bien rare, quand un enterrement passe dans le faubourg, qu'on ne sorte pas pour le voir.

A *Hermann* :

D. Persistez-vous dans la reconnaissance que vous venez de faire ?

R. Oui, Monsieur.

Nous avons ensuite fait amener successivement les nommés *Auguste Petit, Launois, Colombier, Napoléon Bazin, Couturat, Mallet et Boucheron*; lesquels ont été placés séparément en présence de *Hermann*, qui a déclaré ne reconnaître aucun d'eux; ajoutant que le jeune homme qui est venu coucher avec *Just* le 13 septembre était de très-grande taille et n'avait point de barbe; que, du reste son signalement ne peut s'appliquer à aucun des individus qu'il vient de voir.

INTERROGATOIRES DE LAFLOTTE.

LAFLOTTE. (Nicolas-Augustin), âgé de 22 ans, né à Beauzèle (Meuse), menuisier, demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 60.

1^{er} interrogatoire, subi le 18 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir participé à l'attentat commis, le lundi 13 de ce mois, sur les Princes de la Famille royale, dans la rue Saint-Antoine; qu'avez vous à dire?

R. J'ai à dire que je ne connais personne. Je travaillais à Belleville depuis six mois chez M. Fosse, rue Saint-Laurent, n° 62, à Belleville; je suis venu coucher pour la première fois rue Traversière, n° 60, le lundi jour de l'attentat, auquel je n'ai pris aucune part; car ce jour-là j'ai travaillé jusqu'à une heure après midi chez M. Michel, ébéniste, grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 68. J'ai quitté mon ouvrage au moment où le cortège allait passer, et je suis venu devant la porte pour le voir défiler. Les généraux venaient de passer lorsque j'ai entendu un coup de feu; une partie du monde est rentrée dans la maison: j'ai demandé ce que c'était, on m'a répondu qu'on avait tiré un coup de feu, mais qu'on ne savait pas sur qui. Ensuite, comme j'étais rentré et que j'ai vu le monde revenir, je suis retourné sur la porte, et j'ai vu le cortège continuer; après cela je suis allé à Belleville pour aller chercher mes effets que j'avais laissés chez mon logeur, M. Bourguignon, barrière de la Chopinette, n° 3. J'ai rapporté ces effets dans mon nouveau garni, rue Traversière, n° 60, et j'y ai couché, comme je l'ai dit, pour la première fois.

D. Il paraît que vous êtes beaucoup plus instruit que vous le prétendez; je vous engage à faire connaître toute la vérité: vous êtes jeune et il est possible que la justice ait égard aux circonstances dans lesquelles vous avez pu vous trouver?

R. Il m'est impossible de dire autre chose que ce que j'ai dit.

D. Par qui le logement que vous êtes venu occuper rue Traversière, 60, vous a-t-il été indiqué?

R. M. *Michel*, chez qui j'ai trouvé de l'ouvrage le dimanche, est frère de M. *Georges*, mon nouveau logeur. Un Allemand dont je ne sais pas le nom est venu voir M. *Michel*; j'ai causé avec lui, et il m'a indiqué le garni de *Georges*, où il couchait; je suis allé partager son lit. Il y avait dans la même chambre un autre ouvrier que je ne connaissais pas.

D. Cet autre homme, que vous dites ne pas connaître, est *Just Brazier*, et il y a lieu de croire que vous n'ignoriez pas sa conduite?

R. Il est impossible que je le connaisse, puisque je n'ai couché que deux jours dans le garni.

D. Avez-vous vu des armes dans ce garni?

R. Non, Monsieur.

D. Savez-vous si, avant votre arrivée, il n'y avait pas deux pistolets dans la chambre?

R. Non, Monsieur, je n'en ai pas entendu parler.

D. Savez-vous par qui le coup de pistolet a été tiré?

R. Je n'en sais rien.

D. Est-ce que, lorsqu'on est venu vous arrêter, ainsi que les deux autres ouvriers logés dans la même chambre que vous, on ne vous a pas fait connaître pourquoi l'on vous arrêta?

R. On ne nous a rien dit.

D. Le jour de l'attentat ou le lendemain, *Just Brazier*, que vous prétendez ne pas connaître, ne vous a-t-il pas chargé de le débarrasser de divers objets qui pouvaient le compromettre?

R. Je ne lui ai pas même parlé une seule fois pendant les deux nuits que nous avons passées dans la même chambre; il s'est levé environ une demi-heure avant moi, et lorsqu'il rentra le soir j'étais endormi.

D. N'avez-vous pas vu dans la chambre des cartouches ainsi que des matières et du papier propres à en fabriquer?

R. Je n'ai pas vu de cartouches, mais lorsque M. le commissaire de police est venu dans la chambre, j'ai vu qu'il retirait du tiroir dont se servait l'individu que vous appelez *Just* des papiers gris semblables à ceux que je vois sur votre bureau.

R. Quelles explications *Just* a-t-il données sur la possession de ces papiers ?

R. Il a dit que le tiroir était le sien, et que c'étaient des papiers dans lesquels il avait envoyé des joujoux dans son pays.

D. Le commissaire de police n'a-t-il pas remarqué que le tiroir dont il s'agit exhalait une forte odeur de poudre ?

R. M. le commissaire a dit, en retirant un morceau de papier du tiroir, que cela sentait la poudre.

D. Le commissaire n'a-t-il pas trouvé dans un petit placard des matières que je vous représente, et qui sont propres à fabriquer de la poudre ?

R. Je ne vous dirai pas, parce qu'on m'a fait sortir de la chambre avec *Hermann*, et que je ne sais ce qu'on a saisi après.

D. Il paraît que ces objets ont été saisis dans un placard ne fermant pas à clef, lequel est placé dans le corridor qui précède la chambre que vous occupiez ?

R. Je ne connais pas ce placard.

D. Vous ne pouvez pas ignorer la saisie des matières dont il s'agit, car le commissaire de police vous a interpellé à cet égard, vous avez dit qu'elles ne vous appartenaient pas ?

R. Je ne me rappelle pas cela : le commissaire de police a demandé à qui était le tiroir où étaient les papiers, et le nommé *Just* a répondu que c'était à lui, mais il ne nous a pas parlé du placard.

D. Faites-vous partie d'une société secrète ?

R. Je n'en fais pas partie du tout, je ne connais personne.

D. Savez-vous ce que c'est qu'une société secrète ?

R. Je n'en sais rien : depuis que je suis arrivé de Beauzèle, c'est-à-dire, depuis six mois, j'ai constamment travaillé à Belleville, chez

le même maître, et il n'y avait dans cette boutique que deux ou trois ouvriers, qui étaient des hommes anciens.

D. Savez-vous si *Hermann* et *Just* faisaient partie d'une société secrète ?

R. Je ne puis pas le savoir, puisque je ne les connais pas.

D. Dans la nuit du lundi, la première que vous auriez passée dans votre nouveau logement, n'est-il pas venu un jeune homme coucher avec *Just*.

R. Oui, Monsieur.

D. Quel est ce jeune homme ?

R. Je ne le connais pas.

D. S'il vous était représenté, le reconnaîtriez-vous ?

R. Non, Monsieur, parce que j'étais au lit et je l'ai à peine aperçu ; je n'ai même pas vu comment il était vêtu.

D. Connaissez-vous le nommé *Quenisset*, dit *Papart* ?

R. Je ne le connais pas et je n'ai pas entendu parler de ce nom-là.

D. Connaissez-vous le cabaretier *Colombier*, rue Traversière, 21.

R. Non, Monsieur ; je ne suis jamais allé chez lui et je n'ai jamais entendu prononcer son nom.

2^e interrogatoire subi par *Laflotte*, le 26 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction délégué.

D. A quelle heure êtes-vous venu, pour la première fois, chez le logeur *Georges*, le jour de l'attentat ?

R. Sur les deux heures. J'y suis venu avec *Hermann* pour voir la chambre, ensuite je suis allé chercher mes effets, et ne suis revenu que vers huit heures du soir pour me coucher.

D. Avez-vous aperçu dans la chambre une baguette de jonc ?

R. Je n'ai vu aucune baguette ; je n'ai vu que le lit sur lequel j'ai couché et la commode, dont le tiroir du milieu était vide : M. *Georges* m'a dit d'y mettre mes effets ; tous les autres tiroirs étaient occupés par les effets et les outils de *Just*, et je crois qu'aucun d'eux n'était fermé à clef ; cependant je ne les ai pas ouverts.

3^e interrogatoire subi par *Laflotte*, le 13 octobre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction délégué ;

Et confrontation de cet inculpé avec les inculpés *Boggio, Jarrasse, Petit, Launois, Colombier, Bazin, Couturat, Mallet et Boucheron.*

D. Persistez-vous à dire que vous êtes entré vers deux heures après-midi, pour la première fois, dans la chambre où vous avez couché le 13 septembre avec *Hermann* ?

R. Oui. *Hermann* m'a amené pour me faire voir la chambre ; c'était peu de temps après l'entrée du 17^e régiment, que j'avais vu passer devant la porte de M. *Michel*, mon maître.

D. Le même jour, 13 septembre, lorsque vous étiez couché avec *Hermann*, le nommé *Just*, qui logeait dans la même chambre, n'a-t-il pas partagé son lit avec quelqu'un ?

R. Oui, Monsieur ; il est rentré vers les onze heures et demie avec un individu auquel je n'ai pas fait attention ; ils m'ont réveillé en entrant ; je n'ai pas écouté ce qu'ils disaient, et je me suis rendormi.

D. Si l'individu qui est venu coucher avec *Just* vous était représenté, le reconnaîtriez-vous ?

R. Je ne crois pas, car je l'ai à peine aperçu en dormant.

A l'instant nous avons fait amener et placer successivement en présence de *Laflotte* les nommés *Boggio, Jarrasse, Auguste Petit, Launois, Colombier, Bazin, Couturat, Mallet et Boucheron.*

Laflotte a déclaré ne pouvoir reconnaître aucun de ces individus pour être celui dont il s'agit.

INTERROGATOIRES DE GRANDRIEU.

GRANDRIEU (Frédéric), âgé de 28 ans, menuisier, né à Cambrai (Nord),
demeurant à Paris, rue Saint-Ambroise, n° 10 bis.

1^{er} interrogatoire, subi à Bruxelles, le 27 septembre 1841, devant M. Hody, administrateur de la sûreté publique.

D. Où demeurent vos parents?

R. Mon père est mort, et ma mère demeure à Arnac, département du Cantal. Je n'ai pas de frère.

D. Depuis quand avez-vous quitté Paris?

R. Depuis le 21 août dernier.

D. Pour quel motif avez-vous quitté Paris?

R. Histoire de voyager.

D. N'avez-vous jamais été poursuivi en France?

R. Non, jamais.

D. De Paris, où êtes-vous allé?

R. A Verdun, et de là à Stenay, puis à Bruxelles.

D. Avez-vous logé à Verdun?

R. Non; mais j'ai logé à Stenay, où mon camarade *Gigot* a des parents, MM. *Delagraissière*, maîtres de forges.

D. Combien de jours êtes-vous resté à Stenay?

R. Deux ou trois jours; nous étions logés à l'Arbre-Vert.

D. Quelles étaient vos ressources pour voyager?

R. Nos épargnes.

D. A combien s'élevaient ces épargnes?

R. Je ne saurais le dire; c'est mon camarade qui tenait la bourse commune. Je suppose qu'il y avait deux ou trois cents francs.

D. Quelle était la part mise par vous dans la bourse commune, au moment du départ?

R. C'est mon camarade qui a mis tout l'argent; moi je n'en ai pas mis.

D. Comment se fait-il que vous n'ayez rien mis dans la bourse commune?

R. Mon ami *Gigot* m'a proposé de l'accompagner *en ami* à Stenay, et à ses frais. Nous nous propositions de retourner ensuite à Paris; car, quant à moi, je n'avais pas d'épargnes.

D. De Stenay, où avez-vous été?

R. A Géronville, où mon ami a des parents dont j'ignore les noms.

D. Où avez-vous logé à Géronville?

R. Chez une tante de mon ami *Gigot*.

D. Combien de jours êtes-vous resté à Géronville?

R. Deux ou trois jours.

D. De Géronville, où êtes-vous allé?

R. Je crois avoir passé par Virtou, Arlon, Bastagne, Houffalize, Aiwaille, Liège et Bruxelles. Nous avons toujours fait route à pied

D. Quel jour êtes-vous arrivé à Liège?

R. Je l'ignore.

D. Combien de jours êtes-vous resté à Liège, et où avez-vous logé?

R. Un seul jour, et j'ai logé à l'*Auberge allemande*, où nous croyions rencontrer un Liégeois nommé *Boury*, qui est établi à Paris. Le lendemain de notre arrivée à Liège, j'ai pris le chemin de fer pour Bruxelles.

D. Quel était le but de votre voyage à Bruxelles?

R. Mon but était de voir mes parents, et de travailler, si c'était possible.

D. Quels sont les noms de vos parents, et où demeurent-ils?

R. Pradal et Algarez; le premier demeure près de Bonsecours, et le deuxième place Saint-Jean. Je les ai vus le lendemain de mon arrivée à Bruxelles.

D. Ne connaissez-vous personne d'autre à Bruxelles?

R. Non.

D. Où logez-vous à Bruxelles?

R. 1° A la Petite main bleue; 2° à la Grande charrette de Maes-trick; 3° rue de Bavière, chez *M. Parisot*.

D. Quel a été l'emploi de votre temps?

R. J'ai travaillé, ainsi que mon camarade, chez *M. Flamand*, rue du Chat, et depuis mercredi je travaille au manège, chez *M. Gautier*, pour compte de *M. Flamand*.

D. Quelles sont les personnes que vous avez vues à Bruxelles?

R. Mes deux cousins et d'autres personnes dans les cabarets, mais que je ne connais pas.

D. Pendant les fêtes qu'avez-vous fait?

R. J'ai travaillé constamment, excepté hier; à six heures et demie du soir je suis allé me promener.

D. N'avez-vous pas assisté à un banquet, rempart des Moines?

R. Oui, mais je ne me rappelle pas le nom de la rue.

D. Qui vous y a conduit?

R. Nous y sommes allés seuls avec mon camarade, et nous sommes arrivés lorsque c'était à peu près fini.

D. Il est impossible que vous y soyez allés seuls, puisque ce n'était pas un restaurant?

R. Je me rappelle maintenant que c'est un jeune homme nommé *Bataille* qui nous a indiqué la maison : sa carte se trouve dans mon livret. Le nommé *Peters*, dont l'adresse est aussi dans mon livret, se trouvait également au banquet.

D. Où avez-vous connu *Bataille* et *Peters*?

R. Dans un estaminet, je crois; chez *Parisot*, où je loge actuellement, ou à côté : je ne me rappelle pas.

D. Qui présidait le banquet?

R. Je ne me rappelle pas son nom, mais il parlait bien le français.

D. Ne connaissiez-vous pas d'autres personnes qui se trouvaient à ce banquet, et combien étiez-vous à peu près?

R. Je ne connais que *Bataille* et *Peters*. Il y avait soixante personnes à peu près. Il y avait trois tables, et c'était fini à dix heures.

D. A-t-on fait un discours?

R. Oui; *Kats* a fait un discours en flamand, et un autre, nommé *Perin*, a fait un discours en français.

D. Quel est le Polonais avec lequel vous causiez au moment où la police s'est présentée chez vous?

R. Je ne le connais que de vue; il me parlait d'une planche de dessin qu'il avait commandée à mon camarade.

D. Je puis difficilement admettre cette explication; ce Polonais est expulsé de France et se nomme *Roczinski*?

R. Je vous affirme que je ne sais rien de tout cela; je ne le connais pas autrement que pour l'avoir vu dans la maison où je demeure, qui est un estaminet.

D. Depuis votre départ de Paris, avez-vous conservé des relations avec la France?

R. J'ai écrit à ma sœur seulement, mais elle ne m'a pas répondu.

D. N'avez-vous pas écrit à un nommé *Brazier*?

R. Non, je ne le connais pas.

D. Quels étaient vos amis à Paris?

R. M. *Gigot* et son frère, et un nommé *Louis Vernissun*. Je ne connais presque pas de jeunes gens. J'allais souvent au théâtre, rarement à la barrière.

D. Ne faites-vous pas partie d'une société?

R. Non, je ne fais partie d'aucune société, excepté celle intitulée : *du Devoir de la Liberté*, à Chartres. C'est une société de compagnonnage pour les ouvriers de mon état.

D. Depuis le 15 février 1841 qu'avez-vous fait?

R. J'ai été malade à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, et, au sortir de l'hôpital, je suis entré chez M. *Gigot*, vers les fêtes de Pâques.

D. Votre camarade n'a-t-il pas été obligé de quitter la France?

R. Je ne le crois pas.

D. Ainsi, vous persistez à dire que vous n'avez écrit qu'à votre sœur?

R. Oui, je persiste.

D. Persistez-vous à dire que vous ne connaissez personne du nom de *Brazier*?

R. Personne, je le jure.

D. Par quel endroit désirez-vous rentrer en France?

R. Par Cambrai.

D. N'avez-vous pas d'observations à faire sur votre interrogatoire, ou bien à y ajouter?

R. Non.

2^e interrogatoire subi par *Grandrieu*, à Bruxelles, le 30 septembre 1841, devant M. Hody, Administrateur de la sûreté publique.

D. Persistez-vous à dire que vous ne connaissiez pas un nommé *Brazier*?

R. Non, Monsieur; je vous jure que je ne le connais pas : a-t-il d'autres noms?

D. N'avez-vous pas écrit dans les premiers jours de septembre, au nommé *Just-Édouard Brazier*?

R. J'ai écrit en effet à un nommé *Just*, mais que je ne connais pas sous le nom de *Brazier*.

D. A quelle occasion écriviez-vous à *Just* ?

R. Pour lui donner de mes nouvelles.

D. Pouvez-vous indiquer le contenu de votre lettre ?

R. Je ne m'en souviens pas ; je ne lui parlais que des détails de la route et de choses insignifiantes sur ma personne.

D. Observez que le jour de votre arrestation vous m'avez déclaré n'avoir écrit à personne autre en France qu'à votre sœur ?

R. Il est vrai ; mais je ne me rappelais pas lui avoir écrit ; je n'en ai pas même reçu de réponse.

D. Dans cette lettre, ne lui parliez-vous pas de politique, soit en ce qui concerne la France, soit en ce qui concerne la Belgique ?

R. Je lui marquais que j'avais seulement fait connaissance de deux ou trois jeunes gens avec lesquels j'étais assez bien.

D. Quels étaient ces jeunes gens ?

R. C'étaient *Peters* et *Bataille*.

D. La lettre que vous avez adressée au nommé *Just* ne le chargeait-elle pas pour d'autres personnes ?

R. Je crois lui avoir marqué d'aller trouver un nommé *Colombier*, marchand de vin rue Traversière, pour le prier de m'envoyer de l'argent s'il en avait reçu pour moi.

D. La lettre ne contenait-elle pas que vous n'avez trouvé que Bruxelles où vous puissiez faire quelque chose ?

R. Oui, pour travailler.

D. Que le parti allait assez bien ?

R. Je voulais parler de ma partie, l'état de menuisier.

D. Que vous aviez été bien reçu par eux ?

R. Je voulais parler des ouvriers auxquels je me suis adressé en premier lieu.

D. Que si *Just* pouvait vous faire passer quelques écrits vous en feriez part aux amis ?

R. Je n'entendais parler que des écrits concernant mon état, *Just* étant menuisier comme moi. Je me rappelle maintenant que ma lettre à *Just* a été adressée à un nommé *Simon*, je crois, distillateur rue Traversière.

D. Ne disiez-vous pas dans la même lettre : « Demain lundi nous avons réunion pour réorganiser la société, fais-moi réponse de suite et tu me marqueras comment vont les affaires, pour que je puisse le leur dire à la prochaine réunion ! »

R. Je ne me rappelle aucunement avoir écrit ces mots : je n'ai aucun intérêt à le cacher.

D. N'avez-vous pas écrit à *Colombier* depuis votre départ de Paris ?

R. Non, Monsieur.

D. Cependant ne disiez-vous pas à *Just* : « Tu me marqueras si *Colombier* a reçu une lettre de moi ? »

R. Je voulais parler d'une lettre pour moi venant de Sours près Chartres.

D. Qui vous adressait cette lettre ?

R. C'était un maître chez lequel j'ai travaillé, *M. Morin*, qui a signé mon livret.

D. Pourquoi vous envoyait-il cet argent ?

R. Parce que j'avais laissé un objet chez lui ; je l'avais prié de le vendre et de m'en envoyer le prix.

D. Faites-vous mystère de cet objet ?

R. Non, c'était une chaîne d'or (ancienne) qui provenait de ma mère.

D. Depuis quand connaissiez-vous *Just* ?

R. J'ai fait sa connaissance peut-être une quinzaine de jours avant mon départ de Paris, chez un marchand de vin, mais je ne le fréquentais pas.

D. Ledit *Brazier* ne vous a-t-il jamais donné de l'argent?

R. Non, jamais.

D. Ne vous a-t-il pas engagé à faire partie d'une société politique?

R. Non, je n'y serais pas même entré, s'il me l'avait proposé.

D. Savait-il que vous partiez pour Bruxelles?

R. Non; le jour de mon départ je lui avais dit que je partais pour Verdun.

D. N'avez-vous pas demandé, le jour du banquet, à Perrin, copie de son discours, pour l'envoyer à Paris?

R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous jamais rencontré, soit chez un marchand de vin, soit ailleurs, les compagnons de *Just*?

R. Non, Monsieur; jamais.

D. Cependant, s'il n'y avait aucune intimité entre vous deux, comment lui adressiez-vous vos commissions de Bruxelles?

R. Le jour même de mon départ, je l'avais rencontré et je lui ai offert la goutte. Ce fut alors qu'il m'engagea à lui écrire dès que je serais arrivé dans un endroit quelconque.

D. N'avez-vous jamais connu à Paris le nommé *Quenisset*, qui a tiré sur le duc d'*Aumale*, le 13 septembre courant?

R. Je vous jure que non.

D. Ne vous attendiez-vous pas à un événement analogue, et n'est-ce pas à cette prévision que se rapportent ces mots de votre lettre à *Just* : « Tu me marqueras comment vont les affaires, pour que je puisse le leur dire à la prochaine réunion? »

R. Je proteste que je ne voulais parler que des affaires de mon état, et quant à la société dont je parlais à *Just*, il s'agissait d'une société d'ébénisterie dont on m'avait parlé, et dans laquelle je désirais entrer.

D. N'avez-vous aucune autre observation à faire?

R. Que ce n'était nullement de politique que j'écrivais à *Just*, mais seulement de mon état.

3^e interrogatoire subi par *Grandrieu*, à Bruxelles, le 12 octobre 1841, devant M. Opdebruk, chef de division à l'administration de la sûreté publique.

D. Dans votre premier interrogatoire, vous avez consenti, sur la demande qui vous en a été faite, à être reconduit en France. Dans l'entretien que nous avons eu ensemble, je vous ai fait connaître qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre vous par la Cour des Pairs en France, du chef de complicité de l'attentat commis récemment sur la personne des Princes Français. Malgré la connaissance de ce fait, persistez-vous toujours à être reconduit en France, afin d'être remis aux autorités françaises et dirigé sur Paris, ainsi que vous en avez manifesté l'intention cette après-midi?

R. Oui, je persiste toujours à me faire diriger sur la France, et je consens à me laisser remettre entre les mains des autorités françaises. Je suis tout à fait innocent du fait qui m'est imputé; je n'ai participé, ni directement ni indirectement, à l'attentat commis sur la personne des Princes Français; je ne me trouvais même pas à Paris le jour où il a été commis. Je n'ai jamais eu de relations avec l'individu qui s'en est rendu coupable, et que je ne connais sous aucun rapport. Je ne demande, par conséquent, pas mieux que de me présenter devant la Cour des Pairs, pour me justifier des faits que l'on a mis à ma charge. Ainsi, sur la nouvelle interpellation qui m'en est faite, je déclare être prêt à partir le plus tôt possible. Je déclare, en outre, n'avoir jamais fait partie d'aucune société secrète, ni jamais avoir fréquenté, au moins avec connaissance, des individus qui se sont rendus coupables d'un crime quelconque.

4^e interrogatoire subi par *Grandrieu*, le 21 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Just Brazier* ?

R. Je l'ai connu tout au plus dix ou quinze jours avant mon départ de Paris. Je ne sais pas même s'il s'appelle *Brazier*.

D. Et *Colombier*, le marchand de vin ?

R. Je l'ai connu comme marchand de vin. J'entrais chez lui comme je serais entré chez le premier venu ; lorsque mon corps me demandait à boire, j'allais chez celui qui était le plus près de l'endroit où je travaillais.

D. Vous ne dites pas la vérité. Vous êtes allé chez *Colombier* plus souvent que vous ne le prétendez. Vous avez assisté chez lui à des réunions de sociétés secrètes.

R. Je vous jure que je n'ai jamais fait partie d'aucune société.

D. Vous prétendez ne connaître *Just* que depuis dix ou quinze jours, et voici de quelle manière vous lui écrivez :

Ici nous donnons lecture à l'inculpé de la lettre saisie sur la personne de *Just Brazier*, et qui porte pour suscription : *A Monsieur Simon, distillateur, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 60, pour remettre à Monsieur Just, à Paris* (1).

Nous faisons remarquer à l'inculpé que les termes de cette lettre supposent une grande intimité, qu'on y lit ces mots : *Le parti va assez bien; j'ai été assez bien reçu parmi eux; si tu peux me faire passer quelques écrits, tu me feras bien plaisir; j'en ferai part aux amis.*

L'inculpé dit :

Je vous jure que je n'ai pas voulu dire le parti, mais la partie

(1) Bruxelles, ce 5 septembre 1841.

MON AMI,

Je m'empresse de te donner de mes nouvelles, comme je te l'ai promis, aussitôt ma résidence dans un pays quelconque. J'ai traversé une partie de la Belgique : je n'ai trouvé que Bruxelles où je puisse faire quelque chose. Je te dirai que le parti va assez bien. J'ai été assez bien reçu parmi eux. Si tu peux me faire passer quelque écrit, tu me feras bien plaisir, car j'en ferai part aux amis. Tu feras des compliments à tous les

va assez bien. Quant aux écrits, ce sont des écrits relatifs à notre profession que je désirais que *Just* m'envoyât.

D. Plus bas, on lit dans votre lettre : *Tu feras des compliments aux amis*, et ensuite : *Ne tarde pas de me répondre, car je suis inquiet de savoir ce qui se passe*; et puis enfin : *Demain lundi, nous avons une réunion d'amis pour réorganiser la société.*

R. Je vous assure que je n'ai pas voulu mettre ce que vous croyez. Il s'agissait d'une société d'ébénisterie, dont je ne connaissais pas même tous les membres.

D. On lit encore dans votre lettre : *Fais moi réponse de suite, et tu me marquera comment vont les affaires, afin que je puisse le leur dire à la prochaine réunion.*

R. Ce sont les affaires de l'ébénisterie dont je voulais parler.

D. Il est évident que vous faisiez, avant de quitter Paris, partie d'une société dont *Just* était membre; que cette société est celle des *Communistes*, et que vous avez été envoyé à Bruxelles pour opérer un rapprochement entre cette société et une société dirigée par les mêmes principes qui, sans doute, existe aussi en Belgique.

R. Je vous jure que je suis parti de Paris avec un nommé *Gigot*, dans une toute autre intention que celle que vous supposez. Je ne

amis, et tu me marquera dans ta réponse si *Colombier* a reçu une lettre de moi; s'il l'a reçue, tu la décachèteras; s'il y a de l'argent, tu iras le recevoir à la poste; je t'envoie un écrit pour que tu le reçoives. Ne tarde pas à me répondre, car je suis inquiet de savoir ce qui se passe.

Reçois l'accolade fraternelle.

Signé FRÉDÉRIC.

Demain lundi nous avons une réunion pour réorganiser la société; fais-moi réponse de suite, et tu me marquera comment vont les affaires, pour que je puisse leur dire à la prochaine réunion.

P. S. Si tu reçois de l'argent à la poste, je te prie de me le faire passer; voilà mon adresse : chez *M^{me} Parrisot*, rue Bavière, à Bruxelles.

SUSCRIPTION :

Monsieur

Monsieur Simon, Distillateur, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 60,

Pour remettre à M. Just,

A Paris.

Avec les timbres de Bruxelles du 6 septembre, et de Paris du 7.

pouvais pas être envoyé par le nommé *Just*, puisque je n'avais pas d'argent, et que c'est *Gigot* qui a payé pour nous deux jusqu'à Bruxelles.

D. Ceci prouverait seulement que *Gigot* était d'intelligence avec vous.

R. *Gigot* n'avait d'intelligence ni avec moi ni avec *Just*. Je connaissais à peine *Just*, et si je ne l'avais pas vu le matin de mon départ, il n'aurait pas su que je parlais.

D. La lettre que vous avez écrite à *Just*, et dont je viens de vous donner lecture, était tellement significative et tellement importante, qu'on l'a trouvée entre la doublure et le dessus de la redingote de *Just*, qui voulait être sûr de ne pas la perdre, et qui croyait bien qu'ainsi cachée on ne la trouverait pas.

R. Je n'étais pas à Paris, je ne sais pas cela. *Just* n'aurait pas dû donner tant d'importance à cette lettre, puisque je n'ai jamais voulu m'occuper de politique; je ne lis jamais d'écrits politiques, mais seulement des romans et des pièces de théâtre. On trouverait encore dans mon garni un livre de songes. Jamais, depuis que j'habite Paris, on ne m'a vu me promener trois; je vais toujours seul, et jamais du côté des barrières.

D. Vous dites que vous ne vous ne vous êtes jamais occupé de politique, et à Bruxelles, où vous étiez étranger, toutes vos relations ont été politiques: vous avez assisté à un banquet et à des réunions composés d'hommes dont vous ne pouviez ignorer la qualité; votre liaison la plus intime a été avec un polonais réfugié, expulsé de France pour la part qu'il a prise aux troubles politiques.

R. Je n'ai jamais connu la qualité des personnes dont vous me parlez, attendu que je n'ai travaillé à Bruxelles que douze jours.

D. Quand vous témoignez à *Just* un sigrand désir d'être informé de la situation des affaires, ne peut-on pas en conclure que vous saviez, avant de quitter Paris, dans quelles affaires *Just* était engagé, et les événements auxquels on pouvait s'attendre d'après cet engagement?

R. Je ne savais aucunement rien de ce qui est arrivé. Si j'avais eu à craindre quelque chose, je n'aurais pas voulu revenir en

France. On m'a demandé si je voulais aller en Angleterre ou en Allemagne.

D. Ce que vous dites là n'est pas exact, le Gouvernement Français a réclamé votre extradition, et vous avez été amené ici bien malgré vous.

R. Je vous assure que l'on m'a offert deux fois d'aller en Angleterre... l'administrateur de la sûreté publique m'a demandé si je consentais à retourner en France; j'ai répondu que rien ne m'en avait fait partir, que rien ne m'empêcherait d'y retourner.

D. Je vous représente un billet écrit de votre main et qui prouverait votre intimité avec *Just*, que vous prétendez à peine connaître. Ce billet est ainsi conçu : J'autorise le sieur *Just* à recevoir une somme d'argent à la poste de Paris, qui a été adressée à moi *Frédéric Grandrieu*, provenant de Sours près Chartres, en Bresse. Bruxelles, ce 5 septembre 1841. *GRANDRIEU Frédéric*.

R. Cela ne suppose pas du tout que je fusse intime avec *Just*. Il n'y avait que quinze jours que je le connaissais pour un honnête homme, et il ne m'avait jamais parlé de sociétés secrètes; s'il m'en avait parlé, je l'aurais envoyé promener. Je me suis adressé à lui comme je me serais adressé à tout autre, parce que son nom m'est venu à la pensée. Si j'ai indiqué d'autre part l'adresse de *Colombier* pour qu'on m'y envoyât l'argent qu'on avait à me faire tenir, c'est que j'avais bu quelquefois chez lui, et que l'adresse d'un marchand de vin est facile à trouver. On lit, dans la lettre que vous venez de me représenter : si *Colombier* a reçu une lettre de moi; ce n'est pas cela que j'ai voulu mettre. Mon intention était de dire : si *Colombier* a reçu une lettre pour moi : autrement cela ne se comprendrait pas.

D. Si vous persistez dans le système que vous paraissez avoir adopté, vous ne pouvez pas espérer de voir prochainement le terme de votre détention; car ce système est évidemment mensonger, et ce ne serait qu'en disant la vérité que vous pourriez espérer vous créer des droits à l'indulgence de la justice. Persistez-vous dans vos précédentes réponses?

R. Oui, Monsieur; je vous jure que j'ai dit la vérité.

D. Quel jour êtes-vous parti de Paris pour Bruxelles?

R. Le 21 août, avec un passe-port de la Préfecture de police.

INTERROGATOIRES DE PETIT DIT AUGUSTE.

PETIT dit AUGUSTE (Auguste), âgé de 31 ans, ébéniste, né à Verdun (Meuse), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, passage de la Bonne-Graine, n° 14.

1^{er} interrogatoire subi, le 18 septembre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis, le 13 de ce mois, par *Quenisset dit Papart*, sur la personne de M. le duc d'Aumale, et de faire partie d'associations illicites.

R. Je ne sais pas seulement ce que vous voulez me dire; si vous voulez, je vais vous raconter ma vie, et vous verrez que je ne suis pour rien dans ces sortes d'affaires.

D. Des renseignements parvenus sur votre compte vous signalent comme faisant partie de la société des Travailleurs égalitaires.

R. J'ai seulement voulu, d'accord avec d'autres, organiser et rendre productif, le travail des ouvriers.

D. Quels sont les individus qui devaient vous seconder dans l'exécution de ce projet, et dans quelles maisons ont eu lieu vos réunions?

D. J'étais abonné au journal *l'Atelier* et fondateur. Deux fois on s'est réuni chez le sieur *Garault*, fabricant de papiers peints, rue Charonne. J'y ai vu une vingtaine d'individus; je n'en ai connu qu'un seul, le nommé *Coster*, menuisier en fauteuils, rue du Faubourg-Saint-Antoine, c'est lui qui m'a dénoncé comme politique, du moins je le pense.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous *Quenisset*, dit *Nicolas Papart*, et quelles ont été vos relations avec lui?

R. Je ne connais nullement cet homme, je ne lui ai jamais parlé; il serait cependant possible qu'il m'eût vu dans la rue, comme se voient les ouvriers.

D. Vous appartenez à la société des Travailleurs égalitaires, et vous étiez placé sous les ordres de *Martin*.

R. Non, Monsieur.

D. Êtes-vous allé le lundi 13 de ce mois voir l'entrée dans Paris du 17^e régiment léger? A quelle heure, dans quel endroit, et avec qui étiez-vous?

R. Le lundi 13 de ce mois je me suis levé à sept heures, sept heures et demie, je suis allé immédiatement, et selon l'habitude, chez le marchand de vin *Colombier* boire une goutte; il y avait en ce moment trois ou quatre personnes que je connais de vue, mais auxquelles je n'ai fait aucune attention. Je suis resté au plus un quart d'heure sans parler à personne. En quittant cette maison, je suis allé à l'atelier; n'y ayant pas trouvé *Lefèvre*, mon camarade de travail, je suis allé déjeuner chez *Simon*, marchand de vin, rue Traversière. Je n'y ai vu personne. Après le déjeuner, je me suis dit que je ne travaillerais pas, qu'il fallait comme tout le monde aller voir le cortège. En attendant son arrivée, je suis retourné dans ma chambre, j'y suis resté seul au moins une heure. Je me suis alors dirigé vers le poste Montreuil. En cheminant, j'ai été appelé par deux jeunes gens, dont un se nomme *Dugas*. Sur leur invitation, j'ai pris un verre de vin avec eux, et deux autres jeunes gens que je connais, et dont je ne me rappelle pas les noms. Après être restés ensemble environ une demi-heure, je les ai quittés et je suis revenu seul du côté de la rue Traversière; c'est alors que j'ai vu le régiment qui arrivait; j'étais sur le trottoir à gauche de ce régiment; je ne connais pas les Princes; je n'ai pas fait attention à eux; je ne savais même pas s'ils devaient être avec ce régiment; j'ignorais même que le duc *d'Aumale* fût le colonel du 17^e léger. Je regardais le régiment lorsqu'on a tiré, à environ trente pas de moi, un coup de pistolet; j'ai fait comme les autres, je me suis sauvé.

D. Savez-vous par qui cette arme a été tirée?

R. Non, Monsieur.

D. Si vous étiez étranger à ce crime, on ne voit pas pourquoi vous avez si promptement pris la fuite?

R. J'ai fait comme les autres.

D. Persistez-vous à soutenir que vous ne connaissez pas l'inculpé *Quenisset* dit *Papart* ?

R. Oui, Monsieur, je le soutiens; je ne connais rien de lui.

D. Quels rapports ont existé entre vous et les nommés *Just*, *Martin*, *Mallet*, *Prioul*, *Boucheron* et autres ?

R. Je connais *Mallet* pour avoir fait quelques parties de dames avec lui, il y a longtemps. Quant aux autres, je n'ai jamais entendu parler d'eux.

Jamais poursuivi; je suis depuis sept ans à Paris; je travaille pour le sieur *Klein*, fabricant de meubles, faubourg Saint Antoine; il pourra vous donner des renseignements sur mon compte.

2^e interrogatoire subi par *Petit* dit *Auguste*, le 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, pairs de France.

D. Y a-t-il longtemps que vous êtes à Paris ?

R. Sept ans.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Quenisset* dit *Papart* ?

R. Je ne l'ai jamais connu.

D. Ne fréquentiez-vous pas le cabaret du marchand de vin *Colombier*, rue Traversière-Saint-Antoine ?

R. Je ne le fréquentais pas, j'y prenais un petit verre le matin; c'était mon passage pour aller à l'atelier.

D. Ne faites-vous pas partie de la société des Travailleurs égaux ?

R. Non, Monsieur; seulement j'ai voulu organiser le travail. Je vais vous expliquer cela si vous voulez. Il a sorti un journal appelé *l'Atelier*; un nommé *Coster* est venu me proposer de contribuer à organiser le travail à l'aide de cette publication. Voici ce que je prétendais: je pensais que vingt personnes, par exemple, pouvaient se mettre ensemble, faire un versement de vingt sous par semaine, et amasser ainsi

une petite somme pour améliorer notre sort. Mais, avant cela, nous avons fait un acte qui existe, et que nous devons soumettre à l'approbation de M. le Préfet de police. Je ne me suis pas mêlé d'autre chose.

D. Vous avez présidé une section de la société des Travailleurs égaux, dans laquelle a été reçu, il y a six semaines, *Quenisset* dit *Papart* ?

R. Non, Monsieur ; on m'a peut-être mis là-dedans, mais je ne me suis jamais mêlé de politique.

D. Ce jour-là, c'était *Napoléon Bazin* qui portait la parole et qui a fait prêter le serment ?

R. Je n'ai jamais connu ce nom-là.

D. Vous avez de plus fait partie d'une réunion de membres de la société qui s'était formée pour s'entendre avec les communistes et les réformistes, à l'effet de nommer des agents révolutionnaires, et vous-même avez été nommé agent révolutionnaire ?

R. Je n'ai pas la capacité pour remplir une place comme celle-là.

D. Qu'est-ce que vous avez fait dans la journée du 13 ?

R. Je me suis levé à sept heures et demie ; en allant à l'atelier, je passai chez *Colombier* boire un petit verre ; arrivé à l'atelier, je ne trouvai pas mon camarade de travail ; je m'amusai environ trois quarts d'heure. A neuf heures, j'allai prendre mon déjeuner, comme d'habitude, chez *M. Simon* ; puis je rentrai chez moi. Je ne saurais vous dire combien de temps j'y restai. J'entendis crier que le régiment allait passer ; j'allai avec tout le monde pour le voir passer, mais il n'était pas encore là. Je remontai le faubourg à la hauteur du poste ; quatre individus qui buaient un canon chez un marchand de vin, m'appelèrent ; j'entrai et je restai environ trois quarts d'heure avec eux, si bien qu'enfin le régiment vint à passer.

D. Est-ce que, quand vous êtes allé le matin chez *Colombier*, vous n'avez pas su qu'on y distribuait des cartouches ?

R. Non, Monsieur.

D. Est-ce que vous n'avez pas su qu'on était parti de là pour aller attaquer le régiment, attaquer surtout les Princes et commencer une révolution ?

R. Je n'ai jamais été dans ces confidences-là.

D. Vous connaissiez certainement le nommé *Juste Brazier*?

R. Non, Monsieur; je ne le connais pas.

D. Vous ne l'avez pas vu ce jour-là dans le faubourg?

R. Non, Monsieur.

D. A quelle distance vous trouviez-vous de *Quenisset* quand il a tiré?

R. Je descendais avec le régiment, et j'étais à trente pas environ, quand j'ai entendu la détonation d'une arme à feu.

D. Vous étiez beaucoup plus près que cela de l'auteur de l'attentat; vous étiez à sa gauche, et il n'y avait entre vous et lui que *Just Brazier*.

R. C'est qu'on m'aura pris pour un autre.

D. Quels étaient les quatre individus qui vous ont appelé chez le marchand de vin près du poste?

R. Je n'en connais qu'un, celui qui m'a appelé; c'est le nommé *Dugas*. Je ne connais les autres que de vue.

D. Quelle est la profession de *Dugas*?

R. Je ne pourrais vous le dire.

³ interrogatoire subi par *Petit dit Auguste*, le 18 octobre 1841, devant M. Boulloche, Juge d'instruction délégué.

D. Si, comme vous le prétendez, vous êtes resté étranger à l'attentat du 13 septembre, expliquez donc pourquoi vous vous êtes si fort empressé d'aller vous cacher dans un logement voisin du vôtre, lorsque les agents de police se sont présentés dans la maison que vous habitez. Rien encore cependant ne pouvait vous faire soupçonner que vous fussiez l'objet des poursuites de la justice.

R. J'étais sorti de ma chambre lorsque les agents s'y sont présentés. Ayant entendu frapper à la porte de la maison à coups re-

doublés, j'ai regardé par ma fenêtre; aussitôt plusieurs hommes sont entrés, et ils m'ont arrêté lorsque j'allais rentrer chez moi.

D. L'instruction à laquelle il a été procédé jusqu'à ce jour fait connaître que vous n'avez pas dit la vérité dans l'emploi que vous avez donné de votre temps pendant la journée du 13 septembre. Faites particulièrement connaître si, quelques heures après l'attentat, vous ne vous êtes pas trouvé avec *Martin*, et indiquez ce que vous avez fait avec lui.

R. Je ne connais pas le nommé *Martin* dont vous me parlez.

D. Connaissez-vous *Fougeray*, qui demeure avec lui chez le portier *Mallet*?

R. Je ne le connais pas davantage.

D. Cependant, vers cinq heures du soir, vous êtes allé avec *Martin*, que vous prétendez ne pas connaître, trouver *Fougeray* chez *Charles Bouzer*, son maître. Tout en entrant, on a parlé de l'attentat, et vous avez raconté des détails extraordinairement circonstanciés.

R. C'était un lundi; je ne me suis pas renfermé dans ma chambre après que le coup a été fait; je suis allé me promener. Je ne connais pas les noms des personnes dont vous me parlez; je les reconnaîtrais peut-être si je les voyais.

D. Avec qui êtes-vous allé vous promener?

R. J'étais du côté de la Bastille; j'ai rencontré un jeune homme, peut-être deux, et nous sommes allés ensemble en ville.

D. N'êtes-vous pas allé chez un ébéniste, rue Saint-Honoré?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Comme je vous le disais, vous êtes entré chez *Charles Bouzer*; vous y avez trouvé *Fougeray*, son ouvrier. Tout en l'abordant, vous lui avez dit: Tu ne sais pas, on a tiré sur le Duc d'Aumale dans le faubourg. Vous avez ajouté que c'était *Papart*, un individu qui avait été reçu dans la société.

R. Je me rappelle que je suis allé me promener de ces côtés-là, du côté de la rue Saint-Honoré. Je ne sais pas chez qui je suis entré;

il est bien possible que les deux jeunes gens avec lesquels je me suis trouvé soient ceux dont vous me parlez ; mais je ne sais pas leurs noms ; nous nous sommes entretenus, comme tout le monde, de l'attentat. Je n'ai pas pu dire que *Papart* en était l'auteur, puisque je ne le connaissais pas.

D. Vous connaissiez si bien l'auteur de cet attentat, que vous avez ajouté : Nous ne sommes pas blancs ; c'est un homme sans convictions, qui dira tout, qui nous vendra. *Mallet*, *Just* et moi, nous ne sommes pas dans de beaux draps ; s'il parle, nous sommes perdus.

R. Ah ! par exemple, je n'ai pas parlé de cela.

D. Vous avez encore dit que c'était chez *Colombier* qu'on avait discuté, au matin, si on irait au-devant du 17^e ou si on n'irait pas ; qu'en quittant ce cabaret, *Just*, *Mallet* et *Dufour* avaient leur affaire, qu'ils étaient armés de pistolets ; que, sur la demande que *Just* vous a faite, vous avez répondu que vous aviez aussi la vôtre.

R. Bien sûr et bien certain, je n'ai pas parlé de ça.

D. Vous avez encore ajouté que *Papart*, entendant cette conversation, avait dit : Et moi, je n'ai rien ; que *Just* lui avait alors répondu : Eh bien ! viens avec moi, je vais te donner ce qu'il te faut. Qu'effectivement il l'avait emmené et lui avait donné des pistolets.

R. Je ne peux pas dire que tout cela est la vérité, puisque c'est faux. Je vous assure que c'est faux.

D. Vous avez tort de persévérer dans de pareilles dénégations. Je vous engage à réfléchir sur votre véritable position, et peut-être alors reconnaîtrez-vous qu'il peut vous être utile de dire enfin la vérité.

R. Bien certainement, c'est la vérité que je vous dis.

D. Vous n'avez pas fait usage de vos armes, mais vous avez dit que votre intention était de vous en servir si le grabuge avait commencé ; que *Papart* était arrivé très-animé, criant beaucoup ; que, s'étant placé entre deux individus, il avait tiré sans prévenir personne.

R. Mon père et mon frère sont morts pour l'État ; ils ont été tués en travaillant sur une couverture de bâtiment militaire. Je ne voudrais pas souiller leur mémoire par un pareil attentat.

4^e interrogatoire subi par *Petit dit Auguste*, le 18 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires, et notamment prétendez-vous encore n'avoir jamais appartenu à aucune société secrète ?

R. Je soutiens ce que j'ai dit.

D. Je vous représente une lettre en date du 7 juin 1840, adressée au rédacteur du *Journal du Peuple*. On parle dans cette lettre des banquets qui ont eu lieu sous prétexte de réforme électorale, et on ajoute que les toasts les plus antiréformistes et les plus radicalement communistes ont été accueillis par des applaudissements répétés et presque unanimes. On dit encore qu'on pourrait joindre à huit cents noms ceux de deux mille personnes au moins, n'ayant pas pris part à la manifestation de Belleville, mais dont l'adhésion aux principes de la communauté n'est pas douteuse.

R. Je ne connais ni la lettre, ni le banquet. Je n'ai jamais assisté qu'au seul banquet de Châtillon, et c'était plutôt par curiosité que par toute autre cause.

D. La lettre que je viens de vous représenter et que je vous ai lue porte plusieurs signatures, au nombre desquelles se trouve la vôtre : voyez-la et dites si vous la reconnaissez.

R. Je suis bien sûr qu'elle n'y est pas.

L'inculpé, après avoir examiné la signature que nous lui avons représentée, dit : « Cette signature n'est pas la mienne. Je puis vous donner un échantillon de mon écriture, et vous vous en assurerez. J'ai, il est vrai, signé des pétitions pour la réforme électorale, mais jamais pareille chose. »

D. Le rédacteur de cette lettre paraît être le nommé *Couturat*, qui, dans une autre pièce, prend la qualité de communiste, et vous aviez de fréquents rapports avec lui.

R. Je ne l'ai jamais vu ; je n'ai jamais eu de rapports avec cet homme-là.

Je n'ai jamais été abonné au *Journal du Peuple* ; je ne le lisais ni chez *Colombier*, ni ailleurs, parce que je savais qu'il était aussi

menteur que les autres. Je ne connais pas le sieur *Dupoty*, son rédacteur en chef; je n'ai même pas entendu parler de lui.

Je consens à tracer sous vos yeux et sous votre dictée un corps d'écriture pour servir de pièce de comparaison.

Je consens également à signer et parapher avec vous et le greffier la feuille sur laquelle se trouve ma prétendue signature.

Nous joignons au présent le corps d'écriture fait par le nommé *Auguste Petit*.

5° et 6° interrogatoires subis par *Petit dit Auguste*, les 20 et 21 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué (1).

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Je dirai toute la vérité aux débats; dès à présent, je déclare que je suis républicain, mais je ne suis pas un assassin.

D. En votre qualité de républicain, ne vous êtes-vous pas réuni à d'autres personnes ayant la même opinion, et n'avez-vous pas, avec elles, concerté les moyens employés pour tenter le renversement du Gouvernement?

Nous avons averti l'inculpé que l'instruction à laquelle il avait été procédé jusqu'à ce jour avait, en ce qui le concernait, révélé des faits très-graves sur lesquels nous allions l'interroger. Nous l'avons, en conséquence, invité, dans son intérêt, à dire la vérité; à quoi il a répondu:

Lorsque je suis entré dans les rangs républicains, j'ai prêté le serment de ne jamais vendre mes frères dans quelque lieu que ce soit. Aux débats, je dirai franchement tout ce que j'ai fait; je suis même tout prêt à écrire, dès à présent, ma profession de foi, que je remettrai à mon défenseur, et je ne dirai jamais rien sur les autres, parce que je ne suis point un délateur. Quoi qu'il en soit, dès à présent je consens à déclarer ce que j'ai fait et ce que j'ai dit:

Le lundi 13 septembre, je me suis levé à sept heures du matin, et, selon mon habitude de tous les jours, je suis allé boire la goutte chez *Colombier*. J'y ai trouvé deux ou trois camarades; on a parlé

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, p. 363.

de la prochaine arrivée du 17^e, et quelqu'un a proposé de faire une manifestation contre le Gouvernement. Une des trois personnes présentes a proposé de convenir qu'on crierait : *Vive le 17^e ! à bas le colonel !* J'ai repoussé cette opinion, que je ne partageais pas, ou, du moins, j'ai dit en moi-même que cela n'était pas bien, parce que, selon moi, crier vive le régiment, c'est faire honneur à son chef. Néanmoins il a été décidé qu'on avertirait de suite d'autres camarades et qu'on leur demanderait leur avis. Ceux qui étaient chez *Colombier* étaient des hommes qui connaissaient mieux les camarades et qui se sont chargés d'aller prendre leur avis. Quelques-uns se sont rendus de suite chez *Colombier*; nous étions environ huit à neuf lorsqu'il a été décidé qu'il serait fait une manifestation et que chacun s'armerait pour sa propre défense. On n'a pas distribué d'armes, parce qu'il ne s'agissait que d'une manifestation, et que, dans ce cas, chacun devrait s'armer comme il le voudrait. Quant à moi, lorsqu'on m'a demandé si j'avais quelque chose, j'ai répondu : J'ai ce qu'il me faut. Lorsqu'on s'est séparé, après être convenu que la manifestation aurait lieu, je suis allé chez un camarade chercher un pistolet, et je l'ai placé sous mon gilet. Ce pistolet n'était point chargé, on ne m'a point donné de cartouches; je suis certain qu'il n'a point, en ma présence, été distribué de munitions.

En sortant de chez ce camarade, je suis allé à mon atelier : j'avais bien envie de travailler, néanmoins je suis ressorti presque aussitôt, et vers neuf heures et demie, dix heures, je suis allé déjeuner chez *Simon*, marchand de vin, rue Traversière. Je retournais dans ma chambre, lorsque, près du coin de la rue Traversière, j'ai rencontré *Papart*. Je l'avais déjà vu le matin chez *Colombier*, mais je ne lui avais pas parlé. Il m'a dit : Où vas-tu ? Je lui ai répondu : Ma foi, je vas dans ma chambre. Il m'a demandé ce qu'il y avait de nouveau : je lui ai répondu qu'il devait bien le savoir : je ne pense pas qu'il ait été rien dit de plus entre nous. Ainsi que j'en avais l'intention, j'allais rentrer dans ma chambre, lorsque j'ai rencontré un homme que je ne connaissais pas; il m'a adressé quelques paroles que je ne me rappelle pas. Je ne lui ai rien dit, parce que je ne savais pas s'il était de la société; nous nous sommes bientôt séparés, et je suis allé chez moi. Tout en entrant dans ma chambre, j'ai déposé le pistolet dont j'étais armé sur mon lit, et, environ trois quarts d'heure après, lorsque j'ai entendu les gamins qui criaient : Voilà la troupe ! je suis

descendu. J'ai laissé mon pistolet sur mon lit et je suis allé du côté du poste Montreuil; là j'ai rencontré un jeune homme; nous descendions ensemble le faubourg, lorsqu'en passant près de la rue Lenoir des jeunes gens nous ont appelés et nous avons bu ensemble un canon. Nous étions au comptoir : on ne va pas, dans de pareilles circonstances, causer politique; nous n'avons rien dit. Je les ai quittés vers onze heures. Ayant pris les rues Traversière, Charenton et puis le marché Lenoir, je me suis retrouvé rue du Faubourg-Saint-Antoine. J'y ai rencontré des camarades; je ne me rappelle pas leur avoir parlé. On n'a pas tardé à annoncer l'arrivée du régiment. Je revenais du côté de la rue Traversière, lorsqu'à vingt-cinq pas environ de cette rue, j'ai encore rencontré *Papart*; il marchait vite, il était en sueur. Je sais qu'il m'a parlé; mais le bruit de la musique m'a empêché d'entendre ce qu'il m'a dit; il ne s'était pas arrêté pour me parler. Je me suis arrêté en cet endroit; c'est alors qu'on s'est mis à crier : *Vive le 17^e léger!* Si d'autres cris ont été proférés, je ne les ai pas entendus. Presque aussitôt, et à environ vingt-cinq pas de moi, on a tiré un coup de pistolet. Cette explosion a occasionné un très-grand mouvement, et comme je sais par expérience qu'il n'est pas prudent de se trouver dans de pareilles cohues, je suis entré précipitamment dans la cour de mon bourgeois. Je m'y suis même trouvé à côté d'un agent de police que je connais de vue. Je ne savais pas alors quel était l'individu qui avait tiré. Je l'ai appris dix minutes après, lorsque je suis sorti de la cour de mon bourgeois et que j'ai circulé dans le quartier. Je suis retourné chez *Colombier*; j'y ai trouvé une dizaine de camarades qui s'entretenaient de l'événement. On parlait du malheur qui venait d'arriver; on disait que c'était une lâcheté. On est convenu qu'il fallait s'entendre, et pour parvenir à ce résultat, il a été dit que sur les deux ou trois heures on se trouverait à la pointe Saint-Eustache. Je me suis trouvé à l'endroit indiqué : j'ai trouvé là quelqu'un qui m'a dit que le rendez-vous était chez un marchand de vin dans une petite rue à côté dont je ne sais pas le nom; on m'y a conduit et j'y ai vu une vingtaine d'individus; je n'ai fait qu'entrer et sortir, et je ne sais pas ce que l'on a dit.

Un de mes camarades m'a demandé si je voulais aller avec lui dans Paris. Nous sommes allés ensemble rue Saint-Honoré, chez un ébéniste dont je ne sais pas le nom; nous y avons trouvé son ouvrier,

à qui mon camarade voulait parler : je crois qu'il ne connaissait pas l'événement ; je ne sais pas qui en a parlé le premier ; je me rappelle seulement avoir dit qu'il était arrivé un malheur dans le faubourg ; que je croyais qu'un homme de l'association avait tiré un coup de pistolet ; j'ai ajouté que, s'il était bavard et qu'il voulût blaguer, il pouvait faire beaucoup de mal dans une association ; je crois avoir dit en outre, si surtout il est sans convictions.

Ici l'inculpé nous a dit qu'il était fatigué ; qu'il ne se rappelait plus aussi bien les faits que lorsqu'il est entré dans notre cabinet ; qu'il nous priait de remettre la suite de cet interrogatoire à demain ; qu'il nous avait promis de dire la vérité, et qu'il la dirait toute entière.

Satisfaisant à son désir, nous avons immédiatement clos le présent

Et ce jourd'hui, 21 octobre, reprenant l'interrogatoire du nommé *Auguste Petit*, nous lui avons adressé les questions suivantes :

D. Vous avez manifesté l'intention de continuer aujourd'hui le récit que vous avez commencé hier. Je vous ai fait amener à cet effet, et je vous écoute.

R. Après la conversation dont j'ai parlé hier, nous sommes allés quatre chez un marchand de vin qui demeure à quelque distance de l'ébéniste ; il y est venu avec nous ; je ne me rappelle pas s'il a été question de l'événement. Lorsque nous avons quitté ce cabaret, le maître ébéniste est encore venu nous conduire à environ quatre cents pas. Lorsqu'il nous a quittés, nous sommes retournés trois dans le faubourg. A partir de ce moment, je n'ai plus retrouvé aucune des personnes que j'avais vues, soit le matin, soit dans le cours de la journée. A huit heures et demie, je suis allé me coucher.

Voilà tout ce que j'avais à dire ; je vous assure que je n'ai dit que la vérité.

D. Vous avez, il est vrai, dit la vérité sur plusieurs points ; mais vous l'avez dissimulée sur quelques autres. Ainsi, vous savez que dans la réunion qui a eu lieu chez *Colombier*, entre huit et neuf heures du matin, quelques heures avant l'attentat, *Dufour* a distribué des cartouches et des munitions à tous ceux qui étaient présents ?

R. Je vous assure qu'il n'a été fait, en ma présence, aucune dis-

tribution de cartouches; si je le savais, je le dirais tout aussi bien que toute autre chose. Je vous rappelle que je suis arrivé chez *Colombier* à sept heures du matin, que j'en suis sorti à huit, et que je n'y suis plus revenu que quelques instants après l'attentat.

D. Reprenons, maintenant, les faits de plus haut, et faites connaître comment vous avez été admis dans la *Société des travailleurs égalitaires*, et quelles personnes composaient alors cette association?

R. J'ai été reçu, il y a environ dix-huit mois dans la *Société des travailleurs égalitaires*, chez un marchand de vin dont je ne sais pas le nom, qui demeurait alors entre la barrière du Trône et celle de Montreuil. Depuis, ayant fait de mauvaises affaires, il a levé le pied, et je ne sais pas ce qu'il est devenu. Je ne peux pas vous dire par qui j'ai été présenté, ni les noms de sept à huit personnes qui ont assisté à ma réception; j'aime mieux que la justice l'apprenne par tout autre que par moi: j'ai juré de ne rien dire, et je serai fidèle à mon serment.

D. Quel est donc le serment que vous avez prêté?

R. J'ai juré de ne pas trahir nos frères et de ne jamais rien révéler. Si j'en disais plus à cet égard, si, notamment, je faisais connaître la formule, ce serait, selon moi, déjà trahir mon serment, ce que je ne veux pas faire.

D. Cette société était-elle alors bien nombreuse?

R. Je ne demanderais pas mieux que de vous répondre; je veux bien dire tout ce qui me concerne personnellement, mais je ne peux pas parler des autres.

D. Je ne vous demande pas encore quels étaient les individus qui composaient cette société; je vous interpelle seulement sur le point de savoir de combien de membres elle était alors composée?

R. Je ne peux vous dire cela; laissez-moi ce secret pour ma propre satisfaction. Il est vrai qu'il y a beaucoup de sociétés; on en compte trois dans le faubourg; les communistes et les républicains sont en grande mésintelligence. L'existence de toutes ces sociétés doit être attribuée à la position malheureuse dans laquelle se trouvent les ouvriers. Ainsi, un homme qui est marié, qui a des enfants et

qui gagne péniblement 15 francs par semaine n'est pas content. Ajoutez à cela que, dans presque tous les ateliers, on reçoit des brochures qui font bien des prosélytes.

D. Quelles sont les trois sociétés dont vous parlez ?

R. Je m'écarterais de mon devoir si je vous le disais.

D. Ne sont-ce pas des sociétés *Communistes*, des *Travailleurs éga-
litaires* et des *Bastilles* ?

R. Je ne peux pas vous répéter cela.

D. Depuis la fuite du marchand de vin dont vous avez parlé, dans quels autres lieux la société dont vous faisiez partie s'est-elle réunie ?

R. Un honnête homme ne doit pas trahir son serment ; je ne peux pas vous dire autre chose. Je devrais subir la mort, que je n'en dirais pas davantage.

D. Vous convenez du moins que cette société s'est plusieurs fois réunie chez le marchand de vin *Colombier* ?

R. Ne me faites pas mépriser aux yeux de mes camarades ; je ne peux pas répondre à de pareilles questions.

D. La justice voulait vous laisser le mérite de déclarations franches et complètes. Elle sait que plusieurs réunions ont eu lieu chez *Colombier* ; elle connaît presque toutes les personnes qui y ont assisté ; elle sait le rôle que chacune y a joué, elle connaît particulièrement tout ce qui vous concerne ?

R. J'aime mieux que la justice sache tout cela par d'autres que par moi. En ce qui me concerne, je n'ai jamais joué aucun rôle là-dedans.

D. C'est cependant vous qui avez présidé la séance de réception de *Quenisset* et de *Boucheron*, dit *le Gendarme*. C'est vous qui, dans cette séance, avez fait une espèce de discours que je pourrais vous rappeler. C'est vous qui avez fait bander les yeux desdits *Quenisset* et *Boucheron*, tandis que *Bazin* leur a demandé ce qu'ils pensaient du gouvernement actuel, et s'ils ne reconnaissaient pas qu'on était mal gouverné.

R. J'étais là, j'en conviens, et si on prétend que j'ai fait un sermon ou un discours, c'est pour se moquer de moi; on sait bien que je ne suis pas en état de faire ni l'un ni l'autre.

D. *Quenisset* et *Boucheron* n'ont-ils pas, en votre présence, juré sur leur tête de se dépouiller de leurs biens, de leur fortune, de quitter leurs femmes et leurs enfants, s'ils en avaient, de se trouver dans la rue au premier cri d'alarme, de se battre sans compter le nombre de leurs ennemis? Ne les a-t-on pas encore fait jurer sur leur tête de ne jamais révéler un mot de ce qu'ils avaient entendu, de ne craindre ni la mort ni la prison?

R. J'étais là, mais je ne peux pas dire ce qui s'y est passé.

D. Vous, personnellement, n'avez-vous pas ajouté, en vous adressant à *Quenisset* et *Boucheron*, que, s'ils révélaient ce qu'ils venaient d'entendre dire, leurs femmes et leurs enfants encourraient la même peine?

R. Ceci est de la plus grande fausseté; je n'ai jamais rien dit de semblable. Je ne savais pas s'ils étaient mariés ou non, et d'ailleurs cela ne se dit jamais aux réceptions.

D. Dans quel endroit de la maison ces réceptions ont-elles eu lieu, et quelles personnes y assistaient?

R. Je sais bien qu'il vaudrait mieux pour moi que je répondisse à vos questions, mais cela n'est pas possible; mes serments s'y opposent.

D. Indépendamment des réunions qui ont eu lieu chez *Columbier*, convenez-vous d'avoir assisté à d'autres réunions qui se sont tenues chez la veuve *Poilroux*, à l'enseigne du *Cerceau d'or*, en face la rue de Charonne?

R. J'ai été dans cette maison-là trois fois.

D. Quelles personnes s'y sont trouvées avec vous et quel a été le but de ces réunions?

R. Le but de ces réunions était de tenter un rapprochement entre la *société des Communistes* et celle des *Travailleurs égalitaires*. Je ne peux pas dire quelles personnes s'y trouvaient ni en quel nombre nous étions. *Papart* n'a pas dit la vérité lorsqu'il a prétendu

que j'avais été nommé agent révolutionnaire ; je n'ai pas des capacités pour cela ; il n'est pas vrai non plus qu'on se soit occupé des moyens à prendre pour renverser le gouvernement.

D. Dans quelle partie de la maison s'est-on réuni ?

R. Dans une chambre, au premier, qui donne sur la rue ; les séances n'ont pas été longues ; je ne me rappelle pas si la porte de la chambre était fermée, et si quelqu'un de la maison s'y est présenté pendant que nous étions ensemble.

D. Quel est celui d'entre vous qui a été chargé de payer la dépense de tous ?

R. Je ne sais pas ; il y en avait bien un qui ramassait l'argent des autres pour le donner au comptoir ; mais ce n'est pas toujours le même.

D. N'est-ce pas avec *Martin* que vous êtes allé, le 13 septembre, vers 5 heures, trouver *Fougeray* chez *Charles Bouzer*, son maître ?

R. Je suis allé avec un camarade dont je ne veux pas dire le nom.

D. Tout en entrant chez *Charles Bouzer*, c'est vous qui, vous adressant à *Fougeray*, que vous connaissez parfaitement, lui avez dit : Tu ne sais pas ? On a tiré sur le Duc d'Aumale dans le faubourg. Il vous a demandé qui avait tiré ; vous avez répondu : C'est *Papart*, un homme qui est reçu dans la société ?

R. J'ai bien parlé du coup qui avait été tiré ; mais je n'ai pas prononcé le nom de *Papart*.

D. *Fougeray* vous ayant demandé : Et vous autres, qu'avez-vous fait ? vous lui avez répondu : Nous ne sommes pas blancs ; c'est un homme sans conviction, qui dira tout et qui nous vendra.

R. J'ai seulement dit qu'il pourrait faire beaucoup de tort à l'association.

D. Vous avez encore ajouté : *Mallet*, *Just* et moi, nous ne sommes pas dans de beaux draps ; s'il parle, nous sommes perdus ?

R. Non, Monsieur ; je n'ai pas dit cela.

D. Vous êtes encore entré dans d'autres détails après avoir fait connaître que, sur la demande de *Just*, vous aviez répondu que vous

aviez votre affaire. Vous avez ajouté que *Papart* avait dit : Et moi, je n'ai rien; qu'alors *Just* lui avait répondu : Eh bien! viens avec moi, je vais te donner ce qu'il te faut; qu'il l'avait en effet conduit dans sa chambre, et qu'il lui avait donné une paire de pistolets.

R. Ce que je vous ai dit hier est la vérité. Il y a là-dedans des hommes qui ne me ressemblent pas; ils se disculpent en chargeant les autres.

D. Consentez-vous maintenant à faire connaître comment vous vous êtes procuré le pistolet qui vous a été remis?

R. Non, Monsieur.

D. Ne le tenez-vous pas de *Just Brazier*, qui est celui qui évidemment a armé *Quenisset*?

R. Je jure que ce n'est pas lui qui me l'a donné.

D. Convenez-vous avoir dit, lorsqu'il a été question d'armes, que vous aviez ce qu'il vous fallait?

R. Oui, Monsieur. Je conviens avoir dit que j'avais ce qu'il me fallait pour une manifestation; mais je n'avais ni poudre ni cartouches.

D. Je dois vous faire remarquer que la justice croira difficilement qu'ayant été armé d'un pistolet, à huit ou neuf heures du matin, pour prendre part à ce que vous appelez une manifestation, vous n'avez pas chargé cette arme, et que même vous l'avez laissée sur votre lit lorsque le moment d'en être porteur était venu?

R. En y réfléchissant, j'ai pensé que je n'avais pas besoin de pistolet, puisqu'il ne s'agissait que d'une manifestation pour laquelle on devait se borner à crier : *A bas Guizot! à bas les bastilles! à bas le recensement!*

D. Dites donc ce que vous avez fait de votre pistolet?

R. Je l'ai rendu à celui qui me l'avait prêté. Je ne peux pas le faire connaître; il est peut-être d'ailleurs au nombre des personnes arrêtées; depuis que j'ai remis cette arme elle a peut-être passé dans beaucoup d'autres mains.

INTERROGATOIRES DE LAUNOIS DIT CHASSEUR.

LAUNOIS, dit CHASSEUR (Pierre-Paul), âgé de 33 ans, né à Liège (Belgique), monteur en cuivre, demeurant à Paris, rue Traversière, n° 21.

1^{er} interrogatoire subi, le 17 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir pris part à l'attentat commis le lundi 13 de ce mois, sur les Princes de la famille Royale, entrant dans Paris à la tête du 17^e régiment d'infanterie légère.

R. Je dirai tout bonnement que c'est faux : ce jour-là je suis revenu de Saint-Germain, où j'étais allé la veille au matin ; en arrivant à la place de la Bastille, j'ai vu arriver le régiment et l'ai regardé passer.

D. Faites-vous partie d'une société secrète ?

R. Je ne donnerai jamais là-dedans, car c'est la police qui mène cela.

D. Il paraît cependant que vous êtes l'un des membres les plus actifs de la société dite des *Ouvriers égalitaires*.

R. Je n'ai nulle connaissance de cette société ; pauvre ouvrier, je ne m'occupe pas de politique, mais seulement de mon ouvrage.

D. Vous êtes logé chez *Colombier* ; n'êtes-vous pas très-lié avec cet homme et avec un grand nombre de personnes qui viennent chez lui pour boire et entendre les journaux ?

R. Si j'étais ennemi de *Colombier*, je ne logerais pas chez lui, et si j'ai un verre de vin à prendre, il est tout simple que ce soit chez lui. Quant aux personnes qui viennent chez lui, je ne les connais que comme voisin ; et pour ce qui est des journaux je n'ai pas le temps d'en entendre la lecture, puisque je vais à mon ouvrage du matin au soir.

D. Ne faisait-on pas la lecture des journaux à haute voix chez *Colombier* ?

R. Je n'en sais rien.

D. Connaissez-vous le nommé *Cornu*, qui, dit-on, faisait habituellement la lecture des journaux ?

R. J'ai vu *Cornu* plusieurs fois; mais je ne vous dirais pas s'il faisait la lecture des journaux.

D. Connaissez-vous le nommé *Mallet*, cordonnier ?

R. Oui, Monsieur; c'est lui qui me recommandait mes bottes; je n'avais aucune autre relation avec lui; il travaillait pour moi, je le payais, et c'était fini.

D. Connaissez-vous le nommé *Auguste Petit* ?

R. Je le connais sous le nom d'*Auguste*, pour l'avoir vu venir boire chez *Colombier*. Je n'ai jamais eu affaire avec cet homme.

D. Connaissez-vous un nommé *Couturat* ?

R. Non, Monsieur; je n'ai jamais entendu prononcer ce nom.

D. Connaissez-vous *Jean-Baptiste Martin* ?

R. J'ai connu dans le faubourg un nommé *Martin*, qui était grand et un peu bancal; mais il y a au moins un an que je ne l'ai vu.

D. Enfin, connaissez-vous *Napoléon Bazin* ?

R. Non, Monsieur; je ne connais personne de ce nom.

D. Ce *Napoléon Bazin* paraît être un des membres les plus influents des *Égalitaires*, et il paraît que vous lui prêtiez votre chambre pour y procéder à la réception des nouveaux membres entrant dans la société; s'il en est ainsi, il est impossible que vous ne le connaissiez pas ?

R. Je répondrai que, pour ces sortes de choses-là, je ne prêterai jamais ma chambre, et que je n'ai pas pu la prêter à *Napoléon*, puisque je ne le connais pas.

D. N'êtes-vous pas connu sous le sobriquet de *Chasseur* ?

R. Oui; parce que je sors d'un régiment de chasseurs (13^e chasseurs, aujourd'hui 7^e lanciers); j'ai été congédié le 28 janvier 1838. J'ai montré trop de dévouement pour le Gouvernement en m'engageant pour le renverser aujourd'hui: je ne serais pas un homme.

D. Savez-vous par qui et dans quel endroit le coup de pistolet a été tiré?

R. On m'a dit que c'était du côté de la rue Traversière; mais je ne sais pas par qui il a été tiré.

D. L'auteur de ce crime est le nommé *Quenisset*, dit *Papart*: le connaissez-vous?

R. Je n'ai jamais connu ce nom-là.

D. Il paraît cependant qu'il venait très-souvent chez *Colombier*?

R. S'il y est venu souvent de fois, il est bien possible que je l'y aie vu; il faudrait que je le visse pour savoir si je le reconnaîtrais.

2^e interrogatoire subi par *Launois* dit *Chasseur*, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Ne demeurez-vous pas dans la même maison que *Colombier*?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous êtes sans doute en relation habituelle avec lui?

R. C'est lui qui me loue ma chambre; je bois quelquefois chez lui, mais je n'ai pas avec lui des relations particulières.

D. N'entre-t-on pas dans votre chambre par une allée qui est auprès de la boutique?

R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas dans cette chambre que s'est tenue, il y a six semaines ou deux mois, une réunion d'une section de la *société des Travailleurs égaux*, dont vous faites partie?

R. Je nie pour dans ma chambre.

D. N'est-ce pas à cette réunion tenue dans votre chambre que s'est faite la réception de *Quenisset* dit *Papart*?

R. Je ne sais pas cela.

D. Est-ce que vous ne vous rappelez pas qu'*Auguste Petit* faisait partie de cette réunion?

R. Puisque j'ignore si la réunion a eu lieu, je ne peux pas savoir si *Auguste* en faisait partie.

D. Vous ne savez pas non plus que *Napoléon Bazin* assistait à cette réunion?

R. Je ne le connais pas.

D. C'est cependant vous qui, dans cette séance, avez bandé les yeux de *Quenisset* avant qu'il prêtât son serment?

R. Non, Monsieur, ce n'est pas moi, je ne le connais pas.

D. N'avez-vous pas fait partie d'une autre réunion de membres de la même société qui a eu lieu, dans le courant du mois d'août dernier, chez un marchand de vin de la rue de Charonne?

R. Je n'ai aucune connaissance de cette société; je n'en ai jamais fait partie.

D. Dans cette réunion ne s'est-on pas occupé de nommer des agents révolutionnaires dont la mission devait consister à établir une correspondance et des intelligences entre les trois sociétés des *Travailleurs égalitaires*, des *Communistes* et des *Réformistes*.

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

D. Vous avez cependant été nommé, dans cette réunion dont je vous parle, l'un des agents révolutionnaires?

R. Je ne connais pas plus les agents révolutionnaires que le restant.

D. Vous étiez si avant dans la connaissance des plans de ces sociétés, que, vous entretenant avec *Quenisset* dit *Papart* des projets d'attaque qui étaient médités dans leur sein, vous lui avez dit : « Vous autres, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant. »

R. Je ne connais pas cela du tout; je ne connais pas *Papart* d'abord.

D. Persistez-vous dans les dénégations que vous venez de faire?

R. Oui, Monsieur.

D. Je dois vous avertir que tout ce que je viens de vous dire sera prouvé très-probablement?

R. Je persiste à nier tout cela.

3^e interrogatoire subi par *Launois* dit *Chasseur*, le 5 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Barthe, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Je vous ai déjà interrogé : vous n'avez pas répondu avec la franchise que j'aurais désirée, et qui serait dans votre intérêt. Je viens voir si vous êtes aujourd'hui dans des dispositions plus raisonnables en vous adressant un certain nombre de questions que je vous ai déjà faites, et auxquelles j'espère que vous répondrez d'une manière plus satisfaisante. Ne faites-vous pas partie de la société des *Travailleurs égalitaires*?

R. J'ai déjà répondu à cet égard, et j'ai dit que je ne connaissais pas cette société.

D. Les dépositions les plus formelles établissent cependant que, non-seulement vous en faites partie, mais que c'est dans votre chambre que se sont faites plusieurs réceptions dans cette société?

R. C'est faux.

D. D'autres dépositions établissent que vous avez assisté à une réunion de cette société qui s'est tenue chez un marchand de vin de la rue du faubourg Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, et dans laquelle ont été nommés des agents révolutionnaires?

R. Je vous dirai, comme je vous ai déjà dit, que je n'ai aucune connaissance de cette réunion ni de cette société; je ne puis pas mentir pour faire plaisir à la justice.

D. N'êtes-vous pas en relation avec certains rédacteurs de journaux?

R. Non, Monsieur.

D. Je vous ai engagé, en commençant, à faire beaucoup d'attention à mes questions, et à mettre de la sincérité dans vos réponses; je vous renouvelle cet avertissement : persistez-vous dans vos dénégations?

R. Oui, Monsieur.

Nous représentons à l'inculpé les deux lettres déposées par le garde municipal *Frémaux*, suivant notre procès-verbal en date d'hier, et nous lui demandons s'il les reconnaît l'une et l'autre.

L'inculpé répond :

Oui, Monsieur; mais, est-ce que cela prouve que je fais partie des *Travailleurs égaux*?

D. Vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez en relation avec aucuns rédacteurs de journaux, et l'une des lettres que je viens de vous représenter est adressée au sieur *Dupoty*, rédacteur en chef du *Journal du Peuple* (1)?

R. C'est la première fois que je lui écris, à cet homme : il faut bien que nous nous adressions aux journaux pour qu'ils défendent notre cause; qui est-ce qui la défendrait, sans cela?

D. Il est difficile, d'après la teneur de cette lettre, que ce soit la première fois que vous ayez eu des relations avec le sieur *Dupoty*; je vais vous donner lecture de cette lettre, dont toutes les expressions indiquent que vous étiez, avant de l'avoir écrite, en relation assez intime avec le sieur *Dupoty*: vous l'appellez *cher citoyen*; vous ajoutez que *ce traître de Papart vous a tous vendus*: pour que *Papart* vous ait vendus, il faut que vous ayez commis des actes criminels aux yeux des lois et de la justice?

R. J'ai voulu dire compromis. Du caractère dont je connais cet homme, maintenant, il vendrait son père *pour se racheter*. J'ai dit que je ne faisais pas partie de la société, et je n'en fais pas partie.

D. Cette lettre se termine, comme elle commence, par un grand

(1) Voir cette lettre ci-après, page 222.

témoignage d'amitié; on y lit ces mots : *Chers citoyens, je vous serre à tous la main?*

R. On peut bien aimer les gens qui défendent les droits du peuple.

D. Je remarque dans la même phrase ces mots : *tous les amis*; qu'entendez-vous par ces paroles?

R. J'ai écrit cela sans trop faire attention : j'ai voulu dire, sans doute, tous ceux qui sont là.

D. Je passe à la seconde des lettres dont je viens de vous parler. Cette lettre est pour *votre frère*, bien qu'elle soit adressée à *Madame Defossé, rue de Charonne* (1). Nous allons voir si, par la nature des recommandations que vous faites à votre frère, il n'est pas clairement démontré que vous avez assisté aux réunions qui avaient lieu chez le marchand de vin de la rue Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, et qu'il s'est passé, dans votre chambre, des choses que vous avez intérêt à cacher. Voilà le passage qui concerne *madame Poilroux* : vous dites à votre frère : *Je te prie d'aller chez Ma-*

(1) Cher frère,

Je m'empresse de te faire passer quelques lignes en secret, ce qui n'est pas facile. Je te prie d'aller chez *Madame Poilroux*, tu lui diras que si on allait chez elle s'informer si je faisais des réunions, de dire que non; et que si on la faisait venir au tribunal, d'avoir bien soin de ne reconnaître personne. Tu auras soin de la tenir à l'écart pour lui communiquer cela, et qu'elle en prévienne sa demoiselle ainsi que son garçon. Tu iras de même chez *Madame Edmon*, à côté de ma chambre; tu lui diras la même chose, ainsi qu'à *Clémency*, dans la même maison. Tu diras à *Clémency* qu'il en dise autant à *Joret*, parce que je les ferai citer devant le tribunal. Tu diras à *Madame Edmon* que j'aurai soin d'elle quand je serai sorti. N'oublie pas de dire à toutes ces personnes qu'elles gardent bien le secret, ou sans quoi je suis fini. Des compliments à toutes mes connaissances; il y a des brigands qui nous ont tous vendus.

Embrasse ta femme, ta petite.

Ton frère. Signé PAUL LAUNOIS.

Suscription : Madame

Madame Defossé,

Rue de Charenton, n° 67, à Paris, F. b. q. Antoine.

VU ET PARAPHÉ NE VARIETUR, 4. octobre 1841.

Signé : Fremaux, Pasquier, Léon de la Chauvinière.

VU ET PARAPHÉ NE VARIETUR, 5. octobre 1841.

Signé : Paul Launois, Pasquier, Léon de la Chauvinière

dame *Poilroux* ; tu lui diras que, si on allait chez elle, s'informer si je faisais des réunions, de dire que non, et que, si on la faisait venir au tribunal, d'avoir bien soin de ne reconnaître personne. Il est parfaitement clair que, si vous n'aviez pas fait de réunions, vous n'auriez nul besoin de recommander à Madame *Poilroux* de dire que vous n'en faisiez pas, et, si vous n'aviez pas d'intérêt à ce que des personnes qui auraient fait partie de ces réunions ne fussent pas reconnues, vous ne feriez pas dire à Madame *Poilroux* de ne reconnaître personne.

R. Je suis bien loin de dire que je ne suis point allé chez Madame *Poilroux*, mais je n'y ai jamais fait de réunion politique.

D. Je passe à la partie de cette lettre qui concerne les réunions qui ont eu lieu dans votre chambre : « Tu iras de même chez mademoiselle *Edmond*, à côté de ma chambre ; tu lui diras la même chose, ainsi qu'à *Clemency*, dans la même maison. Tu diras à *Clemency* qu'il en dise autant à *Jovet*, parce que je les ferai citer devant le tribunal... N'oublie pas de dire à toutes ces personnes qu'elles gardent bien le secret. » Il est parfaitement clair que, s'il ne s'était pas tenu dans votre chambre des réunions de la nature de celles qui y ont eu lieu pour des réceptions de membres de la société *Egalitaire*, les personnes de votre maison n'auraient aucun secret à garder, et vous n'auriez nul besoin de leur faire de semblables recommandations ?

R. Je demanderai s'il m'est défendu de recevoir trois ou quatre personnes dans ma chambre..... Quant à des réunions politiques, je défie qu'on me prouve que j'en ai tenu chez moi.

D. Comment espérez-vous qu'on puisse croire que les choses que vous recommandez de taire ne soient pas pour vous d'une importance extrême, quand votre lettre se termine par ces mots : « N'oublie pas de dire à toutes ces personnes qu'elles gardent bien le secret, ou sans quoi je suis fini. »

R. J'ai voulu dire que, si on pouvait croire que j'aie fait chez moi des réunions politiques, j'étais fini.

D. N'avez-vous pas d'explications plus satisfaisantes à donner ?

R. Je ne peux pas vous dire autre chose.

D. Je n'ai rien négligé pour vous faire comprendre la portée de

vos paroles et la gravité de votre situation. Si vous ne profitez pas de cet avertissement en entrant dans la voie de la franchise et de la vérité, vous ne *pourrez vous en prendre qu'à vous-même?*

R. Si on voulait me faire monter sur l'échafaud pour que je dise que je connais la société des *Travailleurs égalitaires*, et que j'en fais partie, j'y monterais, parce que je ne la connais pas.

D. Quelles étaient donc les réunions qui se tenaient chez vous, et dans lesquelles on bandait les yeux aux récipiendaires et on leur faisait prêter un serment, si elles n'étaient pas des réunions politiques?

R. Je ne saurais vous le dire. Ces hommes-là se sont trompés; ils étaient peut-être ivres, ou bien les réunions auront eu lieu ailleurs que chez moi; il n'y a pas que moi qui demeure dans la maison.

D. Avez-vous connaissance que des réunions aient eu lieu, en effet, dans quelque autre partie de la maison que celle que vous habitez?

R. Non, Monsieur.

D. Vous avez dit que vous n'étiez pas de la société des *Travailleurs égalitaires*; êtes-vous de la *Société des communistes*?

R. Mon Dieu non! ce n'est pas du tout mon système le communisme. Les *Travailleurs égalitaires*, c'est le système communiste, suivant moi. Je ne serais pas si bête que d'aller travailler pour les fainéants.

D. Êtes-vous de la Société des réformistes?

R. Non, Monsieur.

D. Il semblerait, d'après ce que vous avez dit plus haut, que, si vous ne faisiez pas partie de sociétés politiques, vous étiez de quelque autre réunion?

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

D. Vous avez dit que les principes du communisme n'étaient pas les vôtres; quels sont donc vos principes?

R. Mes principes, à moi..... Travailler au progrès, voilà tout; je n'ai point d'autres principes.

D. Vous persistez donc à ne vouloir convenir de la vérité sur rien, et cela lorsque la justice a en sa possession des preuves, écrites de votre main, qui établissent clairement la part que vous avez prise aux faits pour lesquels vous êtes inculpé ?

R. Pour ce qui est de l'attentat, nous verrons cela devant le tribunal. Ce n'est pas celui qui l'a fait qui a dit que j'en étais, puisque devant moi il a dit que je n'y étais pas.

D. Vous avez dit que vous n'aviez jamais eu de relations avec le sieur *Dupoty*. Si cela était, comment lui auriez-vous écrit dans les termes où vous l'avez fait ?

R. Si je le connaissais, je lui aurais adressé ma lettre à son bureau ou chez lui, mais je ne sais seulement pas où est son bureau ni où il demeure, c'est pour cela que j'ai mis l'adresse que vous avez vue.

D. Cela ne prouve rien du tout. Vous saviez bien que la lettre, avec l'adresse qu'elle porte, lui parviendrait, puisque vous avez donné trois sous pour l'affranchir ?

R. Oui, Monsieur. Je persiste néanmoins à dire que je ne l'ai jamais vu, et que c'était la première fois que je lui écrivais.

D. Vous avez attaché une si grande importance à ce qu'on ignorât que vous alliez chez madame *Poilroux*, que vous vouliez qu'on avertisse sa demoiselle et son garçon de boutique de faire comme elle, et de ne rien dire. Des précautions aussi minutieuses prouvent l'intérêt que vous mettez à ce que votre présence à ces réunions ne soit pas constatée ?

R. Je vous dirai que c'était un avertissement que je donnais à cette dame pour que, si la police venait chez elle pour la subtiliser, elle se tint sur ses gardes ; car on savait bien que j'avais été chez madame *Poilroux* avec deux ou trois personnes, et on pouvait m'inculper de cela.

D. Quelles sont les deux ou trois personnes avec lesquelles vous seriez allé chez madame *Poilroux* ?

R. J'y suis allé avec un nommé *Wary*, bottier, un nommé *Moret*, un nommé *Chegoïn*, son épouse, qui se trouvait là aussi, et un nommé *Rousselet*.

D. Quel jour étiez-vous avec ces personnes chez madame *Poilroux*?

R. Le jour où je suis arrivé de Saint-Germain, le jour même de l'attentat. Ce sont les personnes qui m'ont vu revenir.

D. Quelle heure était-il?

R. Je ne saurais vous dire l'heure exacte, mais le régiment était déjà sorti du faubourg.

Après lecture, l'inculpé a signé avec nous, les commissaires de la cour et le greffier en chef adjoint.

Nous avons également signé, ainsi que le prévenu, les deux lettres à lui représentées.

4^e interrogatoire subi par *Launois* dit *Chasseur*, le 12 octobre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction délégué (1).

D. Vous avez prétendu, dans votre interrogatoire du 17 septembre, que le 12 vous étiez parti pour Saint-Germain; que vous n'étiez revenu à Paris que le lendemain 13 vers midi: quelles personnes avez-vous vues à Saint-Germain? Chez qui avez-vous couché? A quelle heure et avec qui êtes-vous parti pour Paris? Quelles personnes vous auraient vu à votre arrivée?

R. Le 12, vers six heures du matin, je suis allé chez le sieur *Mairaut*, rue Moreau, n^o 52, lui payer quinze jours de pension que je lui devais. Nous avons pris quelque chose ensemble, et au moment de le quitter, je lui ai dit que je parlais pour Saint-Germain. Effectivement je suis parti par le chemin de fer; je suis arrivé à huit heures environ; je n'ai vu personne de connaissance en route. Aussitôt je suis allé à la caserne du 7^e lancier, mon ancien régiment; j'y ai trouvé les nommés *Raillard*, brigadier-sellier; *Nourguès*, armurier; *Delain*, brigadier-bottier; nous avons déjeuné au quartier, où je suis resté jusqu'à onze heures et demie. Je suis aussitôt parti pour Maison-Laffitte. Chemin faisant je me suis arrêté à Sartrouville, chez un nommé *Desprez*, tailleur, marchand de vin, pour y voir un camarade, *Boudet*. Nous avons passé le restant de la journée ensemble, et nous ne nous sommes séparés que vers huit heures du soir. Arrivé au Petit-

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 365.

Colombe, trouvant qu'il était trop tard pour continuer ma route, j'ai couché dans cette commune, dans une auberge que je ne connais pas, avec un maréchal ferrant, dont je ne sais pas le nom, et dont j'avais fait la connaissance chez *Desprez*.

Je suis parti le lendemain matin pour Paris. Le maréchal ferrant dont je viens de parler m'a accompagné seulement à Courbevoie; nous avons pris un verre de vin ensemble, chez un marchand de vin dont je ne sais pas le nom.

Arrivé à la barrière de l'Étoile, à neuf heures du matin, je suis allé aussitôt avenue de Neuilly, chez le restaurateur *Rausch*, mon neveu; après avoir causé quelques instants avec lui, je me suis rendu directement *rue Geoffroi-l'Asnier, n° 5 bis*, chez *la dame Villain*, couturière, pour lui redemander une chemise que je lui avais donnée à raccommoder. En sortant de chez cette femme pour retourner chez moi, j'ai traversé la place de la Bastille, et c'est là que j'ai vu passer les Princes, à la tête du 17^e régiment.

D. Faites connaître quel était le but du voyage dont vous venez de parler?

R. Mon seul et unique but était de voir d'anciens camarades.

INTERROGATOIRES DE DUPOTY.

DUPOTY (Auguste-Michel), âgé de 44 ans, né à Versailles (Seine-et-Oise), rédacteur en chef et gérant du Journal du Peuple, demeurant à Paris, rue de Bussy, n^{os} 12-14.

1^{er} interrogatoire subi le 7 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le comte de Bastard, Pair de France.

D. Vous avez été arrêté sous prévention de complicité dans le complot et l'attentat qui ont éclaté le 13 septembre dernier?

R. J'avais hâte de me trouver devant vous pour répondre à cette inculpation : je ne prétends pas assurément pénétrer dans les secrets de l'instruction, mais s'il y a dans cette instruction quelques faits ou quelques indices qui me rattachent de près ou de loin à une affaire comme celle-là, je vous prie de vouloir bien m'en donner connaissance.

D. En vous disant que vous êtes arrêté sous la prévention que je viens d'exprimer, je vous dis suffisamment qu'il est résulté de l'instruction des faits qui motivent cette prévention et sur lesquels vous aurez à répondre.

Toute facilité vous sera donnée ultérieurement à cet égard, cet interrogatoire n'étant que de forme, et n'ayant d'autre but que de déterminer votre position, et de vous faire connaître l'inculpation dont vous êtes l'objet. Je vous préviens que le mandat d'amener décerné contre vous va être changé en mandat de dépôt.

R. Je vous demanderai la permission de renouveler la protestation que j'ai faite dans les mains de M. le juge d'instruction. Je regarde la mesure dont je suis l'objet comme une triple atteinte à la liberté individuelle, à la liberté de la presse et au droit de pétition. Je dois également signaler une irrégularité que je remarque dès le début de cette procédure : le mandat de perquisition délivré par vous était spécial ; on ne devait saisir chez moi que des pièces se rapportant

à l'attentat du 13 septembre, et dans les pièces saisies, il n'y en a pas une seule qui soit relative aux faits dont il s'agit.

D. Ces pièces seront examinées avec beaucoup de soin, et ce n'est qu'après que cet examen aura été fait qu'on pourra savoir quelles sont celles qui se rapporteraient à l'attentat, et celles qui y sont étrangères. Jusque-là tout ce qui s'est fait est parfaitement régulier, et je n'accepte pas votre protestation dans les termes où vous la faites.

R. Je remarque aussi que j'ai été écroué, alors que la pièce dont le commissaire de police était porteur disait seulement que je serais amené devant vous.

2^o interrogatoire subi par *Dupoty* le 8 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Vous vous rappelez que je vous ai dit hier que vous aviez été arrêté sous la prévention de complicité dans le complot et dans l'attentat qui ont éclaté le 13 septembre; j'insiste sur les expressions dont je me suis servi hier, parce qu'elles serviront à vous faire bien comprendre les questions que j'ai à vous adresser. Vous avez déjà été, une autre fois, rédacteur d'un journal, du journal *le Réformateur*?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas été condamné, pour excitation à la haine et au mépris du Gouvernement du Roi, à trois mois de prison et à quatre mille francs d'amende?

R. Oui, Monsieur; il est bien vrai que j'ai été condamné, mais je ne me rappelais plus la qualification du délit.

D. Depuis combien de temps faites-vous partie de la société de *Réformistes et des Communistes*?

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune société politique secrète; depuis la loi sur les associations, et même avant, je ne me rappelle pas avoir fait partie d'aucune société de cette espèce. Cela est tout à fait contraire à ma manière de voir et à ma politique. Je suis un homme de la presse, et la tâche est déjà assez rude.

D. Vous avez cependant fait partie de presque tous les banquets où ces sociétés se sont réunies?

R. J'ai assisté, il est vrai, à des banquets, j'en ai même présidé plusieurs; mais c'étaient des banquets généraux, des banquets très-nombreux, sans exception de personnes, et sans catégorie de citoyens. Au surplus, je vous demande à établir dès à présent une distinction: si par société réformiste, vous entendez le comité pour la réforme électorale, dont je fais partie avec quarante autres personnes, députés, membres de l'Institut ou autres, je n'aurais pas à m'expliquer à cet égard. Ce comité, à mes yeux, est tout à fait légal, en tant que son action se borne à recueillir des signatures pour des pétitions qui doivent être adressées à la Chambre. J'ai rempli les fonctions de secrétaire de ce comité, et c'est à ce titre que j'ai été dans le cas de recevoir les signatures de nombreux citoyens qui voulaient apposer leurs noms à ces pétitions; mais, je le répète, je crois n'avoir aucune explication à donner sur ce que j'ai pu faire en cette qualité. Quant à l'imputation d'avoir fait partie de *sociétés Communistes*, je la repousse; il n'y a qu'à lire le journal dont je suis le rédacteur en chef et le gérant, pour voir dans quel esprit il est rédigé.

D. Quant à l'existence du comité central réformiste, dont vous parliez tout à l'heure, vous n'ignorez pas sans doute que l'existence de ce comité a été déclarée illégale par un arrêt récent de la Cour royale, confirmé par la Cour de cassation?

R. En fait, le comité central a cessé de fonctionner bien avant que l'arrêt dont il s'agit ait été rendu; en droit et en politique, je crois que l'arrêt dont vous parlez n'est applicable qu'aux sociétés qui, sous prétexte de réforme électorale, ou sous tout autre prétexte, menaceraient la sûreté de l'État, et il serait bien facile de prouver que le comité central ne s'est jamais occupé que de colliger des signatures pour les faire parvenir à la Chambre: ce ne sont pas des députés, des hommes éminents dans la législature, qui se mettraient en flagrant délit d'illégalité.

D. En accordant ce que vous venez de dire, que le comité central de la *société Réformiste* échappe à la censure par ses actes, comme il a une existence permanente et des réunions périodiques dans un but

déterminé, il ne peut pas exister sans une autorisation du Gouvernement?

R. Le comité central a au moins pour lui la consécration d'une longue tolérance, et je ne peux pas croire qu'on ait laissé subsister aussi longtemps une chose illicite; j'ajoute que la manière dont a procédé l'autorité est une confirmation de ce que j'avance, car sur quatre cent mille citoyens qui ont apposé leurs signatures, sur un très-grand nombre de comités qui couvrent la surface de la France, sur un comité central qui se compose de quarante-cinq personnes éminentes et qui seraient plus coupables, car elles savent ce qu'elles font, on n'a atteint que trois individus, trois jeunes gens; c'est qu'on a cru, sans doute, qu'ils ne s'occupaient pas seulement de réforme électorale: quant à moi, je suis convaincu qu'ils ne faisaient pas autre chose.

D. Je vous ai parlé tout à l'heure des banquets auxquels vous avez assisté, et peut-être l'esprit qui s'y est manifesté, les discours qui y ont été tenus, sont-ils encore plus difficiles à défendre que les actes dont vous venez de parler tout à l'heure. Effectivement, à un premier banquet donné le 1^{er} juin 1840, chaussée du Maine, et auquel vous avez, je crois, assisté, un toast a été porté à l'abolition de la royauté et à l'établissement de la république. Vous-même, si les informations que j'ai reçues sont exactes, vous auriez porté un toast à l'union de tous les patriotes et à la fusion de toutes les sociétés secrètes?

R. Aucun toast de cette nature n'a été porté: cela est faux, d'abord parce que cela est faux; ensuite le compte rendu de ce banquet a été imprimé, et il n'a jamais été incriminé. Un toast a été porté à l'abolition des privilèges, voilà tout: cela est très-vague, très-interprétable, il est vrai, mais ne sort pas du cercle de la légalité. On a porté aussi un toast à la fusion de toutes les nuances de l'opinion démocratique: cela est aussi très-vague, très-général, et ce vœu de fusion n'a rien en soi de répréhensible. Il se peut bien que ce soit moi qui aie porté ce dernier toast. Du reste, je ne crois pas avoir à défendre ici mes opinions et surtout mes opinions défigurées. Mon journal renferme les expressions vraies de ces opinions, et depuis huit ans qu'il existe, il n'a jamais été condamné.

D. Entre plusieurs banquets réformistes ou communistes auxquels

vous auriez assisté, je ne vous en citerai que deux : celui du 1^{er} juillet 1840, qui a eu lieu à Belleville, sous la présidence de *Pillot*, et qui était bien certainement un banquet communiste ?

R. Je n'ai pas assisté à ce banquet ; il y avait une telle divergence d'opinions dans les gens qui faisaient partie de ce banquet, que ma place n'était pas là et que je n'y ai pas assisté.

D. N'avez-vous pas du moins assisté au banquet réformiste et communiste qui a eu lieu à Châtillon, sous la date du 31 août 1840, banquet qui a été fort nombreux et qui a été suivi de très-grands désordres ?

R. J'ai porté un toast à ce banquet, mais c'est un toast qui, comme ceux du banquet précédent, est imprimé dans un compte rendu et qui n'est nullement incriminable. Je ne sais pas si ce banquet a été suivi de quelques désordres, ni quelle a été la cause de ces désordres : ce sont là des faits privés et individuels ; mais en général, et politiquement, le banquet s'est très-bien passé. Quant au caractère même du banquet, il est bien vrai qu'il se composait de citoyens appartenant en très-grande majorité aux diverses nuances de l'opposition : il pouvait y avoir des réformistes, il pouvait y avoir des communistes, mais je ne crois pas que le banquet ait été composé de citoyens appartenant exclusivement à ces deux nuances. Permettez-moi d'ajouter, afin que cela soit consigné une fois pour toutes, que tous les faits à l'égard desquels vous m'interpellez jusqu'à présent sont des faits publics, autorisés par l'autorité ou non incriminés par elle, et auxquels, dans tous les cas, la prescription légale est acquise. J'ajouterai encore que je ne vois aucune relation entre ces faits et l'infâme imputation dont je suis l'objet.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Couturat*, cordonnier-bottier ?

R. Je ne le connais pas.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Dugas*, menuisier-mécanicien ?

R. Je ne le connais pas personnellement ; seulement ce nom-là m'a sonné quelque part ; j'ai quelque idée qu'il y a eu un individu de ce nom-là qui a été condamné pour faits politiques ou pour affaires

de presse. Mais ma réponse est très-catégorique : je ne connais personne de ce nom.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous un nommé *Charavay* ?

R. C'est un nom que j'entends prononcer pour la première fois.

D. N'avez-vous pas eu quelques rapports avec un nommé *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière, au coin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine ?

R. Jamais ; je ne le connais pas.

D. N'en avez-vous jamais eu avec un nommé *Just Brazier*, ouvrier ébéniste ?

R. Je voudrais m'expliquer sur ce mot *rapport*. Un individu pourrait être abonné à un journal sans être connu du rédacteur de ce journal. Quand je dis que je n'ai pas eu de rapports avec les personnes dont vous me parlez, je veux dire que je ne les connais pas, et que je ne saurais pas mettre leurs noms sur leurs figures.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Mallet*, qui est portier dans le faubourg Saint-Antoine ?

R. Non plus. . . . Exactement la même réponse.

D. Ne connaissez-vous pas un nommé *Launois* dit *Chasseur* ?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous avez déjà répondu, dans une autre circonstance, que vous ne connaissiez pas *Quenisset* dit *Papart*, auteur de l'attentat, et vous avez expliqué comment vous vous étiez trouvé induit à faire sur son compte, sur sa situation et sur son intention, en commentant son attentat, un récit qui s'est trouvé si peu conforme à la vérité ? Je me vois à regret obligé de vous faire remarquer que, dans un récit qui demandait tant de circonspection, vous en avez cependant mis assez peu ; car je lis dans la déposition du sieur *Rigolet*, sculpteur, demeurant à Paris, rue du Harlay, n° 6, et dont vous aviez invoqué le témoignage, les paroles que voici : *Lorsque, le lendemain, j'ai lu dans le National et dans le Peuple les articles qui y ont été*

insérés relativement à l'attentat, j'ai trouvé qu'il y avait de l'augmentation, mais le fond était le même ?

R. Je ne vois pas du tout qu'il y ait eu de l'augmentation. Le récit que nous avons donné n'était que la traduction fidèle de ce qu'avaient dit ces trois témoins, dont j'ai oublié les noms; nous n'étions que des échos et de bien bonne foi, puisque nous avons, avec beaucoup de circonspection, pris les noms de ces gens, qui pouvaient n'être pas de très-bonne foi, et à qui nous avons fait sentir combien leur déclaration était grave. Les journaux dynastiques eux-mêmes, auxquels on ne peut pas supposer d'intention hostile, si toutefois on peut voir une intention hostile dans l'explication d'un fait, ont annoncé, répété ou commenté cette nouvelle, qui, en définitive, se réduisait à dire que ce n'était pas une affaire politique, mais un acte de vengeance privée contre le lieutenant-colonel du régiment.

3^e interrogatoire subi par DUPOTY, le 11 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Barthe, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Vous avez dit, dans votre dernier interrogatoire, que vous ne connaissiez pas *Couturat*, et je trouve dans vos papiers une longue lettre de ce *Couturat*, qui est, sans doute, l'un des porteurs de votre journal, et qui vous écrit pour se plaindre de ce que ce journal n'est pas assez communiste, et qui vous annonce qu'il se joint aux personnes à qui il le portait et qui se désabonnent. Je vais vous faire donner lecture de cette lettre.

Cette lecture faite, le prévenu dit :

Je me rappelle parfaitement, à l'époque du banquet de Belleville, lorsque le journal se déclara franchement anti-communiste, nous reçûmes de beaucoup de gens des récriminations très-vives. Cette lettre est une de celles que nous reçûmes à cette époque, mais je ne connais en aucune façon le sieur *Couturat*, qui est l'un des signataires; je ne sais pas même s'il est l'un des porteurs du journal. Il n'y a que deux porteurs que je connaisse par leurs noms, ce sont les nommés *Boucher* et le père *Comte*, un homme assez âgé. Je n'ai aucune re-

lation personnelle et habituelle avec les porteurs, c'est une affaire d'administration qui ne me regarde pas. Je ferai, au sujet de la saisie de ces papiers, une remarque générale : la saisie et la manière dont on l'a faite, est toujours incomplète, et elle a nécessairement quelque chose de partial. Si on saisissait tout, on verrait qu'un journaliste est dans le cas de recevoir des lettres de toutes sortes de gens et pour toutes sortes de motifs. Il y a des personnes qui nous écrivent pour nous prier de solliciter du Roi ou de quelqu'un des ministres une chose qui les intéresse. On ne peut bien apprécier la véritable situation d'un journaliste qu'en lisant en quelque sorte tout ce qu'il reçoit. En fait, je dirai que ces papiers, lorsqu'ils ont été saisis, étaient en quelque sorte abandonnés sur un appui de fenêtre, comme pièces peu importantes et auxquelles on n'accorde pour ainsi dire que l'attention qu'elles méritent. Je ferai encore remarquer que ces porteurs sont, en général, des hommes ayant reçu peu d'éducation, qui parlent, écrivent, sous le moindre prétexte ; qui vous traitent dès l'abord de cher citoyen, et auxquels on ne prend pas la peine de répondre.

D. Quelque égard que l'on puisse avoir à la sincérité de vos paroles, il est impossible que la justice ne soit pas frappée de certaines circonstances. Je vous ai cité l'autre jour un certain nombre de personnes que vous avez déclaré formellement ne pas connaître. Or, voici plusieurs personnes, telles que *Colombier*, *Auguste Petit*, *Martin*, que vous avez dit ne pas connaître, et dont les noms se trouvent au bas d'une pièce qui fait suite à celle que je vous ai représentée tout à l'heure. Or, en admettant même que la lettre d'un porteur de journal ne fût pas de nature à fixer votre attention, une lettre signée de trente ou quarante personnes, qui annoncent qu'elles se désabonnent, a dû vous paraître importante ?

R. Je n'ai attaché à cette lettre aucune espèce d'importance. Quand j'en recevais de semblables, je les adressais à l'administration du journal, que ces détails concernaient. Au fond, je ne regrettais pas certaines désertions, et je m'en occupais fort peu.

D. Je vous représente une lettre signée *Antide Martin*, et contenant une relation du banquet de Belleville. Connaissez-vous ce *Martin* ? en supposant qu'il ne soit pas le même que le signataire de la lettre dont je vous parlais tout à l'heure ?

R. Oui, Monsieur, je connais cette personne dont vous me parlez, ou du moins je l'ai vue une fois, il y a un an, je crois, et je pourrais mettre son nom sur sa figure. Je me rappelle même qu'il a inséré un article dans le journal; c'est un rédacteur du *Censeur* de Lyon, autant que je puis croire. Les souvenirs me reviennent: la lettre a pour objet de changer la couleur que la rédaction du journal avait donnée à la relation du banquet de Belleville, auquel, d'ailleurs, je n'assistais pas, ainsi que je vous l'ai déclaré l'autre jour. Nous avons cru, nous, que les manifestations démocratiques avaient eu en quelque sorte les honneurs du banquet; des personnes appartenant à l'opinion communiste n'ont pas partagé cette manière de voir, et la lettre dont vous venez de me parler est l'expression de cette dernière opinion. Permettez-moi, Monsieur le Chancelier, de faire, au sujet de cette lettre, une observation que je pourrais reproduire sur chacune des pièces qui ont été saisies. Si ces pièces avaient la moindre importance, si elles nous avaient paru le moins du monde incriminables, vous pensez bien que, placés sous le coup de poursuites et de saisies fréquentes, nous ne les aurions pas laissées en quelque sorte exposées à tous les regards, là où on les a trouvées.

D. Vous avez dit aussi que vous ne connaissiez pas un nommé *Dugas*, et voici une lettre de ce *Dugas* qui, impliqué dans une affaire politique, vous écrit pour se plaindre de la manière dont il est traité. Cette lettre a dû nécessairement aussi fixer votre attention?

R. Je vous ai dit au sujet de ce *Dugas*, que j'avais entendu prononcer ce nom-là, mais je ne connais pas l'individu qui le porte, et je ne savais pas s'il m'avait écrit. Sans faire aucune application personnelle à M. *Dugas*, que je ne connais pas, je dirai que nous recevons ainsi plus de dix lettres par jour; et il y en a dans le nombre qui ne nous paraissent pas seulement absurdes, mais encore provocatrices, et pour lesquelles nous renonçons même à aller aux renseignements, parce qu'il est évident pour nous qu'elles ne peuvent servir notre but, qui est la rédaction du journal.

D. Je vous représente une lettre écrite de Valence, en date du 11 avril 1841, par un nommé *Maurin*. Je vais vous en donner lecture. Cette lettre commence ainsi: « *Ami du progrès, ultra-démocrate, je ne peux pas refuser mon concours à mes co-religionnaires qui vont à la brèche, le glaive en main?* »

R. Ceci est de la phraséologie stéréotypée en quelque sorte.

D. C'est une terrible phraséologie que celle-là, dans un temps où les attentats contre le Roi et les Princes se multiplient d'une manière si effroyable. Je continue la lecture de la lettre.

Cette lecture terminée, le prévenu dit : Je ne connais pas le nom du signataire de cette lettre, et je ne me rappelais pas du tout de sa lettre. Je vous dirai qu'à l'époque où nous avons adopté pour le journal un nouveau mode de publication, nous avons reçu beaucoup de lettres dans ce genre-là, des gens à qui nous avons adressé des prospectus, en prenant des noms partout où l'on en trouve en pareil cas, dans les listes d'abonnés aux divers journaux, dans les almanachs, dans tout ce qui offre quelque ressource, quelque indication utile. Ce monsieur, que je ne connais pas du tout, je le répète, a jugé à propos d'ajouter à sa réponse une belle phrase, mais cela ne prouve rien contre moi ; quant aux 25 francs, ils étaient sans doute destinés aux familles des détenus politiques... D'après la contexture de la lettre, je croirais plutôt, et il ne peut pas y avoir de doute, à cet égard, que ces 25 francs forment le prix d'un abonnement d'une année ; la date de la lettre coïncide d'ailleurs avec l'époque à laquelle nous avons fait paraître le journal trois fois par semaine, au lieu de deux fois seulement. Relativement à la phrase par laquelle cette lettre commence, je dirai que cette phrase n'est autre chose qu'une métaphore. Ces mots : *le glaive en main* ne doivent pas être pris dans le sens propre, mais dans le sens figuré ; le paragraphe suivant, où il est question des résultats d'ensemble qui tiennent aux efforts individuels, n'est qu'une paraphrase de la circulaire dans laquelle nous cherchions à faire comprendre qu'on obtiendrait en effet un résultat immense si le journal pouvait compter un abonné par commune. L'annotation portée en marge de la lettre et la mention de chiffre 1172 prouvent surabondamment que l'envoi des 25 francs avait pour objet un abonnement au journal.

D. Je vous représente quelques vers écrits sur un petit morceau de papier, et ainsi conçus :

- « Judas du drapeau tricolore,
- « Toi qui l'as déjà déserté,
- « Ton sang saura payer encore
- « Tout le sang par tes mains versé ;
- « Comme à ce jour de ton histoire,
- « Tu renieras ce cris de gloire ! »

R. Je me rappelle parfaitement ces vers; ils doivent être écrits de ma main. Avant de travailler au *Réformateur*, j'avais été rédacteur du *Vigilant de Seine-et-Oise*, à Versailles. En cette qualité, j'avais quelques notes, quelques archives, et comme on est toujours bien aise de garder quelque impression du milieu dans lequel on a vécu, quelques souvenirs des temps par lesquels on a passé, j'ai conservé ces vers qui étaient de ceux que les détenus politiques chantaient dans les prisons. Ces vers ne sont pas bons assurément sous le rapport poétique, mais comme expression de sentiments qui prennent sous les verroux une teinte plus cruelle et plus haineuse, ils offraient quelque intérêt. C'était d'ailleurs une contrefaçon d'un couplet de *la Parisienne*, et par toutes ces raisons, je les ai conservés.

D. Persistez-vous à soutenir que vous n'avez jamais eu aucune relation avec le nommé *Launois* dit *Chasseur*?

R. Je ne connais pas ce nom-là.

D. Voici cependant une pièce d'une haute importance qui vous est adressée et qui a été saisie au moment où ce *Launois* dit *Chasseur* venait de vous l'écrire et s'efforçait de vous la faire parvenir. Or, cet individu, détenu dans cette prison, est l'un des plus compromis dans l'instruction relative à l'attentat du 13 septembre. Ne résulte-t-il pas de cette lettre que vous auriez avec ce *Launois* des relations fort intimes. Je vais vous donner lecture de cette lettre.

Cette lecture terminée, le prévenu reçoit la lettre de nos mains et la relit lui-même à haute voix (1), il dit ensuite :

R. Ma première impression en lisant cette lettre, c'est que c'est une provocation; cet individu veut peut-être faire croire qu'il existe entre nous, je ne dirai pas des rapports, mais quelque chose qui motive cette démarche de sa part. Il répugne toujours de crier à la provocation, mais je vous avoue que c'est ma première impression. Comment cet homme, étant au secret, a-t-il pu écrire cette lettre et chercher à me la faire parvenir? Mais, s'il suffisait d'écrire

(1) CHER CITOYEN,

Je m'empresse de vous apprendre que ce traître de *Papart* nous a tous vendus pour échapper aux coups de la justice. . . . Je vous prie donc, Citoyen, de prendre notre défense autant qu'il vous sera possible, ainsi que *le National*. Ce monstre a soutenu

une lettre semblable pour compromettre un homme, on en écrirait tous les jours. Ensuite, il y a cette autre hypothèse, que ce pourrait être un innocent qui voudrait se faire défendre par les journaux. Dans cette hypothèse, il y aurait une remarque à faire: c'est qu'il est question dans cette lettre de deux journaux, ce qui exclut l'idée de relations personnelles et individuelles avec moi. Je conçois au surplus que, sur le vu d'une lettre pareille, la justice se croie obligée d'y regarder à deux fois; mais j'espère que des explications franches et sincères feront promptement disparaître les doutes qui auraient pu s'élever dans vos esprits. Ma position est embarrassante. Je ne voudrais pas essayer une défense; cependant je sens bien qu'il faut que je vous dise quelque chose..... Est-ce que, avant de jeter une chose comme celle-là à la tête d'un honnête homme, la justice n'aurait pas pu employer des moyens que je n'ai pas besoin de vous indiquer: des confrontations, des enquêtes sur les antécédents de l'auteur de cette lettre, pour prouver moralement et politiquement que je n'ai jamais pu avoir de rapports avec lui?

D. La justice, soyez-en convaincu, n'a pas agi légèrement..... Sur le vu d'une telle pièce, émanée d'un tel homme, et adressée à un individu signalé déjà à la justice par le rôle politique qu'il a joué, il n'y a pas un juge d'instruction dans le monde qui n'eût fait ce que nous avons fait, et qui n'eût voulu tout d'abord s'assurer de votre personne?

R. Je ne fais aucune difficulté de reconnaître qu'une telle pièce motivait suffisamment la mesure dont j'ai été l'objet. La liberté d'un

devant le juge d'instruction qu'il avait été reçu dans ma chambre, en ma présence: c'est une chose que je ne me rappelle pas; nous sommes toujours au secret depuis notre arrestation. Adieu, chers Citoyens, je vous serre tous la main, en attendant un meilleur avenir. Le temps me manque.

Signé P. LAUNOIS dit CHASSEUR.

Suscription: Monsieur, Monsieur Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, à Paris.

Vu et paraphé *ne varietur*, 4 octobre 1841.

Signé FREMAUX, PASQUIER, LÉON DE LA CHAUVINIÈRE.

Vu et paraphé *ne varietur*, 5 octobre 1841.

Signé PAUL LAUNOIS, PASQUIER, LÉON DE LA CHAUVINIÈRE.

Vu et paraphé, etc., 11 octobre 1841.

citoyen n'est pas chose tellement précieuse qu'on ne puisse l'en priver pendant huit jours pour s'éclairer pendant ce temps-là. Mais, maintenant, je vous supplie d'instruire cette affaire avec le plus grand soin, avec religion, si je puis parler ainsi, et vous arriverez, je l'espère, à la conviction que je voudrais vous inspirer, c'est qu'il n'y a rien, absolument rien de commun entre la personne qui a écrit cette lettre et moi.

D. Je vous fais remarquer, quant à ce qui serait d'une machination conçue par cet homme, qu'on ne peut en admettre la supposition, car cette lettre constitue contre lui-même une charge des plus graves, et j'ajoute que ce même homme, qui donne contre lui une pareille arme, avait constamment, et jusqu'ici, nié toute participation au complot et à l'attentat?

R. Suivant moi, il ne résulte pas positivement de cette lettre que cet homme s'amuse.... il y a dans tout cela quelque chose que je n'aperçois pas clairement.... Si j'avais cette lettre pendant vingt-quatre heures, j'y réfléchirais, et peut-être trouverais-je quelques explications à vous donner.

Nous avons fait remettre à l'instant même au prévenu une copie certifiée de la lettre dont il s'agit.

Le prévenu dit : J'insiste sur mon observation, et je demande qu'on emploie tous les moyens pour arriver à la démonstration de la vérité, qui est que je n'ai rien de commun avec l'auteur de cette lettre.

D. Je vous fais remarquer que, quand même cet individu ne vous connaîtrait pas personnellement, il suffirait, pour qu'il se crût en droit de vous adresser une pareille lettre, qu'il pût connaître votre position vis-à-vis de la société dont il fait partie; qu'il vous supposât avec elle une nature de relations qui ne vous permît pas de vous refuser à sa demande; enfin qu'il se persuadât que vous pouvez être l'un des complices du complot, qui a préparé ou conduit l'attentat?

R. Je conçois parfaitement toutes les suppositions qu'a pu faire cet homme; mais c'est ici que je demande qu'on interroge mes antécédents: je n'ai jamais fait partie d'aucune association politique prétendue secrète, si ce n'est à l'issue de la révolution de 1830,

où je crois me rappeler que j'ai fait partie de la *Société pour la liberté de la presse*, qui était présidée par M. de Lafayette, et qui avait une existence avouée et licite. Démocrate, je crois que les institutions ont besoin d'être réformées, mais c'est par la légalité, par la discussion, que je veux arriver à cette réforme. L'assassinat comme moyen de réforme ne me répugne pas seulement comme homme privé, mais encore comme homme politique; ce n'est pas seulement un moyen infâme, il est de plus absurde.

D. Vous avez fait la remarque que l'auteur de la lettre s'adressait à deux journaux, et vous en avez tiré une conséquence favorable pour vous. Je vous ferai remarquer que, si l'auteur de la lettre recherche l'appui de deux journaux, c'est à vous personnellement qu'il s'adresse, afin que vous fassiez des démarches en sa faveur, et que vous lui procuriez l'appui du *National* comme celui de votre journal?

R. Je ne sais pourquoi cet homme s'est adressé à moi..... Cet homme paraît, d'après sa lettre, appartenir à la classe ouvrière: ces gens-là ont une sorte d'instinct; ils savent beaucoup de choses. Eh bien! cet homme doit savoir, par une sorte de notoriété, que je n'appartiens pas aux sociétés secrètes; ce n'est donc pas à moi qu'il aurait dû écrire.

D. Mais cet homme n'aurait-il pas pu puiser dans votre journal les motifs de sa confiance en vous?

R. Cette supposition est inadmissible, car le *Journal du Peuple*, quelque avancées que soient ses doctrines, n'a jamais été poursuivi, ce qui annonce qu'il conserve dans sa polémique une certaine tenue. Rien, dans le journal, n'a pu autoriser les hallucinations de cet homme, car, s'il est communiste ou socialiste, le journal ne partage nullement ses doctrines.

Nous avons extrait de la liasse n^o 1, en présence du prévenu, les diverses pièces que nous lui avons représentées dans le cours de cet interrogatoire. Nous avons placé ces pièces sous un scellé particulier, que nous avons signé et paraphé avec le greffier en chef ad-joint.

Après lecture, le prévenu a persisté et a signé.

Le prévenu a également signé avec nous et le greffier en chef la lettre de *Launois dit Chasseur* à lui présentée.

4^e interrogatoire subi par *Dupoty*, le 12 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Parmi les pièces saisies chez vous, il s'en trouve qui sont signées d'un nommé *Édouard Jehennault*, qui vous a adressé assez souvent des vers. Je remarque dans celle que je vous représente ces deux vers :

Que la royauté soit flétrie;
Marquons au front les potentats.

Je vous fais observer que tant de manifestations de haine à la royauté et à l'ordre de choses établi par la constitution donnent lieu nécessairement à de fâcheuses réflexions sur les dispositions de ceux qui en sont les dépositaires?

R. Un journal reçoit toute espèce de pièces. Il y a un monde entre les idées, et surtout les idées des autres, et les faits, les faits dont seuls nous répondons.

D. Voici une pièce qui a un caractère plus grave. Elle a pour titre : *Feuilleton. Cathéchisme réformiste* ; elle est signée d'un nommé *Eugène Wortyn*, ouvrier imprimeur?

R. C'est un article envoyé au journal et qui n'a pas passé.

D. Vous avez dit hier que les succès de la réforme, à laquelle vous travaillez, devaient s'opérer par la discussion et par la persuasion. Je lis dans cette pièce de continuel appels à la force, appuyés sur des exemples tirés de l'histoire romaine, et particulièrement sur la retraite du peuple sur le mont Sacré lorsqu'il voulut résister à l'oppression des patriciens?

R. Si cette pièce eût été imprimée, elle eût été sans doute incriminable; mais, puisqu'elle n'a pas reçu de publicité, c'est qu'elle n'était ni dans la forme ni dans l'esprit du journal. Cette remarque est applicable à toutes ces pièces; elles ont toutes un caractère négatif, en fait de criminalité, puisqu'elles impliquent l'idée de rejet.

D. Voici une autre pièce qu'il est impossible de ne pas remarquer. Elle est écrite au nom d'un certain nombre d'habitants des communes d'Aubières et de Beaumont, qui ont fourni, y est-il dit, onze cent

quatorze adhésions la réforme à. Ainsi vous voilà encore en relation avec les localités qui viennent de donner le scandaleux exemple d'une agression brutale contre les lois?

R. Je ne vois aucun rapport. . . . On nous écrit qu'on a recueilli tant de centaines de signatures. . . . Nous ne pouvons pas ne pas recevoir ces lettres.

D. Il est au moins singulier que vous paraissiez attacher assez d'intérêt à des lettres de cette nature pour les conserver précieusement.

R. Je n'attachais, au contraire, aucun intérêt au contenu de ces lettres; quand une fois on en avait extrait le chiffre des adhérents à la réforme, elles étaient là tout près d'aller dans le feu ou dans le panier aux papiers de rebut.

D. Voici encore une lettre que vous avez cru devoir garder, et qui est signée d'un nommé *Broyard*, passage Brady, n° 53; elle vous est adressée personnellement. On y trouve cette phrase : *Comme patriote, je vous suis tout dévoué, mon corps et mon bras sont à vos ordres; mon cœur plein de rage et de fiel pour l'ordre de choses qui nous gouverne?....*

R. C'est toujours la même réponse : il y a, dans les classes populaires, des gens qui écrivent, qui aiment à faire des phrases et à se mettre en avant. . . . Je ne peux pas faire que je ne reçoive pas de lettres pareilles; je ferai remarquer, sur ce que vous me disiez tout à l'heure, que cette lettre m'était adressée personnellement, que cela ne prouve rien : les lettres envoyées à un journal sont toujours adressées au rédacteur en chef.

D. Je vous représente une note qui vous est adressée par un certain nombre d'individus abonnés à votre journal, et qui s'annoncent comme communistes; on y lit cette phrase : *Nous ne voulons plus de révolution politique, mais une révolution sociale et radicale qui extirpe le vice principal, l'oisiveté. Cette révolution, nous y travaillons sans relâche?*

R. Je ferai toujours la même observation. On ne peut pas répondre des lettres que l'on reçoit. C'est un de ces écrits dans lesquels la

secte communiste a voulu établir une polémique avec le journal. Ces opinions, au reste, fussent-elles à nous, ne seraient pas incriminables, si elles n'avaient pas reçu de publicité. Ce ne serait, après tout, que des opinions ; à plus forte raison ne peut-on nous les reprocher lorsqu'elles ne viennent pas de nous et que nous y sommes tout à fait étrangers.

D. Hier, je vous ai représenté une pièce de vers écrite de votre main, et que vous avez dit être une chanson qui s'est chantée dans les prisons, à une certaine époque. Aujourd'hui, je vous représente une autre pièce de vers non moins violente, et qui offre cette singularité que le mot *d'Orléans* paraît avoir été substitué, de votre main, au mot *tyrans* ?

R. Je ne crois pas que le changement dont vous me parlez soit de ma main. Cette pièce ne me rappelle rien.

D. Voici une autre pièce intitulée : *Rapport sur les travaux du comité d'association politique*.

R. La pièce n'est pas de mon écriture et je n'en suis pas l'auteur.

D. Quelle est l'association dont il est question ?

R. Je crois que c'est une association dans laquelle on s'engageait à empêcher le retour des Bourbons de la branche aînée et de l'invasion étrangère. J'ai signé dans le temps, autant que je puis croire, avec la plupart des fonctionnaires du département de Seine-et-Oise.

D. On lit dans cette pièce : *Il n'est peut-être pas inutile de vous rappeler qu'à la première séance tenue par vous, un membre proposa d'ajouter à l'acte existant déjà un paragraphe explicatif des intentions des signataires et de leur dévouement à la Charte de 1830 et au trône du Roi-citoyen. Vous avez repoussé cette proposition parce qu'elle supposait une arrière-pensée dans cet acte tout patriotique ?*

R. Cette association, que je crois, mais que je n'affirme pas avoir signée, avait le but que j'ai dit tout à l'heure. Quant aux discussions auxquelles elle a donné lieu, j'y suis étranger, et je ne vois dans la phrase que vous venez de citer que l'intention de conserver la pensée de l'association sans aucun mélange de préoccupations dynastiques ; je n'ai pas besoin d'ajouter que ceci se passait à une

époque où tout ce qui ressemblait à des associations était licite, puisque c'est un fait.

Nous avons extrait de la liasse n° 1 et de la liasse n° 6 les diverses pièces par nous représentées au prévenu; nous les avons réunies et placées sous un scellé particulier. Le prévenu a signé ces pièces avec nous et le greffier en chef adjoint.

5° interrogatoire subi par *Dupoty*, le 13 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous m'avez écrit une lettre qui, ainsi que vous avez paru le désirer, sera annexée à votre interrogatoire d'aujourd'hui (1);

(1) Prison de la Conciergerie, ce mardi soir, 13 octobre 1841.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Hier, en sortant de l'interrogatoire, en quittant la tour de la Conciergerie, je n'avais pas oublié sur la table la copie de la lettre dont vous veniez de me montrer un original paraphé, que, sur votre affirmation, j'ai dû croire écrit par un individu nommé *Launois*, compromis dans l'affaire du 15 septembre; non, j'avais exprès laissé là cette pièce, ne voyant plus, par réflexion, après les conjectures que, devant vous déjà, j'avais exprimées sur elle, la nécessité de m'évertuer à la recherche des motifs qui l'avaient pu dicter.

Mais M. le directeur de la prison m'a fait remettre cette copie, et quoique j'aie à songer à bien d'autres choses, vous concevrez aussi qu'ayant à dépenser de longues heures de jour et de nuit, j'ai reporté les yeux sur cette singulière pièce, sur cette pièce unique dans la procédure, sur cette ombre, ou plutôt cette apparence d'un fil qu'on semblerait vouloir tourner contre moi, pour me rattacher, indirectement du moins, ou plutôt pour m'accoler théâtralement, et par des vues toutes politiques, à l'affaire que la Cour des Pairs instruit depuis quelques temps.

Je l'ai donc relue avec attention, cette pièce; et, sans y attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite, voici les remarques qu'elle m'a suggérées; je vous les soumetts, comme j'ai hâte de les soumettre à mes concitoyens, en toute franchise et en toute humilité, moi qui ne suis ni procédurier ni juge d'instruction.

Oui, deux hypothèses se présentent naturellement, à cette lecture: ou la supposition d'un infâme guet-à-pens dressé contre moi, quels qu'en soient la source, les auteurs, l'idée d'une machination infernale, étrangère à la commission que vous présidez, mais dont on voudrait la rendre complice; ou bien l'hypothèse de la démarche stupide d'un inculpé, innocent ou coupable.

Mais en tout état de cause, dans toutes les hypothèses possibles, n'eût-il pas fallu une confrontation soudaine de moi avec cet homme, pour vous convaincre qu'il n'existait de moi à lui aucuns rapports, et ne pouvaient exister, à plus forte raison, aucuns rapports criminels? n'eût-il pas fallu que, devant moi, vous l'interrogeassiez pour savoir qui lui a dicté cette lettre ou lui a inspiré de l'écrire? n'eût-il pas fallu que le directeur de la prison fût appelé et déclarât sur son honneur si ses employés avait remis à cet homme, qui se dit au secret, de quoi écrire, ou comment cet homme s'en était, en dehors d'eux,

mais elle nécessite deux observations. J'y lis : *Vous admettez qu'il ne me connaît pas*; ce mot *admettez* n'a pu avoir dans ma bouche que le caractère d'une supposition et non celui d'une affirmation, d'une concession absolue que je ferais. Ensuite, vous paraissez étonné

procuré les moyens, etc.; n'eût-il pas fallu voir et me faire voir par qui, comment, ainsi que vous le dites, il a fallu faire parvenir cette lettre aux journaux? qui l'a reçue, interceptée? n'eût-il pas fallu que je connusse tout cela pour démêler le pourquoi de sa démarche? n'eût-il pas fallu, avant tout, je le répète, qu'on mît en face de moi et celui qui a écrit et celui qui a arrêté cette lettre, etc.?

Ensuite, qui a dit à cet homme que *Papart* les avait *tous vendus*, l'instruction étant secrète? Est-ce un moyen d'instruction? Qui lui aurait dit également que *Papart* aurait avoué qu'il avait été reçu (reçu quoi) dans sa chambre? Est-ce encore un moyen d'instruction?

C'est, dit-il, pour échapper à la justice que *Papart* les aurait vendus? Mais comment croire que *Papart*, qui, d'après la notoriété publique, semble le principal inculpé, s'il y en a plusieurs, pense échapper par des dénonciations vraies ou fausses? Est-ce là encore un moyen d'instruction?

Oui, telles sont, Monsieur le Président, les principales réflexions que cette lettre a fait naître en moi.

Encore une fois, il me répugne de crier à la machination, mais convenez que le *cher citoyen*, le *je vous serre la main à tous*, adressés à des gens qu'on ne connaît pas, sentent le guet-à-pens d'une lieue. Vous pouvez croire qu'il n'est pas dans ma pensée d'accuser formellement; mais serait-ce le premier exemple de délation, d'insinuations calomnieuses dont les auteurs seraient englobés dans une affaire, mais non poursuivis, ou punis pour la forme?

Maintenant, Monsieur le Chancelier, vous m'assurez que cet homme est franchement compromis dans l'affaire *Papart*, et que cela doit ôter toute idée de machination? Oui, cela peut changer, jusqu'à un certain point, bien des suppositions... pour lui, ce ne serait plus que la simplicité, que la stupidité d'un homme qui s'adresse à des journaux, par lesquels il se figure qu'il sera défendu; mais resterait toujours à savoir si on ne lui aurait pas fourni l'idée d'écrire ainsi, et qui?

Dans cette dernière, du reste, le *nous à tous vendus* de sa lettre n'a plus d'intention perfide, par l'interprétation qu'on pourrait lui donner, s'il y avait eu des menées entre lui et les journaux. *Tous* ne s'applique plus évidemment qu'à des complices, ou seulement des inculpés, comme le fait supposer sa lettre, car il n'a ni avec moi, ni avec les écrivains du *National*, des rapports de connivence, et je vais plus loin: il aurait eu avec plusieurs journaux des relations d'abonnés ou autres, ce sont des relations de *complicité pour un assassinat* qu'il faudrait prouver, avant de faire tomber ces mots sur un honnête homme. . . .

Vous admettez, dites-vous, Monsieur le Président, qu'il ne me connaît pas (et il faut bien que vous l'admettiez, car qui pourrait justifier l'absence de toute confrontation et éclaircissements contradictoires)? mais il n'en est pas moins remarquable, ajoutez-vous, que cet homme s'est cru fondé à se figurer que le *Journal du peuple* et le *National* devaient prendre sa défense! — Mais, en bonne conscience, que répondre à cette remarque? comment des journaux peuvent-ils répondre des hallucinations, des erreurs de jugement d'autrui? de ce que cet homme s'est figuré?

Je le répète, Monsieur le Président, je conçois à la rigueur qu'au vu de cette pièce

de ce que *Launois dit Chasseur*, qui est au secret, s'est trouvé avoir en sa possession le papier sur lequel sont écrites les lettres qui vous ont été représentées, et vous faites cette observation comme si elle pouvait motiver de votre part la crainte d'un soupçon de corruption. Je vous fais remarquer que vous-même vous êtes au secret, ce qui n'a pas empêché qu'on vous ait donné du papier et qu'on vous en ait même apporté du dehors. J'ajouterai, en ce qui me concerne, que je ne comprendrais pas qu'on ôtât à des détenus la consolation d'écrire leurs pensées; que jamais, dans les instructions dont j'ai été chargé, je ne me suis opposé à ce qu'on donnât à cet égard toute facilité aux prévenus?

R. A la première observation, je réponds, Monsieur le Chancelier,

sur l'original et la nature de laquelle il n'est pas encore éclairé, un juge d'instruction se croie, même avant plus ample informé, en droit de priver un citoyen de sa liberté; mais je ne concevrais pas qu'à la seconde vue, et après toutes informations prises, et sur l'individu qui a écrit cette lettre, et sur toutes les circonstances de ce fait, et sur la personne tierce qu'elle paraissait d'abord inculper, on persistât dans une suspicion de *complicité*!!

Je vous le dis franchement, Monsieur le Chancelier, et bien plus parce que c'est ma pensée que parce que cela me concerne (car je n'ai pas à me défendre de cette infâme imputation; ma vie privée, ma vie politique sont là pour m'en dispenser), non, je ne concevrais plus l'intelligence ni la conscience humaines si on me mettait en accusation; j'en conclurais, ce que semblait indiquer, du reste, la saisie de toutes pièces *étrangères* au but exprès, formel du mandat de perquisition, la saisie de toutes ces brochures, pétitions, archives non publiées ou légalement publiées, et se rattachant à des souvenirs de trois périodes de ma vie politique : la rédaction du *Vigilant*, du *Réformateur* et du *Journal du peuple*; je croirais que les agents, que les hommes du pouvoir, quels qu'ils soient, qui vous ont saisi de ces poursuites, veulent faire encore servir la Cour des Pairs d'une fantasmagorie politique; qu'on veut, dans ma personne, tenter à la presse en général un procès de tendance, d'opinions, de sentimens et non d'actes de publication; qu'on veut lui créer une culpabilité intellectuelle, à défaut de la complicité du code; qu'on veut encore associer, pour tacher de les confondre dans une même répugnance du pays légal, des doctrines divergentes, des idées et des faits étrangers les uns aux autres, et surtout sans rapports légaux entre eux. . . .

Or, à ce dessein, qui rappellerait le *c'est la faute de Rousseau* de la restauration, et qui soulèverait l'opinion publique, la presse tout entière, il n'y aurait qu'à opposer ces quelques mots : renfermant toujours son opposition vive et démocratique dans le cercle imposé par la légalité, le *Journal du peuple* n'est pas en cause, lui que les tribunaux n'ont jamais frappé. Il n'y aurait qu'à répéter, pour la centième fois, ce lieu commun que toutes les théories politiques ou sociales peuvent invoquer : la Bible n'est pas responsable de l'acte de *Ravaillac*, et, sur le fond du procès, je n'aurai qu'à dire : je n'ai jamais eu de rapports de connivence avec celui ou ceux qui se sont mis le 13 septembre sous le coup de la loi. — Prouvez le contraire, ou n'accusez pas.

Agréé, etc.

Signé Dupoty.

que je comprends parfaitement votre réserve ; mais je me suis cru autorisé à me servir de la locution même que vous aviez employée, sans prétendre d'ailleurs lui donner plus de portée que vous n'avez voulu lui en donner vous-même. Relativement à mes questions sur le papier que *Launois* aurait eu en sa possession, je déclare que, dans ma pensée, elle n'implique nullement l'idée d'une accusation ou même d'un soupçon. Je voulais seulement appeler l'attention sur toutes les circonstances qui se rattachaient au fait de cette lettre écrite.

D. En parcourant encore les papiers saisis chez vous, j'en ai rencontré un qui est sans signature, mais dont vous connaîtrez peut-être l'écriture. J'y trouve cette phrase : *Le Gouvernement cherche à mettre la force dans les mains des gendarmes ; et sommes-nous donc revenus à la garde prétorienne ? Grâce au plan du Maréchal Gérard pour investir la ville , et grâce aux fortifications pour l'enceindre et la dominer, les soudards seront désormais les maîtres de la France ?*

R. C'est un de ces cent articles que nous recevons et que nous n'insérons pas. La plupart du temps ils nous sont adressés anonymement ou mis dans la boîte du journal.

D. Je vous fais remarquer encore une fois que les expressions les plus haineuses et les plus violentes contre le Gouvernement se retrouvent dans presque toutes les pièces saisies chez vous, ce qui semble dénoter que vous leur prêtiez un accueil assez favorable. Dans la circonstance présente, il y a une remarque importante à vous faire : cette note contient une attaque très-vive contre le Maréchal *Gérard* et contre un plan qu'il aurait conçu ; et tout le monde sait que ce plan n'est autre chose qu'un moyen de rassembler promptement la garde nationale et de la porter sur tous les points où sa présence peut être nécessaire pour maintenir la tranquillité publique. Vous-même, vous faites partie de la garde nationale ; comment se fait-il que l'attaque contre un plan de la nature de celui dont il s'agit ait été accueilli et conservé par vous de cette manière ?

R. Je dirai que cette note n'a pas été accueillie, puisqu'il est facile de se convaincre, à sa seule inspection, qu'elle n'a pas servi de copie, qu'elle n'a jamais été imprimée. Si elle l'eût été, ce n'est pas dans mes papiers, mais à l'imprimerie qu'on l'eût trouvée. J'a-

jouterai que, dès qu'un journal appartient à une opposition un peu vive, il est exposé à recevoir des élucubrations de toute espèce. Cela arrive aux journaux monarchiques eux-mêmes, qui reçoivent souvent des pièces tout à fait étrangères à la pensée de ces journaux.

D. Je viens de vous faire remarquer, au sujet de cette diatribe contre le Maréchal *Gérard*, que vous-même vous faisiez partie de la garde nationale. Ceci m'amène à vous demander quelle est votre position dans cette garde?

R. J'appartiens, comme officier, à la 4^e compagnie du 3^e bataillon de la 3^e légion. J'ai été suspendu avec sept ou huit de mes camarades, pour avoir porté, au nom de ceux qui pensaient comme nous, à M. Thiers, alors président du conseil, une protestation contre l'embastillement de Paris et contre les faiblesses de la politique extérieure, au sujet du bombardement de Beyrouth.

D. Cette suspension a-t-elle été levée?

R. Je n'en sais rien. Je vous dirai que le conseil de préfecture, si je comprends bien la loi, ne devant intervenir que dans le cas de conflit entre la garde nationale et l'autorité municipale, je n'ai pas attendu sa décision et j'ai donné ma démission, me référant aux vœux de la compagnie uniquement, si je m'étais trompé; mais ma démission n'a pas été acceptée; depuis, le conseil de préfecture a prononcé une suspension de deux mois, qui a été prorogée par ordonnance royale. Sept ou huit d'entre nous seulement ont été frappés, sur quatre-vingts personnes qui faisaient partie de la députation. Cette prorogation n'a de terme que celui qui est indiqué par l'article de la loi qui veut que, si elle n'est pas levée au bout d'un an, il soit procédé à une nouvelle élection.

D. Je trouve encore dans vos papiers un assez long écrit signé par le nommé *Dourille*, qui a subi dernièrement une condamnation pour association. Cet écrit a pour titre : *Chroniques républicaines*. — Le 21 janvier 1793. Il commence ainsi : *Le 21 janvier, fêté sous la république, oublié sous l'empire, expié sous la restauration, est devenu la gloire des démocrates et la terreur des Rois et des sots*; tout l'esprit de ce long article est conséquent à cette première phrase: c'est un manifeste contre la royauté.

Je suis obligé de vous répéter que la conservation d'une telle pièce fait naître de tristes conjectures.

R. C'est un feuilleton historique qui avait été proposé au journal et qui n'a pas passé. Quand un auteur nous envoie un article qu'on n'insère pas, on est bien obligé de le garder pour le lui rendre, dans le cas où il le redemanderait. Sur cette remarque, plusieurs fois indiquée par M. le Président, que le caractère de ces pièces fait naître de fâcheuses réflexions, je dirai encore une fois qu'entre les idées des autres et nos actes à nous, il y a un monde, moralement et légalement. Je répéterai enfin que, dans la nuance d'opinions où il est rédigé, le *Journal du peuple* n'a jamais subi de condamnation, même pour le délit le plus banal, qui est celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Nous avons extrait les deux pièces représentées aujourd'hui au prévenu et les avons placées sous un scellé particulier, qu'il a signé avec nous et le greffier en chef adjoint.

Nous avons également annexé à notre procès-verbal la lettre que le prévenu nous a écrite, en date d'hier, 12 octobre, commençant par ces mots : *M. le Président, hier en sortant de l'interrogatoire*, et finissant par ceux-ci : *Prouvez le contraire ou n'accusez pas*.

6^e interrogatoire subi par Dupoty, le 19 octobre 1841, devant M. Bouilloche,
Juge d'instruction délégué;

Et confrontation de cet inculpé avec les inculpés *Quenisset, Colombier, Boucheron, Launois, Fougeray, Bazin, Couturat et Brazier*.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires, et notamment prétendez-vous ne pas connaître les nommés *Quenisset, Colombier, Boucheron, Launois, Fougeray, Bazin, Couturat*, et n'avoir jamais eu avec eux aucune relation, soit directe, soit indirecte?

R. Je persiste dans les réponses consignées dans mes précédents interrogatoires. Les noms que vous venez de citer ne me rappellent rien, absolument rien : d'où je tire la juste conséquence que je ne connais aucun de ces individus, ou du moins que je n'avais entendu parler d'aucun d'eux avant mon arrestation.

Dans ce moment, ayant fait amener successivement, dans notre

cabinet lesdits *Quenisset, Colombier, Boucheron, Launois, Fougeray, Napoléon Bazin, Couturat et Brazier Just*, et leur ayant demandé s'ils connaissaient la personne qui leur était présentée, après l'avoir attentivement examinée, ils ont dit qu'ils ne connaissaient pas le sieur *Dupoty*, gérant du *Journal du peuple*, et qu'ils le voyaient pour la première fois.

Le sieur *Dupoty* a déclaré, de son côté, qu'il ne connaissait aucune des personnes qui viennent de lui être représentées.

7^e interrogatoire subi par *Dupoty*, le 3 novembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs (1) ;

Et confrontation entre cet inculpé et l'inculpé *Launois* dit *Chasseur*.

D. Vous avez paru fort surpris de la lettre qui vous a été écrite par *Launois* dit *Chasseur*, qui a été surprise au moment où il cherchait à vous la faire passer, et qui a motivé votre arrestation. Cette lettre cependant, comme je vous l'ai fait observer, en supposant que vous ne vous connussiez personnellement ni l'un ni l'autre, s'expliquerait par la connaissance que cet individu croirait avoir de vos dispositions et de votre position dans votre parti, qui est le sien, et qui malheureusement est un parti où se méditent et d'où sortent d'horribles attentats. Aujourd'hui, je vous ferai remarquer, de plus, que votre journal du 12 septembre contient un article où lui et ses adhérents ont dû trouver l'expression de sentiments qui répondaient parfaitement aux leurs. Cet article, rédigé à l'occasion d'un ordre du jour de M. le Maréchal Gérard, adressé à la garde nationale de Paris, se termine par un passage commençant ainsi : *Voyons donc ce qu'a voulu M. le Maréchal*, et finissant par ceux-ci : *C'est ce que nous tenions à leur rappeler*. Nous allons vous donner lecture de cet article.

Cette lecture terminée, nous faisons remarquer à l'inculpé qu'il y aurait beaucoup de choses à dire sur cet article; que nous nous bornons à lui faire observer que l'on sait parfaitement à qui, dans le langage des factions, s'adresse ce cri : *A bas les complices de Dumouriez!* que, de plus, ce cri : *A bas l'homme de Gand!* à *bas les traîtres!* à *bas les bastilles!* est précisément celui qui a été arrêté dans les con-

(1) Voir deux autres interrogatoires de cet inculpé, ci-après, page 366.

ciliabules de la société qui a armé le bras de *Quenisset*, et que cette coïncidence est une chose extrêmement grave dans cette affaire?

R. Ce ne serait que par la voie de l'interprétation la plus forcée qu'on pourrait voir une relation quelconque entre une polémique qui, quelque vive qu'elle puisse être, n'a pas attiré l'attention du parquet et un assassinat. Il n'entre pas dans ma pensée, assurément, de dénoncer d'autres journaux; mais si l'on se reportait à l'époque, on verrait la même thèse discutée dans la plupart des feuilles de l'opposition. Il y a tout un monde entre une thèse non incriminable et non incriminée par le parquet, et une tentative d'assassinat imputée à des gens que je ne connais ni directement ni indirectement.

D. Les sentiments que vous exprimez sur le crime de *Quenisset* sont sans doute fort convenables, mais on ne peut s'empêcher de regretter qu'ils n'aient pas été plus présents à la pensée des rédacteurs de votre journal lorsqu'ils ont imprimé et publié le numéro du 16 septembre; on se plaint, dans cet article, de l'impression que l'attentat du 13 a produite sur l'esprit d'un certain nombre de journalistes de l'opposition. Ainsi, vous trouvez ridicule jusqu'au *brave Constitutionnel*, qui se félicite de ce que Dieu protège la France. Ainsi, vous dites, au sujet d'autres journaux, que c'est à qui fera retentir plus haut les mots d'attentat et ses jérémiades, que c'est à qui repoussera la solidarité de cet acte. Ce que vous appelez des jérémiades et la volonté de repousser la solidarité d'un acte pareil à celui qui venait d'être commis, étaient cependant des choses assez naturelles et qui ne devaient pas être traitées si légèrement, lorsqu'il s'agissait d'un crime que maintenant vous répudiez si hautement et si justement. Qu'avez-vous à dire?

R. J'ai à répéter, que je ne saurais trop protester contre ces réminiscences, contre ces rapprochements de choses qui constitueraient tout au plus un procès de presse; si toutefois l'on pouvait raisonnablement construire un procès de presse sur ces données-là, et cette épouvantable inculpation de complicité dans un fait matériel, dans un assassinat.

D. Vous avez désiré être mis en présence de l'individu qui vous a écrit la lettre interceptée, bien que cet individu ait déjà été mis

une fois en votre présence, je vais le faire amener de nouveau devant vous.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Launois* dit *Chasseur*, auquel nous avons demandé, en lui représentant le nommé *Dupoty*, s'il le connaissait.

Launois dit *Chasseur* a répondu : Non, Monsieur.

Nous avons aussi demandé au nommé *Dupoty*, en lui représentant le nommé *Launois*, s'il le connaissait.

Dupoty a répondu : Monsieur m'a déjà été représenté avec plusieurs autres individus, que je ne connaissais pas plus que lui. Je ne savais pas son nom et rien ne l'a signalé plus particulièrement à mon attention, de telle sorte que, quand il est entré tout à l'heure, je ne me suis pas remis sa figure; maintenant encore, je ne me rappelle pas si Monsieur m'a été représenté, et je ne le connais pas du tout.

A *Launois* dit *Chasseur* :

D. La personne ici présente est le sieur *Dupoty*, à qui était adressée la lettre que vous avez écrite pour lui être remise, et qui a été saisie au moment où vous vous efforciez de la lui faire passer.

A *Dupoty* :

D. Avez-vous quelque question à adresser à *Launois* dit *Chasseur*, qui est l'auteur de la lettre à vous adressée, et au sujet de laquelle vous avez déjà été interrogé plusieurs fois.

Dupoty dit : Je désirerais que M. le Chancelier voulût bien demander à Monsieur quel est le motif qui l'a porté à m'adresser cette lettre.

Nous invitons *Launois* dit *Chasseur* à répondre à la question telle qu'elle vient d'être formulée par *Dupoty*.

Launois dit : Je lis habituellement le journal de Monsieur : j'ai toujours vu que ce journal défendait le prolétaire, tel est le motif pour lequel je me suis adressé à Monsieur; dans une lettre je le priais de faire part de mon désir au *National*, parce que ces deux journaux étaient ceux qui défendaient le peuple.

Dupoty dit : J'insiste là-dessus, puisque j'en trouve l'occasion : d'après ce que vient de dire le prévenu, ce ne serait pas à des individus, mais à des journaux que, dans son intention, il se serait adressé. J'ai besoin de faire observer aussi que je ne suis pas juge de son degré d'intelligence; mais il aurait dû comprendre qu'il y a une grande différence entre défendre les intérêts moraux et matériels de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, et défendre par une impossibilité morale et légale un acte que les lois atteignent. Une défense de cette nature appartenait à son avocat et non à la presse; il aurait dû le sentir. J'ajouterai que je désirerais qu'il fût bien expliqué si, par ces mots : *ce traître de Papart nous a tous vendus*, Monsieur a entendu parler seulement de lui et d'autres personnes inculpées comme lui de complicité dans l'attentat, et non de lui et de certains rédacteurs de journaux, par exemple; cette manière de pluraliser ce *nous*, enfin, avait quelque chose d'effrayant au premier abord, et qui est cause que mon premier mouvement a été de soupçonner une provocation.

Launois dit : Par cette expression, je n'ai jamais entendu parler que de moi et des personnes dont on m'a cité les noms, et que je crois aussi innocentes que moi de cette affaire-là. Je n'ai jamais compris que ce *nous* pût être appliqué aux hommes de la presse, que je n'avais nullement l'intention de compromettre.

INTERROGATOIRES DE PRIOUL.

PRIOUL (Auguste-Marie), âgé de 26 ans, ouvrier en fauteuils, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 121.

1^{er} interrogatoire subi, le 19 septembre 1841, devant M. *Boulloche*; Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis le 13 de ce mois par le nommé *Quenisset*, dit *Nicolas Papat*, sur la personne de M. le duc d'Aumale, et de faire partie d'associations secrètes.

R. On m'a arrêté pour me faire faire de la prévention. Je n'ai pris aucune part à l'attentat du lundi 13, puisque j'ai travaillé toute la journée.

Depuis cinq mois que je suis sorti de Sainte-Pélagie, je suis malade et tout à fait hors d'état de me mêler d'associations secrètes. Je suis allé quelque temps dans mon pays, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Revenu à Paris le 21 juin dernier, depuis cette époque jusqu'à ce jour j'ai, tout en travaillant, soigné ma santé qui était très-mauvaise.

D. Faites connaître quel a été l'emploi de votre temps le lundi 13?

R. Je suis arrivé à six heures du matin chez le sieur *Fierobe*, menuisier en fauteuils, rue Contrescarpe, n° 62. J'y ai travaillé toute la journée, à l'exception des heures des repas. Lorsque nous avons entendu le bruit des tambours, tous les ouvriers ont quitté l'atelier, et je suis allé sur la place de la Bastille y voir passer le cortège. Je suis resté dans cet endroit une demi-heure tout au plus, et je suis revenu immédiatement à l'atelier reprendre mon ouvrage.

D. N'alliez-vous pas quelquefois chez le marchand de vin *Colombier*?

R. Jamais; je ne le connais pas, et vous savez bien que le vin est contraire à ma santé.

D. Connaissez-vous le nommé *Quenisset*, dit *Nicolas Papart*, et ne vous êtes-vous pas trouvé avec lui chez *Colombier*?

R. Je ne connais pas cet homme; je ne l'ai jamais vu.

D. Des renseignements parvenus sur votre compte font connaître que vous faites partie de la société illicite des *Travailleurs égaux*, et qu'à ce titre vous vous êtes souvent réuni aux nommés *Colombier*, *Martin*, *Just*, *Mallet*, *Petit dit Auguste*, *Bazin* et autres.

R. Je ne connais pas un seul des inculpés dont vous me parlez; je ne me suis jamais trouvé avec eux.

D. Reconnaissez-vous le morceau d'étoffe rouge que je vous représente, et qui a été saisi à votre domicile?

R. Oui, Monsieur, il m'appartient; je le reconnais, et je consens à signer et parapher avec vous et le greffier l'étiquette apposée.

D. Comment vous êtes-vous procuré cette étoffe? depuis combien de temps est-elle en votre possession? A quel usage la destinez-vous?

R. Il y a cinq mois environ que j'ai acheté cette étoffe au Temple, pour faire des bordures et des garnitures à mes rideaux. Les rideaux qui sont encore dans ma chambre portent une garniture de cette couleur, qui est usée et que je voulais remplacer par une neuve.

J'ai été condamné à six mois d'emprisonnement pour détention de munitions et d'armes de guerre. (*Affaire Caillaud.*)

Je consens à rester en état de mandat d'amener.

2^e interrogatoire subi par *Prioul*, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte de Bastard, Rossi et Persil, Pairs de France (1).

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé à Sainte-Pélagie avec un nommé *Quenisset* dit *Papart*?

R. Je ne connais pas ce nom-là. Moi, je ne voyais que les détenus politiques; il n'était pas avec nous.

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, p. 367.

D. N'est-ce pas vous qui l'avez fait entrer dans la *société des Travailleurs égalitaires*?

R. Je suis tout à fait étranger aux associations. Depuis que je suis sorti de prison, j'ai toujours été malade ou absent.

D. Vous avez cependant été condamné pour association?

R. J'ai été condamné, non pour association; mais pour détention de munitions; encore cela n'a-t-il pas été prouvé.

D. Il résulterait d'une déclaration positive que vous auriez proposé à *Quenisset* de le faire entrer dans la *société des Travailleurs égalitaires* et que, dans cette intention, vous l'auriez mis en rapport avec un nommé *Martin*.

R. Je n'ai pas pu lui proposer d'entrer dans cette société puisque je ne la connais pas. Je n'ai jamais fait partie des associations, et je n'en ferai jamais partie, bien mieux.

D. Est-ce que vous ne vous êtes pas encore occupé assez récemment de fabriquer des cartouches?

R. Non, Monsieur, si j'avais fabriqué des cartouches, on en aurait trouvé chez moi.

D. Vous auriez pu faire des cartouches sans qu'on les trouvât chez vous?

R. Oui; mais premièrement je n'avais pas besoin de cela.

D. Il paraîtrait cependant que malgré votre mauvais état de santé, vous auriez dit à quelqu'un que vous ne vous couchiez pas souvent et que vous passiez bien des nuits à faire des cartouches?

R. Je n'ai jamais pensé à cela. Je ne puis pas travailler le jour, comment voulez-vous que je m'épuise à travailler la nuit

 INTERROGATOIRES DE BOGGIO DIT MARTIN.

BOGGIO dit MARTIN (Antoine), âgé de 32 ans, serrurier, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Antoine, n° 172.

1^{er} interrogatoire subi, le 30 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, assisté de M. le comte de Bastard, Pair de France;

Et confrontation entre cet inculpé et l'inculpé Quenisset.

D. N'alliez-vous pas quelquefois chez un nommé Colombier, marchand de vin ?

R. Oui, Monsieur. Il y a quelques jours, j'étais sans ouvrage, c'était un mercredi, je ne devais travailler que le lundi. M. Colombier me pria de l'aider à mettre du vin en bouteilles et à nettoyer ses carreaux, ce que je fis.

D. N'avez-vous pas connu un nommé Prioul ?

R. Je ne connais pas ce nom-là.

D. C'est un homme pâle, d'une taille moyenne, qui est assez souvent malade ?

R. Si je le voyais, il serait possible que je le reconnaisse ; mais je n'ai jamais eu de fréquentation avec une personne comme cela.

D. Vous avez connu Quenisset, dit Papart ?

R. Je l'ai vu plusieurs fois chez M. Colombier.

D. C'est vous qui l'avez présenté dans la Société des Travailleurs égaux, et qui l'avez fait recevoir membre de la société dans la chambre de Launois dit Chasseur ?

R. Il n'avait pas besoin de moi pour cela, puisqu'il allait chez M. Colombier avant moi.

D. Persistez-vous à nier que vous ayez fait recevoir Quenisset dans la société ?

R. Je ne sais seulement pas s'il a été reçu.

D. Et vous, faites-vous partie de la société ?

R. Je n'en ai jamais fait partie, et n'ai pas envie d'en être.

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Quenisset*, et nous lui avons demandé, en lui représentant le nommé *Boggio dit Martin*, s'il le connaissait.

Quenisset a répondu : Oui, Monsieur.

D. Qui est-ce ?

R. C'est *Martin*.

A *Martin*, en lui représentant *Quenisset* :

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Oui, Monsieur.

A *Quenisset* :

D. Persistez-vous à dire que c'est lui qui vous a fait recevoir membre de la *Société des Travailleurs égalitaires*, dans la chambre de *Launois dit Chasseur* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire que c'est *Prioul* qui vous a fait faire connaissance avec *Martin* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Persistez-vous à dire qu'étant avec *Prioul* vous avez rencontré *Martin* ; que *Prioul* vous présenta à *Martin*, en vous frappant sur l'épaule et en disant à *Martin* : « Voilà un bon camarade. »

R. Oui, Monsieur.

A *Martin* :

D. Vous connaissez *Prioul* ?

R. Oui, Monsieur. Je reconnais maintenant que c'est bien la personne dont vous me parliez tout à l'heure, un grand qui est toujours malade.

D. Ne lui avez-vous pas entendu dire qu'il ne se couchait presque pas et qu'il faisait des cartouches ?

R. Non, Monsieur.

A Quenisset :

D. Persistez-vous à dire que *Martin* faisait partie de la réunion qui a eu lieu chez un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, et dans laquelle on a nommé des agents révolutionnaires ?

R. Non, Monsieur ; lui n'est pas venu parce qu'il a dit qu'il n'avait pas d'argent.

Martin dit : Je vous ai dit aussi que je n'avais pas affaire là, que cela ne me regardait pas.

Quenisset dit : C'est possible.

S'adressant à *Martin* : N'avez-vous pas su que *Colombier* m'avait invité à aller à cette réunion ?

Martin dit :

C'est vrai, vous me l'avez dit au moment ; mais je n'ai pas entendu *Colombier* vous le dire.

Quenisset dit :

C'est naturel, il me l'a dit à voix basse.

A Quenisset :

D. Persistez-vous à dire qu'en revenant de la barrière du Trône vous avez rencontré *Martin* près du poste de Montreuil, et qu'il était là ralliant ses hommes ?

R. Oui, Monsieur.

Martin dit :

Oh ! par exemple Eh bien ! qu'est-ce que vous m'avez dit, vous, quand j'étais là ?

Quenisset dit :

Je vous ai demandé si on attaquait, et vous m'avez dit d'aller au coin de la rue Traversière où je trouverais les autres, et, en effet, je les ai trouvés là.

Martin dit :

Vous m'avez dit : Attaquons-nous? je vous ai répondu que cela ne me regardait pas.

Quenisset dit :

Je n'ai pas du tout entendu cette parole-là : vous m'avez dit d'aller rue Traversière, et que je trouverais là les autres.

Martin dit :

N'allez-vous pas dire maintenant que j'avais des pistolets?

Quenisset dit :

J'en avais bien une paire, moi, qui n'étais qu'un soldat; vous deviez en avoir, vous, qui étiez un chef?

Martin dit :

Vous dites que je suis un chef?

Quenisset dit :

Oui, vous êtes un chef; c'est vous qui avez convoqué les hommes le matin; c'est à vous que j'ai demandé si l'on attaquait; c'est vous qui m'avez envoyé à mon poste.

Martin dit :

Non, je ne suis pas chef; c'est plutôt vous qui alliez avec M. *Colombier* et les autres partout; mais, moi, m'a-t-on vu quelque part?

Quenisset ajoute :

Il n'y a pas que moi qui ait été reçu sous la direction de Monsieur, il y a eu aussi un nommé *Bertrand*, un grand commissionnaire, qui stationne rue du Faubourg-Saint-Antoine, et qui a été présenté par *Martin*, et reçu le même jour que moi.

A *Quenisset* :

D. A quelle heure avez-vous vu *Martin* pour la première fois, le 13?

R. A huit heures, huit heures un quart, j'étais avec *Marin* : vous m'avez dit, devant lui, d'aller chez *Colombier*, qu'il y avait quelque chose à faire?

Martin dit :

A cette heure-là j'étais encore couché.

Quenisset dit :

S'il est possible de mentir à ce point !...

Martin dit :

Je n'étais pas du tout avec *Marin*, j'étais avec *Chambellan*.

Quenisset dit :

Chambellan, il ne vaut pas mieux que vous. Vous parlez de *Chambellan*; quand il était question d'un assaut qu'il devait donner, pour lequel on voulait me faire payer dix sous : j'ai dit que je n'avais pas d'argent à dépenser pour quelqu'un que je ne connaissais pas. Vous m'avez dit : Imbécile, tu ne connais pas *Chambellan*; c'est l'un des nôtres, et tu ne sais pas qu'avec cet argent-là il achètera la poudre.

Martin dit :

Je n'ai pas dit cela ; je ne savais seulement pas que *Chambellan* dût donner un assaut : vous en mettez la moitié plus qu'il n'y en a.

Quenisset dit :

Vous ne saviez pas, et c'est vous-même qui avez posé les affiches.

Martin dit :

C'est vrai : mais je ne l'ai su que bien peu de temps auparavant.

A *Martin* :

D. *Quenisset* vient de dire, dans l'espèce de colloque qui s'est engagé entre vous et dont toutes les paroles n'ont pu être recueillies, que, le jour où il avait été reçu, on lui avait fait entendre les plus terribles menaces s'il révélait quelque chose. N'avez-vous pas répondu à cela que vous n'aviez pas du tout entendu ces menaces ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous voyez bien qu'il résulte de votre réponse même que vous étiez dans la chambre pendant la réception.

R. En haut ?..... Je n'y suis pas resté dans la chambre ; je suis descendu.

Quenisset dit :

Et moi aussi j'en suis descendu, puisque je suis ici.

A *Martin* :

D. Je remarque qu'au moment où *Quenisset* dit vous avoir rencontré avec *Martin*, vous prétendez que vous étiez avec *Chambellan*. Vous n'étiez donc pas couché à cette heure-là, comme vous le souteniez tout à l'heure.

R. C'est beaucoup plus tard, à dix heures, que j'étais avec *Chambellan*.

Confrontation entre *Boggio* dit *Martin* et l'inculpé *Boucheron*, le 16 octobre 1841, devant *M. Boulloche*, Juge d'instruction délégué.

Nous avons interpellé le nommé *Jean-Marie Boucheron*, ainsi qu'il suit :

D. Connaissez-vous l'individu que je vous présente ?

R. Oui, Monsieur : c'est *Martin* le serrurier ; je ne lui connais pas d'autre nom.

A *Boggio* dit *Martin*, en lui montrant *Boucheron*.

D. Connaissez-vous la personne qui est devant vous ?

R. Je la connais bien, c'est le gendarme, scieur de long. Nous avons mangé ensemble dans la même auberge.

A *Boucheron* :

D. Le *Martin* ici présent n'a-t-il pas assisté à votre réception et à celle de *Quenisset*, comme membre de la société des *Travailleurs égaux*? Ne vous êtes-vous pas plusieurs fois trouvé avec lui chez le cabaretier *Colombier*? Ne l'y avez-vous pas vu, notamment dans la matinée du 13 septembre? Ne l'avez-vous pas encore retrouvé sur le lieu de l'attentat?

R. Oui, Monsieur, *Martin* a assisté à ma réception ; c'est même lui qui est venu me prendre dans la chambre qui est derrière la boutique de *Colombier*, qui m'a conduit par la rue, à l'entrée d'une petite allée. *Auguste*, qui s'est trouvé là, m'a fait monter l'escalier ;

Dufour m'a bandé les yeux, et, après avoir prêté serment, lorsque mes yeux ont été débandés, j'ai vu autour de moi, et dans la chambre de *Launois*, cinq individus au nombre desquels était *Martin* ici présent.

Je l'ai encore revu les trois autres fois avec les autres, lorsque je suis allé chez *Colombier*.

Le lundi 13 septembre, il pouvait être neuf heures, je sortais de chez *Colombier* avec *Quenisset*, nous entrions dans la rue Traversière, lorsque nous avons encore rencontré *Martin*; nous lui avons demandé où il allait, il nous a répondu : « Chez *Colombier*. »

Trois heures après, vers midi, étant encore avec *Quenisset*, nous avons encore rencontré *Martin* près de la rue de Reuilly; *Quenisset* lui a dit : Qu'est-ce que tu fais par ici? où sont donc les autres? *Martin* a répondu : Ils sont tous au bout du passage.

Quenisset a encore demandé : Est-ce que l'on n'attaque pas? Je n'ai pas entendu la réponse qu'a faite *Martin*. Sur cette réponse, *Quenisset* a dit : Si vous n'attaquez pas, je vais attaquer tout seul?

A partir de ce moment je n'ai plus revu *Martin*; je ne sais pas s'il avait des pistolets : il était vêtu d'une blouse bleue, comme il l'est en ce moment.

A Boggio dit *Martin* :

D. Qu'avez-vous à répondre?

R. J'aime mieux vous dire la vérité, et la plus grande vérité du monde : un lundi, les ouvriers ne travaillant pas, j'ai trouvé chez *Colombier* plusieurs camarades. On est venu à parler de réception; j'ai dit que je n'avais jamais appartenu à aucune société et que je ne voulais pas commencer. *Quenisset* a dit qu'il voulait être reçu, et sur sa demande, c'est moi qui l'ai conduit avec *Chasseur* ou *Auguste* dans la chambre dudit *Chasseur*. Ce n'est pas moi qui lui ai bandé les yeux; je ne sais pas qui. Il est possible que les camarades m'aient dit d'appeler *Boucheron*. Je ne me rappelle pas si c'est moi qui suis allé le chercher.

Nous étions au plus sept à huit; j'ai connu *Nicolas* (*Quenisset*) *Boucheron*, *Launois* le *Chasseur*, *Auguste Petit* dit *la Vieille*, *Mallet*, *Dufour*, je ne sais pas si *Just Brazier* était avec nous.

Le 13 septembre, vers huit heures et demie, neuf heures du matin, j'allais avec *Chambellan* chez *Colombier*, lorsque effectivement

j'ai rencontré *Quenisset* et *Boucheron* ; je n'y ai vu que deux ou trois personnes qui buvaient au comptoir, que je ne connais pas. Il n'a été fait, en ma présence, aucune distribution d'armes ni de cartouches.

Il est encore vrai que, vers midi, j'ai rencontré *Boucheron* et *Quenisset*. Celui-ci m'a crié de loin quelque chose que je n'ai pas entendu et je lui ai répondu : *Est-ce que cela me regarde ? cela ne me regarde pas.*

Je ne me rappelle pas où était *Colombier* pendant la réception de *Quenisset* et de *Boucheron* ; il peut bien être monté dans la chambre de *Chasseur* ; mais je ne me le rappelle pas. Je ne veux pas dire de fausseté.

Les deux inculpés, interpellés de nouveau, ont déclaré persister.

3^e interrogatoire subi par *Boggio*, dit *Martin*, le 25 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué (1) ;

Et confrontation entre cet inculpé et l'inculpé *Bazin*.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur ; je n'ai dit que la vérité.

D. Connaissez-vous le nommé *Pradal*, dit *Bertrand*, commissionnaire, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n^o 88 ?

R. Oui, Monsieur ; c'est un de mes pays. Nous nous connaissons depuis longtemps.

D. Il y a trois mois environ, ayant eu cet homme en rencontre, vous lui avez proposé de venir chez *Colombier*, en lui disant qu'il y verrait une société.

R. Je n'ai pas parlé de société ; je ne savais pas moi-même s'il y en avait une. J'ai rencontré *Bertrand* dans le cours de la journée, et je lui ai proposé de venir le soir chez *Colombier* boire une chopine, ce qu'il a accepté.

D. Quelles personnes se trouvaient alors chez *Colombier* ?

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 368.

R. Je ne me rappelle pas au juste; nous n'étions peut-être que nous deux.

D. D'autres personnes s'y trouvaient encore, notamment *Quenisset*, *Boucheron*, *Mallet*, *Launois dit Chasseur*, *Just Brazier*, *Auguste Petit* et autres.

R. J'ai été deux ou trois fois chez *Colombier* avec *Bertrand*. Je me rappelle bien, un certain soir, y avoir trouvé *Quenisset*, *Boucheron*, *Mallet*, *Auguste Petit*, le *Chasseur*, et d'autres, que je connais de vue et dont je ne sais pas les noms.

D. Faites connaître ce qu'on a fait dans cette soirée.

R. On a reçu *Quenisset*, *Boucheron*, *Bertrand*, et encore un autre, qui, je crois, a été amené par *Quenisset*.

D. *Just Brazier* et *Jarrasse* assistaient-ils à cette réunion?

R. Je ne peux pas vous dire; je ne me rappelle pas s'ils y étaient. Je ne les connaissais guère que de vue : je ne leur parlais que fort rarement.

D. Dans cette seule soirée, plusieurs personnes ont été reçues dans la société des *Travailleurs égaux*, et de ce nombre sont les nommés *Quenisset*, *Boucheron* et *Bertrand*, qui, tous les trois, avaient été amenés et présentés par vous.

R. Je ne connaissais pas *Boucheron*; c'est *Quenisset* qui l'a amené. J'avais bien engagé *Bertrand*, mon pays, à venir boire une chopine; nous étions tous occupés à boire, lorsque quelqu'un a parlé de la société. *Quenisset* a demandé à être reçu tout de suite. Comme je vous l'ai déjà dit, je l'ai fait monter, sans savoir de quoi il s'agissait. Quand on m'a demandé si je pouvais répondre de lui, j'ai dit que je ne le pourrais pas, parce que je ne le connaissais que depuis trois semaines, et que je ne répondrais pas de moi-même.

Je ne sais pas si c'est moi qui ai fait monter *Bertrand*; je me rappelle maintenant que c'est moi. On ne m'a pas demandé si je voulais répondre de lui. Je me souviens qu'un *Monsieur* en redingote, et que je n'ai vu que cette seule fois, et que les autres doivent bien connaître, puisqu'ils sont restés avec lui dans la chambre de *Launois*, tandis que j'étais en bas, a dit : *Il n'y a pas besoin de responsabilité.*

Quel malheur! de n'avoir point de mémoire et de ne pouvoir point s'expliquer. Je ne peux pas bien me rappeler ce qu'a dit ce Monsieur; je voudrais bien le connaître, je vous dirais tout de suite son nom. Quand je suis rentré dans la chambre de *Launois*, au moment de la réception de *Quenisset*, il a couru à l'extrémité de la chambre, et je crois bien qu'il s'est caché derrière le lit. Il n'y avait pas de lumière dans ce moment; mais plus tard, quand on a allumé la chandelle, je l'ai entrevu, et, d'ailleurs, je suis certain que je le reconnaîtrais à son parler, à moins qu'il n'ait contrefait sa voix.

D. Puisqu'il a parlé, tâchez de vous rappeler ce qu'il a dit.

R. Cela ne m'est pas possible.

D. Pouvez-vous donner son signalement?

R. C'est un homme d'assez bonne mine, plus grand que moi, qui n'avait ni moustaches, ni collier. Quel malheur, ô mon Dieu! de ne pas avoir entendu dire son nom! Je répète que tous les autres le connaissaient bien, et qu'il paraissait être leur camarade.

D. Où était *Colombier* dans le moment de ces réceptions? A-t-il pu voir l'homme dont vous me parlez?

R. Je suis sûr que *Colombier* était à son comptoir; il l'a peut-être vu en passant, mais je n'en suis pas certain.

D. Cet homme, dont vous parlez, a-t-il assisté aux réceptions qui ont eu lieu en bas?

R. Je crois que tous ont été reçus dans la chambre de *Launois*.

D. Quelque temps après, ne vous a-t-on pas proposé d'assister à une autre réunion qui devait avoir lieu chez la veuve *Poilroux*, cabaretière, en face de la rue de Charonne; ce que vous avez refusé parce que vous n'aviez pas d'argent?

R. Voilà ce que c'est : on ne me l'a pas proposé directement. Un soir, j'étais chez *Colombier*; *Quenisset* s'y trouvait, et lorsqu'ils sortaient ensemble pour aller à cette réunion, *Quenisset* m'a dit : *Colombier* m'a proposé d'aller trouver les autres, et nous y allons. J'ai répondu : Eh bien, allez-y; quant à moi, je n'ai pas d'argent à dépenser.

D. Savez-vous quel était l'objet de cette réunion, et quelles personnes y ont assisté ?

R. Je n'ai rien su de ce qui s'était passé ; ils se cachaient toujours de moi.

D. Faites connaître maintenant avec vérité ce qui s'est passé dans la matinée du 13 septembre dernier.

R. Sur l'honneur d'homme, je vous assure que je ne suis allé chez *Colombier* que vers huit heures et demie, neuf heures, avec *Chambellan* ; je n'ai fait qu'entrer et sortir. Il n'y avait alors que deux ou trois personnes que je ne connais pas. Avant d'entrer, j'avais rencontré *Quenisset* ; je ne sais pas s'il m'a dit d'aller chez *Colombier*, mais il est bien faux que je lui aie dit que j'étais en train de rallier mes hommes.

D. Vous ne dites pas la vérité. Vous êtes arrivé chez *Colombier* plus tôt que vous ne le prétendez ; c'est en votre présence qu'on a parlé de faire une manifestation et qu'il a été décidé qu'on irait avertir les camarades pour avoir leur avis ; c'est, sans doute, ce que vous faisiez lorsque vous avez rencontré *Quenisset*, et que vous lui avez dit que vous étiez occupé à rallier vos hommes. Quelques instants après, et toujours en votre présence, *Dufour* a distribué des cartouches, et *Just Brazier*, après s'être assuré que tout le monde était armé, a conduit *Quenisset* dans sa chambre pour lui remettre deux pistolets.

R. La plus grande de toutes les vérités c'est que je n'ai aucune connaissance de tout cela.

D. Ce qui prouve jusqu'au plus haut degré d'évidence que vous n'avez rien ignoré des projets de vos camarades, c'est que l'on vous retrouve encore sur le lieu de l'attentat, vous donnant beaucoup de mouvement pour rallier vos hommes ; c'est que, dans ce moment même, c'est vous qui avez dit à *Quenisset* de se rendre au coin de la rue Traversière, ajoutant que le rassemblement était là, et que, sans doute, on attaquerait avant que le régiment eût quitté le faubourg.

R. Je me promenais dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine bien

tranquillement, les mains dans les poches, dans la seule intention de voir passer le cortège.

D. Vous vous promeniez comme tous vos complices, en attendant l'instant favorable pour l'exécution de vos criminels projets, et sans doute vous étiez armé comme tous les autres.

R. Mon Dieu, mon Dieu ! je n'ai jamais eu ni pistolet ni cartouches, dans ma poche ni ailleurs.

D. Après l'attentat, on s'est encore retrouvé chez *Colombier*.

R. Je n'ai pas mis le pied chez *Colombier*.

D. Dans l'après-midi, on s'est réuni à la pointe Saint-Eustache, et, de là, chez un cabaretier du voisinage, pour se concerter sur les mesures à prendre par suite des soupçons dont les membres de la société des *Travailleurs égalitaires* devaient être l'objet.

R. Je n'ai point assisté à cette réunion ; je n'en ai pas même entendu parler.

D. Connaissez-vous *Napoléon Bazin*, cuisinier ?

R. Je ne connais personne de ce nom.

D. Ne saviez-vous pas qu'il existait dans une des maisons du faubourg Saint-Antoine un dépôt de munitions ?

R. Si je le savais, je vous le dirais ; qu'est-ce que cela me ferait de vous le cacher ?

D. Connaissez-vous le nommé *Considère*, marchand de vin à Montmartre, acquitté de l'accusation de complicité dans l'attentat *Darmès* ?

R. Je ne le connais pas ; je ne l'ai jamais vu. J'ai entendu parler de lui dans le temps du procès, comme cela, en buvant la goutte le matin, et lorsque chacun disait la sienne.

D. Ne savez-vous pas que, depuis son acquittement, plusieurs réunions de membres de sociétés secrètes ont eu lieu chez lui ?

R. Non, Monsieur ; je n'ai jamais entendu parler de cela.

Dans ce moment, ayant fait amener dans notre cabinet le nommé

Napoléon Bazin, nous avons demandé à l'inculpé *Boggio* s'il le reconnaissait pour être l'homme en redingote qui assistait aux réceptions de *Quenisset* et autres, et qu'il a entendu parler.

Boggio dit *Martin* : Non, Monsieur; je ne reconnais pas cet homme. L'inculpé que vous me représentez a un gros collier de barbe noire, celui dont j'ai parlé n'en avait pas, du moins je le crois; je ne le reconnais pas non plus au timbre de la voix, celui qui a parlé dans la réunion avait la voix beaucoup plus forte.

En définitive, je ne suis pas frappé là-dessus; je ne peux pas dire que c'est lui, je ne puis pas dire non plus que ce n'est pas lui.

INTERROGATOIRES DE JARRASSE DIT JEAN-MARIE.

JARRASSE, dit JEAN-MARIE (Jean-Marie), âgé de 33 ans, ébéniste, né à Paris, y demeurant, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 202.

1^{er} interrogatoire subi, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Ne fréquentez-vous pas le cabaret de *Colombier* ?

R. J'y allais quelquefois. J'ai demeuré six mois dans la maison; je n'en suis sorti que le terme dernier.

D. Vous devez connaître un nommé *Chasseur*, qui demeurait dans la maison ?

R. Je ne le connais pas.

D. Ne faites-vous pas partie de la *société des Travailleurs égalitaires* ?

R. Non, Monsieur; je fais partie d'une goguette, d'une société lyrique, qui est en face de M. *Colombier*.

D. Vous prétendez ne pas faire partie de la *société des Travailleurs égalitaires*, et cependant vous avez assisté, dans la chambre de ce *Chasseur*, dont je vous parlais tout à l'heure, à une réception de membres de cette société.

R. Je ne connais pas du tout ce *Chasseur*. Il est possible qu'il ait demeuré dans la maison; mais je ne le connais pas, et cependant il y a à peine trois mois que j'ai quitté.

D. Est-ce que vous ne vous souvenez pas qu'à cette réunion dont je vous parle on a reçu un nommé *Papart* ?

R. Non, Monsieur, je n'ai jamais fréquenté aucune société.

D. Le 13 au matin, ne vous êtes-vous pas trouvé chez *Colombier* ?

R. Oui, Monsieur; je suis allé y boire la goutte à six heures et demie du matin. C'était tout près de l'endroit où je travaille; et puis *Colombier* a tenu l'un de mes enfants, c'est mon compère; de sorte que j'allais chez lui de préférence.

D. Vous avez encore été chez *Colombier* ce même jour, mais plus tard?

R. Non, Monsieur. Je suis parti de chez moi pour aller à Charenton, où étaient les hommes de l'atelier, pour voir passer le régiment. Depuis la barrière du Trône, je suis revenu avec M. *Henri* et M. *Durand*, tous deux maîtres ébénistes; arrivés en face de chez nous, près du poste, je suis monté, et c'est de ma fenêtre que j'ai vu passer le régiment.

D. N'avez-vous pas assisté à une distribution de cartouches, qui s'est faite, le 13 au matin, chez *Colombier* et aux environs de sa maison?

R. Non, Monsieur; je n'ai pas connaissance de cela.

D. C'est cependant, si je suis bien informé, à cet endroit, et après la distribution des cartouches, qu'un individu ayant demandé si tout le monde avait des armes, vous auriez répondu : Comment! Chacun de nous n'a-t-il pas de quoi servir un homme? Le régiment n'a-t-il pas des armes? Elles sont à nous.

R. Je n'ai pas connaissance de cela du tout.

D. Il paraîtrait cependant que, non-seulement vous étiez à cet endroit, mais que vous y étiez si violent que, comme on discutait la question de savoir s'il fallait attaquer ou non, vous auriez dit que vos hommes étaient déjà postés; que vous n'aviez pas envie de vous faire brûler la cervelle en restant en arrière, comme vous-même vous la brûleriez à ceux qui seraient en retard?

R. Jamais je ne me suis servi d'expressions pareilles.

D. Vous venez de dire tout à l'heure que vous étiez allé à la barrière de Charenton, où étaient les hommes de l'atelier. Et, en effet, vous avez dit à quelqu'un que vos hommes étaient à la barrière de Charenton?

R. Je voulais parler des ouvriers de l'atelier qui étaient là avec le patron.

D. Ne vouliez-vous pas plutôt parler des hommes que vous dirigez ?

R. Je ne dirige pas d'hommes.

D. Vous venez de dire que vous aviez vu passer le cortège de votre fenêtre. Il y a de fortes raisons de croire que vous n'étiez pas à votre fenêtre, mais tout près de l'auteur de l'attentat.

R. Oh ! non, Monsieur ; j'ai vu passer tout le régiment à ma croisée, et je ne suis ensuite sorti de chez moi qu'à quatre heures de l'après-midi, au plus tôt.

D. Je vous rappelle que vous étiez tout près de l'auteur de l'attentat, et que vous êtes l'un de ceux qui avez crié avec le plus de violence : *Vive le 17^e ! A bas Guizot ! A bas la Famille royale ! A bas les Princes !*

R. Je n'étais pas là, et puis, si j'y avais été, je n'aurais pas crié ; je ne suis pas dans une position à me mêler d'affaires politiques ; il s'en faut du tout.

D. Vous n'êtes pas resté aussi tard que vous le dites dans votre logement, car vous vous êtes trouvé sur le passage de l'auteur de l'attentat, lorsqu'on l'a conduit à la Conciergerie, et vous lui avez fait signe de sauter par la portière, paraissant vouloir lui faire comprendre que les amis étaient là pour le défendre.

R. Il n'y a rien de plus faux que cela.

D. N'avez-vous pas déjà subi une condamnation ?

R. Oui, Monsieur, j'ai été condamné à cinq ans de reclusion pour vol ; j'avais alors seize ans.

D. Avez-vous fait tout votre temps ?

R. Oui, Monsieur, à Melun ; depuis ce temps-là j'habite le faubourg, où je me suis toujours très-bien conduit. Les deux commissaires du quartier sont très-bien pour moi. J'ai demandé ma réhabilitation, et l'on m'avait promis que ce serait pour cette année.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Quenisset* dit *Part* ?

R. Je ne le connais pas du tout. On a causé de cela dans l'atelier, et aucun de nous ne s'est rappelé ses traits. On a dit cependant qu'il allait assez souvent chez *Colombier*.

D. Avez-vous quelquefois assisté à la lecture des journaux chez *Colombier* ?

R. Oui, Monsieur; quand je me trouvais là au moment où on lisait, j'écoutais.

D. Quels journaux lisait-on ?

R. Le *Commerce* et le *Peuple*; mais plus souvent le *Commerce*.

2^e interrogatoire subi par *Jarrasse* dit *Jean-Marie*, le 25 octobre 1841, devant M. Boulloche, Juge d'instruction délégué (1).

D. Maintenant qu'indépendamment des charges très-graves que l'instruction a révélées contre vous, vous êtes positivement reconnu pour être venu le 13 septembre, dès le matin, chercher *Just Brazier* en lui disant : Dépêche toi ! dépêche-toi ! qu'il est établi que vous êtes allé avec lui avertir *Mallet*, *Martin* et *Fougeray*, et que vous vous êtes ensuite rendu chez *Colombier*; persistez-vous encore dans les dénégations consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur, j'y persiste; il est faux, quoi qu'en dise *Hermann*, témoin avec lequel j'ai été confronté, que je sois allé, le 13 septembre, chercher *Just Brazier*; on m'a vu dans sa chambre, mais plus de deux mois avant cette époque.

Je suis effectivement allé, vers six heures et demie, chez *Barré*; je n'ai pas fait attention si *Mallet*, que je connais, y était; je n'ai vu ni *Martin*, ni *Fougeray*; j'ai passé dans ce cabaret quelques instants à causer avec *Fremont*, le peintre; en le quittant, j'ai été à ma boutique.

D. Vous ne dites pas la vérité; *Just Brazier* a appelé *Martin* et *Fougeray*: il leur a dit, ainsi qu'à *Mallet*, de venir chez *Colombier*, parce qu'il y avait des camarades qui voulaient faire une démonstra-

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 364.

tion; vous êtes entré dans le cabaret de *Barré*, vous y avez trouvé *Mallet*, *Martin* et *Fougeray*; lorsqu'on vous a parlé de la réunion, vous avez répondu : Oui, je vais y aller aussi tout à l'heure; je les ai vus, je sais bien que l'on se réunit. Le but de votre démarche en allant chez *Barré* était de faire connaître vos projets; en effet, immédiatement après vous êtes allé chez *Colombier*.

R. Je connais *Martin*, je ne sais pas même où il demeure; je ne l'ai pas vu, non plus que son camarade.

D. Mais vous étiez chez le cabaretier *Barré* à six heures, six heures et demie du matin, et eux-mêmes déclarent qu'ils s'y trouvaient avec vous dans le même moment.

R. Je ne les ai pas vus. Cela est bien étonnant; je connais parfaitement *Martin*, je le rencontre presque tous les jours, et s'il était dans ce cabaret, je ne sais pas comment je ne l'ai pas vu.

D. Quoi qu'il en soit de vos dénégations sur des faits aussi clairement établis, comme je vous le disais, vous êtes allé chez *Colombier*, vous avez assisté à la distribution de cartouches qui a été faite par *Dufour*; vous étiez présent lorsque *Brazier*, après s'être assuré que tous ses hommes étaient armés, a conduit *Quenisset* dans sa chambre pour lui remettre deux pistolets.

R. Je ne connais rien de tout cela.

D. Vous étiez un des plus exaltés de la bande. Lorsqu'on a demandé si on était armé, vous avez répondu : Chacun de nous n'a-t-il pas de quoi servir un homme? Le régiment n'a-t-il pas des armes? elles sont à nous!

R. Je n'ai jamais parlé de cela.

D. Ainsi qu'on vous l'a dit, on vous a vu sur le lieu de l'attentat. Vous étiez animé d'une grande fureur, et vous vous occupiez de placer vos hommes.

R. Non, Monsieur, c'est faux; quand le coup a eu lieu, j'étais chez moi, tranquillement à dîner.

D. Convenez-vous avoir fait des efforts pour délivrer *Quenisset*, et notamment avoir crié : *A nous les amis!...*?

R. Je ne connais pas cela. Heureusement pour moi, j'ai des preuves que je n'étais pas dans le faubourg lors de l'arrivée du régiment.

D. Quelques instants après l'attentat, ne vous êtes-vous pas encore trouvé chez *Colombier* avec plusieurs membres de la société des Travailleurs égalitaires, vos camarades ?

R. Non, Monsieur; je n'ai quitté ma chambre que vers quatre heures et demie.

D. Ne vous êtes-vous pas, dans le cours de l'après-midi, trouvé à la pointe Saint-Eustache, et n'êtes-vous pas entré dans un cabaret voisin avec une vingtaine de vos camarades, pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre ?

R. Sorti de chez moi à quatre heures et demie, j'y suis rentré à cinq heures, et, à partir de ce moment, je n'ai plus quitté ma chambre.

A l'appui de mes déclarations, j'invoque le témoignage du sieur *Vicini*, maître serrurier, rue Traversière, n° 52; *Gaillard*, ouvrier du sieur *Vicini*: ils diront que je suis sorti avec eux de chez *Colombier*, et que nous sommes restés ensemble pendant trois ou quatre heures à la barrière, pour attendre le régiment. La dame *Pierre*, rue Moreau, n° 1, et une dame de ses amies, dont elle fera connaître l'adresse, diront qu'à trois heures j'étais dans ma chambre. Le sieur *Morand*, ébéniste, rue Traversière, n° 42, et *Henri*, même maison, sont revenus avec moi jusqu'à la porte de ma maison; c'était peut-être cinq ou dix minutes avant l'attentat.

INTERROGATOIRES DE MALLET.

MALLET (Napoléon-François), âgé de 37 ans, cordonnier, né à Épinot-les-Voves (Yonne), demeurant à Paris, rue Charonne, n° 25.

1^{er} interrogatoire subi, le 17 septembre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis le 13 courant par *Quenisset* dit *Nicolas Papart*, sur la personne de Monseigneur le Duc d'Aumale, et de faire partie d'associations secrètes?

R. Je ne connais pas *Quenisset* dit *Papart*; je n'ai jamais même entendu parler de cet homme-là. Je n'appartiens à aucune société secrète; je ne sais pas même s'il en existe.

D. Quel a été l'emploi de votre temps dans la journée du lundi 13 de ce mois? Êtes-vous allé voir rentrer le 17^e léger? Avec qui et dans quelle rue étiez-vous?

R. Je ne suis pas sorti dans la matinée du lundi 13; seulement, vers neuf heures du matin, sans sortir de la maison, je suis allé boire la goutte chez le marchand de vin *Barré*, avec *Martin* et *Fougeray*. Immédiatement je suis rentré dans ma loge, sans savoir si *Martin* et *Fougeray* allaient voir ou non passer le cortége, et j'étais bien tranquillement chez moi, lorsque les sieur et dame *Vasseur*, et les sieur et dame *Varenes*, locataires de la maison dont je suis concierge, m'ont appris qu'on venait de tirer un coup de pistolet sur le Duc d'Aumale. Je sortais pour voir si cela était vrai, lorsqu'ayant remarqué un grand tumulte dans la rue, je me suis dit que je n'avais pas besoin de me faire massacrer, et je suis rentré pour ne plus ressortir.

Je dois ajouter que la dame *Deroland*, qui est dans la même maison, m'a demandé, sur les dix, onze heures ou midi, si j'allais voir le cortége. Je lui ai répondu que j'avais de l'ouvrage à faire, qu'il valait mieux rester pour le finir.

D. Ainsi vous soutenez n'être pas sorti du tout dans la journée du lundi 13 ?

R. Je le soutiens et je le prouverai.

D. *Martin* et *Fougeray* ne demeurent-ils pas dans la maison dont vous êtes concierge ? Quels rapports existent entre vous et eux ?

R. Je connaissais *Fougeray* depuis neuf à dix mois ; il m'a mis en relation avec *Martin*, son camarade de lit. Il y a trois mois environ, j'ai, sur leur demande, consenti à leur louer en garni une chambre qui fait partie de mon logement.

D. Par suite de cette communauté d'habitation, ne s'est-il pas établi entre vous et eux des relations de camarades ?

R. Non, Monsieur ; ma femme faisait leur ménage, comme cela se fait en garni. Je les voyais le soir et le matin, lorsqu'ils remettaient ou prenaient la clef de leur chambre.

D. Vous connaissez les personnes qui venaient les trouver.

R. Je n'ai jamais vu que le frère de *Fougeray*.

D. Vous saviez que *Martin* avait déjà été poursuivi pour délit politique, et qu'il faisait, ainsi que *Fougeray*, partie d'associations illicites.

R. Je l'ignorais totalement ; si je l'avais su, il ne serait pas resté chez moi : c'est cela qui fait mon malheur.

D. Êtes-vous allé quelquefois boire chez *Colombier* ?

R. Si je disais que je ne le connais pas, je mentirais. Je le connais comme marchand de vin du quartier ; mais j'allais très-rarement boire chez lui. Lors de mon arrestation, il y avait plus de douze ou quinze jours que je n'avais mis le pied dans ce cabaret.

D. Avec qui vous y êtes-vous trouvé ?

R. J'y suis allé avec *Leclerc*, lorsqu'il a quitté Paris pour aller demeurer dans le pays de sa femme ; je n'y ai pas vu d'autres personnes.

D. Comment étiez-vous vêtu dans la journée du lundi 13 de ce mois ?

R. J'avais une blouse bleue, comme de coutume; j'étais coiffé d'un bonnet grec.

(Jamais poursuivi, est marié et a un enfant. Il a servi pendant deux ans seulement; il a été réformé en 1828, à cause de maladie.)

D. Reconnaissez-vous pour vous appartenir le paquet de cartouches et le petit portefeuille que je vous représente?

R. Je vais vous dire la vérité: le portefeuille n'est point à moi, non plus que le paquet de cartouches. Je ne sais pas à qui appartient le portefeuille; mais les cartouches sont à *Martin* ou à *Fougeray*. Ma femme, en allant faire leur chambre, y a trouvé des balles, des cartouches et un pistolet. J'ai pris le tout, et je l'ai jeté dans ma cave, et je ne sais pas si on les a trouvés; si vous ne les avez pas, c'est qu'elles y sont encore.

Je reconnais le petit paquet de poudre que vous me représentez, et qui a été trouvé sur ma femme. Cette poudre vient encore de *Martin* et *Fougeray*.

D. Comment *Martin* et *Fougeray* s'étaient-ils procuré ces munitions?

R. Je l'ignore.

D. Votre très-proche voisinage avec eux vous avait certainement mis à même de savoir qu'ils faisaient des cartouches?

R. C'est le lundi soir, 13 de ce mois, que ma femme m'a dit: *Ils ont quelque chose chez eux*. Elle n'y avait rien remarqué auparavant, si ce n'est le pistolet qui était pendu à leur cheminée. C'est alors que j'ai pris tout ce qui pouvait les compromettre, et que je l'ai jeté dans mon caveau.

D. Pour prendre de pareilles précautions, il fallait bien que vous sussiez qu'ils n'étaient pas restés étrangers à l'attentat commis sur la personne du Prince.

R. Pour cela, je n'en ai point connaissance.

D. Êtes-vous allé, dans la soirée du lundi 13, dans la maison du sieur *Piaget*, menuisier en fauteuils, demeurant rue Traversière, n° 17?

R. Non, je ne connais pas ça. Je consens à signer et parapher les étiquettes apposées.

2° interrogatoire subi par *Mallet*, le 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. le comte de Bastard, Pair de France.

D. Depuis combien de temps faites-vous partie de la *société des Travailleurs égalitaires* ?

R. Je ne fais partie d'aucune autre société que d'une société de secours mutuels.

D. Il y a eu, dans cette société, une réunion tenue, il y a six semaines environ, dans la chambre d'un nommé *Launois* dit *Chasseur*, demeurant dans la maison du marchand de vin *Colombier*, et où s'est faite une réception, celle de *Quenisset* dit *Papart*. Vous assistiez à cette réunion et vous avez participé à cette réception.

R. Je ne connais pas ce que vous me dites là.

D. Il y a eu une autre réunion dans le mois d'août dernier, chez un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, dans une chambre au-dessus de la boutique. Dans cette réunion on s'est occupé de nommer des agents révolutionnaires, lesquels devaient former un comité qui aurait pour objet de faire marcher dans un même but trois fractions de sociétés secrètes, celle des *Ouvriers égalitaires*, celle des *Communistes* et celle des *Réformistes*. Vous assistiez à cette réunion, et vous avez même été d'avis qu'il fût nommé trois agents révolutionnaires par fraction.

R. Je n'ai aucunement connaissance de cela.

D. Où étiez-vous au moment où *Quenisset* a commis son attentat, en tirant sur M. *le Duc d'Aumale* ?

R. J'étais chez moi.

D. Il y a cependant des dépositions qui disent qu'à ce moment-là vous étiez très-près de l'auteur de l'attentat, et, comme vous serez confronté avec les personnes qui ont fait ces dépositions, je vous engage à dire tout de suite la vérité.

R. J'étais chez moi. J'ai assez de personnes comme quoi qu'elles m'ont vu chez moi.

D. Les mêmes dépositions disent que, dans ce moment-là, vous avez crié : Vive le 17^e ! à bas Louis-Philippe ! à bas Guizot ! à bas la Famille royale et les Princes !

R. Je vous dis que j'étais chez moi ; je ne peux pas avoir crié cela.

D. N'êtes-vous pas le portier de la maison où vous demeurez ?

R. Oui, Monsieur, depuis dix ans.

D. N'est-ce pas vous qui faites les locations ?

R. Oui, Monsieur.

D. C'est vous, par conséquent, qui avez loué une chambre à *Martin*, et à *Fougeray* qui logeait avec lui ?

R. Oui, Monsieur.

D. Reconnaissez-vous le pistolet que je vous représente ?

R. Oui, Monsieur ; c'est le pistolet de *Martin*.

D. A quel moment *Martin* vous a-t-il remis ce pistolet ?

R. Le lendemain de l'attentat, *Martin* me dit de prendre ce pistolet ; que, d'après ce qui s'était passé, il craignait. . . . Moi, je l'ai pris sans savoir, et l'ai mis dans ma cave, ainsi que des cartouches et des balles que *Martin* et *Fougeray* m'ont remises. Voilà où je suis coupable, c'est d'avoir loué à ces jeunes gens-là. Après cela, je ne sais pas s'ils sont d'une société ou s'ils n'en sont pas, j'en ignore. Je puis attester que ce pistolet n'est pas sorti de leur chambre le jour de l'attentat.

D. Comment le savez-vous ?

R. Parce que j'ai été dans la chambre avec ma femme, qui faisait le ménage comme à l'ordinaire, et je l'ai vu pendu à la cheminée.

D. Quelle heure était-il ?

R. C'était de midi à une heure, et ils ne sont rentrés chez eux que le soir.

D. C'est vous qui avez chargé votre femme du soin de cacher cette arme ?

R. Non, Monsieur; c'est moi-même qui l'ai portée dans ma cave.

Après lecture, l'inculpé a signé.

D. Vous alliez habituellement chez *Colombier*?

R. J'y suis allé quelquefois; c'est un marchand de vin du quartier.

D. Vous y êtes allé le 13 dans la matinée?

R. Non, Monsieur; personne ne peut dire m'y avoir vu ce jour-là.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Quenisset* dit *Papart*?

R. Je ne le connais pas.

D. Je vous représente une clef qui a été trouvée dans le canal avec le pistolet de *Martin*.

R. Je ne la connais pas.

Le prévenu ajoute :

M. Rebour, chaudronnier, m'a vu trois ou quatre fois dans la journée du 13, et même le soir, avec ma femme.

3^e interrogatoire subi par *Mallet*, le 23 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué; et confrontation entre cet inculpé et les inculpés *Jarrasse* et *Brazier* (1).

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Je n'ai rien à dire de plus.

D. En niant les faits qui vous étaient imputés, vous avez prétendu que, dans la journée du 13 septembre dernier, vous n'étiez pas sorti de votre loge; pour le prouver, vous avez invoqué le témoignage de plusieurs locataires de votre maison; tous ont été entendus, et je dois vous faire connaître que votre dénégation sur ce point est complètement démentie par l'instruction.

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 369.

R. Que voulez-vous que j'y fasse? c'est que les témoins ne se le rappellent pas; pour sûr j'ai parlé à tous ceux que j'ai indiqués; ils devraient bien savoir que je suis resté toute la journée dans ma loge.

D. Barré lui-même, votre voisin et votre ami, vous a vu à six heures du matin dans son cabaret; vous n'aviez alors que votre pantalon et votre tablier. Il vous a revu quelques instants après; vous étiez alors vêtu de votre blouse et coiffé d'une calotte. Ce changement dans votre mise annonce déjà de votre part l'intention de sortir, puisque vous n'aviez pas l'habitude de mettre votre blouse pour travailler?

R. Tous les jours je mets ma blouse, lorsque mes gros ouvrages sont terminés.

D. Il est désormais établi par l'instruction :

1° Que vous apparteniez à la société secrète des *Travailleurs éga-*
litaires;

2° Que vous assistiez fréquemment aux réunions qui se tenaient chez *Colombier*;

3° Que, notamment, vous avez assisté à la réception de *Quenisset* et de *Boucheron*;

4° Que, dans le courant d'août dernier, vous avez fait partie de la réunion qui a eu lieu chez la femme *Poilroux*, marchande de vin, en face de la rue de Charonne, et qui avait pour but l'élection d'agents révolutionnaires;

5° Que vous avez même pris la parole, et proposé de nommer trois agents révolutionnaires dans chaque fraction;

6° Que, le jour de l'attentat, vous étiez à peu de distance de *Quenisset*, et que vous avez crié : Vive le 17^e ! à bas Louis-Philippe ! à bas la Famille royale et les Princes !

R. Toutes les réponses que j'ai faites sont vraies et sincères; je suis bien innocent de tout ce dont on m'inculpe. Je n'ai jamais voulu faire de mal à personne. Dieu me préserve d'avoir jamais de pareilles intentions!

D. Indépendamment des charges très-graves qui pèsent sur vous,

et que je viens de vous rappeler dans le but de vous mettre à même de bien apprécier votre position, il en est d'autres encore qui sont révélées au procès, et sur lesquelles je dois vous interpeller.

Ainsi il est établi que des réunions ont eu lieu chez vous, dans une des chambres libres de la maison dont vous êtes le portier ?

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

D. Il est établi que, le 13 septembre, lorsque *Just Brazier* est venu dès le matin avertir *Martin* et *Fougeray*, vous êtes allé avec eux et *Jarrasse* chez *Barré*, et qu'immédiatement après vous êtes allé chez *Colombier* ?

R. Je ne connais ni *Jarrasse*, ni *Just Brazier*. Je n'ai pas mis le pied chez *Colombier*.

D. Avant de partir, c'est vous-même qui avez demandé à *Jarrasse* s'il avait l'intention d'y aller ; à quoi il a répondu qu'il en avait l'intention d'autant plus grande, qu'il savait bien qu'il devait y avoir une réunion.

R. Je n'ai pas connaissance de réunion du tout.

D. Arrivé chez *Colombier*, on a agité la question de savoir si on ferait une manifestation. On a décidé qu'on irait chercher des camarades ; ce que vous avez fait. Lorsqu'ils sont arrivés, il a été convenu qu'on attaquerait. *Dufour* a distribué des cartouches ; *Just Brazier*, après s'être assuré que vous étiez tous armés, a conduit *Quenisset* dans sa chambre et lui a remis deux pistolets ?

R. Et moi, j'ai connaissance de cela ! quelle infamie ! Qui a pu dire des choses pareilles ? Jamais je n'ai eu d'armes en ma possession.

Ici l'inculpé paraissant éprouver une grande émotion, nous lui disons qu'il est facile de reconnaître que le malheureux serment qu'il a prêté l'empêche seul ici de nous dire la vérité ; nous l'engageons, dans son intérêt bien compris, à abandonner le funeste système de dénégation qu'il a jusqu'à ce moment adopté.

A quoi il a répondu : Je sais bien qu'il peut y avoir des hommes qui se trouvent dans une position comme vous dites. Eh bien ! oui, Monsieur, cela est vrai, j'ai prêté un serment qui m'empêche de vous dire la vérité ; mais je n'ai jamais fait de mal. Ce n'est pas par rapport à moi que je ne voulais rien dire, c'est pour ma pauvre femme et mon

malheureux enfant. Il y a longtemps que j'appartiens à la société des Travailleurs; j'en faisais partie dès avant les troubles de mai 1839, c'est *Quignot*, condamné depuis par la Cour des Pairs, qui m'y avait fait admettre. Je ne me rappelle pas dans quelle maison il m'a conduit, je crois que c'était du côté du carré Saint-Martin; c'est là que j'ai prêté le serment de ne jamais rien dire. A partir de cette époque, j'ai assisté à quelques autres réunions, mais elles n'avaient pas lieu dans des maisons : tantôt c'était à la barrière du Trône, d'autres fois près du pont d'Austerlitz, sur le bord de la rivière. Rarement je suis allé chez *Colombier*. Je ne connaissais ni *Quenisset*, ni *Boucheron*; je ne me rappelle pas bien si j'ai assisté à leur réception, je ne le crois pas.

Il est vrai que, le 13 septembre, un homme que je crois bien être *Jarrasse* (qui a quelque chose d'extraordinaire aux lèvres), est venu me demander à ma loge; je suis allé avec lui chez *Barré*; j'y ai trouvé un homme que je ne connais pas, qui avait une longue barbe; je ne sais pas si c'est *Just Brazier*. On a parlé de se rendre chez *Colombier*; ils sont sortis en disant qu'ils y allaient; je suis resté chez moi, et plus tard, vers dix, onze heures, je suis allé du côté de ce marchand de vin. A peu de distance de cette maison, j'ai rencontré l'homme à la longue barbe que j'avais vu le matin chez *Barré*; il m'a dit qu'on allait faire une manifestation de mécontentement; il a ajouté que les autres étaient du côté de la barrière : il ne m'a parlé ni d'armes, ni de cartouches. Sans entrer chez *Colombier*, je me suis dirigé sur le point qui m'était indiqué; je me suis promené, en montant et en descendant, sur le trottoir du poste Montreuil à la rue Traversière; j'ai rencontré plusieurs individus qui m'ont bien paru appartenir à notre société, mais je n'ai parlé à aucun. Quand j'ai vu que le régiment approchait, dans la crainte de quelque massacre, et ne voulant pas me trouver là-dedans, j'ai pressé le pas en avant de ce corps, et ayant pris le passage de la Bonne-Graine, je suis arrivé chez moi quelques minutes avant le coup de pistolet. Depuis mon arrestation, et lorsqu'on m'a confronté avec *Quenisset*, je me suis bien rappelé l'avoir vu dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, près le marché Lenoir.

D. Vous ne dites pas encore la vérité tout entière : vous êtes entré, dans la matinée du 13, chez *Colombier*; vous étiez présent lorsque *Dufour* a distribué des cartouches; c'est en votre présence

que *Just Brazier* s'est assuré que tous les hommes étaient armés, et qu'immédiatement après il a conduit *Quenisset* dans sa chambre pour lui donner deux pistolets ?

R. Si de pareilles distributions ont été faites, je vous jure que je n'y étais pas. Je vous assure que je n'avais ni pistolets, ni poignard, et pas même de couteau. Je me suis montré, ainsi que je viens de le dire, dans le faubourg Saint-Antoine, pour qu'on ne me fasse pas de mal ; mais, ainsi que je vous le déclare, je me suis sauvé à l'approche du régiment.

D. Quelque temps après l'attentat, plusieurs membres de la société se sont encore réunis chez *Colombier* ; n'étiez-vous pas de ce nombre ?

R. Je n'en ai pas de connaissance ; je crois bien qu'une fois rentré je ne suis plus ressorti.

D. Ne savez-vous pas que dans la même journée, vers deux heures, on s'était encore donné rendez-vous à la pointe Saint-Eustache ; qu'on est entré chez deux marchands de vin du voisinage pour aviser aux moyens de détourner les soupçons qui devaient tomber sur les membres de la société ?

R. Je l'ignore entièrement.

D. Quels rapports ont existé entre vous et le nommé *Considère*, marchand de vin à Montmartre, acquitté de l'accusation de complicité dans l'attentat de *Darmès* ?

R. J'ai entendu parler d'un marchand de vin de Montmartre, qui avait été employé chez *Laffitte*, mais je ne le connais pas.

D. *Fourgeray* et *Martin*, vos locataires, qui le connaissent bien, vous ont parlé de lui, et ils vous ont fait connaître ses nouveaux projets d'hostilité contre le Gouvernement.

R. Je ne me rappelle pas par qui j'ai entendu parler de ce marchand de vin ; on ne m'a jamais entretenu que de sa détention et de son acquittement.

D. Vous connaissez *Napoléon Bazin*, cuisinier ?

R. Il est possible que j'aie entendu parler de lui, mais je ne le connais pas. Depuis l'affaire du 12 mai, je n'ai presque plus fré-

quenté les sociétés, de sorte que je ne connais pas les nouveaux membres.

D. Vous connaissez mieux que vous ne le dites celui dont je vous parle; c'est *Fougeray* qui a dû vous mettre en relations avec lui.

R. Je ne crois pas. *Fougeray* me parlait rarement de ces sortes de choses. Je ne me rappelle pas qu'il m'ait mis en relations avec ce *Napoléon Bazin*.

D. Vous étiez un des quatre chefs élus pour le faubourg Saint-Antoine; c'est à ce titre que ce *Napoléon Bazin* vous a communiqué les instructions du comité, dont il était un des émissaires.

R. Je ne me rappelle pas cela. Si je me le rappelais, je vous le dirais bien comme je vous ai dit beaucoup d'autres choses.

Dans ce moment, nous avons fait amener dans notre cabinet le nommé *Jarrasse*, et nous avons demandé à l'inculpé *Mallet* s'il le reconnaissait pour l'homme aux grosses lèvres dont il a parlé.

Il a répondu : Cet homme-là ne m'est pas inconnu; mais je ne crois pas que ce soit celui que j'ai vu dans la matinée du 13 septembre chez *Barré*.

D. Vous avez cependant positivement dit qu'un des deux hommes que vous avez vu le matin chez *Barré* avait une grosse lèvre, et la figure de *Jarrasse* présente cette particularité.

R. Pour vous assurer que ce soit monsieur, je ne le pourrais; il est cependant possible que ce soit lui.

Jarrasse, étant interpellé à son tour, a dit qu'il connaissait *Mallet*, mais qu'il ne pouvait dire où il l'avait vu; que cependant il était vrai qu'il était allé le lundi 13 septembre, de très-bonne heure, chez le cabaretier *Barré*, et qu'il ne se rappelait pas si *Mallet* y était ou non.

Ayant ensuite fait amener *Just Brazier*, nous l'avons mis en présence de l'inculpé *Mallet*, qui, l'ayant attentivement examiné, a dit :

Je ne connais pas monsieur, je ne l'ai jamais vu; ce n'est pas lui qui est venu m'appeler dans ma loge le 13 septembre au matin. La personne qui m'a appelé avait bien une barbe longue et rouge, mais moins longue et moins rouge que celle de monsieur.

INTERROGATOIRES DE MARTIN.

MARTIN (Jean-Baptiste-Charles), âgé de 25 ans, ébéniste, né à Saint-Sauveur-Landelin, près Coutances (Manche), demeurant à Paris, rue de Charonne, n° 25.

1^{er} interrogatoire subi, le 18 septembre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis, le 13 présent mois, par *Quenisset* dit *Nicolas Papart*, sur la personne de M. le duc d'Aumale, et de faire partie d'associations illicites?

R. Je ne sais pas d'où peut venir une pareille inculpation. Je ne connais pas *Nicolas Papart*; j'ai entendu parler de lui pour la première fois le mardi 14, lorsque j'ai lu le journal. Je n'ai jamais fait partie d'aucune association secrète.

D. Vous dites que vous n'avez jamais fait partie d'aucune association secrète, et cependant vous avez été poursuivi, soit pour ce délit, soit pour détention d'armes de guerre, dans l'affaire concernant le nommé *Caillaud* et autres, et vous avez été condamné pour ce fait, par jugement en date du _____ à six mois d'emprisonnement?

R. Ce n'est pas moi; je n'ai jamais été l'objet d'aucune poursuite.

D. Il résulte de renseignements obtenus que vous étiez en fréquentation avec les nommés *Just*, *Fougeray*, *Mallet*, *Boucheron*, *Auguste*, *Bazin* et autres, affiliés à des sociétés secrètes?

R. De tous les individus dont vous me parlez, je ne connais que *Fougeray*, qui est mon camarade de lit; *Mallet*, qui est le portier de la maison que j'habite; *Auguste Petit* et *Just*, avec lequel je mange depuis huit mois dans la même maison. Ils ne m'ont jamais parlé de sociétés secrètes; je ne sais pas s'ils en font partie.

D. Vous êtes-vous jamais trouvé chez le marchand de vin *Columbier*?

R. Rarement; peut-être cinq, six fois. J'y vais seulement prendre un verre de vin.

D. Quelles personnes avez-vous rencontrées chez ce marchand de vin?

R. Beaucoup de personnes que je connais de vue, mais dont il me serait impossible de dire les noms.

D. Faites connaître quel a été l'emploi de votre temps dans la journée du lundi 13 du courant?

R. Ce jour, je me suis levé à sept heures. Une demi-heure après, *Just* est venu me trouver dans ma chambre pour m'apprendre qu'un nommé *Missonnier* avait été arrêté dans la soirée du dimanche. Il désirait que je lui procurasse l'adresse de ses parents pour les en informer. Ne connaissant ni ce jeune homme ni sa famille, cela ne m'a pas été possible. Nous sommes allés ensemble à l'hôtel de l'Europe, pour avoir des renseignements qu'un nommé *Gazé* pouvait nous procurer. La maîtresse de l'hôtel nous a dit qu'il était sorti. *Just* est retourné dans sa chambre, et moi je suis allé déjeuner rue Traversière, chez *Engelander*, n° 60. *Just*, qui demeure dans cette maison, est venu me retrouver avec *Missonnier*, qui venait d'être mis en liberté. Nous sommes allés tous trois chez *Hugonnet*, marchand de vin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, au coin de la rue Saint-Nicolas. Après avoir bu ensemble, je les ai quittés; je suis allé m'habiller, puis ensuite, vers onze heures, je me suis dirigé vers l'hospice Saint-Antoine, pour voir le cortège. J'étais seul lorsque j'ai vu passer le cortège. Je savais que le duc *d'Aumale* était colonel du 17^e léger: je l'ai très-bien vu. Tandis que je le regardais passer, et lorsqu'on criait: Vive le 17^e léger! j'ai entendu la détonation d'une arme à feu. Je ne sais pas à quelle distance je me trouvais de l'endroit où elle a été tirée. Je ne sais pas sur qui ce coup a été dirigé. Cet événement ayant occasionné un grand tumulte, je me suis sauvé.

D. Où êtes-vous allé?

R. Chez mon patron, le sieur *Poteler*, et j'ai causé pendant au moins

une demi-heure, sur le seuil de sa porte, avec sa femme et ses enfants.

D. Qu'êtes-vous devenu le restant de la journée, et avec qui vous êtes-vous trouvé?

R. Je suis allé dîner dans ma pension, rue Traversière, 60; j'y ai vu tous les habitués. Je n'y ai pas vu *Just*; je ne sais pas où il était.

D. Persistez-vous à soutenir que vous ne connaissez pas *Nicolas Papart*?

R. Oui, Monsieur, je le soutiens.

D. Il a été saisi dans votre domicile plusieurs numéros du *Journal du peuple*, une brochure politique et plusieurs lettres. Ces objets, qui vous seront représentés, sont-ils à vous?

R. Les journaux et la brochure appartiennent tant à moi qu'à *Fougeray*; les lettres me viennent de ma famille et de mes amis.

D. Indépendamment de ces objets qui ont été trouvés et saisis dans votre domicile, n'aviez-vous pas de la poudre, des armes et des cartouches?

R. Il n'est jamais entré ni armes ni munitions dans ma chambre; *Fougeray* n'en avait pas plus que moi.

D. Quels rapports ont existé entre vous et le nommé *Napoléon Bazin*?

R. Je ne le connais pas.

D. Ne voyiez-vous pas fréquemment le nommé *Mallet*, qui vous avait loué une partie de son logement?

R. Je le voyais en entrant et en sortant; rarement nous nous trouvions ensemble. (Jamais poursuivi, n'est pas marié et est depuis quatre ans à Paris.) Mon patron et la maîtresse de l'hôtel de l'Europe me connaissent parfaitement.

D. Comment étiez-vous vêtu dans la journée du lundi 13?

R. Comme je le suis en ce moment; j'avais une redingote brune, un pantalon d'été gris noir, et j'étais coiffé d'un chapeau.

D. Je vous représente les pièces qui ont été saisies à votre do-

micile et dont il a été parlé dans cet interrogatoire; les reconnaissez-vous?

R. Oui, Monsieur; je consens à signer avec vous et le greffier l'étiquette apposée.

2^e interrogatoire subi par *Martin*, le 24 septembre 1841, devant M le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le Comte de Bastard, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Ne faites-vous pas partie de la *société des Travailleurs Égalitaires*?

R. Jamais je n'en ai fait partie.

D. N'est-ce pas vous cependant qui avez proposé à *Quenisset* dit *Papart* de le faire entrer dans cette société?

R. Je ne connais pas *Papart*, et je ne lui ai jamais parlé.

D. Ne lui avez-vous pas indiqué le cabaret de *Colombier*, rue Traversière, comme étant le lieu où se réunissait une fraction de la société?

R. Non, Monsieur.

D. N'est-ce pas dans une chambre où l'on entre par une allée attenant au cabaret de *Colombier*, et qui est occupée par un nommé *Launois* dit *Chasseur*, qu'a eu lieu la réception de *Papart*, à laquelle vous assistiez?

R. Si l'on vous a dit cela, c'est qu'on m'aura pris pour un autre.

D. N'aviez-vous pas été mis en relation avec *Papart* par un nommé *Prioul*, avec lequel *Papart* s'était trouvé à *Sainte-Pélagie*?

R. Je ne connais ni l'un ni l'autre.

D. N'avez-vous pas encore été invité à vous trouver à une autre réunion de la même société, dans le courant du mois d'août, chez un marchand de vin de la rue de Charonne?

R. C'est faux.

D. Qu'avez-vous fait dans la matinée du 13?

R. Le 13, je me suis levé à sept heures. *Just* est venu dans ma chambre me dire qu'un nommé *Missonnier* avait été arrêté la veille, et me demander si je ne connaissais pas l'adresse de sa famille pour le faire réclamer. Je suis allé à l'hôtel de l'Europe, où je croyais trouver quelqu'un qui devait savoir cette adresse, mais je n'ai pas trouvé cette personne; dans la matinée, *Missonnier* est venu nous dire qu'il avait été mis en liberté et que ce n'était plus la peine de rechercher sa famille. J'ai déjeuné, puis je me suis habillé et je suis allé me promener dans le faubourg comme tout le monde.

D. Est-ce que vous n'avez pas, le 13 au matin, de bonne heure, rencontré *Papart*?

R. Je ne connais pas *Papart*.

D. Est-ce que ce n'est pas vous qui lui avez annoncé que vous étiez en train de faire une convocation de vos hommes et qu'il eût à se rendre quelque part?

R. Non, Monsieur.

D. N'est-ce pas vous qui lui avez dit d'aller chez *Colombier*, ajoutant qu'il allait y avoir un coup de feu à faire?

R. Je n'ai jamais vu *Papart* ni entendu parler de lui.

D. Lorsque le régiment est entré dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, ne vous trouviez-vous pas près du poste de Montreuil?

R. Je suis allé jusqu'à l'hospice, mais bien avant que le régiment passât.

D. N'étiez-vous pas occupé là à rallier vos hommes?

R. J'étais seul et je n'ai parlé à personne.

D. Vous auriez cependant été rencontré dans l'endroit dont je vous parle par les nommés *Quenisset* et *Boucheron*, et vous auriez dit à *Quenisset* de se rendre du côté de la rue Traversière; que le rassemblement était là, et qu'on attaquerait, sans doute, avant que le cortège sortît du faubourg?

R. C'est faux.

D. Vous voyez que je vous interpelle sur un assez grand nombre de circonstances qui n'ont guère pu être imaginées.

R. Je ne connais pas *Papart*. Si encore c'était un ébéniste, je pourrais le connaître de vue, sans savoir son nom; mais un scieur de long, je suis bien sûr de ne pas le connaître. Je suis victime d'une méprise; j'espère que tout cela s'éclaircira aux confrontations.

D. Vous dites que vous êtes victime d'une méprise; est-ce que vous connaissez quelqu'autre individu du même nom que vous auquel les faits dont je viens de vous parler pourraient s'appliquer?

R. Non, Monsieur; mais je connais plusieurs *Martin* dans le faubourg. On m'a bien dit, dans la première instruction, que j'avais été condamné à six mois pour association illicite et pour détention de munitions de guerre: or, il est certain que je n'ai jamais été l'objet d'aucune poursuite. On s'est bien trompé une fois, on pourrait bien encore se tromper cette fois-ci.

D. Vous venez de parler de *Just*. Est-ce que vous ne saviez pas que *Just* était membre de sociétés secrètes?

R. Il ne m'a jamais parlé de cela. Je le connais pour avoir mangé ensemble pendant huit mois, dans la maison où *Just* demeure, et où il y a une pension.

D. Est-ce que vous ne saviez pas que *Just* avait des pistolets?

R. Il ne m'a jamais dit qu'il eût des armes, et je ne sais pas s'il en avait.

D. Est-ce que vous-même vous n'aviez pas un pistolet de munition et des cartouches?

R. Non, Monsieur.

D. Une déclaration très-positive fait cependant connaître qu'il y avait, dans la chambre occupée par vous et par *Fougeray*, un pistolet et des cartouches, et que ces objets vous appartenaient?

R. On n'a rien trouvé dans ma chambre.

D. Il est possible qu'on n'ait rien trouvé dans cette chambre, parce qu'en effet on a cherché à cacher ces objets; mais on sait ce qu'ils sont devenus, et il paraît constant qu'ils vous appartenaient.

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. N'a-t-on pas trouvé dans votre chambre plusieurs numéros du *Journal du peuple*, et une brochure ayant pour titre : *Cancans flétrissants*? Cela vous appartenait-il?

R. Oui, Monsieur.

D. Qu'est-ce que c'est que ce *Missonnier* auquel vous preniez intérêt?

R. Moi, je ne le connais pas personnellement; je ne l'ai vu qu'une fois, en faisant la conduite à un de mes camarades.

D. Pour quel motif avait-il été arrêté?

R. Je ne sais pas. Je sais seulement qu'il nous a montré son bras: il avait été pris d'un coup de sang dans le poste du Châtelet, et on l'avait saigné.

3^e interrogatoire subi par *Martin*, le 15 octobre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction délégué.

D. Depuis combien de temps demeuriez-vous avec *Fougeray* chez *Mallet*, et pour quel motif êtes-vous allé loger chez ce portier? Ne serait-ce pas lui qui vous aurait attiré?

R. C'est au mois de mai dernier que *Mallet*, que je rencontrais souvent à l'estaminet *Barré*, nous a proposé, à *Fougeray* et moi, d'occuper une chambre dépendante de son logement, et qu'il désirait louer à des jeunes gens tranquilles. Nous avons accepté sa proposition.

D. Quelques réunions de sociétés secrètes, auxquelles vous auriez assisté, n'ont-elles pas eu lieu dans une des chambres de la maison dont, comme concierge, *Mallet* a cru pouvoir disposer pour cet objet?

R. Je n'ai vu aucune réunion dans la maison, et je n'ai assisté à aucune.

D. N'alliez-vous pas assez fréquemment avec *Mallet* chez le cabaretier *Colombier*?

R. J'allais rarement chez *Colombier*; je n'y suis jamais allé avec

Mallet; je crois cependant l'y avoir rencontré il y a environ trois mois.

D. Le pistolet que je vous représente n'est-il pas à vous ?

R. Non, Monsieur.

D. Vous ne dites pas la vérité : il était en votre possession trois semaines environ avant l'attentat du 13 septembre ; on l'a vu accroché à votre cheminée. Le jour même de l'attentat, *Mallet*, craignant que la détention de cette arme et celle de cartouches qui étaient aussi dans votre chambre ne vous compromît, a caché le tout dans une cave. Ce que je vous dis là est attesté par plusieurs témoins.

R. Eh bien, oui, je reconnais ce pistolet. Un de mes amis, dont je ne veux pas dire le nom, m'avait remis cette arme pour que je fasse réparer la vis de chien. Cette réparation étant faite, j'ai voulu le lui reporter ; mais il était parti en voyage. Je ne m'en suis point servi : vous voyez qu'au lieu d'une pierre à feu il y a un morceau de bois blanc qu'y a mis le serrurier.

D. Quel est le nom du serrurier qui a fait cette réparation ?

R. C'est un ouvrier ; je ne veux pas dire son nom.

D. Le refus que vous faites de vous expliquer indique suffisamment la fausseté de vos déclarations ?

R. Je ne dis que la vérité : ce pistolet n'est pas chargé ; il ne l'a jamais été par moi.

D. A qui appartenait les cartouches et balles qui ont été trouvées dans votre domicile ?

R. Je n'avais ni cartouches ni balles ; je ne sais pas si *Fougeray* en avait.

D. L'emploi que vous avez donné de votre temps n'est point exact. Je vous engage à réfléchir sur votre position, et à dire franchement quelles personnes vous avez vues le 13 septembre dernier dès six heures du matin, avec quelles personnes vous vous êtes trouvé chez *Barré*, dans quelle maison on vous a conduit, et ce que vous avez fait dans le cours de la journée ?

R. Ainsi que je l'ai dit, *Just* est venu, non pas à six heures, mais à sept heures du matin; nous ne sommes point entrés chez *Barré*; je n'y ai vu personne en passant. Nous sommes allés ensemble à l'hôtel de l'Europe, dans l'intérêt du nommé *Missonnier*. *Just Brazier* ne m'a conduit nulle autre part; il ne m'a rien dit de ce qui devait se passer dans la journée. C'est à neuf heures et demie du matin que nous nous sommes séparés; *Just* est monté dans sa chambre, tandis que je déjeunais dans la même maison.

D. N'êtes-vous pas allé, vers cinq heures et demie du soir, chez *Charles Bouzer*? Avec qui étiez-vous?

R. Effectivement je suis allé, vers cinq heures et demie, avec *Auguste*, chez *Charles Bouzer*, pour y voir *Fougeray*.

D. *Fougeray* et *Charles* connaissaient-ils l'attentat, et leur en avez-vous parlé?

R. *Charles* n'était pas chez lui. *Fougeray* et un autre ébéniste parlaient de l'événement; nous en avons parlé avec eux.

D. Leur avez-vous dit quel était l'auteur de l'attentat?

R. Non, Monsieur; je ne le connaissais pas, je ne pouvais pas le leur dire.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Charles Bouzer*?

R. Je le connais depuis quelques mois que *Fougeray* travaille chez lui.

D. Ce *Charles Bouzer* ne vous a-t-il pas plusieurs fois conduit chez *Considère*, marchand de vin, à Montmartre?

R. Je suis allé une seule fois à Montmartre avec *Bouzer* et *Fougeray*; nous sommes entrés chez quatre à cinq marchands de vin; *Considère* était du nombre.

D. N'est-ce pas *Bouzer* qui vous a proposé d'aller chez *Considère*?

R. Je ne connais pas *Considère*; je ne sais pas si *Bouzer* le connaît; nous sommes entrés chez lui comme nous serions entrés chez un autre.

D. Vous saviez que *Considère* avait été poursuivi et traduit devant la Cour des Pairs pour complicité d'attentat dans l'affaire *Darmès*?

R. Oui, je le savais, mais je ne l'avais jamais vu; les journaux en avaient fait mention.

D. Vous êtes allé plus souvent que vous ne le dites chez ce marchand de vin; ce n'est point le hasard qui vous y a conduit; vous saviez qu'il tenait chez lui des réunions; vous savez quel en était le but et quelles personnes s'y trouvaient?

R. Je n'y ai point vu de réunion; je ne connais aucune des personnes qui y étaient.

D. Entre autres personnes, n'y avez-vous pas vu le cuisinier *Napoléon Bazin*?

R. Je ne connais pas cet homme; je ne sais pas s'il était chez *Considère*; j'y ai vu beaucoup de monde, et notamment des femmes; on n'a rien fait et rien dit devant moi qu'on ne puisse faire et dire chez tous les marchands de vin.

4^e interrogatoire subi par *Martin*, le 20 octobre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction, délégué (1).

D. Dans votre interrogatoire du 15 de ce mois, vous êtes convenu que, le 13 septembre dernier, vers cinq heures du soir, vous étiez allé, avec *Auguste Petit*, chez *Charles Bouzer*, pour y voir *Fougeray*. Il a été question entre vous trois de l'attentat de ce jour. Faites connaître dans quels détails vous êtes entré à cet égard?

R. *Auguste Petit* en a parlé comme les autres; il n'a donné aucun détail particulier.

D. Vous ne dites pas la vérité; *Auguste Petit* en a plus parlé que les autres; c'est lui qui, tout en entrant, a dit à *Fougeray*: Tu ne sais pas, on a tiré ce matin sur le Duc d'Aumale dans le faubourg?

R. Il peut l'avoir dit.

D. *Auguste Petit* n'a-t-il pas ajouté: c'est *Papart* qui a tiré le coup, un individu qui est reçu dans la société?

R. Je n'ai pas entendu cela.

D. *Fougeray*, en vous adressant la parole à tous deux, a dit: Et

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 370.

vous autres, qu'avez-vous fait? *Auguste* ne lui a-t-il pas répondu: Nous ne sommes pas blancs; c'est un homme sans conviction, qui dira tout, qui nous vendra; *Mallet*, *Just* et moi, nous ne sommes pas dans de beaux draps; s'il parle, nous sommes perdus?

R. Je n'ai pas entendu cela; si je l'avais entendu, je le dirais; on parlait de cela comme d'une chose indifférente.

D. Si vous n'avez pas entendu ce qu'on a dit dans cette conversation, faites donc connaître dans quels détails on est entré?

R. Un sieur *Golzard*, dont la boutique est voisine de celle de *Charles Bouzer*, a, plus que tout autre, parlé de l'événement; c'est même lui qui nous a dit que le cheval de M. le Duc d'Aumale avait été blessé ou tué.

INTERROGATOIRES DE FOUGERAY.

FOUGERAY (Alexis), âgé de 24 ans, ébéniste, né au Mans (Sarthe),
demeurant à Paris, rue de Charonne, n° 25.

1^{er} interrogatoire, subi le 19 septembre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis, le 13 de ce mois, par le nommé *Quenisset* dit *Papart*, sur la personne de M. le duc d'Aumale, et de faire partie d'associations secrètes?

R. D'abord je ne comprends pas mon arrestation. Je peux prouver par des personnes dignes de foi que le lundi, 13 du courant, j'ai travaillé toute la journée, et que je n'ai pris part en aucune façon à l'attentat qui a été commis sur le Prince; je ne fais partie d'aucune société secrète.

D. Faites connaître avec précision quel a été l'emploi de votre temps le lundi 13?

R. Je me suis levé vers sept heures; *Martin*, mon compagnon de lit, était déjà sorti. Je suis allé avec le concierge de la maison boire une goutte chez le nommé *Barré*, cafetier, et immédiatement après je me suis rendu chez le sieur *Charles*, mon maître, rue Saint-Honoré, n° 278. Arrivé vers huit heures et demie, j'ai travaillé jusqu'à six; je suis sorti un instant pour savoir si le cortége arrivait. Après être resté quelques minutes sur la place du Carrousel, ayant appri qu'il ne devait point encore venir, j'ai été reprendre mon ouvrage. Je suis ressorti plus tard, et je crois qu'il était deux ou trois heures, lorsque, placé au coin de la rue des Pyramides, j'ai vu passer le cortége. J'ai même très-bien vu la Reine et Madame la duchesse d'Orléans. Aussitôt après je suis revenu chez mon maître, et je n'ai quitté qu'à six heures.

D. Où êtes-vous allé en sortant de chez votre maître?

R. Je suis rentré dans mon logement; le sieur *Barré* m'a vu. J'ai

pris du linge sale que j'ai porté chez la femme *Filoché*, ma blanchisseuse, au bout de la rue Neuve-de-Lappe, du côté de la rue de la Roquette. C'est en faisant cette dernière course dont j'ai parlé, que j'ai appris qu'on avait tiré; les uns disaient que c'était sur le lieutenant-colonel du 17^e régiment, d'autres, que c'était sur M. le duc d'Aumale.

D. Connaissez-vous le marchand de vin *Colombier*, et alliez-vous quelquefois chez lui ?

R. Je ne connais pas cet homme; je suis peut-être entré chez *Colombier* une fois ou deux, sans faire attention à lui.

D. Vous ne dites pas la vérité; vous alliez chez ce marchand de vin plus souvent que vous ne le dites, et vous vous y êtes trouvé plusieurs fois avec *Martin*, votre camarade, *Mallet*, votre logeur, *Brazier (Just)*, *Bazin*, *Prioul*, *Boucheron*, *Auguste Petit* et autres ?

R. De toutes les personnes que vous venez de me citer, je ne connais que *Martin* et *Mallet*; je n'ai jamais entendu parler des autres.

D. Connaissez-vous *Quenisset* dit *Nicolas Papart* ?

R. Je ne le connais pas; je ne l'ai même jamais vu.

D. Reconnaissez-vous le paquet de cartouches, le morceau de pierre noire et le portefeuille que je vous représente ?

R. Non, Monsieur; ces objets ne m'appartiennent pas. Il sera facile de reconnaître que l'écriture qu'on remarque sur le portefeuille n'est pas la mienne.

D. N'aviez-vous pas dans votre chambre, et appartenant à vous et à *Martin*, des armes, des cartouches, de la poudre et des balles ?

R. Non, Monsieur; il n'y a jamais eu dans notre chambre d'armes d'aucune espèce, ni de munitions.

D. Vous ne dites pas la vérité. Le lundi 13, au soir, il y avait encore dans votre chambre un pistolet et des munitions, et vous avez fait disparaître tout, dans la crainte d'une perquisition dans votre domicile ?

R. Non, Monsieur.

Détenu pendant six mois lors des troubles de mai, j'ai été mis en liberté par ordonnance de la Cour des Pairs.

Le lundi 13, j'étais vêtu de la blouse bleue que je porte en ce moment, et coiffé d'une casquette de drap noir. Je ne suis pas marié.

2^e interrogatoire, subi par *Fougeray*, le 25 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de M. Rossi, Pair de France.

D. N'étiez-vous pas logé avec *Martin* ?

R. Oui, Monsieur. J'habitais la même chambre que *Martin* : c'est *Mallet*, le portier, qui nous l'avait louée.

D. Étiez-vous seul avec *Martin* dans sa chambre ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous devez savoir qu'il existait des armes et des munitions dans ce domicile-là ?

R. Elles ne m'appartenaient pas.

D. A qui appartenaient-elles ?

R. Je ne sais pas.

D. Mais si elles ne vous appartenaient pas à vous, elles appartenaient nécessairement à *Martin* ?

R. Je ne sais pas si *Martin* avait des armes.

D. Il y a une déclaration formelle de laquelle il résulte qu'il se trouvait dans cette chambre des armes et des munitions qui auraient été remises à *Mallet*, le portier, lequel les aurait lui-même confiées à d'autres personnes que nous connaissons ?

R. Les armes n'étaient pas à moi ; quant aux cartouches, elles m'appartenaient, mais ce n'est pas moi qui les ai données à *Mallet* ; quand je suis rentré le soir dans la chambre, elles n'y étaient plus.

D. Qu'est-ce qui vous avait donné ces cartouches ?

R. Je les avais trouvées dans un papier et dans un mouchoir.

D. Où les avez-vous trouvées?

R. Dans la rue.

D. Vous ne pouvez pas espérer que l'on croie que vous avez trouvé ces cartouches dans la rue. Je vous invite à dire où vous les avez eues?

R. Je les ai eues de l'individu chez lequel je travaille, le nommé *Charles*; il n'y avait pas longtemps qu'elles étaient dans mon domicile, tout au plus quinze jours.

D. Pourquoi vous les avait-il données?

R. Il me dit : « Si tu veux cela, je n'en ai pas besoin, emporte-le. »

D. En avait-il beaucoup d'autres?

R. Non, Monsieur; il n'avait que cela.

D. Où demeure ce *Charles*?

R. Il demeure rue Saint-Honoré, n° 278.

D. Quelle est sa profession?

R. Il est ébéniste.

D. Y a-t-il longtemps que vous travaillez chez lui?

R. Il y aura six mois au terme prochain.

D. Le pistolet qui était avec les cartouches appartenait-il à *Martin*?

R. Je ne l'ai vu ni entrer ni sortir, mais je pense bien qu'il était à lui.

D. Alliez-vous quelque fois chez le marchand de vin *Colombier*?

R. J'y suis allé deux ou trois fois tout au plus

D. Avec qui vous y êtes vous trouvé?

R. Avec *Martin*, *Mallet* et autres.

D. Vous y êtes vous trouvé avec *Just*?

R. Non, Monsieur.

D. Y a-t-il longtemps de cela?

R. Oui, Monsieur.

- D. N'avez-vous pas été chez *Colombier* le lundi 13 au matin?
- R. Non, Monsieur; le lundi 13 je suis allé travailler et ne suis rentré qu'à six heures du soir.
- D. Est-ce rue Saint-Honoré que vous avez travaillé?
- R. Oui, Monsieur.
- D. Depuis combien de temps avez-vous été reçu dans la société des Travailleurs égalitaires?
- R. Je n'ai jamais fait partie de cette société.
- D. N'avez-vous pas fait partie d'autres sociétés politiques secrètes?
- R. Non, Monsieur.
- D. Il est difficile de croire que *Charles* vous ait remis ces cartouches sans vous dire quel usage il en fallait faire?
- R. Il m'a dit seulement qu'il aimait autant ne pas avoir cela chez lui, et que si je voulais les prendre, je le pouvais. Alors je les ai prises et portées chez nous.
- D. Combien y avait-il de cartouches?
- R. Je n'ai pas fait attention au nombre.
- D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Martin*?
- R. Il y a dix-huit mois environ. Je l'ai connu dans un garni où j'ai demeuré, passage Sainte-Marie; on m'a mis dans sa chambre.
- D. Vous étiez très-lié avec lui?
- R. Nous étions liés comme deux jeunes gens qui demeurent ensemble, et dont les caractères se conviennent assez bien.
- D. N'avez-vous pas connu le nommé *Quenisset* dit *Papart*?
- R. Non, Monsieur.
- D. Vous ne l'avez pas vu avec *Martin*?
- R. Non, Monsieur.
- D. Vous n'avez pas entendu *Martin* parler de lui?
- R. Non, Monsieur.

3^e interrogatoire subi par *Fougeray*, le 13 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. N'avez-vous rien à ajouter à vos précédentes déclarations?

R. Le dimanche 12 septembre je vis *Mallet* vers les cinq heures du soir; nous avons bu ensemble chez *Barré*. *Mallet* ne me dit rien de ce qui devait avoir lieu le lendemain matin, ce qui me faisait croire que rien n'était encore définitivement arrêté à ce moment-là. Le 13 au matin, vers six heures à peu près, on frappa à notre porte : c'était *Just Brazier*. Il nous dit, à *Martin* et à moi : Voulez-vous venir faire un tour chez *Colombier*, il y a des camarades qui veulent aller faire une démonstration à la rencontre du 17^e. Nous lui avons dit que non, que nous allions travailler. En sortant de notre chambre, nous trouvâmes *Mallet* dans la cour; *Just* lui récidiva la même proposition qu'à nous. *Mallet* répondit qu'il irait un peu plus tard faire un tour chez *Colombier*; *Martin* sortit avec *Just*; je ne sais pas où ils allèrent. *Mallet* vint avec moi chez *Barré*, où nous fîmes venir trois verres de groseille, parce que, comme nous entrions, un nommé *Jarrasse* est entré avec nous, et nous avons bu tous les trois ensemble. *Jarrasse* savait qu'il y avait une réunion chez *Colombier*; car, lorsque *Mallet* lui demanda s'il avait le projet d'y aller, *Jarrasse* dit : Oui, je vais y aller aussi tout à l'heure; je les ai vus, je sais bien qu'on se réunit. Il venait certainement nous trouver pour nous engager à aller avec eux. En sortant de chez M. *Barré*, où j'ai laissé *Mallet* et *Jarrasse*, j'allai à mon ouvrage; chemin faisant, je rencontrai un de mes pays avec lequel je bus un verre de vin blanc. Quand j'arrivais chez *Charles*, il était dans sa boutique. Je lui dis : « Tu ne sais pas que le 17^e arrive aujourd'hui, » et je lui proposai d'aller le voir passer. *Charles* me dit : « qu'il ne pouvait pas sortir, qu'il avait un bureau à livrer. » J'allai place du Louvre, pour voir si le régiment arrivait; ne le voyant pas arriver, je me suis en allé travailler. A deux heures je suis sorti de nouveau, et je suis allé rue des Pyramides, où j'ai vu passer le cortège. Je suis rentré chez mon maître, et j'ai travaillé jusqu'à cinq heures. Je travaillais encore quand *Auguste Petit* et *Martin* sont entrés; *Auguste* me dit : Tu ne sais pas, on a tiré sur le duc d'Aumale dans le faubourg. Je lui demandai qui avait tiré? il me répondit : C'est

Papart, un individu qui est reçu dans la société. Et vous autres, qu'avez-vous fait? que je leur dis. *Auguste* répondit : Nous ne sommes pas blancs, c'est un homme sans conviction qui dira tout; qui nous vendra; *Mallet*, *Just* et moi nous ne sommes pas dans de beaux draps; s'il parle nous sommes perdus. En disant cela, ils avaient l'air d'appuyer principalement sur *Just*. Je leur demandai alors comment la chose s'était passée? Alors *Auguste* dit que le matin, chez *Colombier*, on avait discuté si on irait au devant du 17^e, ou si l'on n'irait pas; qu'en sortant de chez *Colombier*, *Just*, *Mallet*, *Dufour*, avaient leur affaire; qu'ils étaient armés de pistolets; que *Just* avait dit à *Auguste* : Et toi, as-tu aussi ton affaire? et que, lui *Auguste*, avait répondu : Oui; que *Papart* avait dit : Et moi, je n'ai rien; que *Just* lui avait dit : Eh bien! viens avec moi; je vais te donner ce qu'il te faut; et qu'après cela il l'avait emmené et lui avait donné des pistolets. Alors je dis à *Auguste* : Mais que vouliez-vous donc faire? *Auguste* répondit : S'il y avait eu du pêle-mêle, nous aurions tiré, nous avions pris nos armes dans l'intention de nous en servir si le grabuge commençait. *Papart* étant arrivé, a parcouru une certaine distance avec beaucoup d'animation; il criait beaucoup; il a fini par se placer au premier rang entre deux individus, et il a tiré son coup sans avoir prévenu personne. Je dis à *Martin* : Et toi, qu'as-tu fait? *Martin* me dit : j'étais là, j'ai vu la chose, mais je n'ai pas été avec eux, pas si bête! Je sortis de chez mon maître vers six heures, et je revins au faubourg avec *Auguste* et *Martin*. Rue de la Roquette, n^o 53, au coin de la rue Neuve-de-Lappe, nous avons bu et mangé, *Martin* et moi; *Auguste* est sorti un moment; après quelques instants il est rentré et nous sommes sortis tous les trois ensemble. Arrivés rue de Charonne, je les quittai et rentrai chez moi; je pris mon linge sale et allai le porter à ma blanchisseuse. Avant de nous séparer ils m'avaient engagé à aller les rejoindre chez un marchand de vin de la rue Sainte-Marguerite, mais je n'y suis pas allé. En rentrant chez moi le soir, après avoir été chez l'un de mes pays, j'ai vu encore *Martin* et *Auguste* qui causaient dans le faubourg, et nous sommes allés nous coucher *Martin* et moi.

D. Est-ce que vous n'avez pas fait partie vous-même de quelqu'une des sociétés dont faisaient partie ces gens-là?

R. Non, Monsieur; mais je sais aussi bien qu'eux ce qui s'y pas-

sait, parce que je leur ai entendu dire beaucoup de choses. Au 12 mai, *Charles*, chez qui je travaille maintenant, et avec lequel j'avais été ouvrier dans une boutique qu'il a quittée depuis, me proposa de venir avec lui à deux heures chez un marchand de vin où nous trouverions des camarades. J'y allai, et je me trouvai rue Neuve-Bourg-l'Abbé quand on pilla les magasins d'armes des frères *Lepage*; je pris un fusil comme les autres, et j'allai rue Quincampoix, où il se faisait une distribution de cartouches. J'allai avec les insurgés jusqu'au Quai-aux-Fleurs, où je connaissais une dame qui était de mon pays; j'entrai chez elle pour y déposer mon fusil et mes cartouches; mais on m'avait vu entrer, je fus dénoncé et arrêté quelques jours après : j'ai fait, à ce sujet, près de six mois de prévention. Quand je sortis de prison, je passai nécessairement pour un républicain, et c'est ainsi que je reçus beaucoup de confidences. Je sus alors qu'il y avait plusieurs sociétés secrètes dont les réunions avaient lieu en divers endroits. *Mallet*, qui faisait partie de ces sociétés, étant chef d'une certaine quantité d'hommes, les amenait chez lui; il s'y faisait même des réceptions. J'ai su aussi que les chefs de ces sociétés ne s'entendaient pas bien; qu'il y avait eu désunion entre eux, et que ceux qui voulaient marcher absolument s'étaient reformés en comité. La société dirigée par ce comité a toujours continué de marcher. *Napoléon Bazin* était l'un des principaux membres de la société; c'était lui qui portait les ordres du comité dans le faubourg. Ce *Napoléon Bazin* a été arrêté la veille de l'attentat dans les troubles de la place du Châtelet. Il y avait quatre chefs dans le faubourg : *Mallet*, *Auguste Petit*, *Launois* dit *Chasseur*; *Dufour* a une certaine quantité d'hommes, mais je ne sais pas s'il est l'un des chefs principaux.

D. *Just Brazier* n'est-il pas l'un de ces chefs ?

R. *Just*, autant que je puis croire, est communiste, ce qui n'empêche pas qu'il allait tout de même avec eux.

D. Connaissez-vous le nommé *Couturat* ?

R. Je ne l'ai jamais vu dehors; je ne l'ai vu qu'au dépôt. Il est communiste, *Couturat*. Il y avait aussi *Prioul*, qui allait avec eux, mais il n'était pas de leur société; seulement quand il y avait quelque chose de grave, on le prévenait, et lui, il allait :

D. N'est-il pas à votre connaissance qu'il se tenait des réunions dans la maison de *Colombier*?

R. Oui, Monsieur; il y avait des réunions chez *Launois*, qui demeure dans la maison, et ceux qui faisaient partie de la société descendaient chez *Colombier*.

D. N'avez-vous pas connaissance aussi de réunions qui se tenaient chez un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne?

R. Oui, Monsieur, à l'enseigne du *Cerceau d'or*, dans un cabaret tenu par deux dames qui étaient en deuil; j'y suis même allé une fois avec eux.

D. Où vous teniez-vous alors?

R. Dans une chambre en haut, au premier. Quand on était là, l'un des chefs lisait un ordre du jour qu'il avait reçu de son comité.

D. Vous rappelez-vous à quelle époque vous seriez allé à cette réunion?

R. Il y a environ deux mois.

D. Quel est l'ordre du jour qu'on a lu dans cette réunion?

R. Je ne saurais vous dire les termes.

D. Avez-vous su quelque chose du rôle que les sociétés secrètes ont joué dans l'attentat de *Darmès*?

R. Non, Monsieur.

D. Avez-vous connu *Darmès*?

R. Non, Monsieur, mais j'ai connu, après son acquittement, l'un de ceux qui ont été jugés avec lui : le nommé *Considère*; c'est *Charles* qui m'a conduit chez lui : j'y suis allé trois fois; il y a bien trois mois de la première fois, il était sorti de prison depuis trois semaines environ. La première fois que j'y allai, *Napoléon Bazin* était là; en sortant il me dit : Vous qui êtes du faubourg, si vous connaissez des chefs de notre société, parlez-leur et dites-leur que j'irai un jour pour les rallier. Je lui dis que je connaissais *Mallet*, et que je pourrais bien lui en parler. *Martin* était avec moi ce jour-là, et il a entendu notre con-

versation. Quand j'allai chez *Considère*, la seconde fois, j'étais avec *Charles* et *Martin*, mon camarade. Il y avait là un nommé *Blanc*, tailleur dans le quartier Montorgueil; un nommé *Martin*, bottier, passage Colbert : ce n'est pas *Martin*, le serrurier du faubourg Saint-Antoine, qui est dans l'affaire du 13 septembre, et qui est, lui, l'un des chefs de la société, c'est autre chose. Ce jour-là j'ai entendu parler d'un projet qui doit coûter 1,200 francs. Il s'agissait d'employer de la poudre fulminante pour mettre le feu. Ce sont des projectiles en quantité qui doivent être distribués à plusieurs individus : je ne pourrais au juste vous dire ce que c'était ; je le demandai, mais on me répondit que cela ne se disait pas. Ce dont je suis sûr, par exemple, c'est que *Considère* dit qu'il n'était pas riche, qu'il avait des dettes, mais qu'il trouverait bien 100 francs pour aider à ce projet. J'ai vu aussi chez lui deux hommes déjà anciens ; l'un est un cartonnier et l'autre un serrurier, mais je ne sais pas leur nom. Le dimanche et le lundi on ne parle pas beaucoup politique chez *Considère*, parce qu'il y a toute sorte de monde. C'est le samedi et dans la semaine que les gens qui veulent conspirer vont chez lui. J'oubliais de vous dire que si *Napoléon Bazin* est détenu, il doit y avoir quelqu'un qui le remplace et qui transmet les ordres du comité : c'est un cuisinier du café de Paris.

D. Ne savez-vous pas qu'il y avait un dépôt de cartouches dans le faubourg ?

R. J'ai entendu dire par *Just*, par *Mallet* et par d'autres qu'il y avait des munitions dans le faubourg, mais je n'ai pas su où était le dépôt.

4^e interrogatoire subi par *Fougeray*, le 14 novembre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous dans les déclarations que vous avez faites hier ?

R. Oui, Monsieur, j'y persiste, et je demande à y ajouter quelque chose, pour faire connaître comment les cartouches trouvées dans mon domicile sont arrivées en ma possession.

Environ trois semaines avant l'attentat, *Martin*, mon camarade de lit, m'a parlé d'un dépôt de cartouches qui devait être dans une maison, soit de la rue de Charenton, soit de celle Saint-Nicolas ; c'est *Just Brazier* qui le lui avait dit. Il m'a en outre fait connaître, qu'il

croyait bien que *Just* avait travaillé à la confection de ces munitions. Le lendemain, lorsque je suis arrivé chez *Charles Bouzer*, mon maître, je lui ai raconté ce que *Martin* m'avait appris. Il a répondu : Quand j'aurai de l'argent, je tâcherai de m'en procurer. J'ai pensé et je pense encore que cela voulait dire que, s'il avait de l'argent, il achèterait des munitions pour les mettre au dépôt. Quelques jours après, dix jours avant l'attentat, nous causions ensemble; il a ouvert un tiroir, et il me dit comme cela : Tiens, j'en ai quelques-unes des cartouches, en veux-tu ? si tu les veux, emporte-les. J'ai accepté, et il m'a remis un paquet contenant environ vingt cartouches et autant de balles. Je lui ai dit que je tâcherais de découvrir le dépôt dont je lui avais parlé, pour les y mettre. Rentré chez moi, j'ai montré ces munitions à *Martin*, en lui demandant s'il savait où je pourrais les déposer. Il m'a dit que *Just Brazier* pourrait me dire cela. N'ayant pas eu occasion de le voir, je ne le lui ai pas demandé; c'est ce qui explique pourquoi les cartouches et balles ont été trouvées dans ma chambre.

Il y avait aussi dans notre chambre un pistolet; il appartenait à *Martin*, qui se l'était procuré je ne sais où ni comment, environ trois semaines avant l'attentat : au lieu de pierre, il y avait un petit morceau de bois blanc. Si cette arme est encore dans le même état, c'est qu'évidemment *Martin* ne s'en est pas servi. Pendant les trois semaines que ce pistolet a été en sa possession, il a été accroché à un clou à la cheminée.

Un mois environ avant l'attentat, je revenais de mon travail, lorsque *Martin* m'a demandé si je voulais venir faire un tour chez *Columbier*; lorsque nous y sommes arrivés, *Napoléon Bazin*, *Launois*, *Auguste Petit*, *Mallet*, *Dufour* et un autre que je ne connais pas, venaient de boire bouteille et ils sortaient. Nous nous sommes, *Martin* et moi, joints à eux dans la rue. *Auguste Petit*, en notre présence, a demandé à *Napoléon Bazin* quelle garantie il prétendait nous donner pour la société; *Napoléon Bazin* a répondu : Vous choisirez parmi vous l'homme qui vous inspirera le plus de confiance; je me charge de lui montrer le matériel et de lui faire connaître un membre de notre comité. Cette conversation n'a pas eu d'autre suite; on s'est séparé quelque temps après.

5^e interrogatoire subi par *Fougeray*, le 16 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

D. Dans votre interrogatoire en date du 13 de ce mois, vous avez déclaré à M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, que vous étiez allé avec *Charles Bouzer*, votre maître, et *Martin*, votre camarade, trois fois chez le nommé *Considère*, marchand de vin, à Montmartre; que la première fois vous y avez trouvé *Napoléon Bazin* qui, vous adressant la parole, vous a dit : Vous qui êtes du faubourg, si vous connaissez des chefs de notre société, parlez-leur et dites-leur que j'irai un jour pour les rallier; que la seconde fois vous avez trouvé chez ce même *Considère*, entre autres personnes, les nommés *Blanc*, tailleur, et *Martin*, bottier; que ce même jour vous avez entendu parler d'un projet d'une machine qui devait coûter 1,200 fr., etc. Vous n'avez pas dit de quelle époque datait votre troisième visite chez *Considère*, quelles personnes vous y aviez trouvées, ce qu'on avait dit et fait en votre présence : expliquez-vous à cet égard?

R. Je ne me rappelle pas au juste à quelle époque je suis allé pour la troisième fois chez *Considère*; ce pourrait bien être trois semaines environ avant l'attentat du 13 septembre. J'étais accompagné, dans cette démarche, par *Charles Bouzer*, mon maître, et un nommé *Jules Maréchal*, qui était venu me trouver à la boutique, et dont je ne connais ni la profession ni la demeure; je sais qu'il couche tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Notre journée étant terminée, *Charles Bouzer* a dit à *Maréchal* : Veux-tu venir chez *Considère*? *Maréchal* ayant accepté et m'ayant fait pareille proposition, nous sommes partis tous les trois ensemble; mon camarade *Martin* n'était pas des nôtres. Arrivés chez *Considère* à la brune, nous allions entrer dans sa boutique, lorsqu'il nous a appelés : il était dans un petit cabinet pratiqué dans son jardin; deux personnes seulement étaient avec lui, l'une le nommé *Blanc*, dont j'ai déjà parlé, et une autre que je ne connais pas. Nous sommes restés tous les six environ une heure dans ce cabinet. *Considère*, le gros homme et *Blanc* nous ont parlé de leur plan d'attaque : entre autres choses que je me rappelle, ils ont dit que ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait d'abord d'attaquer

les casernes et d'y mettre le feu; ensuite établir des communications entre les maisons, en faire des espèces de galeries dont l'entrée serait défendue aux troupes par des projectiles ou machines fulminantes; qu'ainsi placé et protégé, on pourrait aisément tirer par les fenêtres.

Considère a encore dit au gros : Il nous ont f... la chasse, mais n'ait pas peur, ce sera à notre tour! Je ne me rappelle pas ce qui a été répondu; je sais seulement que cet homme à qui s'adressait plus particulièrement *Considère* paraissait aussi très-animé.

Bouzer, Maréchal, Blanc, l'homme gros dont je ne sais pas le nom et moi, nous sommes sortis ensemble; nous avons cheminé tous les cinq jusque sur le boulevard, où nous nous sommes séparés. Une fois sortis de chez *Considère*, nous n'avons plus du tout parlé politique.

L'individu que j'ai désigné comme le gros homme, parce que je n'ai pas entendu prononcer son nom et que je ne l'ai vu qu'une seule fois, est de taille ordinaire; il m'a paru être âgé d'environ quarante ans; il n'a ni longue barbe ni moustaches; il était vêtu d'une blouse grise faite en forme de redingote, et coiffé d'un chapeau. Je ne soupçonne même pas quelle était sa profession. L'ensemble de sa mise était bien, comme costume d'un ouvrier qui n'est pas malheureux.

Il est bien à désirer pour moi, Monsieur, que les inculpés, et surtout leurs camarades du dehors, ne connaissent pas les révélations que j'ai faites à la justice. Si on venait à le savoir, on me guetterait, on m'attrapperait dans un endroit quelconque, et peut-être me tueraient-ils. Aussitôt qu'un homme est connu pour avoir dit quelque chose d'important à la justice, il ne peut plus se montrer dans le faubourg.

6^e interrogatoire subi par *Fougeray*, le 3 novembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs (1).

D. Vous m'avez écrit que vous désiriez être entendu de nouveau : qu'avez-vous à dire ?

R. Un mois à peu près avant l'attentat, il y a eu une réunion dans la rue Traversière, chez un appelé *Simon*, un marchand de vin. Là, il y avait plusieurs individus, et entre autres le nommé *Choquin*, qui prit la parole et s'expliqua en ces termes, en disant : « Citoyens, nous avons réuni un membre ou deux de chaque arrondissement pour

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 371.

« connaître la disposition de leurs quartiers, et discuter s'il y a opportunité ou non pour l'attaque. » Alors un des individus, le nommé *Rousselot*, prit la parole, et demanda qui est-ce qui avait pris l'initiative de cette réunion. Le nommé *Choquin* lui a répondu que c'étaient quelques patriotes du faubourg Saint-Antoine qui s'étaient réunis pour discuter l'opportunité d'une attaque. Ce nommé *Rousselot* a harangué un bout de temps; plusieurs autres ont parlé chacun à leur tour. Il y avait à cette réunion *Martin*, mon camarade, moi, bien entendu, *Just*, *Mallet*, *Auguste Petit*, *Prioul*, *Martin*, le bottier du passage Colbert, quelques autres que je connais et un beaucoup plus grand nombre que je ne connais pas. Rien n'a été décidé dans cette réunion; mais j'ai entendu le nommé *Choquin* qui disait à un autre individu, dans un des coins de la salle, qu'il connaissait un général qui demeurait sur le canal, et qu'il y avait une quantité de munitions chez lui dont il ne demandait pas mieux que de se débarrasser. *Choquin* dit aussi que ce même général avait dit que, si cela marchait bien, il se mettrait bien à leur tête.

D. Vous n'avez pas su précisément le nom et l'adresse de ce général ?

R. Non, Monsieur; je crois qu'il demeurait entre la rue du Faubourg-du-Temple et la rue Ménilmontant : ce qui me le fait croire, c'est que je sais qu'il y a eu des réunions de sociétés secrètes de ce côté-là. Je crois que c'était là qu'était le dépôt d'armes et de munitions pour le faubourg Saint-Antoine, car *Choquin* disait qu'il y en avait en quantité, et qu'il irait en chercher là quand il le voudrait.

INTERROGATOIRES DE BOUZER.

BOUZER (Charles-Henri), âgé de 34 ans, ébéniste, né à Montbéliard (Doubs), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n° 278.

1^{er} interrogatoire subi, le 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Vous avez eu, comme ouvrier chez vous, le nommé *Fougeray* ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous lui avez remis un paquet de cartouches ?

R. Cela est faux.

D. C'est lui-même qui l'a déclaré.

R. C'est tout ce qu'il y a de plus faux.

D. L'action d'avoir chez soi des munitions de guerre est déjà un délit punissable; mais l'action d'un maître qui remet des cartouches à son ouvrier est bien plus coupable encore.

R. Je persiste à dire que cela est faux.

D. La déclaration de *Fougeray* est très-affirmative; il a dit avoir eu ces cartouches d'un individu chez lequel il travaille, le nommé *Charles*. « Il n'y a pas longtemps, a-t-il ajouté, qu'elles étaient dans mon domicile, tout au plus quinze jours; » il me dit : « Si tu veux cela, je n'en ai pas besoin, emporte-le. »

R. Il n'y a rien de plus faux.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Napoléon Bazin* ?

R. Je ne le connais pas.

D. Cependant *Napoléon Bazin* fait partie de la même section que vous dans la *Société des Travailleurs égalitaires*.

R. Non, Monsieur; je ne voudrais faire partie d'aucune société: les meilleures ne valent rien.

D. Ce qui a été saisi chez vous est un indice assez clair de vos sentiments, et rend plus vraisemblable que vous ayez remis des cartouches à votre ouvrier et que vous soyez affilié aux sociétés secrètes. On a trouvé chez vous : l'*Histoire des révolutions* par Laponneraye; dix exemplaires d'une brochure intitulée : *Douze lettres d'un communiste à un réformiste*; sept exemplaires du journal *le Populaire*. Il paraît que vous vous mêliez de distribuer des écrits communistes?

R. Non, Monsieur; j'avais demandé un exemplaire de chaque numéro de ces lettres, et non plusieurs exemplaires d'un même numéro.

D. Connaissez-vous un nommé *Colombier*, marchand de vin?

R. Non, Monsieur.

D. Et un nommé *Auguste Petit*?

R. Non, Monsieur.

Après lecture, et au moment de signer, le prévenu déclare qu'il ne sait pas très-bien signer.

Nous lui demandons si, par hasard, il ne saurait pas non plus très-bien lire.

Le prévenu répond qu'il sait assez lire pour s'apprendre davantage.

Nous l'invitons à lire quelques lignes à haute voix dans un livre que nous lui présentons.

Le prévenu lit avec beaucoup de peine et d'une manière très-imparfaite une ligne ou deux.

Nous lui faisons observer que cette expérience suffit, et qu'à la manière dont il lit, il est infiniment probable que c'est moins pour son propre usage que pour les distribuer à d'autres qu'il avait les écrits communistes et autres qui ont été saisis chez lui.

Le prévenu persiste à soutenir qu'il n'avait pas l'intention de distribuer ces écrits.

Après lecture, le prévenu déclare que, du moment qu'il ne sait pas assez bien lire pour lire ce qu'il signerait, il n'a pas besoin de signer.
« Du reste, ajoute-t-il, je m'en rapporte à vous. »

2^e interrogatoire subi par *Bouzer*, le 15 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur ; j'y persiste parce que je n'ai dit que la vérité.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous *Fougeray* ?

R. Nous nous connaissons depuis plus de deux ans ; il y a environ trois mois qu'il travaille chez moi.

D. Êtes-vous allé avec lui, le 13 septembre dernier, voir arriver les Princes et le 17^e léger ?

R. *Fougeray* est arrivé à l'atelier vers neuf heures, je crois ; il a travaillé comme de coutume ; il s'est absenté un moment pour aller du côté du Carrousel voir arriver le régiment ; je suis resté chez moi parce que je voulais vendre un bureau qu'effectivement j'ai vendu.

D. N'a-t-il pas été question entre vous et *Fougeray* d'une maison dans le faubourg Saint-Antoine, dans laquelle était un dépôt de munitions de guerre, notamment de cartouches ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela du tout.

D. N'était-ce pas pour les porter à ce dépôt que, quinze jours environ avant l'attentat du 13 septembre dernier, vous avez montré à *Fougeray* un paquet contenant environ vingt cartouches et des balles, et que vous lui avez dit : Emporte cela, si tu veux ?

R. Je n'ai jamais remis ni cartouches ni balles à *Fougeray*.

D. Ces munitions ont cependant été vues dans sa chambre ; il a déclaré de suite que c'était vous qui les lui aviez remises.

R. S'il a déclaré de suite, c'est qu'il a inventé de suite.

D. Vous savez que *Fougeray* et *Martin* demeureraient ensemble chez le portier *Mallet* ; quels rapports existaient entre vous et ces trois individus ?

R. Je sais que *Fougeray* avait pour camarade de lit un individu qu'il a appelé du nom de *Martin* ; je l'ai peut-être vu une fois ou deux ; je n'ai jamais eu avec lui aucune relation ; je ne le reconnaîtrais peut-être même pas si je le revoyais. Je ne connais pas le nommé *Mallet*, je n'ai jamais entendu parler de lui.

D. Vous connaissez le nommé *Considère*, marchand de vin à Montmartre ?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous êtes allé plusieurs fois chez lui avec *Fougeray* et *Martin*, ce fait est attesté par l'instruction.

R. Je sais que *Fougeray* m'a conduit une fois à Montmartre ; nous sommes allés chez plusieurs marchands de vin : je peux aller chez *Considère* comme ailleurs. Je me rappelle que celui que *Fougeray* nommait *Martin* était avec nous.

D. Vous êtes allé chez ce marchand de vin, que vous connaissiez fort bien, plus souvent que vous ne le dites.

R. Je sais que *Fougeray* m'a mené plusieurs fois avec lui, mais je ne sais pas si je suis allé plusieurs fois chez le marchand de vin dont vous parlez.

D. Quelles personnes avez-vous trouvées chez ce marchand de vin ?

R. Il n'y avait pas beaucoup de monde quand j'y suis allé ; je n'y ai connu personne.

D. Vous y avez trouvé et connu le nommé *Napoléon Bazin* ?

R. Il peut s'y être trouvé : j'en ignore, parce que je ne le connais pas.

D. Vous saviez que *Considère* avait été récemment traduit devant la Cour des Pairs pour complicité d'attentat avec le nommé *Darmès* ?

R. Je ne le savais pas; je suis entré là comme chez le premier marchand de vin venu.

D. Vous ne dites pas la vérité; c'est en parfaite connaissance de cause que vous êtes allé chez ce marchand de vin. Vous savez aussi quelles personnes il réunissait, et quel était le but de ces sortes de réunions.

R. Non, Monsieur, je n'en savais rien.

3^e interrogatoire subi par *Bouzer*, le 30 octobre 1841, devant M. Boullouche, juge d'instruction délégué(1).

D. N'étiez-vous pas dans votre atelier le lundi 13 septembre dernier, vers cinq heures du soir, lorsque les nommés *Auguste Petit* et *Martin* sont venus trouver *Fougeray*, votre ouvrier?

R. Je ne peux pas me rappeler de si loin; je n'ai pas connaissance d'avoir vu chez moi les deux individus dont vous me parlez.

D. Je vous ai demandé d'abord si vous étiez chez vous le lundi 13 septembre, à cinq heures du soir. Répondez positivement à cette question.

R. Je n'en suis pas sûr; je travaillais peut-être dehors, où j'étais peut-être allé chercher du bois lorsque les personnes dont vous me parlez sont venues chez moi.

D. Vous avez tort de dissimuler la vérité sur ce point; vous étiez chez vous lorsque *Auguste Petit* et *Martin* y sont arrivés. Vous avez entendu *Auguste Petit* raconter les détails les plus circonstanciés sur l'attentat du 13 septembre; c'est par lui que vous avez appris quel en était l'auteur.

R. Je n'ai rien entendu de semblable.

D. Après cette conversation, dont vous prétendez ne point avoir connaissance, et qui, cependant, a été tenue devant vous, vous êtes allé avec lesdits *Auguste Petit*, *Martin* et *Fougeray* chez un marchand de vin qui demeure à quelque distance de la maison que vous habitez. Lorsqu'on a quitté ce cabaret, vous avez encore conduit à

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, p. 372.

quatre cents pas environ les trois hommes dont je viens de vous parler; c'est alors qu'ils sont retournés dans leur faubourg et que vous êtes rentré chez vous.

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

D. Votre insistance à nier de pareils faits tend à fortifier les soupçons dont vous êtes l'objet?

R. Si je le savais je vous le dirais.

D. Vous avez déjà été interpellé sur vos relations avec *Considère*; vous avez encore refusé de vous expliquer avec franchise sur ce point; je dois néanmoins vous faire connaître qu'il est établi par l'instruction que vous êtes allé plusieurs fois chez cet inculpé; que vous vous y êtes trouvé avec *Fougeray*, votre ouvrier, que vous y conduisiez, avec *Martin*, l'ébéniste; *Blanc*, tailleur, quartier Montorgueil; *Martin*, bottier, passage Colbert; *Napoléon Bazin*, cuisinier, et qu'il a été question entre vous tous des moyens à employer pour tenter le renversement du Gouvernement?

R. Cela n'est pas; je suis innocent là-dessus: une seule fois je me suis trouvé chez ce marchand de vin, par hasard, et sans savoir où j'étais: il y a de cela dix-huit mois, et je ne me rappelle pas si *Fougeray* était avec moi.

INTERROGATOIRES DE BAZIN DIT NAPOLÉON.

BAZIN dit NAPOLÉON (Napoléon), âgé de 29 ans, garçon de cuisine, né à Gumery (Aube), demeurant à Paris, rue Saint-Denis, n° 21.

1^{er} interrogatoire, subi le 20 septembre 1841, devant M. Bouloche, juge d'instruction.

D. Arrêté le 12 de ce mois sur l'inculpation d'avoir fait partie d'un rassemblement séditieux d'où partaient des cris provocateurs contre les agents de l'autorité, à cause de l'exercice de leurs fonctions, vous avez été interrogé les 13 et 15 du même mois, persistez-vous dans les réponses consignées dans ces interrogatoires?

R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes, en outre, inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis le 13 de ce mois par *Quenisset* dit *Nicolas Papart*, en le provoquant à commettre ce crime, et encore d'avoir fait partie d'associations illicites.

R. Je ne connais pas l'inculpé *Quenisset* dit *Papart*; je ne l'ai jamais vu. Je n'ai jamais fait partie d'aucune société secrète. Si on veut prendre des renseignements dans les maisons où j'ai travaillé, on connaîtra ma moralité.

D. Depuis plusieurs années, vous êtes affilié aux associations secrètes. Dès 1835, vous avez organisé des souscriptions mensuelles parmi les ouvriers, pour subvenir aux amendes requises par justice contre le journal *le Réformateur*, et venir au secours des condamnés et prévenus politiques.

D'accord avec *Bonnefons*, vous étiez tous les deux les principaux meneurs de la fraction des cuisiniers, et, avec lui, vous avez poursuivi avec ardeur l'organisation de la société dite *des Familles*.

En 1840, vous vous êtes occupé activement de l'organisation de la société dite *des Saisons*, et aujourd'hui vous êtes un des agents révolutionnaires de la *Fraction des Travailleurs Égalitaires* ?

R. J'ai fait partie de la *Société des Droits de l'homme*, je l'ai dit; mais, depuis que cette société n'existe plus, je n'ai été affilié à aucune autre.

D. N'alliez-vous pas assez fréquemment chez le nommé *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière, n° 21?

R. Non, Monsieur, je ne le connais pas; je n'ai jamais mis les pieds chez lui.

D. Connaissez-vous *Quenisset* dit *Nicolas Papart*, scieur de long, auteur de l'attentat commis, le 13 de ce mois, sur la personne de M. le duc d'Aumale?

R. Je ne connais personne sous les noms de *Quenisset*, *Nicolas Papart*; je ne sais pas si j'ai vu ou non l'individu dont vous me parlez.

D. Quels rapports ont existé entre vous et les nommés *Colombier*, *Martin*, *Launois* dit *Chasseur*, *Fougeray*, *Brazier* (*Just*), *Prioul*, *Mallet*, *Petit* (*Auguste*), *Boucheron*, et autres?

R. Je ne peux pas vous dire que je les connais, dès-lors que je ne les connais pas sous ces noms-là : je ne les connais pas du tout.

J'ai été arrêté, en 1835 ou 1836, pour délit politique, et je n'ai été détenu que sept, huit ou dix jours. Quinze jours ou trois semaines auparavant, il avait été fait une perquisition qui n'avait produit aucun résultat. Le sieur *Rousseau*, marchand de vin, rue Saint-Denis, n° 26, et le sieur *Chappart*, restaurateur, rue d'Angoulême, n° 6, me connaissent, et ils pourront donner des renseignements sur mon compte.

2° interrogatoire subi par *Bazin* dit *Napoléon*, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte de Bastard, Rossi et Persil, Pairs de France (1).

D. Depuis combien de temps faites-vous partie de la *Société des Travailleurs égalitaires*?

R. Je n'en ai jamais fait partie.

D. N'alliez-vous pas quelquefois chez le marchand de vin *Colombier*, rue Traversière?

R. Je ne le connais pas.

(1) Voir un dernier interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 374.

D. Connaissez-vous un nommé *Launois* dit *Chasseur*?

R. Je ne le connais pas.

D. Vous avez cependant été chez lui dans une occasion importante?

R. Je ne sais pas.

D. Vous ne savez pas qu'on arrive à sa chambre par une allée attenante au cabaret de *Colombier*, dont je vous parlais tout à l'heure?

R. Je ne sais pas cela.

D. Cette occasion importante, dont je veux vous parler, est une réception dans la *Société des Travailleurs égaux*, qui a eu lieu il y a six semaines ou deux mois, et dans laquelle vous avez joué un rôle?

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. C'est cependant dans ce lieu-là que *Quenisset* dit *Papart*, l'auteur de l'attentat, a été reçu membre de la Société, et non-seulement vous assistiez à cette réunion, mais c'est vous qui faisiez les questions au récipiendaire, de la voix la plus sonore, et qui lui avez fait prêter serment à plusieurs reprises?

R. Non, Monsieur.

D. Cela résulte cependant de déclarations positives?

R. Je vous assure que, depuis la *Société des Droits de l'homme*, je n'ai fait partie d'aucune association ni assisté à aucun banquet.

 INTERROGATOIRE DE CONSIDÈRE.

CONSIDÈRE (Claude-François-Xavier), âgé de 34 ans, né à Montbazou (Haute-Saône), employé chez MM. Lafitte et compagnie, demeurant à Montmartre, rue du Vieux-Chemin, n° 8.

Interrogatoire subi, le 14 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs (1).

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Martin* ?

R. Je connais un *Martin*, glacier, qui est de mon pays, et qui travaille rue de la Michodière. Il a été le parrain de ma petite fille dernière; je ne connais pas d'autre *Martin*.

D. Ne connaissez-vous pas un autre *Martin*, qui est bottier et qui demeure passage Colbert ?

R. Je ne le connais pas du tout.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous un nommé *Blanc*, tailleur ?

R. Je ne le connais pas; je n'ai connu qu'un nommé *Blanc*, un Lyonnais, qui a passé à la Chambre des Pairs; je n'en connais pas d'autre.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous *Napoléon Bazin* ?

R. Je ne le connais pas. J'ai entendu parler d'un nommé *Napoléon*, cuisinier, qui a été arrêté chez un marchand de vin, mais autrement je ne le connais pas du tout.

D. Ce *Napoléon Bazin* ne servait-il pas d'intermédiaire entre vous et les chefs communistes du faubourg Saint-Antoine ?

R. Je ne connais pas plus de chefs communistes dans le faubourg Saint-Antoine qu'ailleurs.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous le nommé *Auguste Thomas*, serrurier, qui demeure rue de Bondy ?

(1) Voir un autre interrogatoire de cet inculpé, ci-après, page 373.

R. Je ne connais pas d'*Auguste Thomas* qui soit serrurier.

D. Quel est celui que vous connaissez ?

R. Je n'en connais pas.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous un nommé *Charles*, ébéniste, rue Saint-Honoré ?

R. Je ne le connais pas.

D. Ainsi, vous prenez le parti de ne répondre que par des dénégations ?

R. Je ne sais pas pourquoi on m'a arrêté ; je vois bien qu'on me persécute. Si encore on m'arrêtait en flagrant délit, si on pouvait me dire : Nous vous prenons ; mais on vient m'arrêter dans mon lit, au sein de ma famille dont je suis le seul soutien. Je fais mon service comme un honnête homme, je ne suis coupable de rien, je ne répondrai plus à aucune question.

D. Si vous n'aviez rien à vous reprocher, vous ne tiendriez pas un tel langage ; un honnête homme qui ne craindrait rien répondrait avec franchise aux questions qui lui sont adressées et s'efforcerait de dissiper les soupçons qui pèsent sur lui.

R. Mettez que je suis un fripon, si vous voulez. Je l'ai déjà dit et je le répète, je ne répondrai plus à rien.

D. Est-ce que vous n'avez pas connu un nommé *Fougeray* ?

R. Je ne connais personne.

D. Est-ce que *Charles* et *Fougeray* ne sont pas allés vous voir à Montmartre, trois semaines environ après votre acquittement ?

R. Je ne réponds plus.

D. Est-ce qu'il n'y a pas eu depuis ce temps-là chez vous une autre réunion à laquelle assistaient ces deux individus et où il aurait été question d'une dépense de 1,200 francs à faire, pour se procurer des projectiles incendiaires qui devaient être fabriqués par vos soins et ceux de vos amis ?

Le prévenu garde le silence.

D. Je crois que vous avez pris le parti de ne pas répondre, parce que vous prévoyiez que j'allais venir à la question que je viens de vous adresser ?

R. Je vous répondrai plus tard comme Président de la Chambre des Pairs, mais je ne vous répondrai pas comme Juge d'instruction.

D. Je vous fais remarquer qu'en ce moment même, c'est en ma double qualité de Président de la Cour des Pairs et de Juge d'instruction que je vous interroge.

R. Je ne signerai rien de ce que l'on fera ici; moi, je suis un malheureux, sans instruction. Pourquoi ne m'a-t-on pas arrêté dans ces choses-là ?

D. Votre prétention serait donc qu'on ne pourrait vous arrêter qu'en flagrant délit de fabrication de bombes incendiaires ? Vous devez comprendre qu'une telle prétention n'est pas soutenable. Est-ce que le jour dont je vous parle, vous n'avez pas dit que vous n'étiez pas riche, que vous aviez des dettes; mais que vous trouveriez bien encore cent francs pour concourir à l'œuvre dont je vous parle ? Vous voyez que la justice est bien informée ?

R. Bien mal.

D. Persistez-vous à ne vouloir pas faire d'autre réponse ?

R. Oui, Monsieur le Président.

INTERROGATOIRES DE FEMME MALLET.

Femme MALLET (Euphémie-Adélaïde SORET), âgée de 42 ans, portière, née à Joigny (Yonne), demeurant à Paris, rue de Charonne, n° 25.

1^{er} interrogatoire subi, le 20 septembre 1841, devant M. Bouulloche, juge d'instruction.

D. N'aviez-vous pas pour locataires dans votre logement les nommés *Martin et Fougeray* ?

R. Oui, Monsieur; voilà cinq, six mois qu'ils demeureraient dans une chambre que je leur avais louée.

D. Quelles personnes venaient habituellement voir ces jeunes gens ?

R. Je n'en sais rien; je n'y faisais seulement pas attention, je m'occupais seulement de mon petit ménage.

D. Vous savez cependant qu'ils appartiennent à la société illicite dite des *Travailleurs égalitaires* ?

R. Monsieur, je ne connais pas cela.

D. A quelle heure sont-ils sortis le lundi 13 de ce mois ?

R. Je ne pourrais pas vous le dire, je ne l'ai pas remarqué; ils travaillent au dehors, ils sont allés à leur ouvrage, du moins je le pense.

D. Sont-ils venus coucher, ce même jour lundi 13, et à quelle heure sont-ils rentrés ?

R. Je suis certaine qu'ils ont couché dans leur chambre, mais je ne sais pas à quelle heure il sont rentrés, j'étais occupée.

D. N'avez-vous pas vu dans leur chambre, un pistolet, des cartouches, des balles et de la poudre ?

R. Non, Monsieur; je n'ai pas entendu parler de cela.

D. Vous ne dites pas la vérité; vous avez, le lundi 13, trouvé dans leur chambre, lorsque vous étiez allée faire leur lit, des balles, des cartouches et un pistolet. Vous avez remis ces armes et munitions à votre mari, qui a jeté le tout dans une cave dans laquelle on a fait hier d'inutiles recherches; votre mari, *Martin* et *Fougeray* sont arrêtés depuis plusieurs jours; c'est vous qui avez déplacé ces objets, faites connaître ce qu'ils sont devenus?

R. Ah! Monsieur, je suis innocente, je suis dans la peine et je ne le mérite pas. On peut prendre des renseignements sur mon compte et personne ne dira de mal de moi ni de mon mari.

D. On ne comprend pas votre persistance à nier le fait sur lequel la justice vous interpelle. C'est votre mari lui-même qui a fait connaître le fait dont je vous parle. Pour vous en convaincre et pour vous mettre à même d'abandonner le système mensonger que vous avez cru devoir adopter et suivre, je vais vous donner lecture de la déclaration qu'il a faite relativement aux pistolets, balles, poudre et cartouches qui ont été en la possession de *Martin* et *Fougeray*?

Cette lecture ayant été faite, la femme *Mallet* répond :

Je ne sais pas ce que cela veut dire : mon mari ne m'a jamais conté ces choses là; je ne sais pas pourquoi il se met ainsi dans la peine. Je suis innocente de cela; pourquoi se met-il dans une pareille passe.

D. Vous prétendez donc qu'il a fait un mensonge?

R. Il l'a supposé; je n'ai jamais rien vu de pareil. De cette manière-là il cherche aussi à me mettre dans la peine.

D. C'est vous qui avez retiré de la cave dans laquelle il les avaient jetés le pistolet et les munitions trouvés dans la chambre de *Mallet* et de *Fougeray*?

R. Non, Monsieur; pourquoi donc être dans la peine innocemment?

D. N'avez-vous pas jeté ces armes et munitions dans la fosse d'aisance de votre maison?

R. Non, Monsieur.

D. Cette fosse sera très-incessamment vidée, et si ces objets y sont trouvés, c'est vous qui les y aurez mis, puisque, d'après la déclaration de votre mari, vous seule saviez qu'il les avait jetés dans sa cave ?

Après un très-long silence l'inculpée répond :

Je suis bien innocente, je suis dans la peine innocemment.

Je consens à rester en état de mandat d'amener.

D. Reconnaissez-vous ce paquet de poudre que je vous représente et qui a été trouvé sur vous ?

R. J'ai été saisi de frayeur, et en mettant mon jupon ce petit paquet se trouvait avec; je ne savais pas qu'il y était.

2^e interrogatoire subi par la femme *Mallet*, le 22 septembre 1841, devant M. Bouulloche, Juge d'instruction délégué.

D. Vous nous avez fait informer que vous désiriez rectifier les réponses consignées dans votre interrogatoire en date du 20 de ce mois, expliquez-vous ?

R. Il est bien malheureux pour moi d'être dans la peine. Je ne voulais pas causer de mal à mon mari. Je suis bien à plaindre; néanmoins je vais vous dire la vérité.

Après l'arrestation de mon mari, je suis descendu dans notre petit caveau pour y ranger différentes choses, et j'ai trouvé dans un poêle, que je laisse l'été dans ce caveau, un paquet enveloppé de papier; je ne sais pas ce qu'il contenait; à côté de ce paquet était un pistolet. Je ne sais pas d'où ces objets provenaient ni qui les avait ainsi cachés. Je n'avais rien vu et rien entendu à cet égard.

Dans la crainte d'une nouvelle perquisition à mon domicile, et que la découverte qu'on y ferait du pistolet et du paquet dont je viens de parler, ne pût compromettre mon mari, j'ai prié un voisin, que je veux bien vous nommer, si vous me promettez de ne pas le mettre dans la peine, de me débarrasser de ces objets. Il a bien voulu, après beaucoup d'hésitation, me rendre ce service, et dès le lendemain il m'a dit qu'il était allé jeter le tout dans le canal; il ne m'a pas dit dans quel endroit. Ce voisin est le nommé *Hélas*, travaillant dans les outils et demeurant au deuxième de notre maison, rue de Charonne, n^o 25.

Faites-le venir et il vous dira avec franchise, parce qu'il est honnête homme, dans quel endroit du canal il a jeté les objets que je lui avais confiés.

Je savais qu'il y avait dans la chambre de *Martin et Fougeray* un pistolet; je sais aussi que mon mari a trouvé dans une salière en bois, placée dans la chambre de ces jeunes gens, des cartouches; je présume que c'est ce pistolet et ces cartouches qu'il a mis dans la cave. J'ignore ce que *Martin et Fougeray* faisaient dans leur chambre; je ne m'occupais que de mon ménage.

INTERROGATOIRE DE LINARD.

LINARD (Antoine), âgé de 46 ans, ébéniste, demeurant à Paris, rue de Charonne, n° 25.

Interrogatoire subi, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, pairs de France, et confrontation de cet inculpé avec la femme Mallet et le nommé Hélas.

D. Il est hors de doute que vous avez été présent lorsque la femme Mallet a confié à un autre locataire de la maison, le sieur Hélas, le soin d'aller jeter dans le canal un paquet de cartouches et un pistolet. Cette femme le déclare formellement; elle n'a aucune raison pour en imposer à cet égard à la justice. L'acte d'avoir jeté ces effets dans le canal n'est point un délit; ce qui en pourrait être un, ce serait de mentir à la justice, et de ne pas convenir d'un fait qui est avéré.

R. La déposition d'un seul témoin ne saurait suffire en justice.

D. Il ne s'agit pas de cela le moins du monde; il ne s'agit pas de vous traduire en justice. Je vous interpelle sur un fait qui est à votre connaissance, et qui n'a rien de coupable en soi.

R. La personne qui est avec moi n'a pas fait de déclaration; je ne vois pas pourquoi j'en dirais plus que lui.

D. Je vous fais remarquer de nouveau combien il est extraordinaire que vous ne vouliez pas convenir d'un fait constant.

R. Pourquoi est-ce que Hélas ne vous a pas rendu compte de ce fait?

D. Il ne s'agit pas de ce que Hélas a dit, ou n'a pas dit; c'est vous que j'interpelle sur un fait qui est à votre connaissance. Je vous demande de nouveau de vous expliquer avec sincérité.

Après avoir gardé le silence pendant quelques instants, le sieur *Linard* dit : Je voudrais voir la femme *Mallet* et *Hélas*.

Nous avons fait extraire du dépôt de la préfecture et amener devant nous la femme *Mallet*, que nous avons interpellée ainsi qu'il suit, en lui montrant *Linard*.

D. Connaissez-vous la personne ici présente ?

R. Oui, Monsieur; c'est M. *Linard*.

D. Est-ce en présence de cette personne que vous avez remis à *Hélas* des cartouches et un pistolet, pour les jeter dans le canal ?

R. Oui, Monsieur; j'ai prié ces messieurs de me débarrasser de ces objets pour me rendre service.

A Linard :

D. Convenez-vous enfin de ce fait ?

Après avoir hésité, *Linard* dit :

Eh bien, oui; c'est vrai !

Nous avons fait amener devant nous le nommé *Hélas*, que nous avons interpellé ainsi qu'il suit :

D. Voilà la femme *Mallet*, qui déclare vous avoir remis, en présence de *Linard*, un paquet de cartouches et un pistolet, pour les jeter dans le canal ; *Linard*, ici présent, est convenu du fait : en convenez-vous aussi ?

R. Oui, Monsieur.

D. En quel endroit du canal avez-vous jeté ces objets ?

R. Tout près du petit pont. Hier j'ai persisté, parce que je n'étais pas seul.

A Linard :

D. Vous reconnaissez aussi que les objets dont il s'agit ont été jetés dans l'endroit indiqué par *Hélas* ?

R. Oui, Monsieur, puisque nous étions ensemble.

Nous avons représenté aux sieurs *Hélas* et *Linard* l'un des pistolets ramassés sur le lieu du crime, et nous lui avons demandé si le pistolet jeté dans le canal était à peu près de cette dimension.

Linard répond :

Oui, à peu près.

D. Combien pesait le paquet ?

R. Environ trois quarts.

D. Était-ce des cartouches faites ?

R. Oui, Monsieur.

 INTERROGATOIRES DE FEMME COLOMBIER.

Femme COLOMBIER (Jeanne BICAN), âgée de 51 ans, née à Thiezac (Cantal), demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 21.

1^{er} interrogatoire subi, le 17 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. N'avez-vous pas pris part à l'attentat commis le lundi 13 de ce mois, dans la rue Saint-Antoine, sur les Princes de la famille Royale?

R. Non, Monsieur; je ne sais rien; je vous donnerai des témoins comme quoi je servais dans mon comptoir, et même cela m'a formalisée beaucoup; quand les voisins m'ont appris cela, j'ai dit : C'est très-malheureux.

D. N'aviez-vous pas connaissance qu'un complot était formé contre le 17^e régiment et contre les Princes qui devaient entrer à sa tête?

R. Non, Monsieur; je vous jure devant le bon Dieu et les hommes que je ne sais rien du tout; je ne sais même pas ce que vous voulez me dire?

D. Je vous engage, dans votre propre intérêt, à ne point déguiser la vérité, et à prouver, dès à présent, par une franchise entière, que vous êtes restée étrangère au complot dont il s'agit, bien qu'il ait été tramé dans l'intérieur de votre maison?

R. Pardonnez-moi, il n'a pas été tramé dans notre maison, j'en saurais bien quelque chose; quand ces Messieurs sont venus pour nous arrêter, nous ne savions rien du tout.

D. Votre mari ne fait-il pas partie d'une société secrète?

R. Non, Monsieur; il ne se mêle pas de cela du tout; vous savez que quand il vient du monde pour boire, on ne demande qu'à vendre; aucun marchand de vin ne met le monde à la porte. Je sers mon monde, on me paye, et je ne m'occupe pas d'autre chose.

D. Une société ne se réunissait-elle pas chez vous pour entendre la lecture des journaux?

R. Je n'ai pas connaissance de tout cela; je ne dis pas qu'ils n'ont pas lu les journaux tout haut, je ne vais pas à l'encontre de cela; le matin, quand on le lisait, j'étais couchée; je ne me levais qu'à neuf heures.

D. Connaissez-vous les nommés *Boucheron*, *Launois* dit *Chasseur*, *Mallet*, *Jean-Marie*, *Just Brazier*, *Auguste Petit*, *Martin*, *Dufour* dit *Frémont*, *Prioul*, *Cornu*, *Durville* dit *Laurent* de Versailles?

R. De tous ces individus, je ne connais que *Chasseur*, qui demeure chez nous, et à qui nous louons une chambre de 80 francs.

D. Ce *Chasseur* n'a-t-il pas souvent prêté sa chambre pour faire prêter serment à de nouveaux membres admis dans la société des Égalitaires?

R. Je n'ai jamais vu personne monter chez *Chasseur*, parce qu'il faut passer par l'allée pour y monter, et que je ne quitte pas mon comptoir.

D. Le jour de l'attentat n'est-il pas venu beaucoup de monde chez vous dans la matinée?

R. Non, Monsieur; je n'ai rien vu du tout.

D. Immédiatement après l'attentat, un assez grand nombre de personnes ne s'est-il pas réuni chez vous, et a-t-il été question du fatal événement qui venait d'arriver?

R. Je lève la main que je n'ai vu rien et que je suis ignorante de tout cela.

D. Où était votre mari au moment de l'attentat?

R. Mon mari a été voir comme tous les curieux; si je n'avais pas eu mon comptoir, j'y serais allée comme les autres, pour voir ces soldats qui venaient de l'Afrique.

D. Vous n'ignorez sans doute pas qu'un coup de pistolet a été tiré sur les Princes de la famille Royale, savez-vous quel est l'auteur de ce crime?

R. Je sais bien qu'on a tiré un coup de pistolet, mais je ne connais pas l'homme qui l'a tiré.

D. Cet homme est le nommé *Quenisset* dit *Papart*; il est impossible que vous ne le connaissiez pas, car il paraît qu'il allait très-souvent chez vous?

R. Je ne sais pas s'il allait chez nous; il y allait comme chez les autres marchands de vin, mais je ne le connais pas : si je le voyais, peut-être que je le reconnaîtrais.

D. Connaissez-vous le nommé *Cornu* : il paraît que cet homme est celui qui faisait le plus habituellement la lecture des journaux?

R. Je ne vous dis pas que je ne connais pas *Cornu*, il faisait la lecture des journaux tout haut, mais pas souvent; cet homme il fallait qu'il travaille, il est toujours malade, il est attaqué de la poitrine.

D. Si cet homme est attaqué de la poitrine, ce n'est sans doute pas pour boire qu'il venait chez vous?

R. Cet homme est toujours malade, de temps en temps il buvait une goutte ou bien un verre d'orgeat ou de groseille.

D. Ne receviez-vous pas chez vous une société toujours composée à peu près des mêmes personnes, et qui se réunissaient à certains jours fixes?

R. Je ne comprends pas cela du tout; je n'ai pas fait attention à la politique, mais seulement à mon comptoir : on me paye et voilà tout.

2° interrogatoire subi par la femme *Colombier*, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc De-cazes, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Il venait beaucoup d'ouvriers du faubourg dans votre établissement?

R. Oui, Monsieur.

D. C'était toujours à peu près les mêmes personnes?

R. Il venait beaucoup de monde, tantôt les uns, tantôt les autres.

D. Est-ce que vous n'avez pas su que ces personnes qui venaient le plus habituellement chez vous faisaient partie d'une société secrète politique?

R. Je n'ai pas connaissance de cela, Monsieur.

D. Vous connaissez beaucoup un nommé *Chasseur*?

R. Oui, Monsieur; il a resté chez nous.

D. Vous ne devez pas ignorer que sa chambre a servi plusieurs fois à des réceptions et à des réunions de société politique?

R. Je ne pourrais vous rien dire là-dessus : la chambre était en haut, et moi j'étais occupée en bas à tenir le comptoir.

D. Est-ce que votre mari ne faisait pas partie d'une société, de celle qui se réunissait quelquefois chez *Chasseur*; est-ce que vous ne l'y avez pas vu aller quelquefois?

R. Non, Monsieur.

D. Quels étaient les hommes qui venaient le plus habituellement chez vous?

R. Je ne les connais pas; il y a des voisins, des ouvriers qui viennent à chaque instant, des bourgeois : on ne peut pas remarquer cela.

D. N'avez-vous pas connu comme venant habituellement chez vous un scieur de long, un nommé *Quenisset* dit *Papart*?

R. Il est possible qu'il vînt à la maison, mais je ne le connais pas par son nom, je ne le connais pas du tout.

D. Vous devez connaître un autre scieur de long nommé *Bou-cheron*, qui venait aussi chez vous?

R. Je ne le connais pas.

D. Et un nommé *Mallet*?

R. Je ne connais pas ce nom-là.

D. Connaissez-vous un nommé *Jean-Marie*? *Just Brasier*, *Auguste Petit*, *Martin*?

R. Peut-être si je les voyais je les connaîtrais, mais je ne sais pas leurs noms.

D. Et *Mallet*? et *Prioul*? et *Durville*, dit *Laurent*, de *Versailles*?

R. Je ne les connais pas.

D. Et *Cornu*?

R. Ah! oui, ce pauvre *Cornu*, il lisait les journaux.

D. Vous connaissez le père *Mirouffe*?

R. Je ne connais pas cela.

D. Vous n'avez pas vu le père *Mirouffe* apporter chez vous une adresse à signer?

R. Une adresse à signer?

D. Oui, une adresse aux habitants de *Toulouse*?

R. Je ne me rappelle pas cela.

D. Quels étaient les journaux qu'on lisait chez vous?

R. On a pris *le National* pendant deux ou trois ans; maintenant on lit *le Commerce* et *le Journal du Peuple*.

D. Ne faisait-on pas la lecture des journaux à haute voix, chez vous?

R. Oui, Monsieur, quelquefois; mais je n'y faisais pas beaucoup attention: tantôt on les lisait haut, tantôt bas.

D. N'était-ce pas *Cornu* qui faisait cette lecture?

R. Quelquefois lui, quelquefois d'autres.

D. Le 13, au matin, à quelle heure êtes-vous venue à votre comptoir?

R. J'ai descendu à neuf heures, et j'ai pris le comptoir.

D. N'y avait-il pas dans votre cabaret un certain nombre de personnes quand vous êtes descendue?

R. Ils étaient déjà partis pour aller voir les soldats venant d'Afrique.

D. Votre mari est-il resté chez vous ce jour-là ?

R. Il y est resté le matin. Après cela il a fait comme les autres : il est sorti pour aller voir.

D. A quelle heure ?

R. A dix heures. Les autres étaient partis plus tôt.

D. Avec qui est-il sorti ?

R. Avec ces messieurs de la rue.

D. Quels étaient ces messieurs ?

R. Je n'y ai pas fait attention.

D. Ainsi, vous n'avez rien autre chose à dire ?

R. Non, Monsieur, je ne sais rien ; s'il y avait quelque chose à dire, ce n'était pas à moi peut-être.

D. A qui disait-on ce que l'on avait à dire ?

R. Je ne sais pas ; mais, dans tous les cas, ils ne disent rien aux femmes, et ils ont raison.

D. Où votre mari a-t-il été voir passer le cortège ?

R. Je ne sais pas ; je sais seulement qu'après l'attentat il est allé du côté du marché Lenoir.

D. Vous avez dit tout à l'heure que vous ne connaissiez pas *Quenisset* dit *Papart*, et cependant il allait très-souvent chez vous, et vous l'accueilliez parfaitement bien.

R. Je ne l'accueillais pas mieux que les autres.

D. Vous saviez qu'il avait été reçu chez *Chasseur*, membre d'une société secrète, puisque, à cette occasion, vous l'avez embrassé comme un ami.

R. Peut-on dire une fausseté pareille !

D. Vous n'ignoriez pas qu'il y avait des gens qui travaillaient à faire des cartouches ?

R. Jamais on n'a fait de cartouches chez nous.

D. Vous savez bien que, dans la matinée du jour de l'attentat, on a distribué des cartouches chez vous, et autour de votre maison?

R. Je ne sais pas cela.

D. Est-ce que, quelquefois, vous n'avez pas été chargée de recevoir des lettres pour un nommé *Just Brazier*?

R. Non, Monsieur : jamais.

D. Vous ne savez pas si votre mari a reçu une lettre de Bruxelles d'un nommé *Frédéric*?

R. C'est bien possible qu'il lui ait écrit, mais on ne m'en a pas parlé, à moi.

D. Est-ce que vous ne connaissez pas ce *Frédéric*?

R. Si, Monsieur; il va en province et n'arrête pas longtemps à Paris.

D. Est-ce que vous n'avez pas su que c'était un ami de *Just Brazier*?

R. Non, Monsieur; on ne me disait pas cela, à moi.

INTERROGATOIRES DE CHAMBELLAN.

CHAMBELLAN (Sébastien), âgé de 48 ans, né à Dijon (Côte-d'Or),
jardinier, demeurant à Paris, marché Lenoir, n° 9.

1^{er} interrogatoire subi, le 19 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir pris part à l'attentat commis, le lundi 13 de ce mois, sur les Princes de la famille Royale; qu'avez-vous à dire?

R. Je peux prouver que je n'étais pas ce jour-là dans le faubourg, que je n'ai pas commis d'attentat.

D. Quel a été l'emploi de votre temps dans la journée du lundi 13?

R. Le matin, je suis sorti de chez moi de très-grand matin, pour aller acheter au marché des fleurs et des légumes que j'ai portés au marché Lenoir, où ma femme et moi nous avons une place pour vendre.

J'ai quitté le marché Lenoir à huit heures, et j'ai rencontré dans la rue de Charenton le nommé *Boucher*, serrurier, rue de Charenton, en face la rue Trouvée; il allait voir arriver le cortège, et je l'ai accompagné. Nous avons été une idée plus loin que la gendarmerie de Charenton, et nous nous sommes arrêtés là parce que le régiment arrivait; nous avons accompagné le régiment jusqu'à la barrière du Trône, et dans cet endroit nous nous sommes séparés dans la foule. J'ai rencontré un homme dont je ne sais pas le nom et que je connaissais pour avoir travaillé au fort de Noisy-le-Sec; nous avons pris deux canons, l'un chez le marchand de vin *Gauchat* et l'autre chez *Duguet*, demeurant tous deux auprès de la barrière du Trône. En m'en revenant bien tranquillement, tout seul, chez moi, par le faubourg Saint-Antoine, j'ai aperçu une foule de monde qui se sauvait: je me trouvais dans ce moment au coin de la rue de Reuilly; j'ai demandé: Qu'y a-t-il donc? On m'a répondu qu'on avait tiré sur le fils du Roi! j'ai dit: C'est un malheur, cela va encore nous empêcher de

vendre; et en effet, depuis ce temps-là, nous ne vendons plus rien du tout.

En revenant chez moi, j'ai rencontré, au coin de la rue de Cotte, un cheval que l'on conduisait avec un mouchoir par la bouche; ce cheval avait les yeux ensanglantés. J'ai demandé ce que c'était; on m'a répondu que c'était le cheval qu'on avait tiré dessus, et qu'il avait les deux yeux crevés. Je suis entré dans la cour du maréchal-ferrant, chez qui on avait fait entrer le cheval dans la rue de Cotte; après l'avoir examiné, j'ai bu un verre de vin et je suis revenu chez moi. Il est malheureux que je sois accusé pour une chose comme cela, ou d'avoir été avec ces gens-là, car je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit.

Le soir je suis retourné dans l'endroit où on avait tiré le coup de pistolet, et j'ai vu, sur la maison qui fait face à la rue Traversière, un trou qu'on disait être celui de la balle.

D. Vous devez commettre une erreur sur l'emploi de votre temps, car vous dites avoir quitté le marché Lenoir à huit heures, pour aller voir arriver le régiment, qui n'est entré qu'à plus de midi : rappelez-vous si, avant d'aller au-devant du régiment, vous ne vous seriez pas rendu quelque part.

R. Je ne suis allé dans aucune maison.

D. Il paraît cependant que vous seriez allé chez le marchand de vin *Colombier* vers huit heures du matin, et que vous étiez porteur d'un trophée d'armes?

R. Je vous promets que cela n'est pas : je suis, en effet, allé porter chez M. *Colombier* un faisceau d'armes composé de trois fleurets, trois ou quatre bâtons, trois contre-pointes en bois et deux masques, et cinq gants; mais ce n'était pas le jour de l'entrée du régiment, mais plusieurs jours auparavant. Comme j'ai été militaire, je donne des leçons de bâton pour m'amuser, et j'avais demandé la permission de donner un assaut chez M. *Joseph Dubuire*, marchand de vin, rue de Cotte, n° 11; cet assaut a eu lieu il y a aujourd'hui trois semaines, et c'est cinq ou six jours après, et dès lors bien avant le lundi 13 septembre, que je suis allé reporter le faisceau d'armes chez *Colombier*. Ces armes m'avaient été prêtées par M. *Martin Boggio*, serrurier en charnières, dans le faubourg Saint-Antoine, je ne sais pas le numéro,

vis-à-vis l'impasse de la Forge-Royale; il m'avait dit de lui reporter ses armes chez *Colombier*, parce qu'il y travaillait en attendant qu'il trouvât de l'ouvrage de son état.

D. Lorsque vous avez apporté le faisceau d'armes chez *Colombier*, ne se trouvait-il pas beaucoup de monde dans le cabaret?

R. Il y avait cinq ou six jeunes gens qui étaient à lire le journal ou d'autres écrits, chacun de son côté; il y en avait un qui écrivait; j'ai déposé les armes par terre, derrière la porte de la chambre; les jeunes gens ne se sont point dérangés de leur journal, et je me suis retiré de suite, sans même accepter un verre de vin que m'offrait *M. Colombier*.

D. Connaissez-vous les jeunes gens qui se trouvaient chez *Colombier*?

R. Je n'en connais pas un seul.

D. Êtes-vous intimement lié avec *Colombier*?

R. Je ne suis jamais allé chez lui que cinq fois: les trois premières fois j'avais porté des légumes chez *M. Pean*, aubergiste, qui demeure en face de chez lui, mais il y a bien de cela un an ou deux; les deux autres fois, c'était pour aller demander à *Martin* les armes et pour les lui rapporter. Du reste, je ne connaissais pas *Colombier*, si ce n'est pour l'avoir vu quelquefois, comme je viens de le dire.

D. Faites-vous partie de quelque société secrète?

R. Non, Monsieur, je n'ai aucun parti de société.

D. Savez-vous si *Colombier* fait partie d'une société?

R. Ma foi, j'en ai entendu parler, mais je ne pourrais pas vous l'assurer.

D. Par qui en avez-vous entendu parler, et que vous a-t-on dit?

R. Il y a toujours bien environ dix-huit mois que *Coster*, ébéniste, qui demeurait rue Traversière, mais dont je ne connais pas la demeure actuelle, me proposa de signer quelque chose pour qu'on ne fasse pas les forts; je lui ai répondu que je n'avais pas assez d'expérience pour savoir si cela pouvait me nuire; il m'a lu quelque chose à quoi

je n'ai rien compris, et je l'ai signé; il m'a fait ensuite descendre chez M. *Colombier* pour boire une goutte; c'était la première fois que j'entrais chez ce dernier. Un autre jour il m'a parlé d'une société dans laquelle il me proposait de me faire entrer; il ne m'a pas dit où elle se réunissait, mais il m'a dit que M. *Colombier* en était.

D. Savez-vous par qui le coup de pistolet a été tiré?

R. Non, Monsieur, ni vu ni connu; tout ce que je sais, c'est que M. *Baudin*, dont la femme vend du linge derrière nous sur le marché Lenoir, m'a dit que c'était un scieur de long. Je lui ai demandé ce que c'était que ce scieur de long; il m'a seulement répondu que c'était un mauvais sujet qui avait purgé la société, et que c'était bien fait.

D. Cet individu se nomme *Quenisset* dit *Papart*. Avez-vous eu l'occasion de vous trouver avec lui?

R. Non, jamais; j'ai entendu nommer ce nom-là le lendemain, parce qu'il était sur les journaux.

D. Connaissez-vous les nommés *Just*, *Boucheron*, *Mallet*, *Dufour*, *Auguste Petit*, *Chasseur*, *Napoléon Bazin*?

R. Je ne connais pas cela du tout: on m'a dit qu'on en avait pris vingt dans la rue Traversière; mais, comme je ne fais jamais que traverser cette rue, je ne puis pas les connaître.

D. Consentez-vous à rester en état de mandat d'amener jusqu'à ce qu'il ait été statué à votre égard?

R. Oui, Monsieur; mais j'aimerais bien mieux que vous me renvoyiez chez moi: je viendrais sans faute aussitôt que vous me demanderiez.

2° interrogatoire subi par Chambellan, le 14 octobre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction délégué.

D. Vous avez donné, le dimanche 5 septembre dernier, un assaut d'armes chez *Debuire*, et l'on payait pour entrer; à quelle somme s'est montée la recette?

R. On payait huit ou dix sous; il y en a même qui n'ont donné

que quatre sous. La recette s'est montée à 15 ou 16 francs; elle était destinée à couvrir les frais de lumière et la casse des bâtons et des fleurets, et aussi les frais d'impression des prospectus.

D. N'étiez-vous pas convenu avec *Boggio* dit *Martin* que la recette serait employée par vous à acheter de la poudre?

R. Non; je vous jure sur mon honneur qu'il n'a jamais été question de poudre. Quand tous les frais et le vin qu'on avait bu ont été payés, il ne m'est resté dans ma poche que 3 fr. 50 c. que j'ai partagés avec *M. Lamotte*, ancien soldat, qui a donné l'assaut avec moi et dont je ne connais pas la demeure.

D. Cependant, comme *Quenisset* disait qu'il ne voulait pas entrer à l'assaut parce qu'il n'avait pas d'argent à dépenser pour quelqu'un qu'il ne connaissait pas, *Boggio* dit *Martin* lui a répondu : Imbécile, tu ne connais donc pas *Chambellan*, c'est l'un des nôtres; et tu ne sais pas qu'avec cet argent-là il achètera de la poudre? Comment *Boggio* aurait-il tenu ces propos, si la recette n'eût pas été destinée à acheter de la poudre, et si vous n'eussiez pas fait partie de la société qui se réunissait chez *Colombier*?

R. Si *Martin* ose dire des paroles comme celles-là, c'est un fourbe et un menteur dans la dernière des profondations; il n'a jamais été question de poudre, et, je vous jure, foi de *Chambellan*, que je n'ai jamais été d'aucune société quelconque; il faut avoir un front d'airain que de dire des choses pareilles. J'attendais une place de jardinier au domaine privé, et j'ai une lettre qui vient du Gouvernement, dans laquelle on me dit que la première place sera pour moi.

D. Vous avez été voir arriver le 17^e régiment?

R. Oui, Monsieur.

D. Avec qui étiez-vous?

R. Vers huit heures et demie ou neuf heures du matin, j'ai rencontré, dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, *Boggio* dit *Martin*, qui se promenait dans le faubourg; il me demanda si je voulais venir voir arriver le 17^e régiment; je lui ai répondu que je le voulais bien, mais qu'avant il fallait que je rentre mes légumes; il vint avec moi jusqu'au marché Lenoir, et il monta avec moi dans ma

chambre, où je mis mes souliers. Pendant ce temps-là, ma femme avait rentré mes légumes, et, comme je n'avais plus rien à faire, je suis parti avec *Martin*, pour aller voir le régiment. Nous avons pris par la rue Beauveau, qui nous a conduits à la rue de Charenton, et nous avons suivi jusqu'à la barrière. Chemin faisant, nous avons rencontré, à la hauteur de la rue des Buttes, le nommé *Boucher* qui allait voir le régiment; il s'est joint à nous, et, quand nous avons été à la barrière, il nous a payé une chopine chez un marchand de vin; ensuite nous avons continué notre chemin: mais, un peu plus loin que la gendarmerie, nous avons aperçu le régiment et nous l'avons attendu. Lorsqu'il est arrivé, nous nous sommes placés en tête des sapeurs, et, dans ce moment, *Boucher* nous a perdus; je suis revenu jusqu'à la barrière avec *Boggio*, mais là le régiment s'est arrêté et nous nous sommes perdus dans la foule; j'allai tout seul boire un canon chez M. *Gauchat*. En sortant de ce cabaret, j'ai rencontré un ouvrier que je ne connais que de vue, pour avoir travaillé avec lui aux forts, et nous avons été boire un canon chez M. *Daguet*. Ensuite je suis revenu chez moi par le faubourg, après le passage du régiment; j'ai rencontré beaucoup de monde qui se sauvait; on m'a dit qu'on avait tiré sur le Prince; un instant après j'ai vu, au coin de la rue de Cotte, un cheval qu'on amenait et qui avait les yeux crevés.

D. Lorsque vous avez, comme vous venez de le dire, rencontré *Boucher* dans la rue de Charenton, n'y avait-il pas avec vous et *Boggio* un autre individu?

R. Oui; nous étions avec un individu que nous venions de rencontrer, et qui connaît *Martin*; je ne sais pas le nom de cet individu, et je ne l'ai vu que cette fois-là. C'est un grand jeune homme, coiffé d'une casquette; je crois que c'est dans la rue de Charenton que nous l'avons rencontré, mais je ne sais pas positivement dans quel endroit, et je ne sais pas même s'il était déjà avec nous lorsque nous avons rencontré *Boucher*.

D. Quel a été le sujet de la conversation entre vous, *Boggio*, *Boucher*, et le jeune homme dont vous dites ne pas savoir le nom?

R. On n'a parlé d'aucune chose, d'aucun rapport sur rien du tout.

D. Est-ce que *Boggio* n'a point annoncé un projet de révolution ?

R. Il n'a pas parlé d'aucune révolution du tout ; s'il en avait parlé , je le dirais franchement.

D. Persistez-vous à dire qu'avant d'aller au-devant du régiment, vous ne vous êtes pas trouvé à une réunion qui a eu lieu chez *Colombier* ?

R. Je vous promets que je ne suis point entré dans cette matinée-là chez *M. Colombier* ; je suis passé devant sa porte avec *Martin*, lorsque nous nous rendions ensemble chez moi, pour mettre mes souliers ; je ne puis pas bien vous dire si *Martin* en passant est entré où n'est pas entré chez *Colombier* ; je ne me rappelle pas s'il m'a quitté ; cependant j'ai pris l'avance devant lui pour acheter du tabac au coin de la rue Traversière, et il m'a rattrapé un instant après dans la rue de Charenton, pour monter dans ma chambre, comme je l'ai dit.

D. N'est-ce pas dans le moment où il vous a quitté un instant qu'il aurait rencontré *Quenisset*, à qui il aurait dit de se rendre bien vite chez *Colombier*, parce qu'il y avait un coup de feu à faire.

R. Je ne puis pas dire s'il a rencontré *Quenisset*, oui ou non, car je n'ai point vu cet homme ; la rencontre n'a pu avoir lieu que pendant que j'achetais du tabac : lorsque je sortais de la boutique, j'ai vu *Martin* accourir après moi, en me disant de l'attendre, et c'est alors qu'il m'a rejoint.

INTERROGATOIRE DE DUGAS.

DUGAS (Florent), *âgé de 36 ans, menuisier-mécanicien, né à Châteaudun (Eure-et-Loir), demeurant à Paris, rue de Charonne, n° 96.*

Interrogatoire subi, le 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte de Bastard, le comte d'Argout, Persil et Rossi, Pairs de France.

D. Malgré les avertissements que vous auriez dû recevoir de la situation dans laquelle vous vous êtes trouvé dans le procès auquel a donné lieu l'attentat des 12 et 13 mai 1839, vous vous êtes encore une fois engagé dans les mêmes voies. Vous faites partie de la *Société des travailleurs égalitaires*. Il existe à cet égard des déclarations positives?

R. On ne pourra pas me prouver que j'appartienne à aucune société.

D. Il y a plus, vous faites partie, et cela est également établi, d'une fraction de la même société, qui est encore plus active que les autres, qui s'organise militairement, et qui prend le nom de *Société des Bastilles*?

R. Je suis bien certain qu'on ne me prouvera pas cette chose-là.

D. Qu'avez-vous fait dans la matinée du 13, jour de l'attentat?

R. Étant rentré un peu tard la veille, je me suis levé tard le 13, et je n'ai pu aller travailler, c'est le malheur que j'ai eu; je suis allé me promener dans le faubourg pour voir passer le 17^e. C'est sans doute à cela que je dois d'avoir été arrêté. Le mercredi qui a suivi l'attentat, il est venu des gens chez moi dire : « On fait des barricades dans le faubourg, et vous restez chez vous? » Je n'ai pas écouté cela, et je suis resté tranquille à la maison. Malgré cela, huit jours après j'ai été remercié par mon maître, et tout cela me fait beaucoup de tort.

D. Vous avez rencontré le 13, dans le faubourg, un nommé *Auguste Petit*?

R. Je n'ai pas connaissance de cela.

D. Vous connaissez très-particulièrement un nommé *Colombier*, marchand de vin ?

R. Je le connais, au contraire, très-faiblement.

D. N'auriez-vous pas parlé avec lui, comme avec quelques autres, de cette fraction de la société qui prend le nom de *Section des bastilles* ?

R. Je vous jure que je ne connais pas cela du tout.

D. Vous avez dit tout à l'heure qu'après l'attentat on est venu chez vous, vous dire qu'on faisait des barricades dans le faubourg ?

R. Oui, Monsieur. Il est venu deux individus, l'un en blouse, l'autre en redingote. J'ai dit que je n'avais rien à faire aux barricades; je n'ai pas besoin d'aller là.

D. Pour qu'on vînt vous chercher ainsi, il fallait qu'on connût vos dispositions.

D. Je ne peux pas empêcher les gens de venir chez moi me demander.

D. Où étiez-vous précisément dans le moment où l'attentat a eu lieu ?

R. Pas bien loin de la Bastille.

D. Je vous représente un livre qu'on a trouvé chez vous, et qui témoigne assez de vos sentiments: c'est l'*Almanach démocratique*.

R. J'ai acheté ce livre chez le libraire.

D. Je vous interpelle de déclarer franchement quelle est votre situation dans les sociétés secrètes ?

R. Je puis vous assurer que je n'ai aucune connaissance de tout cela.

INTERROGATOIRE DE MOUTON.

MOUTON (Jean-Baptiste), âgé de 49 ans, menuisier ébéniste, demeurant à Paris, rue Moreau, n° 58, faubourg Saint-Antoine.

Interrogatoire subi le 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Y a-t-il longtemps que vous demeurez dans ce quartier, et que vous avez votre établissement?

R. Il y a six ans.

D. Employez-vous un grand nombre d'ouvriers?

R. Il y a deux ans, j'en avais quinze à seize. Je n'en ai plus que cinq, et mon cousin c'est six. L'ouvrage a diminué.

D. Faites-vous partie de la garde nationale?

R. Oui Monsieur.

D. Vous savez sans doute qu'il existe, dans le faubourg Saint-Antoine, plusieurs sociétés secrètes?

R. J'ai entendu parler de cela; on m'a même proposé d'en faire partie, mais je n'ai pas voulu.

D. Qui est-ce qui vous a fait cette proposition?

R. Je ne pourrais vous dire le nom de la personne.

D. Parmi les ouvriers que vous avez employés, n'en avez-vous pas connu qui faisaient partie de sociétés secrètes?

R. Non, Monsieur, jamais.

D. N'avez-vous pas employé un nommé *Papart*?

R. Il a travaillé pour moi environ quinze jours ou trois semaines mais ce n'est pas moi qui l'ai mis en ouvrage; il a été amené chez

moi par un ouvrier, un ancien que j'emploie depuis quinze mois; je ne savais même pas son nom.

D. Mais vous avez causé quelque fois avec lui?

R. J'ai causé machinalement avec lui de choses et d'autres; je trouvais même ses raisonnements assez justes dans ce qu'il disait.

D. De quoi parliez-vous avec lui?

R. Il m'a parlé d'une querelle qu'il avait eue à la barrière, et prétendait qu'on s'était mis sept contre lui; j'ai trouvé que, d'après ce qu'il disait, il avait eu raison de tirer son couteau pour se défendre: c'est en cela que je trouvais qu'il raisonnait juste. Il a même quitté son camarade quasiment pour une bêtise.

D. Quelle est cette bêtise pour laquelle il aurait quitté son camarade?

R. Une querelle à propos d'un ouvrage qui lui aurait été commandé et qu'il soutenait ne l'avoir pas été.

D. Est-ce que vous ne l'avez pas quelquefois entendu parler politique?

R. Non, Monsieur; parce que moi, je ne l'attaquais pas sur ce point-là.

D. Vous saviez bien cependant qu'il était en relation avec un parti qui voulait tenter une révolution?

R. Non, Monsieur; je ne me suis jamais mêlé et je ne me mêlerai jamais de révolution, j'en ai cependant vu assez depuis 1828, mais je n'y ai jamais mis les pieds.

D. Sans vous mêler personnellement des révolutions, vous pouviez y prendre intérêt?

R. Oh! non, Monsieur; j'ai bien un fusil, mais je ne m'en servais pas pour cela. Je défendrais mon arme si on venait me la demander, et je ne la donnerais qu'à la dernière extrémité.

D. Vous n'auriez donc jamais offert votre fusil à *Papart*?

R. Oh! par exemple, jamais *Papart* ne m'a parlé de rien de semblable.

D. Vous avez chez vous un cousin ; depuis combien de temps est-il chez vous ?

R. Il y a trois mois.

D. Quand est-ce que *Papart* est sorti de chez vous ?

R. Il y a environ trois semaines.

D. Savez-vous si votre cousin est de quelques sociétés secrètes ?

R. Non, Monsieur ; il n'en est pas plus que moi. D'ailleurs, s'il voulait s'en mettre, je le lui défendrais, et s'il voulait persister, je lui dirais que je ne veux plus le garder chez moi.

D. Ainsi, il n'aurait jamais été question entre vous et *Papart* de lui prêter votre fusil ?

R. Il n'a jamais été question de cela entre nous.

D. Vous n'avez jamais parlé avec lui du nombre d'hommes qui serait du même parti que lui ?

R. Non, Monsieur.

D. Vous n'auriez pas entendu dire qu'il y aurait dans le faubourg Saint-Antoine 25,000 personnes appartenant à ce parti ?

R. N'étant pas de la société, je ne peux pas savoir ce qui s'y passe.

D. N'avez-vous pas aussi dans votre maison une autre personne qui est tourneur en cuivre ?

R. C'est un de mes voisins ; nous causons quelquefois, mais je ne familiarise pas avec lui.

D. Avez-vous su si *Papart* avait quelques relations avec ce tourneur en cuivre ?

R. Je ne pourrais pas vous dire, mais je ne les ai jamais vus causer ensemble.

D. Est-ce que vous ne savez pas que ce tourneur est chef de l'une des sociétés secrètes ?

R. Si vous me l'affirmez, je le croirai, mais autrement, je ne le croirai pas, parce que ce jeune homme, je ne le vois jamais dérangé.

INTERROGATOIRE DE LECLERC.

LECLERC (Philippe), âgé de 53 ans, né à Noyères (Yonne), marchand de vin, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 175.

Interrogatoire subi, le 17 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Avez-vous pris part à l'attentat commis sur la personne des Princes le 13 de ce mois?

R. Ce n'est point à mon âge et dans mon état de santé que je pourrais m'occuper de politique; j'ai bien assez de mes petites affaires; et quand j'ai vu qu'il y avait du brouhaha, je me suis empressé de fermer ma boutique.

D. Ne demeurez-vous pas en face des Enfants-Trouvés?

R. Non, Monsieur. J'ai eu, en effet, dans cet endroit une maison qui était tenue par mon fils; mais il l'a fermée à la suite de mauvaises affaires, et il est parti je ne sais où. Nous sommes brouillés ensemble pour des affaires de famille.

Nous, Juge d'instruction, considérant que l'inculpé paraît avoir été arrêté par erreur, nous l'avons à l'instant mis en liberté.

INTERROGATOIRE DE CELLARD.

CELLARD (Jean), âgé de 29 ans, ancien militaire, actuellement ouvrier ébéniste chez son cousin, M. Mouton, demeurant rue Moreau, n^o 58.

Interrogatoire subi le 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Depuis combien de temps êtes-vous chez votre cousin ?

R. Depuis deux mois et demi, trois mois environ.

D. Êtes-vous très-répandu dans le faubourg ?

R. Je ne connais que mes voisins et les ouvriers que nous avons à la maison.

D. Avez-vous connu un nommé *Papart* ?

R. Je ne l'ai jamais connu par son nom et je ne l'ai jamais fréquenté ; il travaillait à la maison avec le scieur de long, son maître.

D. Reconnaissez-vous ce pistolet que je vous représente ?

R. Oui, Monsieur ; je l'ai acheté à Saint-Étienne en Forez, il y a huit ou dix ans.

D. N'avez-vous pas cherché à le vendre il y a quelque temps ?

R. Oui, Monsieur, à l'individu dont vous parlez là, mais sans aucune mauvaise intention de ma part : il me l'avait demandé ; je lui dis que, si j'en trouvais ce qu'il m'avait coûté, 9 francs, je m'en déferais volontiers, parce qu'il ne m'était bon à rien ; mais il ne m'en offrait que 4 francs ; alors l'idée m'est venue à l'esprit de le garder et de ne pas le vendre.

D. Vous n'avez jamais entendu parler de politique chez votre cousin ?

R. Je ne m'occupe que de mes affaires, et en aucune manière de celles des autres : je ne me suis jamais informé de cela.

D. Vous n'avez jamais entendu dire que *Quenisset* fit partie d'une société politique ?

R. Je ne liais pas la conversation avec lui ; quelquefois il *blaguait*, mais je ne faisais pas attention à ce qu'il disait.

Après lecture, l'inculpé a signé avec nous, les commissaires de la Cour, et le greffier en chef adjoint.

D. Connaissez-vous le fondeur en cuivre qui demeure chez vous ?

R. Oui, Monsieur ; je connais lui et toute sa famille, comme voisin.

D. L'avez-vous quelquefois entendu parler politique ?

R. Non, Monsieur, jamais. Moi, j'ai servi, et depuis que j'ai quitté le régiment, je me suis toujours bien conduit, et ne me suis jamais mêlé de politique.

INTERROGATOIRE DE PICHARD.

PICHARD (Alexandre), âgé de 23 ans, tourneur en cuivre, né à Paris, y demeurant, rue Moreau, n° 58,

Interrogatoire subi, le 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le duc Decazes, le comte de Bastard, le comte d'Argout, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Depuis combien de temps habitez-vous la maison où vous êtes actuellement?

R. Depuis sept ans.

D. Êtes-vous en rapport intime avec M. Mouton?

R. Non, Monsieur; je ne le connais que comme voisin.

D. N'êtes-vous pas affilié à une société politique?

R. Non, Monsieur; jamais je n'ai pensé à cela.

D. N'est-ce pas la société des Communistes?

R. Je ne suis d'aucune société, jamais je ne m'y suis mis.

D. N'avez-vous jamais entendu parler de l'existence de ces sociétés?

R. J'en ai entendu parler, mais je ne connais personne qui en fasse partie.

D. Où étiez-vous le jour de l'attentat?

R. J'étais à Vincennes au moment où cela est arrivé.

D. Faites-vous partie de la garde nationale?

R. Non, Monsieur.

D. Qu'aviez-vous été faire à Vincennes?

R. C'était une partie de plaisir entre camarades.

D. Est-ce que vous n'êtes pas allé voir passer le régiment?

R. Nous sommes allés à Bercy le matin; nous avons vu passer le régiment à Charenton, et de là nous sommes allés à Vincennes.

D. Avez-vous servi?

R. Non, Monsieur; mon numéro m'a exempté.

D. Avez-vous connu un nommé *Quenisset* dit *Papart*, qui travaillait chez *M. Mouton*?

R. Peut-être que, si je le voyais, je le reconnaîtrais pour l'avoir vu passer dans la rue; mais je ne le connais pas personnellement.

D. Alliez-vous quelquefois chez un marchand de vin qui demeure rue du Faubourg-Saint-Antoine, au coin de la rue Traversière?

R. Non, Monsieur, jamais.

D. Connaissez-vous le nommé *Just Brazier*?

R. Non, Monsieur.

D. Personne ne vous a-t-il fait la proposition d'entrer dans quelques sociétés secrètes?

R. Non, Monsieur.

INTERROGATOIRE DE FRÉMONT DIT DUFOUR.

FRÉMONT dit DUFOUR , peintre et doreur, né
à Paris, (Joseph), âgé de 37 ans n° 14.

Interrogatoire subi, le 20 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Ne portez-vous pas le nom de *Dufour* ?

R. Non, et je suis persuadé que c'est par erreur que je suis arrêté. Je suis établi depuis 1825; je me suis marié en 1832, sur le 8^e arrondissement; pendant longtemps j'ai habité la rue de l'Égout-Saint-Antoine, n° 13, et depuis le mois de janvier dernier, je demeure rue Amelot, n° 14. Je n'ai jamais été connu nulle part sous le nom de *Dufour*, et je vous représente un billet de garde qui m'avait été envoyé pour aujourd'hui, et qui porte mon vrai nom, qui est *Frémont*. J'ai toujours exercé paisiblement mon état de vitrier-peintre, et je puis indiquer cinquante personnes qui pourront attester ma moralité. Je vous nommerai notamment M. *Mulot*, fabricant de gants, rue Vivienne, 17, pour lequel je viens de faire des travaux importants rue Laffitte, et avec qui j'ai rendez-vous demain pour faire le toisé.

D. Avez-vous pris une part quelconque à l'attentat commis, le 13 de ce mois, sur les Princes de la Famille royale ?

R. Non, et je peux vous donner l'emploi de ma journée.

Le matin, de huit à neuf heures, je suis allé chez M. *Barré*, marchand de vin, rue Charonne, n° 25 ou 23, pour régler un compte de peinture qu'il me doit; de là je suis monté à la barrière du Trône, où j'ai déjeuné chez M. *Blachet*, marchand de vin, barrière du Trône, n° 8 ou 10. Je suis sorti de chez lui à onze heures et demie, et j'ai pris un omnibus pour me rendre par correspondance rue Laffitte, 54, à l'effet de vérifier avec l'architecte les travaux que j'ai faits pour M. *Mulot*: cet architecte est M. *Mouberthier*, boulevard du Temple, n° 17. Comme les mesures de mon mémoire n'étaient point exactes, l'opération a été remise à demain mardi. De là, je me suis rendu

chez moi à deux heures pour dîner, et vers quatre heures je suis allé chez M. *Bougeot*, doreur, rue Royale-Saint-Antoine, n° 1, pour lui donner un coup de main dans un travail de dorure.

D. Faites-vous partie d'une société secrète?

R. Le sergent de ville, en m'arrêtant, m'a fait cette même question, et je n'y comprends vraiment rien, car je n'ai jamais fait partie que de deux sociétés philanthropiques pour le soulagement mutuel des ouvriers; j'avais fondé l'une de ces sociétés, qui s'est dissoute en 1833, parce que les recettes n'étaient pas suffisantes pour payer les pensions et frais de maladie; quant à l'autre, je l'ai quittée en 1832 ou 1833.

D. Comment avez-vous été informé de l'attentat dont il s'agit?

R. Je l'ai appris dans un omnibus, en revenant de la rue Laffitte.

D. Connaissez-vous l'individu qui a tiré sur les Princes?

R. Si je le connais, cela ne peut être que de vue, et il faudrait qu'il me fût représenté pour que je puisse dire si je l'ai vu quelque part; on dit qu'il est scieur de long, et je ne fréquente pas ces sortes d'ouvriers. J'ai vu sur le journal *le Siècle* qu'il se nomme *Papart*, et je n'ai jamais connu personne de ce nom.

D. N'avez-vous pas fréquenté la femme *Pépin*?

R. Oui, Monsieur; c'est-à-dire que, pendant quatre ou cinq ans, je me suis fourni de marchandises chez elle; ce n'est que bien après la mort de son mari que je me suis fourni dans cette maison, et depuis un an je ne prends plus rien chez elle; je me fournis tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

D. Il paraît que vous avez des opinions politiques très-exaltées?

R. Je défie qu'on me prouve que j'ai jamais figuré dans une affaire politique; tout ce que j'ai pu dire, c'est que le recensement était une chose injuste. J'ai été arrêté en 1834 pour coalition, et j'ai été condamné à six jours. J'ai été arrêté encore deux autres fois aussi innocemment que je le suis aujourd'hui; on m'accusait d'être républicain, mais on m'a promptement mis en liberté. Ennuyé de ces arrestations, je suis allé demeurer rue de l'Égoût, où je suis resté bien tranquille pendant trois ans et demi, et je ne comprends pas pourquoi l'on commence à m'arrêter aujourd'hui.

D. Il paraît que vous auriez manifesté publiquement un vif regret de ce que le duc d'Aumale n'est point tombé sous le coup de feu de l'assassin; vous auriez même dit que vous en auriez fait ou en feriez autant que *Papart*?

R. Je proteste sur l'honneur que je n'ai ni tenu, ni eu envie de tenir de tels propos; la seule chose qui est vraie, c'est que, ces jours derniers, je me suis élevé hautement contre la police qui, au lieu de laisser tomber les rassemblements d'eux-mêmes, envoyait contre eux des troupes qui ne servent qu'à les perpétuer. J'ai vu un père de famille venir donner une paire de soufflets à son apprenti ou à son fils qui se trouvait dans ces rassemblements, et je l'en ai félicité, en disant que c'était la meilleure manière de faire la police avec ces gamins-là, qui font tomber l'ouvrage.

D. Ne vous êtes-vous pas vanté de vous être battu dans les journées de mai?

R. Non, Monsieur, jamais.

D. Connaissez-vous le cabaretier *Colombier*?

R. Non, Monsieur; je sais seulement qu'il demeure rue Traversière, parce que le jour de son arrestation je suis allé voir sa maison, qu'on m'avait dit avoir pour enseigne le Pigeon blanc.

D. Connaissez-vous les nommés *Just Brazier*, *Mallet*, *Auguste Petit*, *Boucheron*, *Napoléon Bazin*?

R. De tous ces individus, je ne connais qu'un *Napoléon*, qui est cuisinier, et j'ignore si c'est celui dont vous me parlez. Je ne l'ai jamais fréquenté, et ne le connais que pour l'avoir vu dans une maison rue Neuve-Saint-Eustache, n° 54, où j'ai travaillé.

D. Consentez-vous à rester en état de mandat d'amener jusqu'à plus amples informations sur votre compte?

R. Oui, Monsieur; je le désire vivement.

INTERROGATOIRE DE CORNU.

CORNU (Claude), âgé de 41 ans, ébéniste, né à Byans (Doubs),
demeurant à Paris, rue de Charenton, n^o 68.

Interrogatoire subi, le 21 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé d'avoir participé à l'attentat commis, le 13 de ce mois, dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, sur les Princes de la Famille royale.

R. Ce n'est pas un homme comme moi qui irais me mêler d'une chose pareille; car depuis cinq ans je suis, pour ainsi dire, au lit; je suis attaqué d'un catharre qui ne me laisse pas de repos.

D. Quel a été l'emploi de votre temps le jour de l'attentat?

R. Je ne suis sorti de chez moi que vers onze heures, pour aller à la barrière du Trône voir entrer le 17^e régiment. J'étais accompagné d'un ouvrier que je ne connais pas; je sais seulement que c'est un ébéniste. Comme nous arrivions à la barrière, le régiment entra: je perdis cet ouvrier dans la foule, et j'accompagnai seul le régiment jusqu'à la grille des Enfants-Trouvés. Deux cents pas environ avant la rue Traversière, j'entendis parfaitement tirer un coup de pistolet, et voyant tout le monde se sauver, je me sauvai moi-même en remontant le faubourg; mais ensuite, quand le régiment se remit en marche, je le suivis jusqu'à la rue Traversière, et je retournai chez moi, rue de Charenton.

D. Savez-vous par qui le coup de pistolet a été tiré?

R. J'ai vu sur les journaux que c'était un nommé *Papart*; mais je ne le connais pas.

D. Ne faites-vous pas partie d'une société secrète?

R. Non, Monsieur; car je n'ai pas six mois à vivre, peut-être: je n'irais pas me mettre là-dedans.

D. Connaissez-vous le cabaretier *Colombier*?

R. Oui, Monsieur; j'ai demeuré pendant un an vis-à-vis chez lui.

D. Ne fréquentez-vous pas habituellement sa maison?

R. Je ne la fréquente pas habituellement, car je ne peux pas boire de vin; mais quand je prends quelque chose, c'est chez lui; j'y allais ordinairement le dimanche pour faire une partie de piquet avec *Boulay*.

D. Ne faisiez-vous pas la lecture des journaux à haute voix dans ce cabaret?

R. J'ai lu quelquefois quelques articles, mais rarement, parce que mon catharre m'empêche de lire; la politique, c'est pas cela qui m'intéresse.

D. Savez-vous si *Colombier* fait partie d'une société secrète?

R. Je n'en ai pas connaissance.

D. Connaissez-vous les nommés *Boucheron*, *Chasseur*, *Mallet*, *Jean-Marie*, *Just Brazier*, *Auguste Petit*, *Martin*, *Dufour*, *Napoléon Bazin*, qui paraissent fréquenter habituellement cette maison?

R. Je ne connais pas un seul de ces noms-là.

D. Il paraît cependant qu'ils font partie, avec vous et *Colombier*, de la société secrète dite des *Égalitaires*?

R. Voilà la première fois que j'entends parler de cette société; j'ai bien entendu parler de sociétés secrètes, mais je ne sais pas leurs noms et j'ignore ce que c'est.

D. Avez-vous déjà été condamné?

R. Jamais; j'ai été arrêté en 1832, dans une émeute, et j'ai été mis en liberté le jour même. Je voudrais que vous prissiez des renseignements sur moi, et je vous indique, comme pouvant vous en donner, M. *Legris*, propriétaire de la maison que j'habite, et M. *Magisson*, marchand de meubles, rue Traversière, 54.

INTERROGATOIRES DE BOULAY.

BOULAY (Jean-Gabriel), âgé de 40 ans, fabricant de roulettes en cuivre, né à Paris, y demeurant, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 21.

1^{er} interrogatoire subi, le 19 septembre 1841, devant M. Perrin, Juge d'instruction.

D. Avez-vous pris part à l'attentat commis le 13 de ce mois sur les Princes de la Famille royale ?

R. Comment peut-on m'inculper de chose pareille, moi, père de six enfants en bas âge, qui ne m'occupe que de mon ouvrage, et qui ai bien de la peine à nourrir ma famille.

D. Ne faites-vous pas partie d'une société secrète ?

R. Jamais de la vie; et je puis donner des preuves par des personnes honnêtes pour lesquelles je travaille. On peut prendre des renseignements sur mon compte chez M. *Bégazon*, quincaillier, 30, rue Quincampoix; *Collinet*, propriétaire, rue Traversière, 25; M. *Magisson*, fabricant de meubles, rue Traversière, 52; M. *Scellier*, commissionnaire en quincailleries, rue d'Orléans, au Marais, n° 6.

D. N'êtes-vous pas lié avec le cabaretier *Colombier* ?

R. Je n'ai pas d'autre liaison avec lui que d'aller prendre un verre d'eau-de-vie le matin dans son cabaret.

D. Connaissez-vous *Quenisset* dit *Papart* ?

R. Non, Monsieur.

D. Savez-vous par qui le pistolet a été tiré sur les Princes ?

R. Non, Monsieur; j'étais devant le magasin du *Vampire*, au coin de la rue Traversière, et je regardais passer le cortège avec ma femme et mes enfants. J'ai entendu qu'on disait : *Il est tué!* et tout le monde s'est sauvé. Ma femme et mon garçon ont été renversés par la foule.

D. Connaissez-vous *Boucheiron*, *Launois* dit *Chasseur*, *Napoléon Mallet*, *Jean-Marie*, *Just*, *Auguste Petit*, *Dufour* dit *Frémont*?

R. De tous ces individus, je ne connais que *Chasseur* pour l'avoir vu aller et venir.

D. Dans la matinée du lundi 13 septembre êtes-vous allé boire chez *Colombier*?

R. J'ai été boire une goutte à sept heures, sept heures et demie

D. Quelles personnes avez-vous vues chez lui?

R. Je ne l'ai pas remarqué, et je suis sorti tout de suite; car il y avait déjà beaucoup de monde qui se disposait à aller au-devant du cortège; ma femme voulait y aller aussi, et il ne serait resté personne pour garder ma boutique.

D. Savez-vous si *Colombier* appartient à une société secrète?

R. Je ne fais pas plus attention à M. *Colombier* qu'aux autres; j'ai bien assez de m'occuper de mon travail.

D. Consentez-vous à rester en état de mandat d'amener jusqu'à plus amples informations?

R. Oui, Monsieur; je ne demande que cela.

2^e interrogatoire subi par *Boulay*, le 16 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Vous alliez très-souvent chez *Colombier*; c'était même vous qui, dans cette maison-là, faisiez habituellement la lecture à haute voix des journaux qu'on y recevait.

R. Je lisais quelquefois les journaux, quand il y avait des voisins chez M. *Colombier*, mais je ne les lisais pas très-souvent.

D. Ne demeurez-vous pas dans la même maison que *Chasseur*?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous n'ignorez pas qu'il s'est tenu chez lui des réunions, et que même il s'y est fait des réceptions dans une société secrète?

R. Je ne sais pas du tout ce qui se passe chez *Chasseur* ni chez

les autres. Quand j'ai quitté ma chambre le matin pour aller travailler, je n'y rentre que le soir très-tard.

D. Vous connaissez *Just Brazier*?

R. Non, Monsieur.

D. Comment vous, qui êtes l'un des habitués de la maison *Colombier*, ne connaissez-vous pas *Just Brazier* qui y allait très-souvent?

R. Je ne suis pas toujours chez *M. Colombier*; je n'y vais que le matin boire un petit verre, et je ne fréquente jamais personne. Quand je sors le dimanche, ce n'est jamais qu'avec ma femme et mes enfants. D'ailleurs mes moyens ne me permettraient pas de faire autrement.

D. Vous connaissez un nommé *Dufour*?

R. Non, Monsieur; je ne le connais pas du tout.

D. Vous connaissez *Auguste Petit*?

R. J'ai entendu parler d'un *Auguste*.

D. Où en avez-vous entendu parler?

R. Je crois qu'on m'a dit, depuis que je suis sorti de prison, qu'un individu de ce nom avait été arrêté rue Traversière.

D. Vous êtes convenu, dans votre premier interrogatoire, que le 13 septembre, dans la matinée, vous étiez allé chez *Colombier*. N'y avez-vous pas vu un certain nombre de personnes?

R. Je suis allé chez *Colombier* vers sept heures sept heures et demie boire un petit verre; je n'y ai vu personne.

D. Il est impossible que vous n'ayiez pas su que le 13 au matin on a distribué des cartouches chez *Colombier*?

R. Je vous jure que je ne sais rien du tout de tout cela. Je suis né dans le faubourg, j'ai quarante ans, et jamais je n'ai paru devant un commissaire de police ni entré dans un corps de garde, soit pour politique, soit pour batterie ou autre chose pareille. J'ai six enfants que je nourris de mon travail, et je n'ai pas le temps de m'occuper d'autre chose. Je vous donne bien ma parole d'honneur que je ne sais rien de plus que ce que je vous ai dit.

INTERROGATOIRES DE COUTURAT.

COUTURAT (Louis-Eugène), âgé de 26 ans, cordonnier, né à Basson (Yonne), demeurant à Paris, rue Saint-Sabin, n° 4 bis.

1^{er} interrogatoire subi, le 19 septembre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction.

D. Vous êtes inculpé de vous être rendu complice de l'attentat commis le lundi 13 de ce mois, par *Quenisset* dit *Nicolas Papart*, sur la personne de Monseigneur le duc d'Anmale et de faire partie des associations secrètes.

R. Comment, Monsieur, vous qualifiez d'assassin un honnête homme ! Je ne connais pas plus l'assassin que ses complices, s'il en a. Je ne fréquente point de pareilles gens, et je n'ai jamais appartenu à aucune société secrète.

D. Des renseignements parvenus sur votre compte font connaître que vous appartenez à la société illicite des Communistes, et en effet, il a été trouvé et saisi dans votre domicile des lettres, des brochures, notamment celles ayant pour titre : 1^o *Le Dictionnaire historique des peuples* ; 2^o *Procès de la Bible de la liberté* ; 3^o *Essai progressif des droits de l'homme* ; 4^o *Une livraison des œuvres de Robespierre, par Laponneraye*. La possession de ces écrits et brochures paraît devoir fortifier les soupçons dont vous êtes l'objet.

R. Je nie faire partie de la société des Communistes, et je proteste contre une pareille inculpation. Je reconnais les brochures que vous me représentez et qui ont été saisies dans mon domicile ; je consens à signer et parapher avec vous et le greffier l'étiquette apposée. La possession de ces brochures ne peut servir à inculper un homme ; quand on veut s'instruire il faut connaître le bon et le mauvais, et j'ai assez de jugement pour distinguer l'un d'avec l'autre. M. le commissaire de police pouvait encore saisir chez moi les œuvres de Voltaire et de Rousseau, MM. Thiers, Lamartine et Buffon.

D. Connaissez-vous le nommé *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 21 ?

R. Je ne le connais pas particulièrement ; je suis allé quelquefois boire un verre de vin chez lui, avec des jeunes gens pour lesquels je travaille.

D. Quels sont les individus avec lesquels vous vous êtes trouvé chez ce marchand de vin ?

R. Je ne connais que le nommé *Breton*, ouvrier ébéniste, dont je ne connais pas la demeure, et qui travaille chez le sieur *Aubouard*, maître ébéniste, rue Traversière.

D. Vous avez vu chez ce marchand de vin les nommés *Martin*, *Fougeray*, *Brazier*, *Prioul*, *Mallet*, *Auguste Petit*, *Boucheron* et autres ?

R. Je ne connais aucun de ces Messieurs.

D. Vous y avez vu également le nommé *Quenisset*, dit *Nicolas Papart*, inculpé ?

R. Je ne le connais pas.

D. Quel a été l'emploi de votre temps dans la journée du lundi 13 ?

R. Cela ne me sera pas difficile : j'ai travaillé toute la journée ; mes voisins pourront l'attester.

Je suis allé, le matin à six heures, chez le sieur *Henri*, ébéniste, rue de la Roquette, n° 71, chercher de l'argent qu'il me devait. En le quittant, je suis allé chez le sieur *Hugener*, ébéniste, rue Moreau, qui m'a aussi donné de l'argent qu'il me devait. De là, je suis allé chez le sieur *Coqué*, corroyeur, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 183 environ, chercher de la marchandise. C'est lui-même qui me l'a livrée, c'est à lui-même que je l'ai payée. Je suis rentré immédiatement après chez moi. Je ne suis point entré dans la rue Traversière, ce n'était pas mon chemin. A partir de ce moment, je ne suis plus ressorti de la journée. Je dormais lorsque le 17^e régiment de ligne est entré dans Paris. J'ai été éveillé par mon beau-frère, le sieur *Bonte*, tailleur, rue de la Chanverrierie, n° 14, qui m'a appris qu'on venait de tirer un coup de pistolet ou de fusil sur le cortège.

Il était tout effaré ; il ne savait pas sur qui ce coup avait été tiré, du moins il ne me l'a pas dit. Après y avoir réfléchi, je pense qu'il serait très-possible que, dans les diverses courses que j'ai faites le matin, je fusse entré dans la rue Traversière. Je ne me rappelle pas si j'y ai rencontré des personnes de connaissance, et quelle conversation j'aurais eue avec elles.

D. Ainsi, vous persistez à soutenir que vous ne faites point partie de la société des Communistes ; que vous ne connaissez ni *Quenisset* dit *Papart*, ni les autres individus dont les noms vous ont été cités, et que vous n'avez pris, soit directement, soit indirectement, aucune part à l'attentat du 13 courant ?

R. Je le soutiens.

2^e interrogatoire subi par *Couturat*, le 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs, accompagné de MM. le comte de Bastard, Rossi et Persil, Pairs de France.

D. Depuis combien de temps êtes-vous affilié à la société des Communistes ?

R. Je ne connais pas cette société ; mais avant de répondre, je me plains d'être au secret.

R. Ne vous êtes-vous pas trouvé, le 13 au matin, chez *Colombier* ?

R. Non, Monsieur.

D. Ne vous y êtes-vous pas trouvé au moment où l'on y faisait une distribution de cartouches ?

R. Non, Monsieur ; je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

R. Si nous sommes bien informés, vous vous seriez trouvé en cet endroit au moment où l'on agitait la question de savoir si l'on attaquerait, et si l'on commencerait ce qu'on appelait une révolution ; et vous, vous auriez dit qu'il ne fallait pas attaquer ce jour-là, que l'on n'était pas en mesure ; et vous n'auriez demandé que quinze jours pour vous mettre en parallèle avec la force de la Capitale ?

R. Je n'ai rien dit de semblable.

D. Depuis combien de temps êtes-vous lié avec le nommé *Just*?

R. Je ne le connais pas.

D. Et avec *Mallet*?

R. Je ne le connais pas.

D. Et *Launois* dit *Chasseur*?

R. Je ne le connais pas non plus.

D. Et *Colombier*?

R. Je le connais, pour être entré quelquefois chez lui boire un verre de vin avec un ouvrier, mais je ne le connais pas particulièrement.

D. Ainsi vous niez formellement être allé chez *Colombier* le 13 au matin ?

R. Oui, Monsieur.

D. On a saisi chez vous les OEuvres de Maximilien Robespierre, les Déjeuners de Pierre, le Procès de la Bible de la liberté, le Dictionnaire progressif des droits de l'homme et du citoyen, le Dictionnaire historique des peuples anciens et modernes par Laponneraye; tous ces ouvrages vous appartiennent-ils ?

R. Oui, Monsieur.

D. On a saisi également chez vous une lettre portant l'invitation de vous abonner au *Journal du peuple*.

R. Oui, Monsieur.

D. Qui est-ce qu'un nommé *Lenoir*, avec lequel vous êtes en relations ?

R. C'est un jeune homme de Paris, qui est maintenant soldat dans la marine, à ce que je crois.

3^e interrogatoire subi par *Couturat*, le 19 octobre 1841, devant M. Bouloche, Juge d'instruction délégué.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précéd-

dents interrogatoires, et notamment prétendez-vous encore n'avoir jamais fait partie de la société illicite des Communistes?

R. Je persiste dans mes précédentes déclarations; je n'ai jamais fait partie d'aucune association illicite. Je ne connais même pas celle des Communistes, dont vous me parlez.

D. Vous ne dites pas la vérité; l'information à laquelle il a été procédé jusqu'à ce jour établit, jusqu'au plus haut degré d'évidence, que vous êtes communiste, et que même vous êtes un des chefs les plus ardents de cette association?

R. Je suis communiste; je le suis depuis dix ans; je n'en ai jamais fait mystère à personne, pas plus à vous qu'à d'autres. Mais toute votre instruction ne parviendra jamais à prouver que j'aie jamais appartenu à aucune société secrète.

D. N'avez-vous pas, en votre qualité de communiste, assisté au banquet de Belleville?

R. Non, Monsieur; si j'avais eu un billet, j'y serais probablement allé.

R. Reconnaissez-vous la lettre en date du 7 juin 1840, adressée au rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, commençant par ces mots : *Nous savions bien que la presse prétendue démocratique, etc.*, et finissant par ceux-ci : *Pour autre chose que pour des trouble-fête et des meneurs?*

Reconnaissez-vous également la signature *Couturat, bottier*, qui est au bas.

R. Je reconnais la lettre que vous me représentez. La lecture qui vient de m'en être faite me rappelle parfaitement son objet. Ce n'est pas moi qui en suis le rédacteur, ni qui l'ai écrite; je l'ai seulement signée, parce que je l'approuvais; elle m'a été présentée par une personne que je connais parfaitement, et qui m'avait rendu compte de tout ce qui s'était passé à la réunion de Belleville.

D. Faites connaître cette personne qui a présenté la lettre à votre signature?

R. Je ne veux pas la nommer.

D. Quels rapports existaient entre vous et les nombreux signataires de cette lettre ?

R. De tous les noms de ces signataires que vous venez de nommer, je n'en connais que trois ou quatre, et encore fort peu, et je refuse de les nommer.

D. Je vous représente une autre lettre écrite au rédacteur du même *Journal du peuple*, commençant par ces mots : *En 89, nos courageux pères nous tracèrent une route; et finissant par ceux-ci : dont la colère populaire doit châtier sévèrement un jour.* Reconnaissez-vous cette lettre, ainsi que les nombreuses signatures qui y sont apposées, et au nombre desquelles se trouve encore celle *Couturat*, avec la qualification de *communiste* ?

R. Je ne me rappelle pas du tout cette lettre; il me serait impossible de dire par qui et dans quelles circonstances elle m'a été présentée: néanmoins je reconnais que la signature *Couturat, communiste*, qui y est apposée, est la mienne; du moins je le crois. Il serait encore possible que je connusse quelques-uns des autres signataires, mais je ne dirai pas lesquels.

D. Après la représentation de pareilles pièces et la lecture qui vient de vous être faite de leur contenu, pouvez-vous encore prétendre que vous n'appartenez point à la société des Communistes ?

R. Quand j'aurais signé tous les écrits concernant la communauté, ce ne serait pas une raison pour que j'appartinse à une société secrète. J'ai bien signé les pétitions pour la réforme électorale, dans l'espoir que cette première amélioration en amènerait d'autres.

D. Quels rapports ont existé entre vous, les autres signataires de ces lettres et le sieur *Dupoty*, gérant du *Journal du peuple* ?

R. Je ne connais pas le gérant du *Journal du peuple*. Une seule fois je suis allé dans les bureaux de l'administration pour payer mon abonnement: je ne me rappelle pas qui j'y ai vu. J'ai cessé d'être abonné à ce journal, lorsque j'ai su que le *National* avait rendu un compte déloyal du banquet de Belleville, en ce qui concernait les Communistes, et que le *Journal du peuple* m'avait semblé l'approuver.

Je consens à signer et parapher, avec vous et le greffier, seulement la première lettre que vous m'avez représentée, parce que je suis certain qu'elle porte ma signature, toutefois en vous faisant observer que la mention qui est au bas de cette lettre est signée par mon jeune frère et non par moi.

INTERROGATOIRE DE SELLENET.

SELLENET (Claude), âgé de 27 ans, cordonnier, né à Beaune (Côte-d'Or), demeurant à Montrouge, barrière Mont-Parnasse, rue de Vanves, n° 15.

Interrogatoire subi, le 26 octobre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. N'avez-vous pas demeuré dans le faubourg Saint-Antoine ?

R. Non, Monsieur, jamais.

D. Où demeuriez-vous ?

R. Rue des Grès, n° 18, dans le faubourg Saint-Germain.

D. Vous êtes parti de Paris le 16 septembre ?

R. Oui, Monsieur.

D. Quel est le motif qui vous a fait quitter Paris en ce moment-là ?

R. Le désir d'aller visiter ma famille.

D. Où demeure votre famille ?

R. A Beaune.

D. Comment, si le motif pour lequel vous quittez Paris n'était autre que celui que vous dites, seriez-vous parti sans vous procurer les papiers qui vous étaient nécessaires pour voyager en sûreté ?

R. C'est un coup de tête. L'envie m'a pris d'aller faire les vendanges ; la veille, j'avais travaillé toute la journée, et je ne songeais pas à partir.

D. Vous deviez avoir un livret ?

R. Oui, Monsieur.

D. Où est-il ?

R. Chez mon bourgeois.

D. Comment espérez-vous faire croire que vous n'êtes parti de Paris que sur une fantaisie d'aller faire les vendanges chez vous, quand vous saviez si bien les dangers que vous couriez en route que, aussitôt que vous avez aperçu la gendarmerie, vous vous êtes caché dans un champ de luzerne ?

R. Quand j'ai aperçu la gendarmerie, me sentant fautif parce que j'étais sans papiers, et à cause de ce que je portais sur moi, je me suis effrayé.

D. Vous aviez raison d'être effrayé : on ne porte pas sur soi des balles, des cartouches et un poignard, sans être très-justement suspecté d'avoir de très-mauvais desseins. Vous avez déjà menti une fois sur l'origine de ces balles ; êtes-vous plus disposé, aujourd'hui, à dire la vérité ?

R. Je persiste à ne pas vouloir dire de qui je tiens ces balles et ces cartouches.

D. Si elles vous avaient été données, et si vous les aviez reçues innocemment, vous ne vous croiriez pas obligé à ces réticences ?

R. J'ai dit la cause pour laquelle je ne veux pas dire de qui je tiens ces objets, c'est que je ne veux pas compromettre un père de famille dans le besoin.

D. Ne serait-ce pas plutôt parce que vous feriez partie de l'une de ces sociétés dans lesquelles on s'engage, par d'odieux serments, à ne jamais révéler aucun des actes criminels auxquels on aurait pris part ?

R. Je n'ai jamais fait partie d'aucune société, ni prêté aucun de ces serments que vous voulez bien dire.

D. Vous avez cependant avoué vous-même que vous faisiez partie de la société Réformiste, qui n'est qu'une fraction de la société Communiste et qui tend au même but ?

R. Je suis réformiste, mais je ne suis pas communiste. Les réformistes veulent une réforme, mais par des moyens pacifiques.

D. N'avez-vous pas été, en quelques occasions, chargé de la distribution de certaines médailles ?

R. Oui, Monsieur.

D. Quelles étaient ces médailles ?

R. Elles représentaient l'effigie de M. l'abbé de *Lamennais*.

D. Est-ce que vous êtes en rapport avec M. de *Lamennais* ?

R. Non, Monsieur; mais, étant réformiste, et du 10^e arrondissement, je connaissais son neveu.

D. En votre qualité de réformiste, n'avez-vous pas connu le sieur *Dupoty*, secrétaire du comité central ?

R. Je le connais d'en avoir entendu parler, voilà tout.

D. N'avez-vous jamais été impliqué dans aucune poursuite correctionnelle ou criminelle ?

R. Jamais.

D. Où avez-vous passé la nuit qui a précédé l'exécution de *Darmès* ?

R. Je l'ai passée sur la place Saint-Jacques.

D. Vous avez passé là la nuit tout entière ?

R. Oui, Monsieur, depuis minuit.

D. Qui est-ce qui a pu vous décider à passer une nuit tout entière dans cette attente ?

R. N'ayant jamais vu d'exécution, je désirais en voir une.

D. N'avez-vous pas rencontré *Darmès* quelque part, et n'aviez-vous pas eu quelques relations avec lui ?

R. Je ne l'avais jamais rencontré et je ne le connaissais que de réputation, d'après le crime qu'il avait commis.

D. Connaissez-vous *Colombier*, marchand de vin, rue Traversière, au coin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine ?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous *Quenisset* dit *Papart* ?

R. Non, Monsieur.

D. Connaissez-vous *Mallet*, cordonnier comme vous ?

R. Non, Monsieur.

D. En persistant à ne donner aucune explication satisfaisante de votre départ précipité de Paris, et des risques que vous avez courus, en vous mettant en route sans papiers et avec les munitions dont vous étiez porteur, vous donnez lieu de penser que vous n'aviez pris cette résolution de départ que par la crainte d'être compromis dans l'attentat du 13 septembre, auquel vous auriez participé ?

R. N'ayant jamais participé à rien, je suis encore innocent de celle-ci.

D. Quand on porte avec soi des balles et des cartouches, c'est qu'on a eu le moyen de s'en servir ou que l'on compte se procurer ce moyen; avez-vous eu des armes en votre possession ?

R. Jamais.

D. Ne pensiez-vous pas en trouver quelque part ?

R. Non, Monsieur

SUPPLÉMENT

AUX

INTERROGATOIRES.

INTERROGATOIRE DE QUENISSET DIT PAPART.

QUENISSET dit PAPART (François), âgé de 27 ans, né à Selle (Haute-Saône), scieur de long, demeurant à Paris, rue Popincourt, n° 58.

18^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o d'avoir commis, à Paris, le 13 septembre dernier, un attentat contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Quenisset dit Papart*, ci-devant, pag. 1 et suivantes.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne d'office M^c Paillet, avocat à la Cour royale de Paris.

INTERROGATOIRE DE BOUCHERON.

BOUCHERON (Jean-Marie), âgé de 36 ans, scieur de long, né à Roullée (Sarthe), demeurant à Paris, rue de Lappe, n^o 2.

5^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le Comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour des Pairs, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Non, Monsieur; je ne connais personne.

Alors je vous désigne d'office M^c Chaix-d'Est-Auge, Avocat à la Cour royale de Paris.

(1) Voir les autres interrogatoires de Boucheron, ci-devant, pages 85 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE COLOMBIER.

COLOMBIER (Jean-Baptiste), âgé de 43 ans, né à Saint-Julien-de-Tour-sac (Cantal), marchand de vin, demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 21.

10^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Je ne peux pas faire autrement que de persister, puisque je ne connais pas la moitié de ce que vous dites-là.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne d'office M^e Baroche, avocat à la Cour royale de Paris.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Colombier*, ci-devant, pag. 95 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE BRAZIER DIT JUST.

BRAZIER dit JUST (Just-Édouard), âgé de 28 ans, menuisier, né à Amiens (Somme), demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, n° 60.

6^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour des Pairs, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne d'office M^e Blot-Lequesne, avocat à la Cour royale de Paris.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Brazier dit Just*, ci-devant, pages 141 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE PETIT DIT AUGUSTE.

PETIT dit AUGUSTE (*Auguste*), *âgé de 31 ans, ébéniste, né à Verdun (Meuse), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, passage de la Bonne-Graine, n° 14.*

7^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne M^e Nogent-Saint-Laurent, avocat à la Cour royale de Paris.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Petit dit Auguste*, ci-devant, pages 183 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE JARRASSE DIT JEAN-MARIE.

JARRASSE dit JEAN-MARIE (Jean-Marie), âgé de 33 ans, ébéniste, né à Paris, y demeurant, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n^o 202.

3^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne d'office M^e Barre, avocat à la Cour royale de Paris.

(1) Voir les autres interrogatoires de Jarrasse dit Jean-Marie, ci-devant, pages 255 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE LAUNOIS DIT CHASSEUR.

LAUNOIS dit CHASSEUR (Pierre-Paul), âgé de 33 ans, né à Liège (Belgique), monteur en cuivre, demeurant à Paris, rue Traversière, n° 21.

5^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur. Tout ce dont on m'accuse est faux.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Oui, Monsieur; je viens d'écrire à M^e Arago.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Launois dit Chasseur*, ci-devant, pages 200 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE DUPOTY.

DUPOTY (Auguste-Michel), âgé de 44 ans, né à Versailles (Seine-et-Oise), rédacteur en chef et gérant du Journal du Peuple, demeurant à Paris, rue de Bussy, n^{os} 12-14.

8^e Interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur; et je proteste de nouveau de toutes mes forces contre cette transformation de l'imputation première. Je suis constamment, dans ma carrière politique, resté homme de presse sans relation aucune avec les individus que j'ai vus désignés sur l'arrêt d'accusation, et défiant quiconque de pouvoir articuler un seul fait qui puisse me rattacher à un complot.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Non, Monsieur; je désire, avant de faire un choix, conférer avec un de mes amis.

D. Je suis cependant obligé de vous désigner un défenseur d'office, pour satisfaire aux prescriptions de la loi.

(1) Voir les premiers interrogatoires de Dupoty, ci-devant, pages 212 et suivantes.

R. Dans ce cas, je vous prierais, sans préjuger le choix que je pourrais faire plus tard, de vouloir bien désigner M^e Ledru-Rollin.

Conformément à votre désir, je désigne M^e Ledru-Rollin.

9^e interrogatoire subi par *Dupoty*, le 25 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs.

D. Dans votre dernier interrogatoire, j'ai, sur votre demande, désigné d'office M^e Ledru-Rollin pour présenter votre défense; mais vous avez en même temps annoncé l'intention de ne faire que plus tard votre choix définitif. Aujourd'hui je viens vous demander si ce choix est fixé sur M^e Ledru-Rollin, ou si vous l'avez porté sur un autre membre du barreau. Si vous n'aviez pris ni l'un ni l'autre de ces partis, je ne pourrais me dispenser de vous désigner aujourd'hui un défenseur d'office?

R. J'aurais cru que M^e Ledru-Rollin n'avait déjà été donné comme défenseur d'office; du moment que M. le Président me fait observer que, d'après la teneur du procès-verbal, la désignation qu'il a faite pourrait n'être pas considérée comme une véritable désignation d'office, je déclare, tout en conservant mon opinion personnelle sur ce point, que j'entends choisir moi-même M^e Ledru-Rollin pour mon défenseur.

INTERROGATOIRE DE PRIOUL.

PRIOUL (Auguste-Marie), âgé de 26 ans, ouvrier en fauteuils, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n^o 121.

3^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat com-

(1) Voir les autres interrogatoires de *Prioul*, ci-devant, pages 239 et suivantes.

mis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Oui, Monsieur ; j'ai choisi M^e Montader, avocat à la Cour royale de Paris.

INTERROGATOIRE DE BOGGIO DIT MARTIN.

BOGGIO dit MARTIN (Antoine), âgé de 32 ans, serrurier, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n^o 172.

4^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter

(1) Voir les autres interrogatoires de *Boggio dit Martin*, ci-devant, pages 242 et suivantes.

la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur ; je n'ai pris part à rien.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne d'office M^e Perret, avocat à la Cour royale.

INTERROGATOIRE DE MALLET.

MALLET (Napoléon-François), âgé de 37 ans, cordonnier, né à Epinalles-Vorres (Yonne), demeurant à Paris, rue de Charonne, n^o 25.

4^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable, 1^o de vous être rendu complice d'un attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale; 2^o d'avoir pris part, avant cet attentat, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

(1) Voir les autres interrogatoires de Mallet, ci-devant, pages 261 et suivantes

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne M^e-Madier de Montjau, avocat à la Cour royale de Paris.

INTERROGATOIRE DE MARTIN.

MARTIN (Jean-Baptiste-Charles), âgé de 25 ans, ébéniste, né à Saint-Sauveur-Landelin (Manche), demeurant à Paris, rue de Charonne, n^o 25.

5^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Martin*, ci-devant, p. 272 et suivantes.

Alors je vous désigne d'office M^e Pinède, avocat à la Cour royale de Paris.

INTERROGATOIRE DE FOUGERAY.

FOUGERAY (Alexis), âgé de 24 ans, ébéniste, né au Mans (Sarthe), demeurant à Paris, rue de Charonne, n^o 25.

7^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

R. Non, Monsieur.

Alors je vous désigne d'office M^e Réal, avocat à la cour royale de Paris.

(1) Voir les autres interrogatoires de *Fougeray*, ci-devant, pag. 283 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE BOUZER.

BOUZER (Charles-Henry), âgé de 34 ans, ébéniste, né à Montbéliard (Doubs), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n° 278.

4^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard,
Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires ?

R. Oui, Monsieur. Je dois ajouter que, quand le juge d'instruction m'a demandé si, le 13 septembre, *Martin* et *Auguste Petit* étaient venus chez moi, je n'ai pas compris ce que cela voulait dire. S'il m'avait dit : le jour du coup de pistolet, j'aurais compris, et j'aurais déclaré tout de suite qu'en effet le camarade de *Fougeray*, et un autre que *Fougeray* appelait *Auguste*, sont venus, et même *Auguste* a dit que c'était lui qui avait été chercher les pistolets avec lesquels on a tiré ; je ne peux pas vous dire où, par exemple. Toujours est-il que les pistolets lui ont passé par les mains.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense ?

(1) Voir les premiers interrogatoires de *Bouzer*, ci-devant, pag. 297 et suivantes

R. Non, Monsieur, pas encore.

Alors je vous désigne d'office M^e Chamblin, avocat à la Cour royale.

INTERROGATOIRE DE CONSIDÈRE.

CONSIDÈRE (Claude-François-Xavier), âgé de 34 ans, né à Montbazou (Haute-Saône), employé chez MM. Lafitte et compagnie, demeurant à Montmartre, rue du Vieux-Chemin, n^o 8.

2^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.
Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

D. Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Je persiste dans la déclaration que j'ai faite; je répondrai aux débats, devant la Chambre des Pairs.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Je voudrais M^e Blot-Lequesne, qui m'a déjà défendu.

(1) Voir l'autre interrogatoire de *Considère*, ci-devant, pag. 306 et suiv.

INTERROGATOIRE DE BAZIN DIT NAPOLEÓN.

BAZIN dit NAPOLEÓN (Napoléon), âgé de 29 ans, garçon de cuisine, né à Gumery (Aube), demeurant à Paris, rue Saint-Denis, n° 21.

3^e interrogatoire subi, le 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard, Vice-Président de la Chambre des Pairs (1).

D. Par arrêt de la Cour, du 18 de ce mois, vous êtes mis en accusation comme coupable d'avoir pris part, avant l'attentat commis à Paris, le 13 septembre dernier, contre la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le Gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Persistez-vous dans les réponses consignées dans vos précédents interrogatoires?

R. Oui, Monsieur.

D. Avez-vous fait choix d'un conseil pour vous assister dans votre défense?

R. Oui, Monsieur, j'ai choisi M^e Plocque.

(1) Voir les autres interrogatoires de Bazin dit Napoléon, ci-devant, pages 303 et suivantes.

INTERROGATOIRE DE DUFOUR.

DUFOUR (Louis), âgé de 40 ans, ébéniste, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 158.

Interrogatoire subi, le 10 décembre 1841, devant M. le Chancelier de France, Président de la Cour des Pairs.

D. Depuis combien de temps faites-vous partie de la *Société des Travailleurs égalitaires*?

R. Je n'en ai jamais fait partie.

D. Le fait cependant est attesté par plusieurs témoins.

R. Je n'en disconviens pas, mais je vous jure que je n'ai jamais prêté serment à aucune société; je n'ai jamais été dans aucune coalition, dans aucune émeute; je suis l'homme de l'homme.

D. Je vous répète qu'il y a des dépositions qui établissent formellement que, non-seulement vous faisiez partie des sociétés secrètes, mais encore que vous êtes l'un des chefs de ces sociétés.

R. Je ne disconviens pas que cela n'ait été dit; malheureusement pour moi, on a cru dans l'opinion publique que je faisais partie des sociétés; mais je vous jure que je n'ai jamais appartenu à aucune secte. Il est bien vrai que j'allais quelquefois chez *Colombier*, mais, quand j'y allais, c'était uniquement pour le travail. Entre camarades on cherche à se procurer de l'ouvrage, et j'ai été chez *Colombier* avec les autres pour me faire embaucher. Je n'ai jamais fait partie d'aucune association, ayant toujours travaillé en province, et, depuis que je suis à Paris, j'ai travaillé dans deux maisons, où certainement l'on ne m'aurait pas gardé si l'on avait su que je m'occupais de politique.

D. Vous convenez donc que vous alliez assez souvent chez *Colombier*.

R. Assez souvent. . . ., une fois tous les huit ou dix jours, ou tous les quinze jours.

D. Vous avez assisté chez *Colombier*, avec *Just*, *Brazier*, *Auguste Petit*, *Mallet*, *Napoléon Bazin* et plusieurs autres, à la réception de *Quenisset* dans la *Société des Travailleurs égalitaires* ?

R. Non, monsieur; je ne pouvais assister à une semblable cérémonie, puisque je ne suis pas de leur société; et, à ce que j'ai toujours entendu dire, pour assister aux réunions où ils discutent leurs affaires, il faut avoir prêté un serment et avoir été initié. Or, moi, je n'ai jamais prêté de serment et n'ai jamais été dans les sociétés.

D. Voici cependant des détails très-positivement donnés sur cette réception. Il y a eu un discours prononcé par *Auguste Petit* dans la pièce du rez-de-chaussée du cabaret de *Colombier*, et, après ce discours, vous vous seriez détaché, avec *Napoléon Bazin* et *Auguste Petit*, pour monter dans une chambre au-dessus, où les réceptions ont eu lieu.

R. Si l'on a dit cela, c'est à tort. Ces messieurs n'auraient jamais eu la balourdise de faire de ces choses-là devant moi, puisque je n'étais pas sociétaire.

D. Cependant vous venez de dire tout à l'heure vous-même que l'opinion publique, dans le faubourg, vous désignait comme appartenant aux sociétés secrètes.

R. Oui, Monsieur; le fait est exact. Comme je buvais quelquefois un verre de vin avec ces hommes au comptoir, tout le monde a cru que je faisais partie de leur secte.

D. N'avez-vous pas, fait partie d'une réunion qui a eu lieu dans le courant du mois d'août, chez un marchand de vin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, en face de la rue de Charonne, et à laquelle assistaient *Just Brazier*, *Auguste Petit*, *Mallet*, *Quenisset*, *Martin* du faubourg Saint-Marceau et quelques autres personnes ?

R. Je n'ai assisté à aucune réunion. Je me rappelle bien qu'un

soir, ils étaient sept ou huit devant la porte du cabaret de madame *Poilroux*; ils sont montés en haut, moi j'ai bu un verre de vin en bas, mais je ne suis pas allé avec eux.

D. La déposition, cependant, qui établit votre présence à cette réunion est très-formelle, elle dit même que vous vous êtes fait attendre une demi-heure.

R. C'est une déposition fausse que celle-là.

D. Cette même déposition porte que vous vous teniez en faction derrière la porte d'entrée de la chambre où se tenait la réunion, et que vous faisiez faire silence toutes les fois que le garçon marchand de vin se présentait pour entrer.

R. Je ne pouvais pas me tenir en faction derrière la porte, puisque je n'étais pas dans l'enceinte.

D. Cette réunion avait lieu pour la nomination d'agents révolutionnaires, et c'est vous qui auriez écrit les bulletins pour cette nomination.

R. Je ne sais seulement pas ce que cela veut dire; je n'étais pas initié dans leurs mystères, pour avoir un pouvoir semblable.

D. Ne vous-êtes vous pas trouvé le 13 au matin chez *Colombier*?

R. Oui, Monsieur, le 13 au matin, à six heures, j'y suis passé pour boire la goutte.

D. N'y avez-vous pas présidé à la distribution des armes et des cartouches?

R. Non, Monsieur.

D. Il y a cependant plusieurs témoins qui l'affirment.

R. Je ne puis pas aller contre ; mais il est de fait que, s'il y a eu des armes et des cartouches de distribuées, elles ne l'ont pas été par moi Il aurait fallu pour cela en être possesseur.

D. Au sujet des cartouches, il est dit cependant que vous en auriez donné deux à chaque homme, et que, sur l'observation de *Que-*

nisset, que deux cartouches étaient insuffisantes, vous auriez répondu que le magasin était parti d'avance, et que lui, *Quenisset*, était en retard.

P. Ceci est extrêmement faux. Je n'ai jamais tenu un langage semblable. N'ayant jamais fait partie des sociétés, je n'aurais pas été donner des cartouches à des gens que je ne connaissais pas..... Et dans quel but donc leur aurais-je donné des cartouches? J'ai bien assez de m'occuper de ma besogne sans m'occuper de politique.

D. Il y a cependant une déposition qui porte que, dans ce moment, vous auriez dit à *Quenisset* d'aller chercher son camarade *Boucheron*.

R. Ceci est faux..... Comment aurais-je dit cela à *Quenisset*, que je ne connais pas..... Je ne l'ai vu qu'une fois..... Ils étaient là sept ou huit occupés à boire devant le comptoir..... Je n'ai su que le surlendemain que c'était lui qui avait tiré..... Encore je ne savais pas qu'il s'appelait *Quenisset*; on l'appelait, je crois, *Papart*.

D. Au retour de *Quenisset*, vous auriez demandé si tout le monde avait des armes, et, sur la réponse de *Quenisset*, qu'il n'avait que son compas, et d'un autre, qu'il n'avait que son couteau, *Jarrasse* n'aurait-il pas dit « Comment, des armes! n'en avons-nous pas tous? Le 17^e n'en a t-il pas des armes? elles sont à nous. »

R. Ceci est dénué de bon sens. Comment cinq ou six malheureux auraient-ils voulu prendre les armes totales d'un régiment.

D. Ainsi vous n'auriez pas entendu ce propos?

R. Non, Monsieur.

D. Vous comptiez apparemment sur une coopération plus puissante que celle des cinq ou six malheureux dont vous venez de parler, car vous auriez dit, au même moment, à *Quenisset*, qu'il s'agissait d'une révolution et qu'il fallait désarmer le régiment.

R. En supposant que j'eusse fait partie d'une secte quelconque, est-ce que j'aurais été tenir de semblables propos à un être semblable, à un homme que je ne connais pas? Quand je pense que, le même jour, j'ai été battu, parce que l'on supposait que j'appartenais à la police! Alors je ne sais plus à quelle religion j'appartiens.

D. *Quenisset* ayant demandé, à ce moment, ce qu'il aurait à faire, vous auriez ajouté à ce que vous aviez déjà dit : Tu connais tes chefs, tu feras ce qu'ils te commanderont; rappelle-toi ce qu'on t'a dit, et surtout ne tire pas sur un simple soldat.

R. Cela est extrêmement faux, d'autant plus que je n'ai jamais appartenu à aucune société. Il me semble que, quand on est d'une religion, on ne doit pas la renier.

D. Le 13, au matin, n'auriez-vous pas dit à *Colombier*, en sortant de chez lui, que ce qui lui restait dû lui serait payé par les républicains?

R. Non, Monsieur, d'autant plus que je n'ai jamais demandé de crédit à *Colombier*.

D. Ce propos a cependant été entendu par un témoin.

R. Dans des circonstances pareilles, il y a toujours des gens disposés à tenir des propos ridicules, sans penser aux conséquences qu'ils peuvent avoir. C'est que moi, voyez-vous, je suis bien loin d'être un ennemi du Gouvernement; mon père est un vieux soldat qui a reçu plusieurs fois des secours du Gouvernement, et j'aimerais mieux me détruire que d'être l'ennemi des personnes qui ont fait le bien-être de ma famille. Je suis un enfant de troupe, et suis bien loin d'être un assassin, moi; j'ai toujours marché avec honneur.

D. Le 13 au matin, en sortant de chez *Colombier*, n'étiez-vous pas porteur de pistolets, et n'avez-vous pas dit à *Quenisset* de vous suivre?

R. Non, Monsieur, je n'ai jamais été possesseur d'armes et je n'ai pas dit à *Quenisset* de me suivre.

D. Vous connaissez un nommé *Clémancy*?

R. Un peintre.... oui, Monsieur, j'ai quelquefois conversé avec lui. Il voulait s'expatrier, aller dans une colonie, je ne sais plus laquelle, il m'avait demandé si je voulais l'accompagner : je ne lui avais dit ni oui ni non. Nous sommes allés ensemble rue de Londres chercher un prospectus de ce voyage.

D. Durant le temps pendant lequel vous vous êtes dérobé aux

recherches de la justice, ne vous êtes-vous pas trouvé avec *Clémancy* à un dîner du côté des barrières ?

R. Oui, Monsieur, c'était à la barrière des Trois-Couromes. J'ai dîné avec *Clémancy* et un autre camarade; mais je vous ferai observer qu'à cette époque-là je ne me cachais pas, je travaillais comme à mon ordinaire.

D. A quelle époque avez-vous commencé à vous cacher ?

R. Je ne me suis jamais caché, j'allais dans le faubourg d'un côté et de l'autre; mais, n'ayant jamais rien eu à démêler avec la police, les agents ne me connaissaient pas.

D. Dans ces derniers temps au moins vous vous cachiez; la manière dont vous vous êtes enfui ce matin de chez votre beau-frère, au moment où l'on s'y est présenté, le prouve suffisamment.

R. Je savais qu'on était à ma poursuite. Naturellement je craignais la prison, je craignais aussi d'être maltraité; on m'avait fait les agents si noirs, que j'en étais épouvanté.

D. Mais l'on ne vous a pas maltraité ?

R. Non, Monsieur, au contraire; je n'ai eu qu'à me louer de ces messieurs.

D. Cette velléité que vous avez eue de vous expatrier ne tiendrait-elle pas à ce que vos idées républicaines n'obtenaient pas en France le succès que vous désiriez.

R. Non, Monsieur; je voulais seulement améliorer ma position comme ouvrier : on m'avait dit que c'était un pays nouvellement exploité. Des idées républicaines, je n'en ai jamais eu. Si j'avais eu de ces idées lorsque, le 13, j'ai rencontré monseigneur le duc d'Orléans, qui allait au-devant de son frère, est-ce que j'aurais salué le Prince. Si j'avais été armé, comme on le dit, quand le Prince est passé tout près de moi, suivi d'un seul domestique ; mais je suis trop éloigné de semblables choses.

D. Vous savez que les débats du procès de *Quenisset* sont commencés depuis plusieurs jours. Consentez-vous à y entrer sur-le-champ ?

R. Oui, Monsieur; seulement je ne suis pas, en ce moment, dans une toilette convenable.

D. Avez-vous fait choix d'un défenseur?

R. Non, Monsieur.

D. Voulez-vous que je vous en désigne un d'office?

R. Oui, Monsieur, très-volontiers.

Je désigne, pour présenter votre défense devant la Cour, M^e Crémioux, qui a suivi les débats depuis le commencement, qui défend déjà l'un de vos coaccusés, et qui est parfaitement en état de vous défendre.

L'accusé dit: « Je vous remercie bien, Monsieur, de toutes vos complaisances; il faut avouer que je suis né sous une funeste étoile. « Les uns m'accusent d'être républicain, tandis que les autres me prennent pour un mouchard. »

D. Ne disiez-vous pas tout à l'heure que, le 13 septembre, vous aviez été maltraité par quelqu'un?

R. Oui, Monsieur, à quelque distance de la porte de ma maison, par quatre individus qui m'ont injurié en m'appelant mouchard, et qui m'ont porté des coups.

TABLE ALPHABÉTIQUE

COMPRENANT

Les noms des inculpés dont les interrogatoires se trouvent rapportés dans ce volume, avec la date de chacun des interrogatoires;

Et l'indication des confrontations qui ont eu lieu entre plusieurs de ces inculpés et divers témoins.

	Pages.
BAZIN dit NAPOLÉON. 1 ^{er} interrogatoire, du 20 septembre 1841, devant M. Boulloche.....	303
2 ^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	304
3 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le C ^{te} de Bastard.....	374
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.	116
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Dupoty</i> , devant M. Boulloche.....	234

	Pages.
Sa confrontation, du 25 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Boggio</i> dit <i>Martin</i> , devant M. Boulloche	253
BOGGIO dit MARTIN. 1 ^{er} interrogatoire, du 30 septembre 1841, devant M. le Chancelier	242
2 ^e interrogatoire, du 16 octobre 1841, devant M. Boulloche	247
3 ^e interrogatoire, du 25 octobre 1841, devant M. Boulloche	249
4 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard	368
Sa confrontation, du 30 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.	243
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin	162
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin	169
Sa confrontation, du 16 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Boucheron</i> , devant M. Boulloche	247
Sa confrontation, du 25 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Bazin</i> , devant M. Boulloche	253
BOUCHERON 1 ^{er} interrogatoire, du 18 septembre 1841, devant M. Boulloche	85
2 ^e interrogatoire, du 22 septembre 1841, devant M. le Chancelier	88
3 ^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier	93
4 ^e interrogatoire, du 25 septembre 1841, devant M. le Chancelier	<i>Ibid.</i>

5 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.....	360
Sa confrontation, du 25 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chance- lier.....	45
Sa confrontation, du 25 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Just Brazier</i> , devant M. le Chance- lier.....	54
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Petit dit Auguste</i> , devant M. le Chancelier.....	60
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Launois dit Chasseur</i> , devant M. le Chancelier.....	63
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Jarrasse dit Jean-Marie</i> , devant M. le Chancelier.....	67
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec les inculpés <i>Colombier</i> et <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.....	111
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Couturat</i> , devant M. le Chancelier.	118
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
Sa confrontation, du 16 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Boggio dit Martin</i> , devant M. Boul- loche.....	247
Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Dapoty</i> , devant M. Bouulloche.....	234

BOULAY	1 ^{er} interrogatoire, du 19 septembre 1841, devant M. Perrin	345
	2 ^e interrogatoire, du 16 octobre 1841, devant M. le Chancelier	346
BOUZER	1 ^{er} interrogatoire, du 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier	297
	2 ^e interrogatoire, du 15 octobre 1841, devant M. Boulloche	299
	3 ^e interrogatoire, du 30 octobre 1841, devant M. Boulloche	301
	4 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard	372
BRAZIER dit JUST	1 ^{er} interrogatoire, du 17 septembre 1841, devant M. Perrin	141
	2 ^e interrogatoire, du 18 septembre 1841, devant M. Perrin	145
	3 ^e interrogatoire, du 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier	147
	4 ^e interrogatoire, du 14 octobre 1841, devant M. Boulloche	153
	5 ^e interrogatoire, du 22 octobre 1841, devant M. Boulloche	<i>Ibid.</i>
	6 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard	362
	Sa confrontation, du 25 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chau- celier	50
	Sa confrontation, du 25 septembre, avec les in- culpés <i>Quenisset</i> et <i>Boucheron</i> , devant M. le Chancelier	54

	Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les femme et fille <i>Poilroux</i> , devant M. Boul- loche.....	75
	Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Dupoty</i> , devant M. Boulloche....	234
	Sa confrontation, du 23 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Mallet</i> , devant M. Boulloche....	27
CELLART.....	Interrogatoire, du 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier	336
CHAMBELLAN.....	1 ^{er} interrogatoire, du 19 septembre 1841, devant M. Perrin.....	323
	2 ^e interrogatoire, du 14 octobre 1841, devant M. Perrin.....	326
COLOMBIER.....	1 ^{er} interrogatoire, du 16 septembre 1841, devant M. Perrin.....	95
	2 ^e interrogatoire, du 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	97
	3 ^e interrogatoire, du 28 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	101
	4 ^e interrogatoire, du 30 septembre 1841, devant M. le Chancelier	120
	5 ^e interrogatoire, du 12 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	124
	6 ^e interrogatoire, du 13 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	<i>Ibid.</i>
	7 ^e interrogatoire, du 18 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	127

	Pages.
8 ^e interrogatoire, du 20 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	128
9 ^e interrogatoire, du 22 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	130
10 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.....	361
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chan- celier	104
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec les inculpés <i>Boucheron</i> et <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.....	111
Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les femme et fille <i>Poilroux</i> , devant M. Boul- loche.....	76
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Dapoty</i> , devant M. Boulloche...	234
COLOMBIER (femme). 1 ^{er} interrogatoire, du 17 septembre 1841, de- vant M. Perrin.....	316
2 ^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, de- vant M. le Chancelier.....	318
CONSIDÈRE..... 1 ^{er} interrogatoire, du 14 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	306
2 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.....	373

CORNU.....	Interrogatoire, du 21 septembre 1841, devant M. Perrin	343
COUTURAT.....	1 ^{er} interrogatoire, du 19 septembre 1841, de- vant M. Bouloche.....	348
	2 ^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, de- vant M. le Chancelier.....	350
	3 ^e interrogatoire, du 19 octobre 1841, devant M. Bouloche.....	351
	Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chance- lier.....	117
	Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Boucheron</i> , devant M. le Chance- lier.....	118
	Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
	Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
	Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Dupoty</i> , devant M. Bouloche....	234
DUGAS.....	Interrogatoire, du 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	330
	Sa confrontation, du 30 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chance- lier.....	69
DUFOUR.....	Interrogatoire, du 10 décembre 1841, devant M. le Chancelier.....	375

DUPOTY.	1 ^{er} interrogatoire, du 7 octobre 1841, devant M. le Chancelier	212
	2 ^e interrogatoire, du 8 octobre 1841, devant M. le Chancelier.	213
	3 ^e interrogatoire, du 11 octobre 1841, devant M. le Chancelier.	218
	4 ^e interrogatoire, du 12 octobre 1841, devant M. le Chancelier.	226
	5 ^e interrogatoire, du 13 octobre 1841, devant M. le Chancelier.	229
	6 ^e interrogatoire, du 19 octobre 1841, devant M. Boullouche.	234
	7 ^e interrogatoire, du 3 novembre 1841, devant M. le Chancelier.	235
	8 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.	366
	9 ^e interrogatoire, du 25 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.	367
	Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec les inculpés <i>Quenisset, Colombier, Boucheron,</i> <i>Launois, Fougeray, Bazin, Couturat et Bra-</i> <i>zier</i> , devant M. Boullouche.	234
	Sa confrontation, du 3 novembre 1841, avec l'inculpé <i>Launois dit Chasseur</i> , devant M. le Chancelier	237
FOUGERAY	1 ^{er} interrogatoire, du 19 septembre 1841, devant M. Boullouche.	283
	2 ^e interrogatoire, du 25 septembre 1841, devant M. le Chancelier.	285
	3 ^e interrogatoire, du 13 octobre 1841, devant M. le Chancelier.	288

Pages.

4 ^e interrogatoire, du 14 octobre 1841, devant M. Bouloche.....	292
5 ^e interrogatoire, du 16 octobre 1841, devant M. Bouloche.....	294
6 ^e interrogatoire, du 3 novembre 1841, devant M. le Chancelier.....	295
7 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.....	371
Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Dupoty</i> , devant M. Bouloche.....	234

FRÉMONT dit DUFOUR. Interrogatoire, du 20 septembre 1841, devant M. Perrin.....	340
--	-----

GAUBLOT..... 1 ^{er} interrogatoire, du 26 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	132
2 ^e interrogatoire, du 9 novembre 1841, devant M. Jourdain.....	135

GRANDRIEU..... 1 ^{er} interrogatoire, du 27 septembre 1841, devant M. Hody, à Bruxelles.....	170
2 ^e interrogatoire, du 30 septembre 1841, devant M. Hody, à Bruxelles.....	174
3 ^e interrogatoire, du 12 octobre 1841, devant M. Opdebruk.....	178
4 ^e interrogatoire, du 21 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	179

HÉLAS..... Sa confrontation, du 24 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Linard</i> , devant M. le Chancelier...	314
---	-----

HERMANN..... 1 ^{er} interrogatoire, du 18 septembre 1841, devant M. Perrin.....	157
---	-----

	Pages.
2 ^e interrogatoire, du 26 septembre 1841, devant M. Perrin.....	160
3 ^e interrogatoire, du 13 octobre 1841, devant M. Perrin.....	161
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Quenisset</i> , devant M. Perrin.....	77
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec les inculpés <i>Boggio, Jarrasse, Petit, Launois, Co-</i> <i>lombier, Bazin, Couturat, Mallet et Bouche-</i> <i>ron</i> , devant M. Perrin.....	161
JARRASSE dit JEAN-MARIE.	
1 ^{er} interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	255
2 ^e interrogatoire, du 25 octobre 1841, devant M. Bouulloche.....	258
3 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.....	364
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	162
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier..	64
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec les inculpés <i>Boucheron</i> et <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.....	67
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
Sa confrontation, du 23 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Mallet</i> , devant M. Bouulloche.....	271
LAFLOTTE	
1 ^{er} interrogatoire, du 18 septembre 1841, devant M. Perrin.....	165
2 ^e interrogatoire, du 26 septembre 1841, devant M. Perrin.....	168

Pages.

3 ^e interrogatoire, du 13 octobre 1841, devant M. Perrin.....	169
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Quenisset</i> , devant M. Perrin.....	78
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec les inculpés <i>Boggio, Jarrasse, Petit, Launois, Co- lombier, Bazin, Couturat, Mallet et Boucheron</i> , devant M. Perrin.....	169
LAUNOIS dit CHASSEUR. 1 ^{er} interrogatoire, du 17 septembre 1841, de- vant M. Perrin.....	200
2 ^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	202
3 ^e interrogatoire, du 5 octobre 1841, devant M. le Chancelier.....	204
4 ^e interrogatoire, du 12 octobre 1841, devant M. Bouloche.....	210
5 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, devant M. le comte de Bastard.....	365
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.	61
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec les inculpés <i>Boucheron et Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.....	63
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Laslotte</i> , devant M. Perrin.....	169
Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Dupoty</i> , devant M. Bouloche.....	234
Sa confrontation, du 3 novembre 1841, avec l'in- culpé <i>Dupoty</i> , devant M. le Chancelier.....	237

LECLERC.....	Interrogatoire, du 17 septembre 1841, devant M. Perrin.....	335
LINARD.....	Interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	313
	Sa confrontation, du 24 septembre 1841, avec la femme <i>Mallet</i> et le nommé <i>Hélas</i> , devant M. le Chancelier.....	314
MALLET.....	1 ^{er} interrogatoire, du 17 septembre 1841, de- vant M. Boulloche.....	261
	2 ^e interrogatoire, du 27 septembre 1841, de- vant M. le Chancelier.....	264
	3 ^e interrogatoire, du 23 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	266
	4 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, de- vant M. le comte de Bastard.....	369
	Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.	113
	Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les femme et fille <i>Poilroux</i> , devant M. Boulloche.	76
	Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
	Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
	Sa confrontation, du 23 octobre 1841, avec les inculpés <i>Jarrasse</i> et <i>Brazier</i> , devant M. Boul- loche.....	271
MALLET (femme)..	1 ^{er} interrogatoire, du 20 septembre 1841, devant M. Boulloche.....	309

2^e interrogatoire, du 22 septembre 1841, devant
M. Boulloche..... 311

Sa confrontation, du 24 septembre 1841, avec
l'inculpé *Linard*, devant M. le Chancelier... 314

MAREINE..... Interrogatoire, du 30 octobre 1841, devant
M. Michel, colonel du 29^e de ligne..... 137

MARTIN (Jean-Baptiste-Charles) 1^{er} interrogatoire, du 18 septembre
1841, devant M. Boulloche..... 272

2^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant
M. le Chancelier..... 275

3^e interrogatoire, du 15 octobre 1841, devant
M. Boulloche..... 278

4^e interrogatoire, du 20 octobre 1841, devant
M. Boulloche..... 281

5^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, de-
vant M. le comte de Bastard..... 370

Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec
l'inculpé *Quenisset*, devant M. le Chancelier. 115

MOUTON..... Interrogatoire, du 23 septembre 1841, devant
M. le Chancelier..... 332

Sa confrontation, du 1^{er} octobre 1841, avec l'in-
culpé *Quenisset*, devant M. Boulloche..... 71

PETIT dit AUGUSTE. 1^{er} interrogatoire, du 18 septembre 1841, de-
vant M. Boulloche..... 183

2^e interrogatoire, du 23 septembre 1841, devant
M. le Chancelier..... 185

3^e interrogatoire, du 18 octobre 1841, devant
M. Boulloche..... 187

	Pages.
4 ^e interrogatoire, du 18 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	190
5 ^e interrogatoire, du 20 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	191
6 ^e interrogatoire, du 21 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	194
7 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, de- vant M. le comte de Bastard.....	363
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.	57
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec les inculpés <i>Boucheron</i> et <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.....	60
Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les femme et fille <i>Poilroux</i> , devant M. Boul- loche.....	75
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Hermann</i> , devant M. Perrin.....	164
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec l'in- culpé <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin.....	169
PICHARD Interrogatoire, du 23 septembre 1841, devant M. le Chancelier.....	338
POILROUX (femme) . Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les inculpés <i>Quenisset</i> , <i>Brazier</i> , <i>Petit</i> , <i>Colombier</i> et <i>Mallet</i> , devant M. Boulloche.....	73
POILROUX (demoiselle) . Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les inculpés <i>Quenisset</i> , <i>Brazier</i> , <i>Petit</i> , <i>Colom- bier</i> et <i>Mallet</i> , devant M. Boulloche.....	<i>Ibid.</i>
PRIOUL 1 ^{er} interrogatoire, du 19 septembre 1841, de- vant M. Boulloche.....	239

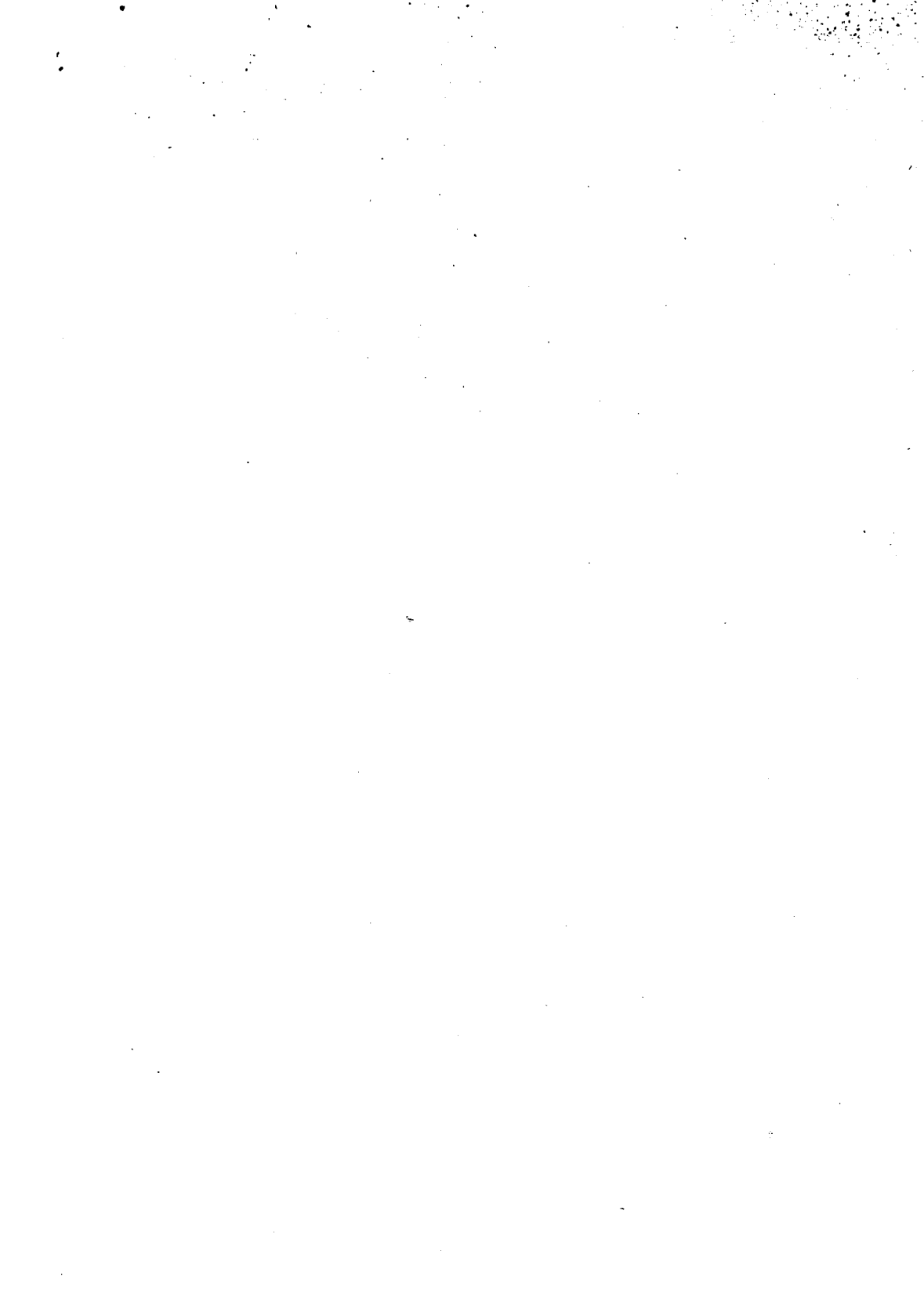
2 ^e interrogatoire, du 24 septembre 1841, devant M. le Chancelier.	240
3 ^e interrogatoire, du 19 novembre 1841, de- vant M. le comte de Bastard.	367
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Quenisset</i> , devant M. le Chancelier.	119
QUENISSET dit PAPART. 1 ^{er} interrogatoire, du 13 septembre 1841, devant M. Laumond.	1
2 ^e interrogatoire, du même jour, devant M. Des- mortiers.	3
3 ^e interrogatoire, du même jour, devant M. Des- mortiers.	9
4 ^e interrogatoire, du 15 septembre 1841, devant M. Perrin.	13
5 ^e interrogatoire, du 16 septembre 1841, devant M. Perrin.	25
6 ^e interrogatoire, du 22 septembre 1841, de- vant M. le Chancelier.	30
7 ^e interrogatoire, du 25 septembre 1841, de- vant M. le Chancelier.	45
8 ^e interrogatoire, du 27 septembre 1841, devant M. le Chancelier.	56
9 ^e interrogatoire, du 30 septembre 1841, devant M. le Chancelier.	68
10 ^e interrogatoire, du 1 ^{er} octobre 1841, devant M. Bouulloche.	71
11 ^e interrogatoire, du 2 octobre 1841, devant M. le Chancelier.	73
12 ^e interrogatoire, du 9 octobre 1841, devant M. Bouulloche.	<i>Ibid.</i>

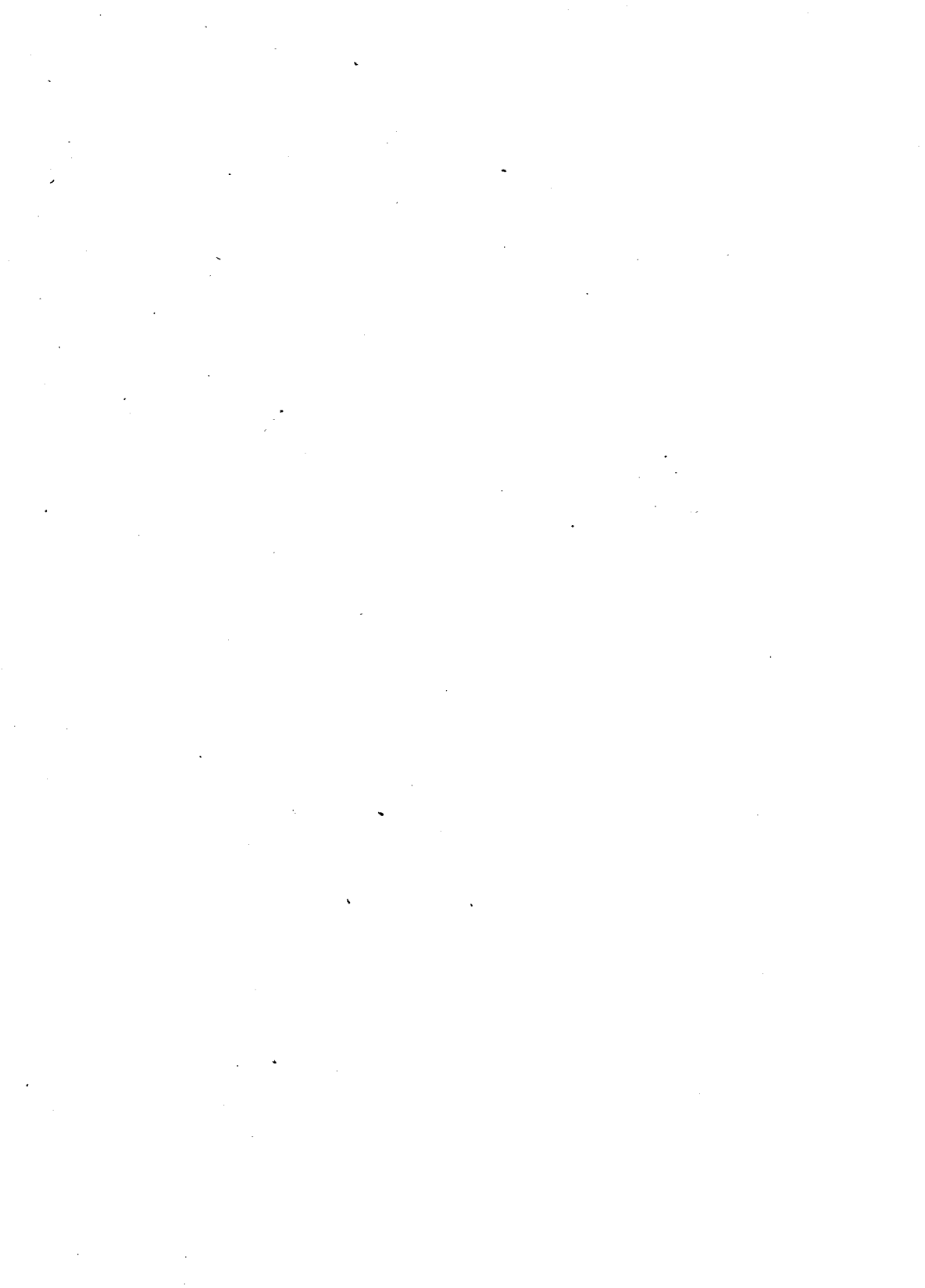
	Pages.
13° interrogatoire, du 13 octobre 1841, devant M. Perrin.....	77
14° interrogatoire, du 16 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	79
15° interrogatoire, du 28 octobre 1841, devant M. Boulloche.....	80
16° interrogatoire, du 8 novembre 1841, de- vant M. Jourdain.....	<i>Ibid.</i>
17° interrogatoire, du 9 novembre 1841, devant M. Jourdain.....	83
18° interrogatoire, du 19 novembre 1841, de- vant M. le comte de Bastard.....	359
Sa confrontation, du 25 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Boucheron</i> , devant M. le Chancelier.	45
Sa confrontation, du 25 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Just Brazier</i> , devant M. le Chan- celier.....	50
Sa confrontation, du 25 septembre, 1841, avec l'inculpé <i>Just Brazier</i> , devant M. le Chan- celier.....	54
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Petit dit Auguste</i> , devant M. le Chancelier.....	57
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Petit dit Auguste</i> , devant M. le Chancelier.....	60
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Launois dit Chasseur</i> , devant M. le Chancelier.....	61
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Launois dit Chasseur</i> , devant M. le Chancelier.....	63

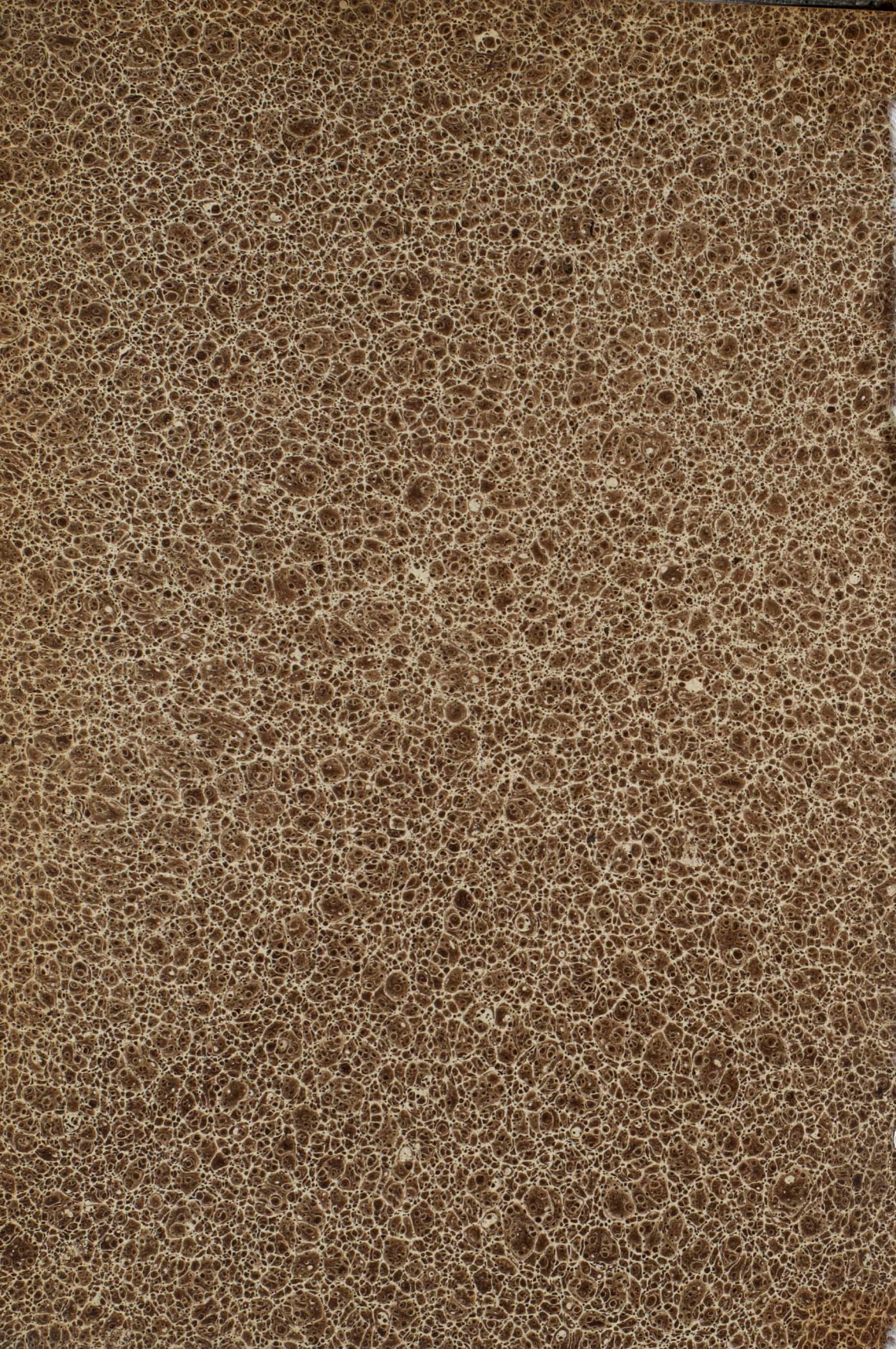
Pages.

Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Jarrasse</i> dit <i>Jean-Marie</i> , devant M. le Chancelier.....	64
Sa confrontation, du 27 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Jarrasse</i> dit <i>Jean-Marie</i> , devant M. le Chancelier.....	67
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Colombier</i> , devant M. le Chancelier.....	104
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec les inculpés <i>Colombier</i> et <i>Boucheron</i> , devant M. le Chancelier.....	111
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Mallet</i> , devant M. le Chancelier.	113
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Martin</i> (<i>Jean-Baptiste-Charles</i>), devant M. le Chancelier.....	115
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Bazin</i> dit <i>Napoléon</i> , devant M. le Chancelier.....	116
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Couturat</i> , devant M. le Chancelier.....	117
Sa confrontation, du 28 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Prioul</i> , devant M. le Chancelier.	119
Sa confrontation, du 30 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Dugas</i> , devant M. le Chancelier.	69
Sa confrontation, du 30 septembre 1841, avec l'inculpé <i>Boggio</i> dit <i>Martin</i> , devant M. le Chancelier.....	243
Sa confrontation, du 1 ^{er} octobre 1841, avec l'inculpé <i>Mouton</i> , devant M. Boullouche..	71

	Pages.
Sa confrontation, du 9 octobre 1841, avec les femme et fille <i>Poilroux</i> , devant M. Boul- loche	73
Sa confrontation, du 13 octobre 1841, avec les inculpés <i>Hermann</i> et <i>Laflotte</i> , devant M. Perrin	77
Sa confrontation, du 19 octobre 1841, avec l'inculpé <i>Dupoty</i> ; devant M. Boulloche . . .	234
SELLENET Interrogatoire, du 26 octobre 1841, devant M. le Chancelier	355













COUR

DES PAIRS

ATTENTAT

DU 8 SEPTEMBRE

1841

INTERROGATOIRE

57

